

SYCOMORE FUND SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable

R.C.S. Luxembourg N° B 166 946

Rapport annuel et États financiers audités au 31 décembre 2025

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG)

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG)

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE PARTNERS (LUXEMBOURG)*

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL CLIMATE TRANSITION

Aucune souscription ne peut être reçue sur la base de rapports financiers. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont effectuées sur la base du Prospectus en vigueur et du Document d'information clé pertinent (« KID ») qui seront accompagnés d'un exemplaire du dernier Rapport annuel et des États financiers audités disponibles et d'un exemplaire du dernier Rapport semestriel disponible, si celui-ci est publié après ledit Rapport annuel et ces États financiers audités.

*Veuillez vous reporter à la Note 1

Table des matières

Organisation de la SICAV	3
Rapport des administrateurs	5
Rapport du commissaire aux comptes	32
Statistiques	35
État consolidé des actifs nets au 31 décembre 2025	39
État combiné des opérations et des variations des actifs nets pour la période/l'exercice clôturé(e) au 31 décembre 2025	39
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS (en EUR)	40
État des actifs nets au 31 décembre 2025	40
État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025	40
État des variations du nombre d'actions	40
Portefeuille-titres au 31 décembre 2025	41
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2025	42
Répartition du portefeuille	43
Les dix principales positions	43
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK (en EUR)	44
État des actifs nets au 31 décembre 2025	44
État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025	44
État des variations du nombre d'actions	44
Portefeuille-titres au 31 décembre 2025	45
Répartition du portefeuille	46
Les dix principales positions	46
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG) (en EUR)	47
État des actifs nets au 31 décembre 2025	47
État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025	47
État des variations du nombre d'actions	47
Portefeuille-titres au 31 décembre 2025	48
Répartition du portefeuille	49
Les dix principales positions	49
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG) (en EUR)	50
État des actifs nets au 31 décembre 2025	50
État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025	50
État des variations du nombre d'actions	50
Portefeuille-titres au 31 décembre 2025	51
Répartition du portefeuille	52
Les dix principales positions	52
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE PARTNERS (LUXEMBOURG)* (en EUR)	53
État des opérations et des variations des actifs nets pour la période du 1 ^{er} janvier 2025 au 5 février 2025 (date de liquidation)	53
État des variations du nombre d'actions	53
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION (en EUR)	54
État des actifs nets au 31 décembre 2025	54
État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025	54
État des variations du nombre d'actions	54

*Veuillez vous reporter à la Note 1

Table des matières

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025.....	55
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2025.....	58
Répartition du portefeuille.....	59
Les dix principales positions.....	59
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH (en EUR)	60
État des actifs nets au 31 décembre 2025.....	60
État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.....	60
État des variations du nombre d'actions.....	60
Portefeuille-titres au 31 décembre 2025.....	61
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2025.....	62
Répartition du portefeuille.....	63
Les dix principales positions.....	63
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT (en EUR).....	64
État des actifs nets au 31 décembre 2025.....	64
État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.....	64
État des variations du nombre d'actions.....	64
Portefeuille-titres au 31 décembre 2025.....	65
Répartition du portefeuille.....	66
Les dix principales positions.....	66
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS (en EUR).....	67
État des actifs nets au 31 décembre 2025.....	67
État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.....	67
État des variations du nombre d'actions.....	67
Portefeuille-titres au 31 décembre 2025.....	68
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2025.....	69
Répartition du portefeuille.....	70
Les dix principales positions.....	70
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS (en EUR).....	71
État des actifs nets au 31 décembre 2025.....	71
État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.....	71
État des variations du nombre d'actions.....	71
Portefeuille-titres au 31 décembre 2025.....	72
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2025.....	73
Répartition du portefeuille.....	74
Les dix principales positions.....	74
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL CLIMATE TRANSITION (en EUR).....	75
État des actifs nets au 31 décembre 2025.....	75
État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.....	75
État des variations du nombre d'actions.....	75
Portefeuille-titres au 31 décembre 2025.....	76
Répartition du portefeuille.....	77
Les dix principales positions.....	77
Notes aux états financiers au 31 décembre 2025.....	78
Complément d'information (non vérifié)	88

Organisation de la SICAV

Siège social

60, avenue J.F Kennedy
L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

Conseil d'administration :

Président du Conseil d'administration :

Denis PANEL
Président
Sycomore Asset Management
14, avenue Hoche
F-75008 Paris, France

Membres du Conseil d'administration :

Jean-Baptiste JUVIN
Responsable juridique
Sycomore Asset Management
14, avenue Hoche
F-75008 Paris, France

Alain ROBERT-DAUTUN
Responsable des opérations et systèmes d'information
Sycomore Asset Management
14, avenue Hoche
F-75008 Paris, France

Société de gestion

Sycomore Asset Management
14, avenue Hoche
F-75008 Paris, France
Dépositaire, agent de domiciliation et agent de cotation

Administrateurs de la Société de gestion

Denis Panel, Président de Sycomore Asset Management
Bruno Servant, Président du Conseil d'administration, Président de Generali Asset Management
Santo Borsellino, Responsable des relations avec les entreprises et les associations de Generali Investments Holding S.p.A
Paolo Casadonte, Directeur produits et distribution chez Generali Investments Holding S.p.A.

Organisation de la SICAV (suite)

Initiateur

Sycomore Asset Management
14, avenue Hoche
F-75008 Paris, France

Gestionnaire en investissement

Sycomore Asset Management
14, avenue Hoche, F-75008 Paris, France

Distributeur

Sycomore Asset Management
14, avenue Hoche
F-75008 Paris, France

Dépositaire, teneur de registre, agent de transfert, agent de domiciliation et agent administratif

BNP Paribas, Luxembourg Branch
60, avenue J.F Kennedy
L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

Commissaire aux comptes

Ernst & Young
35E, avenue J.F Kennedy
L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

Rapport des administrateurs

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS

31/01/2025

L'année 2025 pourrait s'avérer mouvementée pour les marchés financiers. Début janvier, les rendements à dix ans ont poussé leur hausse, alimentée par les craintes de possibles effets inflationnistes des politiques tarifaires du président Trump et par la vigueur de l'économie américaine. Dans son discours d'investiture du 20 janvier, Donald Trump a annoncé plusieurs mesures visant à démanteler les politiques environnementales antérieures, notamment le retrait de l'Accord de Paris et le gel du financement de plusieurs projets relevant de l'IRA et de l'IJA (plan d'infrastructure). La pression sur le portefeuille est toutefois restée modérée, car nous avons considérablement réduit notre exposition aux titres les plus risqués au cours de l'année 2024. Enfin, après l'annonce par les États-Unis d'investissements massifs dans l'IA, la Chine a pris le marché de court en dévoilant la nouvelle version de son modèle d'intelligence artificielle DeepSeek. Les coûts (et la consommation d'énergie) réduits de cette application ont remis en question le thème de « l'Électricité de l'IA » – ou tendance à l'électrification accélérée – qui avait soutenu une grande partie de notre portefeuille. Dans ce contexte, nous avons renforcé notre exposition à plusieurs acteurs de l'électrification, notamment Prysmian, Munters, ASML, Schneider Electric et Siemens, qui ont selon nous fait l'objet d'une correction injustifiée.

28/02/2025

Le marché européen a continué de progresser, sans se laisser décourager par les turbulences politiques et géopolitiques. Les valeurs de la construction durable se sont inscrites en forte hausse, soutenues par l'espoir d'un cessez-le-feu en Ukraine, d'un gouvernement de coalition en Allemagne et de la publication de résultats mieux orientés susceptibles d'augurer d'une reprise – bien que modérée – en 2025. Le segment des semiconducteurs (Infineon et STM) a également affiché de bonnes performances, la demande des acteurs des marchés finaux des secteurs automobile et industriel commençant enfin à se redresser, après une période difficile. Les fournisseurs d'équipements électriques ont subi des fluctuations marquées tout au long du mois : d'un côté, les résultats et les prévisions étaient généralement excellents (Schneider Electric, ABB, Legrand), tandis que de l'autre, les craintes d'une réduction des investissements de Microsoft dans l'IA ont déclenché un repli important. Les entreprises ont toutefois rassuré les investisseurs quant à leurs carnets de commandes et aux perspectives du secteur, toujours confronté à des pénuries d'approvisionnement alors que le marché peine à suivre le rythme de la croissance rapide prévu pour la décennie à venir. L'électrification et les infrastructures électriques continuent de figurer parmi nos thèmes environnementaux favoris. Dans ce contexte, nous avons renforcé notre position sur Siemens, qui continue d'optimiser son portefeuille d'activités, ainsi que sur quelques valeurs cycliques à la traîne (Infineon, Bofors) et une sélection de titres plus défensifs (E.ON, Redea).

31/03/2025

Les annonces politiques ont donné le ton sur les marchés financiers en mars : Donald Trump s'attelle à définir ses droits de douane, tandis que l'Allemagne a annoncé un plan ambitieux visant à doper les dépenses de défense et d'infrastructure. Pour le marché, ce plan constitue un facteur de relance de la croissance en Europe et le fonds a largement surperformé l'indice, malgré son absence d'exposition aux valeurs de la défense et du pétrole. Nous avons procédé à quelques opérations d'arbitrage afin d'accroître notre exposition aux secteurs plus défensifs. Dans ce contexte, nous avons renforcé notre positionnement sur les segments les plus défensifs du portefeuille, notamment le secteur des réseaux électriques (via E.ON, Elia et Redea), qui offre une croissance visible et une exposition nationale. Elia a enfin fourni des détails sur son plan d'investissement massif dans les réseaux électriques belges et allemands, réduisant ainsi le risque pesant sur la croissance future de la société. Nous avons en outre allégé notre exposition au secteur européen de la construction après le rebond déclenché par les annonces allemandes, alors que les rendements à 10 ans s'inscrivaient en hausse.

30/04/2025

Les marchés financiers ont été ébranlés par le « Jour de la Libération » début avril. Le fonds fait preuve de résilience et a largement surperformé le marché lors de la correction, grâce à notre biais défensif renforcé (services aux collectivités, forte exposition aux réseaux électriques réglementés) et à notre décision de réduire le bêta. Le président Trump a reconsidéré sa position et a, à lui seul, désamorcé les tensions qu'il avait créées. Les perspectives de croissance ont toutefois été largement revues à la baisse et des scénarios de récession sont désormais envisagés. Au cours du mois, nous avons pris des positions défensives dans le secteur alimentaire via Danone et Axfood. Nous avons également renforcé notre position sur Iberdrola et nous nous concentrons sur les modèles nationaux. Nous avons pris des bénéfices partiels sur E.ON et considérablement réduit notre position sur Arcadis, qui pourrait accuser des retards sur de grands projets en raison d'une mauvaise visibilité. Nous avons réalloué le produit de ces opérations à des actions qui ont, selon nous, été indûment malmenées au cours du mois, à l'image de Siemens et de Munters, qui ont pâti des craintes d'un essoufflement des investissements dans les centres de données.

31/05/2025

Les progrès réalisés dans le cadre des négociations commerciales avec l'administration Trump (accord signé avec le Royaume-Uni, baisse temporaire des droits de douane élevés sur les produits chinois...) ont apaisé les inquiétudes des investisseurs. Les indices sont revenus aux niveaux observés avant le « Jour de la libération » et le fonds a fortement progressé, porté par la solide performance de Prysmian (un premier trimestre robuste avec une croissance organique de près de 60 % dans le segment transmission et une reprise attendue de l'électrification dès le deuxième trimestre, avec un excellent mois d'avril pour Encore), Infineon (reprise progressive des commandes et annonce d'un partenariat avec Nvidia) et CAF (net rebond des commandes au premier trimestre – en hausse de 365 % en glissement annuel). À l'inverse, malgré des résultats annuels supérieurs aux attentes, Alstom a déçu les investisseurs en publiant des prévisions décevantes en matière de flux de trésorerie disponible (indicateur qui retient le plus l'attention). Le titre a par conséquent chuté, après la forte progression enregistrée depuis début 2024.

Rapport des administrateurs

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS (suite)

30/06/2025

Le contexte géopolitique a entraîné un pic de volatilité au cours du mois. Les marchés ont retrouvé une certaine dynamique fin juin, grâce à la désescalade en Iran, à l'apaisement des tensions commerciales mondiales et aux anticipations d'assouplissement monétaire de la Fed. Le fonds a largement surperformé l'indice, soutenu notamment par une allocation constructive : services aux collectivités, industries et une exposition accrue aux liquidités. Les signes de révisions à la hausse des bénéfices pour 2026 viennent également étayer le scénario d'une reprise économique en Europe (plan allemand, pacte pour une industrie propre, cycle de taux favorable). À l'approche de la saison des résultats, nous avons maintenu une exposition équilibrée entre, d'une part, des entreprises défensives plutôt épargnées par les dépenses discrétionnaires ou qui bénéficient des plans d'investissement européens, et, d'autre part, des acteurs plus cycliques qui bénéficient actuellement du soutien d'un futur point d'inflexion.

31/07/2025

Les indices ont continué de progresser en juillet, à la faveur des négociations tarifaires et des résultats du premier semestre, les investisseurs ayant finalement été rassurés par l'accord conclu entre l'administration Trump et l'Union européenne. Le fonds a surperformé son indice de référence, soutenu par les solides résultats publiés par des acteurs de l'électrification tels que Nexans, ABB, Schneider Electric, Legrand et Rexel, grâce à la forte demande des centres de données. Acciona, qui détient 47 % de Nordex, a profité de la forte progression du fabricant d'éoliennes (exécution solide, croissance des services et carnet de commandes favorable). La société a également tiré parti de la solide performance de son activité de construction et de l'amélioration de l'environnement pour les énergies renouvelables, qui soutient sa filiale Acciona Energías – une tendance également confirmée par le rebond d'EDP Renovaveis. Enfin, CAF a progressé grâce à un carnet de commandes bien rempli, dopé par la confirmation d'un contrat majeur en Belgique.

31/08/2025

Au cours des mois d'été, les marchés européens ont continué de profiter de la dynamique favorable observée depuis le début de l'année. Malgré une croissance économique toujours timide et des tensions commerciales persistantes, les marchés boursiers européens ont fait preuve de résilience et ont progressé, portés par le discours de Jerome Powell qui a ouvert la voie à une baisse des taux de 25 pb en septembre et par les premiers signes d'une croissance économique tangible dans la zone euro – où les PMI sont ressortis à un niveau supérieur à 50. En revanche, les entreprises françaises ont souffert en fin de mois après l'annonce par François Bayrou de son intention de solliciter un vote de confiance. Malgré des prises de bénéfices partielles en début de mois sur Nexans, Legrand et Rexel, la surexposition du fonds à la France (et notamment à Véolia, Spie et Schneider Electric) a pesé sur la performance. Prysmian et Aurubis, deux sociétés exposées au cuivre et au thème de l'électrification, se sont distinguées grâce aux résultats publiés. Le marché pourrait marquer une pause à très court terme et nous restons dès lors optimistes à l'égard de l'Europe pour 2026, en particulier en ce qui concerne les entreprises appelées à bénéficier du plan allemand et de la reprise économique dans la zone euro, dont les premiers signes (reprise des PMI) sont désormais visibles.

30/09/2025

L'environnement de marché en Europe a été plutôt mitigé en septembre, les signaux économiques affichant des orientations divergentes. Les investisseurs sont restés optimistes alors que la Fed entamait son cycle de baisse des taux avec une première réduction de 25 pb, largement anticipée. En Europe, la BCE est restée prudente tandis que l'Allemagne a adopté un budget expansionniste pour 2026, prévoyant des investissements massifs dans les infrastructures et la défense. Les secteurs industriels, les services aux collectivités et la technologie ont constitué les principaux moteurs de la performance du mois, soutenus par l'engouement continu pour l'IA (qui stimule également la demande en électricité, en équipements et en infrastructures). Parmi les principaux contributeurs à la performance figuraient Prysmian et Aurubis (cuivre et électrification) ainsi que Schneider Electric et Legrand (fournisseurs d'équipements électriques). Le pic de l'incertitude entourant les énergies renouvelables semble désormais derrière nous : EDPR et First Solar ont tous deux progressé au cours du mois. À l'autre extrémité du spectre, SIG a annoncé une révision stratégique complète après le départ de son PDG au début du mois, une nouvelle très mal accueillie par les investisseurs.

31/10/2025

Sur un marché porté par la demande croissante en électricité pour les centres de données aux États-Unis et rassuré par l'apaisement relatif de la situation géopolitique, le fonds enregistre des progrès significatifs. Les fabricants d'équipements électriques exposés aux centres de données ont tiré les performances vers le haut : Schneider et Legrand ont poursuivi leur rallye avant la publication de leurs résultats, tandis que Munters a bondi grâce à une hausse de près de 150 % des commandes de systèmes de refroidissement pour centres de données sur un an. Le secteur des réseaux électriques a également progressé en octobre, soutenu par les besoins croissants en infrastructures. Cette tendance a aussi concerné les fabricants d'équipements (tels que Prysmian). En amont, les producteurs d'énergie renouvelable ont largement contribué à la performance du fonds, dopés par les besoins en électricité de plus en plus importants et la hausse des prix aux États-Unis. Nous avons pris une partie de nos bénéfices sur le thème de l'électrification afin de réinvestir les produits dans des développeurs et producteurs d'énergie renouvelable, dès lors que le positionnement des investisseurs sur ces acteurs reste encore assez faible.

Rapport des administrateurs

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS (suite)

30/11/2025

Les marchés ont encore enregistré une évolution en demi-teinte en novembre, les actions étant tiraillées entre des forces opposées. Les craintes que les dépenses d'investissement dans l'intelligence artificielle ne soient pas viables et qu'une bulle soit en train de se former ont pesé sur l'exposition du fonds aux fournisseurs d'équipements électriques destinés à des projets d'infrastructure d'IA, tels que Schneider Electric, Legrand et Prysmian. EDP Renovaveis a également subi une correction : la revue stratégique pour 2025-2028 a déçu les investisseurs, la majeure partie de la croissance n'étant attendue qu'en 2028. En revanche, la fin du shutdown aux États-Unis, les anticipations croissantes d'une baisse des taux américains et les pourparlers visant à trouver un accord de paix en Ukraine constituent autant d'éléments positifs pour le fonds. Cette actualité a alimenté un rebond des valeurs du secteur de la construction et de la rénovation (le coût de la reconstruction de l'Ukraine est estimé à environ 500 milliards d'euros) qui avaient souffert par le passé, telles que Wienerberger, Kingspan et Rockwool. Les acteurs du secteur ferroviaire, notamment Alstom et Knorr-Bremse, ont également affiché de bonnes performances. Enfin, lors du sommet de la COP30, les pays sont parvenus à un accord visant à accélérer l'action climatique, sans toutefois envisager de sortie des énergies fossiles à ce stade, ni établir de feuille de route claire pour une transition concrète.

31/12/2025

L'année 2025 a été marquée par une volatilité extrême des marchés due aux politiques de Donald Trump (droits de douane, décisions contre la transition environnementale et la politique migratoire, course à la suprématie technologique via différents modèles d'IA et tensions géopolitiques en Europe et au-delà (Ukraine, États-Unis-Chine, Moyen-Orient)). Malgré ce contexte, l'inflation a progressivement ralenti ; les banques centrales ont entamé des cycles de baisse des taux et l'économie est restée solide, permettant au portefeuille de s'inscrire en hausse de plus de 10 % sur l'année, l'Europe surperformant largement au premier semestre 2025. Le thème de l'électrification et de l'efficacité énergétique a été le moteur de la performance, le secteur de l'énergie restant confronté à des difficultés concernant les besoins en électricité et en infrastructures supplémentaires liés à l'IA, et ce malgré les perturbations survenues en début et en fin d'année, causées respectivement par DeepSeek et par les inquiétudes entourant le financement et la monétisation de l'utilisation de l'IA. La construction, la consommation durable et la sylviculture ont été à la traîne par rapport aux autres secteurs, dans un contexte de découplage des marchés. Si le discours sur la transition environnementale a quelque peu perdu de son attrait (et que son volet réglementaire et fiscal a été perturbé), les contraintes physiques sont toujours bien réelles en termes d'accès à l'énergie et aux ressources naturelles, rendant les modèles économiques résilients, et le besoin d'adaptation s'intensifie. Ces trois axes offrent de nombreuses opportunités pour notre stratégie.

Rapport des administrateurs

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK

31/01/2025

Les marchés actions de la zone euro ont enregistré une solide performance au mois de janvier, soutenus par des valorisations très attrayantes et un début de saison de publication des résultats bien orienté, qui a confirmé une certaine stabilisation au dernier trimestre après la détérioration observée au niveau des résultats du troisième trimestre. Dans ce contexte, le fonds a généré une performance positive, avec une contribution très favorable de la sélection dans la consommation discrétionnaire (principalement alimentée par les positions sur Brunello Cucinelli et Hermès, qui ont bénéficié d'une inversion de tendance dans ce secteur et sont toujours considérées comme le moyen le plus sûr d'y investir), qui a toutefois été annulée par une contribution négative des technologies de l'information (exposition aux valeurs technologiques américaines, qui ont été affectées par l'affaire DeepSeek) et du secteur financier (l'assurance a sous-performé les banques, qui ont progressé grâce à un environnement de taux d'intérêt plus stable que prévu).

28/02/2025

La performance absolue a été robuste au cours du mois, restant toutefois inférieure à celle de l'indice de référence. Nous avons observé dans plusieurs secteurs un rebond des valeurs décotées, qui a pénalisé, en termes relatifs, les entreprises de croissance de qualité. Bien que notre approche sectorielle soit équilibrée, cette évolution a nuí à la performance intra-sectorielle en dépit d'une saison de publication particulièrement solide pour les sociétés du portefeuille, malgré quelques exceptions comme Prysmian (perspectives solides pour le transport, mais évolution plus incertaine des marges sur l'électrification). Les principaux freins à la performance au niveau des secteurs ont été les valeurs financières (les banques ne sont que légèrement sous-pondérées, mais le rebond a été alimenté par des émetteurs décotés qui ne sont pas éligibles dans notre processus) et l'industrie (en raison de Prysmian, mais aussi d'une réaction négative du groupe industriel français Schneider Electric aux rumeurs de ralentissement des investissements de Microsoft dans les centres de données, malgré des résultats très solides au 4^e trimestre et des prévisions pour 2025 supérieures au consensus). En termes de transactions, les principaux changements incluent l'entrée dans le portefeuille de Beiersdorf, le relèvement des positions sur KBC et Moncler, et une nouvelle réduction de la part du fonds investie aux États-Unis.

31/03/2025

Le mois de mars a été marqué par la volatilité, le marché continuant de mettre en balance, d'un côté, les risques de ralentissement aux États-Unis et l'actualité volatile concernant les droits de douane et, de l'autre, les bénéfices potentiels à moyen terme du plan budgétaire allemand. La performance sectorielle a par conséquent été favorable aux secteurs nationaux, tels que la finance, la construction, les services aux collectivités et la défense. En revanche, les secteurs exposés à la consommation ont souffert, plombés d'une part par les signes d'un début d'année plus lent (luxes, beauté et vente au détail, notamment) et d'autre part par les craintes liées à la mise en œuvre des droits de douane (automobile). Dans ce contexte, le fonds a sous-performé son indice de référence, en raison essentiellement de l'absence d'exposition à l'énergie et à la défense. Au cours du mois, nous avons principalement réduit l'exposition du fonds aux valeurs de la consommation (Beiersdorf, Brunello Cucinelli, Hermès, Moncler, L'Oréal, Michelin). Nous avons au contraire étoffé notre position sur KBC et relevé notre niveau de liquidités en fin de mois, estimant que la volatilité liée aux droits de douane créerait de meilleurs points d'entrée.

30/04/2025

Le mois d'avril a été marqué par une reprise en V, initiée par le choc de l'annonce des droits de douane et l'escalade des tensions avec la Chine à partir du Jour de la Libération, puis portée par les espoirs d'une intervention de Donald Trump et de la FED pour soutenir les marchés et ainsi éviter le scénario le plus pessimiste. La performance du compartiment a été globalement conforme à celle de son indice de référence. Du côté positif, le fonds a bénéficié de ses positions sur Saint-Gobain et Danone (qui ont tous deux publié des résultats trimestriels très solides) ainsi que sur des groupes d'assurance tels qu'Axa et Allianz (forte performance du secteur dans un contexte d'incertitude accrue). Au rayon des mauvaises nouvelles, Roche a apporté une contribution négative en raison à la fois de la faiblesse généralisée du secteur pharmaceutique (incertitudes liées aux droits de douane) et de la révision à la baisse des estimations pour 2025, principalement due aux effets de change ; de son côté, Deutsche Telekom a cédé une partie des gains enregistrés depuis le début de l'année sous l'effet de la faiblesse du dollar américain (qui a eu une incidence négative sur la conversion des résultats de T-Mobile au sein du groupe). L'exposition au secteur des télécommunications a été diversifiée par l'ajout d'une nouvelle position sur KPN. La part de liquidités au sein du fonds a été légèrement réduite mais est restée supérieure aux niveaux habituels.

31/05/2025

Le fonds a sous-performé son indice de référence en mai, pénalisé par une sous-exposition aux valeurs cycliques décotées (telles que les banques et l'industrie) et par un niveau de liquidités supérieur à la moyenne dans le portefeuille. Au niveau sectoriel, l'exposition aux assurances (notamment par rapport à des positions plus limitées sur les banques) a été préjudiciable, le secteur ayant sous-performé le marché en raison de résultats du premier trimestre qui, s'ils ont été globalement solides, n'ont pas suffi à soutenir la réévaluation du secteur. Les principales contributions positives sur le mois sont à mettre à l'actif de valeurs industrielles telles que Prysmian, Siemens et Schneider, ainsi que de KBC dans le secteur bancaire, tandis que l'exposition à Iberdrola et Roche, ainsi que l'absence d'exposition à Rheinmetall (et plus généralement aux titres de l'aérospatiale et de la défense) ont pesé sur la performance.

Rapport des administrateurs

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK (suite)

30/06/2025

Le mois de juin a été marqué par la volatilité et une trajectoire en V, les facteurs négatifs (notamment des taux de change défavorables, des appels pré-clôture (*pre-close calls*) de certaines sociétés entraînant des révisions à la baisse, l'Iran) et les facteurs positifs (budget allemand, avancées sur les accords commerciaux) s'équilibrant. Dans ce contexte, la performance du fonds a été pénalisée par l'allocation (absence des secteurs de l'énergie et de l'aérospatiale et de la défense, non éligibles à la stratégie) et la sélection de titres. Concernant celle-ci, Danone, Michelin, Adyen et Hermès ont pâti de leurs appels pré-clôture soulignant un ralentissement de la dynamique pour le trimestre en cours, dans un contexte globalement défavorable aux entreprises exposées à la consommation. Du côté positif, certaines sociétés industrielles (Prysmian, Saint-Gobain) et du secteur de la santé (Novartis, Biomérieux) ont apporté une contribution positive grâce à des messages rassurants sur les tendances commerciales, confirmant ou relevant les prévisions existantes. S'agissant des transactions, une nouvelle position a été prise sur Elis, qui se distingue par son approche du capital humain et se négocie avec une décote malgré une dynamique solide.

31/07/2025

Le mois de juillet a été dominé par l'actualité concernant les droits de douane, les États-Unis ayant conclu des accords avec le Japon et l'Union européenne. Ces évolutions ont donné lieu à un rebond des titres des entreprises de moindre qualité en début de mois, qui s'est quelque peu estompé à mesure que les accords se confirmaient. La saison de publication des résultats, qui a suscité des réactions très variées, a constitué un autre facteur déterminant pour la performance des cours sur la période. Dans ce contexte, le fonds a sous-performé son indice de référence. En effet, son biais en faveur de la qualité a eu un impact en raison de l'absence d'exposition à certaines des valeurs ayant généré des rendements solides et qui ne profiteront, selon nous, que d'une reprise de courte durée. Les principaux freins ont notamment été Iberdrola, qui a cédé du terrain compte tenu de la publication de très bons résultats grâce au lancement d'une augmentation de capital avant sa journée des investisseurs (ce qui a eu un impact négatif à court terme sur la croissance des bénéfices, mais a permis de garantir le financement de ses ambitions jusqu'à la fin de la décennie). Au rayon des bonnes nouvelles, les positions dans le secteur bancaire, telles qu'Intesa Sanpaolo et KBC, ont généré de solides rendements dans un contexte de marché qui reste favorable aux banques, tandis que des titres du segment de l'électricité, comme Siemens et Prysmian, ont été soutenus par la forte demande en centres de données mise en avant par leurs pairs. Parmi les principaux changements apportés au portefeuille, on peut citer l'entrée d'Elis et de Caixabank à la suite de réunions très favorables avec ces entreprises, qui ont permis de mettre en avant d'excellentes pratiques en matière de capital humain et une bonne dynamique commerciale.

31/08/2025

Le fonds a enregistré une performance légèrement inférieure à celle de l'indice de référence en août, un mois caractérisé par une forte dispersion de l'évolution des actions individuelles liée à la saison de publication des résultats ainsi qu'à certains thèmes top-down (France, perdants de l'IA). Dans ce contexte, la performance a été principalement grevée par les positions françaises : en effet, malgré une surpondération du pays très limitée par rapport à l'indice de référence et l'absence d'exposition aux banques, aux services aux collectivités aux concessions français, le fonds a été pénalisé par ses positions sur AXA et Saint-Gobain. Du côté positif, certaines de nos principales positions en portefeuille, telles que KBC, Iberdrola, Prysmian et Intesa SanPaolo, ont réalisé un très beau parcours. KBC et Prysmian, en particulier, ont publié des résultats solides et diffusé des messages très rassurants, qui ont soutenu le cours de leurs actions. Au cours du mois, nous avons pris quelques bénéfices sur notre exposition aux banques (telles que KBC) et étoffé nos positions sur les entreprises du luxe (à l'image de Moncler), dans le sillage de la forte baisse des valeurs de croissance/exportateurs par rapport aux titres décotés/entreprises nationales observée durant la première quinzaine. Des prises de bénéfices ont également été réalisées sur BioMérieux et Danone.

30/09/2025

Les marchés boursiers de la zone euro se sont inscrits en hausse en septembre, portés notamment par le secteur technologique, après un début d'année mitigé. Les entreprises industrielles ont également affiché de bonnes performances grâce à la vigueur des acteurs de la défense et de l'électrification. En revanche, les secteurs exposés à la consommation ont souffert en termes relatifs, malgré des signes de stabilisation de la consommation en Chine et d'amélioration aux États-Unis. Dans ce contexte, la surpondération des valeurs industrielles et technologiques a porté ses fruits, mais le fonds a souffert de l'effet de sélection et en particulier de sa position sur Brunello Cucinelli dans le secteur du luxe et sur Deutsche Telekom ainsi que de la correction subie par L'Oréal. Parmi les mouvements notables, citons l'intégration de Banco Santander au portefeuille et le renforcement des positions sur EDP, Munich Re et Legrand. En revanche, nous avons réduit l'exposition du fonds aux valeurs de la consommation et de la santé, ainsi que nos positions sur Deutsche Telekom et SAP.

31/10/2025

Les marchés actions de la zone euro ont enregistré une performance positive en octobre, grâce, en particulier, au bon début de la saison de publication des résultats. Sur le plan sectoriel, la santé a enregistré un net rebond (accords de tarification aux États-Unis) et le luxe a bénéficié de résultats supérieurs aux attentes. Côté négatif, le secteur financier a subi une rotation en dépit de bons résultats trimestriels. La performance relative du Fonds a été soutenue par les entreprises du segment de l'électrification (forte demande, exposition à l'IA – Prysmian, Schneider, Siemens) et par l'absence d'exposition aux entreprises non éligibles en vertu des critères ESG (Rheinmetall, BNP). L'absence d'exposition à LVMH et Nokia (participation dans NVIDIA) a coûté des points et Michelin a souffert d'une révision à la baisse de ses prévisions. Les principales opérations incluent notamment l'intégration d'Essilor Luxottica, de Kering, de LVMH, de Ferroviario et d'UCB au portefeuille. En revanche, l'exposition au secteur de l'assurance a été réduite, tout comme les positions sur BioMérieux (prise de bénéfices), Michelin (perspectives moroses) et Hermès (repositionnement dans le luxe).

Rapport des administrateurs

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK (suite)

30/11/2025

Le mois de novembre a été marqué par une actualité divergente, marquée par des éléments potentiellement négatifs outre-Atlantique (craintes d'une bulle de l'IA, absence potentielle de baisse des taux de la Fed en décembre – principalement préjudiciables aux entreprises technologiques et industrielles) mais positifs en Europe (négociations entre l'Ukraine et la Russie, favorables aux valeurs financières et de la construction). Les conférences et les journées des investisseurs ont permis d'obtenir davantage d'informations spécifiques aux entreprises. En effet, en ce qui concerne les mauvaises nouvelles, la journée des investisseurs d'EDP s'est avérée décevante compte tenu des attentes élevées, mais nous sommes convaincus que les fondamentaux s'améliorent et que la direction a formulé des hypothèses prudentes. Les entreprises du secteur de l'électricité, telles que Prysmian, Schneider, Legrand et Siemens ont reculé en raison de la résurgence des craintes d'une bulle de l'IA sur le marché. L'absence d'exposition aux valeurs de la défense a en revanche soutenu les performances (correction liée aux prises de bénéfices et aux pourparlers de paix), tout comme la position sur Roche (résultats d'essais cliniques positifs, soulagement pour les sociétés pharmaceutiques). Les principales opérations au sein du fonds comprenaient notamment une nouvelle position sur Nokia ainsi que la réduction de l'exposition à Saint-Gobain, Siemens et AXA.

31/12/2025

Le mois de décembre s'est achevé sur une trajectoire positive pour les actions de la zone euro, clôturant une année solide en termes de performances absolues. Les sociétés financières ont une nouvelle fois tiré leur épingle du jeu en termes de performance, confirmant leur leadership depuis le début de l'année. Les acteurs espagnols du portefeuille (Santander, Caixabank, BBVA) se sont particulièrement distingués ; dans l'assurance, Prudential, présent sur le marché asiatique de l'assurance-vie et de l'épargne, a également enregistré de bons résultats. Dans le secteur industriel, Siemens Energy et Siemens se sont démarqués, soutenus par des perspectives favorables à l'horizon 2026, grâce à une forte demande en matière de production d'électricité, d'électrification et d'investissements dans les centres de données. Du côté des points négatifs, EssilorLuxottica a accusé une forte baisse en raison de l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché des appareils portables, même si cela devrait favoriser une pénétration plus rapide du marché plutôt que d'avoir un impact négatif sur les perspectives de croissance de l'entreprise. Elis a également reculé, laissant entrevoir des perspectives de croissance plus prudentes pour 2026, malgré son modèle économique résilient fondé sur des contrats.

Rapport des administrateurs

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG)

31/01/2025

Les marchés actions de la zone euro ont atteint des sommets historiques au cours du mois, soutenus par des valorisations attrayantes (notamment par rapport à leurs homologues américains) et une dynamique bénéficiaire favorable, dont l'impact positif a été renforcé par les effets de change et la saison de publication des résultats annuels, qui a démarré en force. Parmi les valeurs les plus performantes en janvier figuraient les banques (légère surpondération au sein du portefeuille depuis l'introduction d'Unicredit en novembre dernier) et le secteur du luxe (tiré par la croissance du chiffre d'affaires à deux chiffres enregistrée par Richemont et Brunello Cucinelli au quatrième trimestre – deux des convictions du fonds début 2025). En termes d'activité du portefeuille, nous avons pris de nouvelles positions sur Richemont et SAP avant la publication de leurs résultats (qui ont confirmé la bonne santé financière des deux sociétés) et réduit l'exposition à Renault, Hermès et L'Oréal.

28/02/25

Les marchés actions de la zone euro ont maintenu leur trajectoire haussière en février, soutenus en première quinzaine par les négociations sur un cessez-le-feu en Ukraine et la publication de résultats annuels solides. Le segment des valeurs décotées (banques, construction, télécommunications) a été très prisé par les investisseurs, apportant une contribution significative à la performance du fonds. Société Générale, Santander, E.ON, Infineon et Saint-Gobain ont par conséquent apporté certaines des principales contributions à la performance du fonds. En revanche, les investisseurs ont eu une réaction négative à l'égard des quelques sociétés qui n'ont pas répondu aux attentes en matière de bénéfices et publié des prévisions décevantes pour 2025, à l'image de Capgemini et Prysmian. S'agissant des mouvements au sein du portefeuille, nous avons profité du repli de Schneider Electric (lié aux craintes concernant la baisse des dépenses en centres de données de Microsoft) pour réinitier une position, tout en prenant quelques bénéfices sur Allianz, Essilor Luxottica et Renault.

31/03/2025

Après la forte hausse des deux premiers mois de l'année, les marchés boursiers de la zone euro se sont consolidés en mars, les investisseurs attendant avec impatience les annonces des États-Unis concernant une éventuelle hausse des droits de douane sur les produits européens. Contre toute attente, ces inquiétudes ont alimenté un changement de discours sur la région, où le renouveau de l'amitié franco-allemande a donné lieu à de nouvelles initiatives visant à renforcer la sécurité et la croissance de l'Europe. Dans ce contexte, les positions phares du portefeuille comprenaient des titres du secteur bancaire censés bénéficier de l'Union des marchés des capitaux (Société Générale) ainsi que des valeurs liées aux infrastructures énergétiques (E.ON). En revanche, la perspective d'un accroissement de la dette nécessaire pour financer les dépenses de défense et d'infrastructure annoncées en Allemagne a pesé sur les taux d'intérêt et eu une incidence négative sur notre position sur Vonovia. Compte tenu de ce nouvel environnement, le portefeuille a été recentré sur des segments spécifiques, une réorientation appelée à se poursuivre au cours des prochains mois (nouvelle position sur BNP Paribas, qui devrait bénéficier de l'Union des marchés de capitaux).

30/04/2025

En avril, les marchés actions de la zone euro ont subi une correction dans le sillage des déclarations du président américain sur les « droits de douane réciproques » lors du Jour de la Libération, avant de se redresser sensiblement après l'annonce d'un sursis de 90 jours avant leur mise en œuvre effective. Le début de la saison de publication des résultats a également contribué à recentrer l'attention des investisseurs sur les performances des entreprises, un grand nombre d'entre elles ayant fait état de résultats très rassurants. Après avoir maintenu une position défensive au sein du portefeuille en début d'année, nous avons profité de la correction observée dans les premiers jours d'avril pour renforcer notre exposition aux actions et prendre des décisions d'arbitrage. Nous avons cédé plusieurs titres défensifs (très prisés par les investisseurs dans le contexte actuel, mais dont les valorisations offrent un potentiel haussier limité) au profit de valeurs plus cycliques (certaines ayant chuté de 20 à 25 % par rapport à leurs récents sommets). Cette discipline en matière de valorisation et cette flexibilité au niveau du positionnement du portefeuille ont soutenu les performances absolues et relatives du fonds en avril et seront essentielles pour évoluer au sein d'un environnement de marché qui devrait rester instable au cours des prochains mois.

31/05/2025

Dans la zone euro, le rebond déclenché par l'annonce d'une pause dans l'application des droits de douane « réciproques » par le président américain s'est poursuivi en mai. Malgré une faible visibilité à court terme sur ces questions, le nouveau discours sur la zone euro prend de l'ampleur (une alliance franco-allemande renforcée, le plan « ReArm Europe », l'Union de l'épargne et des investissements...), suggérant que la réduction de la décote de valorisation de l'Europe par rapport aux États-Unis pourrait se poursuivre. Dans ce contexte, les secteurs de l'industrie et de la technologie (dont la pondération avait été renforcée à « surpondération » dans le portefeuille) ont été les plus performants en mai et ont tiré la performance du fonds (Prysmian, Legrand, Schneider, ASML...). En dépit de ce positionnement à contre-courant du consensus (car il reflète une exposition accrue au cycle économique), nous croyons en notre stratégie, qui a par la suite été renforcée par des investissements dans des titres spécifiques, notamment Airbus, Amplifon et Smurfit Westrock.

30/06/2025

Les marchés actions de la zone euro ont clôturé le mois de juin à un niveau relativement stable, malgré l'intensification des tensions géopolitiques au Moyen-Orient et l'incertitude suscitée par le président américain, qui pèsent sur les perspectives de croissance économique mondiale. Dans ce contexte, la réaction des États membres de l'Union européenne (annonce d'une hausse des dépenses de défense, adoption d'un plan de relance pour stimuler l'investissement en Allemagne, progrès réalisés sur l'Union de l'épargne et de l'investissement) a accentué le changement de discours à l'égard de la région et donne des raisons d'espérer une reprise économique au cours des prochains trimestres. À la suite de la surperformance des secteurs défensifs et/ou nationaux (télécommunications, services aux collectivités, assurance, banques...) au premier semestre, les valorisations absolues et relatives des entreprises cycliques et exportatrices semblent désormais offrir des opportunités intéressantes pour le second semestre, notamment si un scénario défavorable concernant les droits de douane américains peut être évité. Leurs pondérations au sein du portefeuille ont par conséquent été renforcées au cours du mois (Schneider, Smurfit Westrock, Airbus).

Rapport des administrateurs

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG) (suite)

31/07/2025

Le mois de juillet a été dominé par l'actualité concernant les droits de douane, les États-Unis ayant conclu des accords avec le Japon et l'Union européenne. Ces évolutions ont donné lieu à un rebond du segment de moindre qualité du marché en début de mois, qui s'est quelque peu estompé à mesure que les accords se confirmaient. La saison de publication des résultats, qui a suscité des réactions très variées, a constitué un autre facteur déterminant pour la performance des cours sur la période. Dans ce contexte, le fonds a sous-performé son indice de référence. Du côté des bonnes nouvelles, le fonds a tiré parti de sa forte exposition aux entreprises industrielles, notamment en ce qui concerne certaines de nos principales positions, telles que Legrand et Assa Abloy (dont les solides résultats trimestriels ont été récompensés par les investisseurs) ainsi que Prysmian et Schneider Electric (répercussions positives des résultats de leurs pairs concernant les centres de données). La sélection s'est également avérée judicieuse dans les secteurs des matériaux et des services aux collectivités, grâce aux positions sur Smurfit Kappa et EDP. Quelques titres ont toutefois constitué des freins à la performance relative, en particulier Renault (avertissement sur résultats inattendu en raison d'une fin de trimestre très décevante), Amplifon (résultats du 2^e trimestre en deçà des attentes et révision à la baisse des prévisions, l'amélioration attendue en France ne compensant pas la détérioration observée ailleurs) et Vonovia (hausse des rendements obligataires allemands). Les principaux changements apportés au portefeuille incluent une réduction de l'exposition aux semi-conducteurs en prévision des publications de résultats (ASML, Infineon) et une prise de bénéfices sur Air Liquide, tout en étoffant les positions sur EssilorLuxottica et Thales.

31/08/2025

En août, les marchés actions de la zone euro ont atteint des niveaux records, soutenus par la publication de solides résultats pour le premier semestre et le discours du président de la Fed à Jackson Hole, qui a ouvert la voie à une éventuelle baisse des taux aux États-Unis dès le mois de septembre. L'environnement favorable a néanmoins été perturbé par la réapparition du risque politique en France, le Premier ministre ayant sollicité un vote de confiance aux députés. Cette dernière évolution a entraîné un revirement spectaculaire de la performance relative des acteurs nationaux (qui avaient fortement progressé depuis le début de l'année) et des entreprises exportatrices (négligées en raison des incertitudes liées aux droits de douane américains). Dans un tel contexte, la sous-performance du fonds en début de mois a été largement compensée par sa sous-exposition au secteur financier (accrue mi-août via des prises de bénéfices sur Munich Re et Société Générale) et sa surexposition aux valeurs industrielles et du luxe (également accentuée après le renforcement de nos positions sur Prysmian, Hermès, Richemont et LVMH).

30/09/2025

Le rebond des marchés actions de la zone euro s'est poursuivi en septembre, à la faveur des anticipations de baisse des taux aux États-Unis et de l'atténuation des risques politiques en France suite à la nomination d'un nouveau Premier ministre. Les valeurs cycliques ont largement surperformé (notamment dans l'industrie, les semi-conducteurs et les banques), reflétant les espoirs des investisseurs quant à une croissance économique mondiale plus soutenue au cours des prochains mois. Les titres de la défense et de l'intelligence artificielle se sont distingués, Thales, Airbus, Schneider Electric, Legrand et Prysmian enregistrant certaines des meilleures performances du portefeuille au cours du mois. En ce qui concerne notre stratégie d'investissement, malgré quelques prises de bénéfices sur ASML, Legrand, Siemens et Société Générale, le portefeuille a conservé son biais cyclique (notamment envers les entreprises exportatrices) en surpondérant les acteurs de l'industrie, de l'automobile et du luxe.

31/10/2025

Portées par l'espoir d'un accord commercial entre les États-Unis et la Chine et par la saison de publication des résultats trimestriels – qui s'est avérée bien meilleure que prévu –, les actions de la zone euro ont poussé leur ascension vers de nouveaux sommets. Au sein de nos thèmes d'investissement privilégiés, les entreprises exportatrices européennes ont fortement rebondi après avoir sous-performé les actions axées sur le marché national au premier semestre. Il s'agit notamment d'EssilorLuxottica et de LVMH dans le secteur de la consommation discrétionnaire, d'ASML pour les fabricants d'équipements pour semi-conducteurs, de Schneider Electric, acteur de l'électrification et d'Assa Abloy dans le secteur de la construction. Ces préférences ont été maintenues au sein du portefeuille. Les principaux changements opérés sur le mois incluent l'initiation de nouvelles positions sur Siemens Energy (qui devrait relever ses objectifs pour 2028 sous peu) et Safran (réduction de la sous-pondération du fonds dans le secteur de la défense).

30/11/2025

Les marchés actions de la zone euro ont évolué sans orientation claire en novembre, tiraillés entre les craintes d'une bulle potentielle de l'IA, d'une part, et les espoirs d'un cessez-le-feu en Ukraine et d'un assouplissement de la politique monétaire aux États-Unis à partir de décembre, d'autre part. La volatilité implicite nous a toutefois permis de réinvestir les liquidités du portefeuille et nous avons pris de nouvelles positions sur des sociétés affichant un potentiel de croissance attrayant pour 2026 : ING Group dans le secteur bancaire (l'une des rares banques capables d'accroître sensiblement sa marge d'intérêt l'année prochaine), Heidelberg Materials dans la construction (qui devrait bénéficier du plan d'infrastructure allemand et, potentiellement, de la fin du conflit en Ukraine) et Kering (confirmant notre conviction à l'égard de la reprise progressive du marché du luxe au cours des prochains trimestres).

31/12/2025

Les marchés actions de la zone euro ont clôturé le mois et l'année à des sommets, dopés par l'espoir d'une reprise de la croissance bénéficiaire des entreprises de la région en 2026 (après trois ans de stagnation) et du maintien d'une politique monétaire accommodante par la BCE. Cet environnement s'est à nouveau avéré particulièrement favorable au secteur bancaire (Société Générale, BNP Paribas) et à plusieurs valeurs cycliques qui avaient sous-performé en 2025, telles que Cap Gemini et Smurfit Westrock. En revanche, les titres défensifs ont eu du mal à suivre le rythme, à l'instar d'EssilorLuxottica, pénalisée par les projets de Google qui envisage de se lancer sur le marché lucratif des lunettes connectées. Au sein du portefeuille, des ajustements ont été opérés dans l'aéronautique et la défense (réduction de la position sur Airbus et introduction de Rheinmetall, dont le titre a cédé 20 % sur les deux derniers mois) ainsi que dans le secteur bancaire (allègement de la position sur Société Générale au profit d'ING).

Rapport des administrateurs

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG)

31/01/2025

La pression à la hausse sur les taux à long terme s'est maintenue pendant la première quinzaine de janvier. Les rendements des bons du Trésor américain à 10 ans ont frôlé les 4,80 %, avant de reculer en deuxième partie de mois. Ceux des obligations allemandes de même échéance ont suivi une tendance similaire, alimentée par la hausse des prévisions d'inflation. La prime de risque de la France a diminué. Les spreads se sont resserrés pendant le mois avec une contraction d'environ 5 pb pour les obligations notées BBB et d'environ 10 pb pour le segment BB. Le marché primaire a été dynamique, certaines opérations offrant une prime d'émission attractive. Pour financer son obligation hybride arrivant à échéance en fin d'année, La Poste a émis une nouvelle tranche hybride à 6 ans, notée BB+ et assortie d'un coupon très attrayant de 5 %. Ipsos, désormais notée Baa3 par Moody's et BBB par Fitch, a émis une obligation à 5 ans offrant un rendement de 3,80 %. Eilor a convaincu le marché de son redressement, ce qui lui a permis de refinancer sa dette d'échéance 2026 par une nouvelle obligation 2030 assortie d'un coupon de 5,625 %, contre 3,75 % pour la précédente.

28/02/2025

Les rendements des obligations américaines à 10 ans ont cédé du terrain depuis la mi-janvier. Les craintes de pressions inflationnistes liées au programme politique du président Trump, confirmées par les mauvais chiffres de l'inflation aux États-Unis, se muent progressivement en inquiétudes concernant la croissance économique, comme le suggèrent la baisse de la confiance des consommateurs et la hausse de l'euro. Les taux à long terme ont chuté d'environ 10 pb en Europe. La prime de risque de la France a également légèrement diminué. Les spreads se sont resserrés sur l'ensemble du spectre de crédit, avec une contraction d'environ 10 pb et 15 pb, respectivement, pour les segments notés BBB et BB. Certaines obligations offraient une prime d'émission attractive. Loxam, leader européen de la location de matériel, a refinancé une partie de ses obligations garanties arrivant à échéance en 2026 par une nouvelle émission obligataire à 5 ans assortie d'un coupon de 4,25 %. Nous avons également souscrit à l'émission Tier 2 de CCF Holdings, une société issue de la fusion CCF et de MyMoneyBank, toutes deux détenues par le fonds Cerberus. Cette obligation notée BB+, d'échéance 10 ans et remboursable par anticipation après 5 ans, offre un coupon de 5,15 %.

31/03/2025

L'annonce du plan de relance allemand a constitué une surprise positive, tant par son ampleur que par le consensus politique qu'il a suscité. Les besoins de financement qu'il implique ont eu un impact considérable sur les courbes de rendement, avec un choc sur la partie longue inédit depuis la réunification allemande. Nous avons profité de la pentification des courbes de rendement pour augmenter la sensibilité au taux au sein du portefeuille. Les spreads de crédit BBB sont restés stables, tandis que ceux des obligations notées BB et B se sont creusés de 10 pb et 30 pb respectivement. Le marché primaire, très dynamique, a offert de nombreuses opportunités d'investissement compte tenu de la récente hausse des rendements. Le spécialiste du recyclage Séché a refinancé son rachat à Singapour avec une obligation à 5 ans notée BB et assortie d'un coupon de 4,5 %. Le groupe SIG, qui fournit des machines pour le conditionnement aseptique, a émis une obligation à 5 ans notée BBB et offrant un coupon de 3,75 % afin de refinancer sa dette.

30/04/2025

L'annonce des droits de douane le 2 avril (« Jour de la Libération ») a provoqué une correction brutale des actifs risqués, l'indice Crossover s'envolant de 100 pb. La position plus conciliante adoptée ensuite par l'administration Trump a permis à l'indice d'annuler 80 % de la hausse initiale. Le repli des taux souverains – l'OAT à 5 ans a cédé 25 pb au cours du mois –, a permis aux indices de crédit de clôturer le mois en territoire positif. Le segment Investment Grade, où les spreads ne se sont élargis que de 10 pb, a surperformé le haut rendement. La BCE a réduit ses taux de 25 pb, comme prévu, tout en soulignant les risques macroéconomiques pesant sur la zone euro et en ouvrant la voie à de futures baisses. Compte tenu de cette période de volatilité accrue, le marché primaire a marqué une pause avant de se redresser en fin de mois avec des émissions dignes d'intérêt, notamment celles d'Eircom, de Stada et d'Infopro dans le segment du haut rendement. En ce qui concerne les titres Investment Grade, l'assureur belge Ethias a émis une obligation Tier 2 à 10 ans notée BBB et offrant un coupon proche de 5 %, qui nous semble intéressant.

31/05/2025

La stabilisation temporaire sur le front de la guerre commerciale a permis aux marchés de poursuivre leur rebond. Les inquiétudes entourant l'ampleur du déficit budgétaire américain pèsent toutefois sur les taux à long terme du pays. Les rendements des obligations allemandes à 5 ans ont augmenté d'une douzaine de points de base. Les spreads avec la France et surtout l'Italie se resserrent, Moody's ayant confirmé la note Baa3 du pays et modifié la perspective à « positive ». L'indice Crossover s'est rapproché des 300 pb, le niveau qu'il avait atteint avant le début de la guerre commerciale. Après avoir failli clôturer en baisse en avril, le marché primaire s'est montré dynamique en mai, bénéficiant d'une forte demande des investisseurs. Afin de préserver sa notation de crédit à long terme, le spécialiste des câbles Prysmian a émis sa première obligation hybride assortie d'un coupon de 5,25 % – un rendement particulièrement attrayant compte tenu de sa notation BB et de l'échéance initiale de 5 ans. AccorInvest a poursuivi la restructuration de sa dette en émettant une triple tranche d'obligations arrivant à échéance en 2030 et 2032. Notée B2/B, la société est une « spin-off » du groupe Accor qui détient 576 hôtels pour une valeur de près de 8 milliards d'euros.

Rapport des administrateurs

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG) (suite)

30/06/2025

La BCE a abaissé ses taux directeurs de 25 pb, une décision largement attendue. Le ton de la banque centrale s'est cependant avéré plus ferme que prévu. Les taux souverains à long terme se sont inscrits en légère hausse, la courbe se pentifiant depuis le début du mois. Le spread entre l'Italie et l'Allemagne s'est réduit sur le mois, en partie grâce aux annonces faites en Allemagne, susceptibles de ramener le déficit budgétaire à 3 % dès 2026. Le spread entre la France et l'Allemagne s'est légèrement creusé. Le marché primaire a une nouvelle fois été très dynamique en juin. La demande des investisseurs est restée soutenue, comme en témoigne la baisse continue des spreads observée depuis la mi-avril. Orange a refinancé ses obligations hybrides à court terme via une nouvelle obligation à 7 ans d'un volume de 750 millions d'euros, accompagnée d'une offre de rachat des émissions à court terme existantes. Une fois de plus, un émetteur d'obligations hybrides a prouvé sa fiabilité en matière de rachat, alors que les actifs hybrides stagnent depuis trois ans et que le segment reste bon marché par rapport aux obligations senior. Le fournisseur allemand de services énergétiques Techem a émis une obligation à 7 ans assortie d'un coupon de 4,625 % et notée B+. Fort d'une longue expérience sur le marché du haut rendement, cet émetteur a démontré sa capacité à réduire sa dette.

31/07/2025

L'environnement de marché a été positif en juillet, grâce à la perspective d'un accord commercial entre les États-Unis et plusieurs de leurs partenaires, tels que l'Europe et le Japon. En l'absence de décisions des banques centrales, les marchés attendent avec impatience que la Fed réduise ses taux et que la BCE procède à sa dernière baisse de 25 pb. La pentification des courbes de rendement s'est poursuivie dans un contexte de baisse de la demande d'obligations souveraines. En revanche, les obligations d'entreprises restent très prisées des investisseurs et les spreads de crédit se sont encore contractés, tant pour les titres investment grade que pour le haut rendement. Les flux de capitaux provenant des investisseurs ont également été élevés, avec un impact positif indéniable sur les valorisations des obligations d'entreprises. Les premières publications de résultats d'entreprises ont démontré la résilience des équipementiers automobiles, notamment Forvia et OP Mobility, soutenant leurs obligations au cours du mois. OP Mobility a fait appel au marché primaire avec une émission sursouscrite 10 fois, confirmant la vigueur de la demande des investisseurs à l'heure actuelle.

31/08/2025

Lors de son discours à Jackson Hole, Jerome Powell a laissé entendre qu'une baisse des taux était probable lors de la prochaine réunion, alors que la Réserve fédérale subit une pression importante de la part de Donald Trump. Les spreads de crédit sont restés faibles, dans un contexte de forte demande des investisseurs pour cette classe d'actifs, tant sur le segment Investment Grade que sur celui du haut rendement. À l'inverse, l'incertitude politique en France, sur fond de détérioration des finances publiques, a entraîné un nouvel élargissement des spreads souverains. Compte tenu de cet environnement, nous avons allégé certaines positions offrant des rendements moins attrayants qu'en début d'année dans la perspective d'un retour sur le marché primaire au cours des premières semaines de septembre. La publication des résultats du premier semestre se poursuit et les émetteurs en portefeuille ont affiché des performances conformes aux attentes à ce stade. La duration du fonds est restée stable.

30/09/2025

Comme largement anticipé, la Fed a réduit ses taux directeurs de 25 pb et le marché table sur deux nouvelles baisses avant la fin de l'année. En revanche, la BCE a laissé ses taux inchangés et se montre plus optimiste quant à la croissance au sein de la zone euro. Elle n'a toutefois n'a donné aucun signal concernant sa politique monétaire pour les prochains mois. Les spreads se sont resserrés sur l'ensemble du spectre de crédit, ce qui a permis au haut rendement de surperformer les émetteurs mieux notés. La rétrogradation de la note de la France et la révision à la hausse de celles de l'Espagne et de l'Italie ont eu peu d'impact sur les primes de risque de la dette d'entreprise. Le marché primaire est resté très dynamique en septembre. L'opérateur suisse Matterhorn, détenu par Xaviel Niel, a émis une obligation à 5 ans pour financer l'acquisition d'une participation majoritaire dans Monaco Telecom : le rendement s'est établi à près de 4 %, avec une notation BB. Gestamp, un fabricant espagnol de pièces automobiles spécialisé dans la carrosserie, a également été en mesure de refinancer sa dette à court terme grâce à une obligation à 5 ans notée BB et assortie d'un rendement de 4,40 %. Unibail a émis une nouvelle obligation hybride dont la première date de remboursement anticipé est fixée à juin 2031. Le coupon s'élevait à 4,75 %, pour une notation de crédit Ba1/BBB-.

31/10/2025

La faillite du fabricant américain de pièces automobiles First Brands a jeté un froid sur les marchés de la dette privée, qui s'est ensuite partiellement propagé aux obligations à haut rendement. Les résultats du troisième trimestre sont néanmoins ressortis globalement en ligne avec les attentes, permettant une reprise en fin de mois. Certaines sociétés, dont Accor et Unibail, ont publié des résultats particulièrement solides, tandis que d'autres, comme Altarea, ont bénéficié de relèvements de leur notation. Malgré un shutdown gouvernemental plus long que d'habitude aux États-Unis, qui a privé le pays de statistiques, la Fed a repris son cycle de baisse des taux, avec à la clé une détente des taux à long terme. Les marchés primaires sont restés particulièrement actifs en octobre, et nous avons participé aux émissions d'Aegis (Verisure), d'Exor, de Séch Environnement, de TDC Net et de Carmila.

Rapport des administrateurs

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG) (suite)

30/11/2025

Les taux souverains de la zone euro sont restés plutôt stables en novembre. Les primes de risque des obligations françaises et italiennes ont reculé. Les craintes d'une bulle de l'intelligence artificielle ont entraîné une hausse de la volatilité des actifs risqués et les spreads se sont légèrement creusés au cours du mois. Le marché anticipe une relative stabilité des taux de la BCE au cours des prochains mois. En revanche, les espoirs de réductions de taux de la Fed se sont avérés volatils, les investisseurs tablant désormais sur une baisse lors de la réunion de décembre, et deux autres en 2026. Le marché primaire est resté dynamique, tant sur le segment Investment Grade que sur celui du haut rendement. Le groupe de distribution espagnol Eroski – qui fonctionne sous forme de coopérative – a refinancé sa dette en émettant une obligation à 5,5 ans notée B1/BB- et assortie d'un coupon de 5,75 %. Aux États-Unis, l'opérateur de télécommunications Verizon a émis une obligation hybride notée BBB offrant un coupon de 4 %, qui nous semble attrayant.

31/12/2025

Les taux à long terme en euros ont souffert des tensions observées au cours du mois, qui ont accentué la pentification des courbes des rendements souverains. Les investisseurs s'inquiètent de l'ampleur des émissions d'obligations d'État prévues en 2026 en raison des importants déficits budgétaires attendus tant en France qu'en Allemagne. Comme prévu, la BCE a laissé ses taux inchangés. Le marché table sur des taux à court terme stables au cours des douze prochains mois. En France, le Parlement a finalement approuvé le budget de la sécurité sociale pour 2026, entraînant une diminution de la prime de risque du pays. Les spreads de crédit se sont contractés sur tous les segments, le marché primaire s'étant tari en fin de mois. Les indices du haut rendement ont dès lors largement surperformé leurs homologues Investment Grade, qui évoluaient en territoire négatif. Filiale du groupe de médias suédois Ambracer, le leader mondial des jeux de société Asmodee a émis une obligation arrivant à échéance en 2031 afin de refinancer la FRN émise un an plus tôt. La solide trajectoire bénéficiaire d'Asmodee a contribué au très bon accueil de l'émission par le marché, s'accompagnant d'une réduction du coupon de 150 pb. Celsa est un fabricant espagnol d'acier circulaire à faible teneur en carbone. La société a levé 1,2 milliard d'euros sur le marché obligataire afin d'allonger l'échéance de sa dette. Le coupon de 8,25 % nous paraît attrayant compte tenu de la notation B/B2 et de l'échéance à 5 ans.

Rapport des administrateurs

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION

31/01/2025

Tout au long du mois, la Banque centrale européenne a réaffirmé sa détermination à normaliser sa politique monétaire. Dans le même temps, les rendements à long terme ont continué de progresser. Dans un contexte de reprise de la pentification de la courbe des taux sur les marchés obligataires européens, nous avons allongé la durée du fonds afin de tirer parti de cette opportunité. Les premiers résultats publiés dans le secteur bancaire américain se sont révélés encourageants ; ceux de la plupart des autres secteurs sont attendus en février. Le lancement du modèle d'IA LLM de DeepSeek a soulevé de nombreuses questions au sein du secteur technologique, notamment en ce qui concerne les dépenses d'investissement nécessaires pour poursuivre les développements en IA à l'avenir, générant, à ce stade, une incertitude accrue quant aux investissements à réaliser. Au cours du mois, nous avons relevé notre exposition aux actions à 32 %, principalement via des positions dans le secteur financier européen.

28/02/2025

Alors que l'incertitude politique s'accroît, les craintes de pressions inflationnistes liées au programme politique du président Trump, confirmées par les mauvais chiffres de l'inflation aux États-Unis, se muent progressivement en inquiétudes concernant la croissance économique, comme le suggèrent la baisse de la confiance des consommateurs et la hausse de l'euro. Les taux à long terme ont chuté d'environ 10 pb en Europe. La prime de risque de la France a également légèrement diminué. La publication des résultats des entreprises a démontré leur résilience au sein d'un environnement macroéconomique morose. Le secteur financier, et en particulier les banques, a enregistré de solides performances. La pentification de la courbe des taux est également devenue plus favorable. L'exposition du fonds aux actions a été relevée depuis le début de l'année afin de tirer parti de la hausse des marchés. La poche des obligations d'entreprises a également contribué à la performance, principalement via le rendement de portage.

31/03/2025

L'annonce du plan de relance allemand a constitué une surprise positive, tant par son ampleur que par le consensus politique qu'il a très rapidement suscité. Elle a eu un impact marqué, entraînant les rendements à long terme à la hausse – dès lors que les marchés ont anticipé les besoins de financement élevés du plan – et soutenant les marchés actions européens. En revanche, la politique menée aux États-Unis alimente un climat d'incertitude, qui se reflète dans les enquêtes et fait craindre un ralentissement économique. Dans ce contexte, nous avons profité de la pentification des courbes de rendement pour augmenter la sensibilité au taux au sein du portefeuille. Le marché primaire a été très dynamique, offrant de nombreuses opportunités d'investissement. Le secteur financier reste porté par un environnement de taux d'intérêt favorable et par le repositionnement des investisseurs. Au sein de la poche actions, nous avons continué de réduire notre exposition aux États-Unis, compte tenu des incertitudes pesant sur la croissance.

30/04/2025

L'annonce des droits de douane le 2 avril (« Jour de la Libération ») a provoqué une correction brutale des actifs risqués, comme en témoigne l'effondrement des indices actions et la hausse de plus de 100 pb de l'indice Crossover. La position plus conciliante adoptée ensuite par l'administration Trump, qui a cédé à la pression croissante des marchés, a permis aux indices d'enregistrer un net rebond. Toutefois, l'incertitude quant aux droits de douane définitifs est encore susceptible d'entraîner un ralentissement économique majeur. La Banque centrale européenne pourrait par conséquent prolonger son cycle de baisse des taux au-delà de nos prévisions du début de l'année. Une fois encore, les résultats du premier trimestre sont ressortis supérieurs aux attentes dans le secteur bancaire. Les secteurs touchés par la nouvelle politique tarifaire ont publié des prévisions relativement prudentes, avec une faible visibilité pour le second semestre. Nous avons profité de l'élargissement des spreads de crédit pour renforcer plusieurs de nos positions obligataires, compte tenu des rendements particulièrement intéressants durant le pic de volatilité.

31/05/2025

La stabilisation temporaire (?) sur le front de la guerre commerciale a permis aux marchés de poursuivre leur rebond. Les investisseurs s'inquiètent cependant de l'ampleur du déficit budgétaire américain et de la nouvelle politique budgétaire prévue par le « Big Beautiful Act » que l'administration Trump est en train d'élaborer. Les taux à long terme sont par conséquent restés sous pression aux États-Unis et au Japon. Après avoir failli clôturer en baisse en avril, le marché primaire des obligations d'entreprises s'est montré dynamique en mai, bénéficiant d'une forte demande des investisseurs. Nous avons pu sélectionner plusieurs émissions attrayantes qui ont renforcé la pondération des obligations d'entreprises au sein du portefeuille. Le secteur financier a continué à afficher de solides performances après la publication des résultats du premier trimestre par les banques et les compagnies d'assurance ; nous avons maintenu nos investissements dans ces secteurs. Notre exposition aux actions a fluctué entre 24 % et 30 % et a été largement dominée par le marché européen.

30/06/2025

Les frappes contre des sites militaires et nucléaires iraniens ont provoqué un pic de volatilité sur les marchés pétroliers et boursiers européens. Malgré les fortes tensions entourant le budget américain et leur impact sur le dollar, les marchés actions américains ont rebondi au cours du mois. Nous avons été actifs sur le segment des obligations d'entreprises, qui a proposé de nombreuses émissions primaires. L'exposition du fonds aux actions a oscillé entre 25 % et 30 % sur le mois. Au sein du portefeuille, les valeurs des télécommunications, de la santé et du luxe ont reculé, tandis que le secteur technologique a fortement progressé, tant en Europe (ASML, Infineon) qu'aux États-Unis (Alphabet, Microsoft, Nvidia). Nous avons continué de couvrir 50 % de notre exposition au dollar.

Rapport des administrateurs

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION (suite)

31/07/2025

L'environnement de marché a été marqué par l'optimisme en juillet, grâce à la perspective d'un accord commercial entre les États-Unis et plusieurs de leurs partenaires, tels que l'Europe et le Japon. Nous avons maintenu une forte exposition aux actifs risqués – actions et obligations d'entreprises – afin de tirer parti de cette actualité positive. En l'absence de décisions des banques centrales, les marchés attendent avec impatience que la Fed réduise ses taux et que la BCE procède à sa dernière baisse de 25 pb. La pentification des courbes de rendement s'est poursuivie dans un contexte de baisse de la demande d'obligations souveraines. En revanche, les obligations d'entreprises restent très prisées des investisseurs et les spreads de crédit se sont encore contractés, tant pour les titres investment grade que pour le haut rendement. Les flux de capitaux provenant des investisseurs ont également été élevés, avec un impact positif indéniable sur les valorisations des obligations d'entreprises. Les premières publications de résultats d'entreprises ont démontré la résilience des équipementiers automobiles, notamment Forvia et OP Mobility, soutenant leurs obligations au cours du mois. OP Mobility a fait appel au marché primaire avec une émission sursouscrite 10 fois, confirmant la vigueur de la demande des investisseurs à l'heure actuelle. Au sein de la poche actions, le secteur financier a continué de contribuer à la performance, tout comme la technologie.

31/08/2025

Le discours de Jackson Hole a permis à Jerome Powell de délivrer un message ouvrant la voie à une probable baisse des taux lors de la prochaine réunion de la Fed, alors que Donald Trump continue de faire pression sur l'institution. Les spreads de crédit sont restés très faibles dans un contexte de demande soutenue des investisseurs pour la classe d'actifs, tant sur le segment Investment Grade que sur celui des obligations à haut rendement. En revanche, l'incertitude politique en France, sur fond de fragilité croissante des finances publiques, a entraîné un nouvel élargissement des spreads souverains. Dans ce contexte, nous avons réduit plusieurs positions obligataires affichant des rendements inférieurs à ceux observés au début de l'année, en anticipation d'une reprise de l'activité sur le marché primaire dès les premières semaines de septembre. La publication des résultats du premier semestre s'est poursuivie en août. Jusqu'à présent, les sociétés en portefeuille ont affiché des résultats solides. L'exposition du fonds aux actions a été réduite après le récent rebond, compte tenu de la faible probabilité d'une accélération de la croissance économique et de la forte exposition des investisseurs aux actifs risqués.

30/09/2025

Comme largement anticipé, la Fed a réduit ses taux directeurs de 25 pb et le marché table sur deux nouvelles baisses avant la fin de l'année. En revanche, la BCE a laissé ses taux inchangés et se montre plus optimiste quant à la croissance au sein de la zone euro. Elle n'a toutefois pas donné aucun signal concernant sa politique monétaire pour les prochains mois. Les marchés actions ont poursuivi leur progression, qui a été alimentée par les technologies, les banques et les métaux. Nous avons renforcé notre exposition à l'Asie et au Japon. Les spreads se sont resserrés sur l'ensemble du spectre de crédit, ce qui a permis au haut rendement de surperformer les émetteurs mieux notés. La rétrogradation de la note de la France et la révision à la hausse de celles de l'Espagne et de l'Italie ont eu peu d'impact sur les primes de risque de la dette d'entreprise. Le marché primaire est resté très dynamique en septembre.

31/10/2025

Malgré un shutdown gouvernemental plus long que d'habitude aux États-Unis, qui a privé le pays de statistiques, les marchés boursiers ont progressé en octobre, portés par les solides résultats publiés pour le troisième trimestre. La confirmation des baisses de taux par la Fed et un assouplissement bienvenu sur les marchés obligataires ont également soutenu les marchés actions, tout comme la perspective d'un accord sino-américain. Les marchés du crédit ont été plus volatils après la faillite de First Brands aux États-Unis et compte tenu des risques pesant actuellement sur les actifs de dette privée. Le secteur technologique a continué de surperformer au sein du portefeuille. Les résultats solides publiés par LVMH et Sanofi ont permis aux titres de ces entreprises de rebondir. De même, Stellantis a rassuré les investisseurs quant à sa capacité à se remettre de son accès de faiblesse. Nous avons relevé l'exposition du fonds aux actions, notamment au Japon et en Asie.

30/11/2025

Le shutdown aux États-Unis a privé les observateurs du marché de la plupart des données économiques ce mois-ci, les contraignant à naviguer à l'aveuglette en amont d'une éventuelle baisse des taux lors de la prochaine réunion de la Fed. Malgré la publication de résultats solides par Nvidia, le secteur technologique est resté sous pression sur le mois, affichant des rendements négatifs. Nos convictions au sein du secteur pharmaceutique, notamment AstraZeneca et Eli Lilly, ont signé de belles progressions. S'agissant des obligations, les spreads de crédit sont restés globalement stables au cours de la période, tandis que la courbe des taux s'est légèrement pentifiée sur le segment des obligations souveraines à plus longue échéance. L'exposition du fonds aux actions a fluctué entre 27 % et 32 % sur le mois.

31/12/2025

Aux États-Unis, la publication des statistiques économiques officielles a repris après le shutdown gouvernemental, brossant un tableau mitigé de la situation économique : la croissance se poursuit, mais à un rythme plus faible, et de manière plutôt inégale d'un secteur à l'autre. Le montant colossal des dépenses d'investissement consacrées à l'IA constitue l'un des principaux facteurs de soutien à l'économie. Le chômage a continué d'augmenter lentement, alimentant les anticipations d'une nouvelle réduction des taux par la Fed en 2026 après la baisse opérée en décembre. En Europe, la BCE a laissé ses taux inchangés. Une baisse des taux nous semble probable en 2026 compte tenu de la demande atone et de l'inflation modérée. En France, l'impasse politique persiste, maintenant les taux souverains sous pression. Dans ce contexte, les marchés ont enregistré des rendements positifs, en particulier dans les secteurs cycliques tels que les banques et les matières premières. Au sein du portefeuille, Société Générale, BPER et Santander ont apporté une contribution positive à la performance, tout comme Newmont. L'exposition du fonds aux actions a fluctué entre 30 % et 34 % sur le mois. Nous avons maintenu la duration du fonds à un niveau relativement faible, en nous concentrant sur le rendement du portage généré par les obligations d'entreprises. Nous avons mis en place une couverture partielle de notre exposition au dollar.

Rapport des administrateurs

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH

31/01/2025

La publication du modèle R1 de Deepseek a donné lieu à un accès de volatilité inattendu début 2025. Nous en avons profité pour consolider et renforcer notre positionnement dans les semi-conducteurs destinés à l'IA, car nous estimons que l'orientation de la mise à l'échelle de l'IA n'a pas fondamentalement changé à ce stade. Nous restons optimistes quant aux dépenses informatiques globales en 2025 et décelons également de nombreuses opportunités en dehors de l'IA. Le fonds a surperformé son indice de référence en janvier, grâce à notre surpondération du sous-secteur des logiciels et à notre sélection de titres. Gitlab, MongoDB, Monday.com et Confluent ont apporté les principales contributions à la hausse. Notre exposition au matériel et aux semi-conducteurs en Asie a pesé sur la performance, en particulier les positions sur Advantest et Wiwynn.

28/02/2025

Le mois de février a débuté par un rebond des valeurs technologiques qui a contribué à apaiser la volatilité de fin janvier liée à Deepseek. Cependant, les rumeurs de réduction des dépenses de Microsoft en centres de données apparues plus tard dans le mois ont ravivé la volatilité, avec à la clé des rendements absolus négatifs tant pour notre indice de référence technologique (-2,2 %) que pour notre fonds (-0,5 %) au moment de la rédaction de ces lignes. Les titres du secteur de l'Électricité de l'IA ont reculé de 10 % au cours du mois, ce qui n'a toutefois eu qu'un impact limité sur notre fonds en raison de notre exposition réduite dans ce domaine, compte tenu de l'importante prime de valorisation par rapport à d'autres titres liés à l'IA. Nous avons profité de cette volatilité pour réintégrer notre position thématique au portefeuille en nous concentrant plutôt sur les fondamentaux. Nvidia : Les résultats ont mis en évidence une forte demande pour les puces d'IA, ce qui devrait contribuer à restaurer la confiance des investisseurs dans les semi-conducteurs liés à l'IA. Workday : la hausse des commandes devrait soutenir à la fois le cours de l'action et l'ensemble du segment des logiciels d'entreprise, dès lors que les budgets informatiques continuent de se redresser à partir d'un faible niveau. Analog Devices : la société a réitéré ses prévisions selon lesquelles la demande de semi-conducteurs industriels avait atteint son plus bas, déclenchant un rebond des actions axées sur l'analogique. Nous continuons d'observer des signes d'amélioration au niveau des tendances de la demande pour les technologies hors IA et restons donc optimistes quant à la performance globale du marché des actions technologiques.

31/03/2025

Le secteur technologique a reculé d'environ 12 % en mars (en euros), contre -7,5 % pour les actions mondiales. Au moment de la rédaction du présent rapport, notre fonds affichait une baisse de 13,6 %, sous-performant son indice de référence depuis le début du mois. Les semi-conducteurs ont constitué le principal frein à la performance, les investisseurs continuant de débattre de la pérennité des récentes tendances en matière d'intelligence artificielle. Les signes concernant 1) les progrès des modèles et outils d'IA et 2) les dépenses consacrées aux centres de données d'IA demeurent très encourageants et nous sommes donc toujours optimistes quant à un rebond des titres liés à l'IA au deuxième trimestre. Les principales contributions négatives sur le mois sont à mettre à l'actif de MongoDB, TSMC et Vertiv. En revanche, Veeva, Nvidia et Monday.com ont tiré leur épingle du jeu.

30/04/2025

Le Jour de la Libération a provoqué une hausse de la volatilité, mais les marchés se sont redressés fin avril. Au moment de la rédaction de ces lignes, le fonds s'inscrit en baisse sur le mois, continuant toutefois de surperformer son indice de référence en 2025. La sélection des titres a alimenté la surperformance : les petites capitalisations asiatiques (Hanmi Semi, Wiwynn, Asia Vital Components) sont arrivées en tête, tandis que la poche dédiée aux semi-conducteurs (Micron, Nvidia, Broadcom) a pesé sur la performance. Malgré l'absence de conviction forte quant à l'orientation du marché à court terme, la technologie est, selon nous, en mesure de surperformer les marchés mondiaux. Cette opinion repose sur deux points : les actions technologiques mondiales se négocient à des valorisations relatives au plus bas depuis dix ans par rapport à l'indice MSCI ACWI, et les révisions du BPA ont surperformé les indices généraux depuis le début de l'année. Nous rappelons à nos partenaires que le segment des logiciels et services, qui est à l'abri des droits de douane et regroupe des entreprises plus résilientes et suivant un cycle plus long, représente environ 35 % du secteur. Les valorisations des éditeurs de logiciels ont atteint leur plus bas niveau depuis plus de six ans par rapport à l'indice ACWI. Nous avons par conséquent relevé notre exposition aux logiciels en avril. Autre argument important en faveur d'une surperformance de la technologie à l'avenir : les bénéficiaires directs de l'IA représentent plus de 30 % de notre indice de référence (>35 % de notre fonds). En l'absence de récession profonde, l'adoption croissante de l'IA par les entreprises et les consommateurs en 2025 devrait alimenter une demande soutenue en infrastructures d'IA.

31/05/2025

Le secteur technologique a nettement surperformé le marché en mai, annulant désormais la majeure partie de la sous-performance affichée depuis le début de l'année par rapport aux marchés mondiaux. Les semi-conducteurs ont mené la reprise du secteur, tandis que le segment des logiciels continue de surperformer nettement depuis le début de l'année. Notre fonds a surperformé son indice de référence. La sélection de titres dans les semi-conducteurs a été particulièrement porteuse au mois de mai, sous l'impulsion de nos positions surpondérées sur TSMC, Advantest et ASML. En ce qui concerne les logiciels, Intuit, Adobe et Duolingo ont apporté la principale contribution à la surperformance. Sur une base relative, nous restons optimistes vis-à-vis du secteur technologique, compte tenu du caractère relativement défensif des logiciels dans un environnement macroéconomique plus incertain, auquel s'ajoute une demande toujours croissante pour les infrastructures d'IA.

Rapport des administrateurs

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH (suite)

30/06/2025

Le mois de juin a été favorable aux valeurs technologiques, qui ont surperformé les actions mondiales. Le secteur affiche désormais une performance globalement en ligne avec celle des actions mondiales depuis le début de l'année, après les avoir nettement sous-performé jusqu'au jour de la libération. Les semi-conducteurs ont signé une hausse à deux chiffres sur le mois, tandis que les actions du secteur des logiciels ont reculé. La sélection de titres parmi les semi-conducteurs a compensé la sous-performance de notre surpondération du secteur des logiciels, grâce à Micron, Advantest et Hanmi. Malgré un mois plus compliqué au niveau des logiciels, nos positions sur MongoDB et Synopsys ont soutenu la performance. Globalement, notre fonds a légèrement surperformé l'indice de référence en juin. Nous restons d'avis que le secteur technologique s'avérera plus résilient au sein d'un environnement géopolitique incertain, porté par des sociétés de croissance séculaires (bénéficiaires de l'IA) et défensives (logiciels) qui constituent l'essentiel de l'exposition du secteur.

31/07/2025

La dynamique du secteur technologique s'est maintenue en juillet, portée par des résultats supérieurs aux attentes et un appétit pour le risque plus large, à la faveur de la plus grande clarté en matière de droits de douane. Notre fonds a sous-performé l'indice de référence en juillet. Les principales contributions sur le mois sont venues de la poche consacrée aux logiciels : Synopsys, MongoDB et CyberArk. Cependant, les résultats décevants d'ASML et de Confluent ont eu un impact négatif significatif sur la performance. Le secteur technologique nous semble toujours très attrayant par rapport au marché, compte tenu de ses multiples relatifs inférieurs aux niveaux historiques (par rapport aux actions mondiales). De plus, le secteur de l'IA se porte bien : les dépenses d'investissement de Microsoft, Google et Meta restent supérieures aux prévisions en raison des investissements dans les centres de données dédiés à l'IA. Nous pensons que cela soutiendra l'ensemble de la chaîne de valeur des centres de données d'IA au moins jusqu'en 2026.

31/08/2025

La volatilité s'est quelque peu accentuée en août en raison d'une faible liquidité, d'une participation élevée des investisseurs particuliers et de la fin de la saison de publication des résultats des entreprises technologiques. La technologie a légèrement reculé sur le mois, les semi-conducteurs continuant de surperformer. Il est important de noter que les semi-conducteurs liés à l'IA ont sous-performé en août, tandis que les semi-conducteurs analogiques/industriels ont affiché de solides gains compris entre 5 et 9 %. Notre fonds a globalement suivi l'indice de référence, avec toutefois une certaine volatilité dans notre volet logiciel (les résultats très positifs de MongoDB ont fait augmenter le titre de près de 40 % le jour de leur publication, tandis que les prévisions implicites à la baisse de Monday.com ont fait chuter le cours d'environ 30 % lors de l'annonce des résultats). Nous continuons de déceler un bon profil risque/rendement dans le secteur technologique pour le reste de l'année. Il se négocie à un PER médian à son plus bas depuis plus de 7 ans par rapport aux actions mondiales, ce qui est selon nous injustifié. Au sein de la technologie, nous privilégions actuellement le sous-secteur des logiciels par rapport aux semi-conducteurs, et le fonds est positionné en conséquence.

30/09/2025

Le mois de septembre a été compliqué, le fonds ayant sous-performé son indice de référence d'environ 2 %. Le rebond d'Apple, porté par une dynamique plus forte que prévu pour l'iPhone, ainsi que les commandes record reçues par Oracle dans le domaine de l'IA ont permis à l'indice de signer une forte hausse. Synopsys a publié des prévisions décevantes, cédant plus de 30 % le jour de l'annonce, une opportunité que nous avons saisie afin de renforcer notre exposition à l'un des meilleurs actifs de la chaîne de valeur des semi-conducteurs. Pour l'avenir, nous restons optimistes en ce qui concerne l'IA, dès lors que la dynamique des commandes pour 2026 s'est renforcée. Cela dit, nous sommes également de plus en plus sélectifs, privilégiant les entreprises susceptibles de surpasser Nvidia en 2026-2027. Enfin, restons convaincus que de nombreux actifs du secteur des logiciels demeurent nettement sous-évalués, c'est pourquoi nos convictions bottom-up à l'égard de ce dernier représentent toujours environ 50 % de nos actifs sous gestion.

31/10/2025

Octobre a représenté le deuxième mois compliqué d'affilée pour le portefeuille, en raison d'une sélection de titres défavorable dans le secteur des logiciels, aggravée par notre surpondération dans ce secteur. Les résultats financiers décevants de Varonis et la sous-performance persistante de Synopsys ont pesé sur nos rendements relatifs. De plus, les récentes améliorations enregistrées par Apple et Samsung ont constitué des freins supplémentaires. Du côté des bonnes nouvelles, la surpondération des semi-conducteurs et la sélection de titres ont apporté une contribution significative à la performance, portées par notre exposition à la Corée (Hanmi et Eugene) ainsi que par les excellents résultats de nos positions longues à forte conviction sur Coherent et Tokyo Electron. Nous restons optimistes à l'égard du secteur technologique, compte tenu du niveau d'investissement sans précédent dans l'IA (qui devrait se maintenir selon nous), ainsi que des valorisations très intéressantes et de la solidité des fondamentaux dans le secteur des logiciels.

30/11/2025

Le secteur technologique s'est replié en novembre après une forte reprise liée à la rentrée scolaire et le rebond d'octobre. Le segment des logiciels a sous-performé celui des semi-conducteurs, les anticipations de baisse des taux ayant été réévaluées, ce qui a pesé sur les actions à durée plus longue. La performance du fonds est globalement en ligne avec celle du marché, grâce à la surperformance des semi-conducteurs, Coherent, Naura et Leeno ayant tiré leur épingle du jeu. La poche des logiciels a constitué un frein, plombée par Gitlab, Synopsys et MongoDB. En ce qui concerne l'actualité négative liée à l'IA, nous estimons que la plupart de ces informations sont insuffisamment documentées et négligent l'adoption accélérée des solutions d'IA au cours des derniers mois. Nous restons optimistes pour ce thème et avons profité de la récente volatilité pour redéployer des capitaux dans les semi-conducteurs, en particulier dans les composants optiques et les mémoires.

Rapport des administrateurs

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH (suite)

31/12/2025

Le secteur technologique mondial a signé une performance globalement stable en décembre, tandis que notre portefeuille l'a clôturé sur une note positive. À l'instar des mois précédents, les semi-conducteurs ont surperformé les logiciels. Notre surperformance a été alimentée par une sélection de titres judicieuse dans ces deux segments, avec une légère contribution de l'allocation sectorielle. Les principales contributions sont à mettre à l'actif de MongoDB, Coherent et Synopsys, suivies de Western Digital et de notre exposition aux sociétés de semi-conducteurs asiatiques (SK Hynix, Naura, Renesas). Les points faibles ont été les petites et moyennes capitalisations coréennes — Eugene et Hanmi — ainsi que GitLab, qui a enregistré des résultats décevants. Nous avons également profité du léger accès de volatilité en Corée et dans la chaîne de valeur de la mémoire pour étoffer nos positions sur Eugene, Hanmi et Hynix. Si nous demeurons optimistes quant aux valorisations et aux fondamentaux des logiciels, nous avons réduit nos positions sur les titres sous-performants et nous nous sommes recentrés sur les valeurs que nous considérons comme les gagnantes de l'IA dans ce segment, notamment Intuit et MongoDB. Enfin, malgré le scepticisme persistant des médias à l'égard du développement des infrastructures d'IA, l'adoption s'accélère, les modèles s'améliorent rapidement, le financement reste abondant et les valorisations raisonnables (de nombreuses valeurs affichent un ratio cours/bénéfice inférieur à 20 fois nos estimations de BPA). Nous demeurons par conséquent très optimistes.

Rapport des administrateurs

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT

31/01/2025

Le fonds s'est inscrit en hausse en janvier, surperformant l'indice de référence. Cette performance a été alimentée par les contributions solides des secteurs de la consommation discrétionnaire, de la santé et de la finance. Au sein de la consommation discrétionnaire, le segment du luxe a signé une forte reprise dans le sillage de la publication des résultats de Richemont. Dans le secteur de la santé, la tendance positive observée depuis fin 2024 s'est poursuivie, grâce à l'annonce préliminaire positive d'Intuitive Surgical. S'agissant de la finance, l'entrée récente de JP Morgan dans le portefeuille a porté ses fruits. Les actions liées à l'IA ont entamé l'année sur une note solide après la publication de la première version d'O3, un nouveau produit d'OpenAI. Cette dynamique a toutefois été freinée par le lancement de Deepseek, une solution d'IA plus économique, qui a conduit les investisseurs à réévaluer leurs investissements en infrastructure. Bien que nous restions optimistes quant au secteur de l'IA, nous sommes conscients que la volatilité restera élevée.

28/02/2025

Le fonds a enregistré une performance solide, supérieure à celle de son indice de référence, grâce à des décisions de sélection et d'allocation favorables. Au niveau sectoriel, la meilleure contribution est à mettre à l'actif de la finance, qui a bénéficié de nos positions sur Progressive, Intesa Sanpaolo et Munich Re, dont les résultats ont dépassé les prévisions du marché. La sélection dans le secteur des services de communication a eu une incidence remarquable, soutenue par l'absence d'exposition à certaines valeurs non éligibles fortement pondérées (comme Meta et Alphabet) et par une exposition plus importante aux télécommunications, qui ont mieux résisté dans un contexte macroéconomique de plus en plus incertain. T-Mobile a notamment signé une forte hausse, à la faveur d'une dynamique favorable après la publication de ses résultats fin janvier. Enfin, dans le secteur de la consommation discrétionnaire, la publication de résultats solides par Moncler dans le luxe et l'absence d'exposition au secteur automobile ont soutenu la performance. Ces évolutions ont plus que compensé la contribution négative de l'industrie, qui a pâti des rumeurs entourant des retards dans les dépenses d'investissement de Microsoft en centres de données (Vertiv, Eaton et Schneider sont concernées) ou d'inquiétudes quant à l'état de l'économie américaine (concerne United Rentals). Le positionnement du portefeuille n'a subi aucune modification majeure sur le mois.

31/03/2025

La volatilité a de nouveau été élevée en mars, en raison principalement de l'incertitude géopolitique et concernant les droits de douane. Dans ce contexte, le fonds a enregistré une performance négative, sous-performant légèrement l'indice de référence. L'allocation d'actifs durant le mois a été neutre, dès lors que la stratégie a tiré parti de notre surpondération de l'industrie mais a été pénalisée par l'absence d'exposition au secteur de l'énergie et par la surpondération de la technologie, secteur qui fait figure de lanterne rouge depuis le début de l'année. S'agissant de la sélection de titres, la surpondération du luxe s'est avérée défavorable pour la stratégie. Le secteur s'est bien comporté cette année et des titres comme Hermès et Brunello ont cédé une partie de leurs gains. Intuitive Surgical a corrigé en raison de son exposition au Mexique et de l'impact négatif potentiel des droits de douane, au sujet desquels nous attendons toujours des éclaircissements. Du côté positif, nos valeurs industrielles exposées à la tendance de l'électrification, comme Eaton et Saint-Gobain, ont rebondi après un mois de février difficile. Pendant la deuxième quinzaine, nous avons également renforcé notre exposition à la technologie, dont les valorisations deviennent plus intéressantes.

30/04/2025

Le mois d'avril 2025 a été mouvementé pour les marchés actions mondiaux, se caractérisant par une volatilité et une incertitude importantes. Elles sont essentiellement imputables à l'escalade de la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine, les deux pays s'imposant mutuellement des droits de douane sans précédent sur leurs marchandises. Dans ce contexte difficile, notre positionnement prudent et notre stratégie de diversification nous ont permis de surperformer l'indice de référence. La sélection de titres s'est avérée efficace tout au long du mois, la stratégie surperformant dans la plupart des secteurs. Dans les biens de consommation de base, par exemple, Sprout Market et L'Oréal ont enregistré de solides performances. En ce qui concerne la technologie, la publication de résultats solides a eu une incidence positive sur le cours de ServiceNow. Au sein des télécommunications, en revanche, et malgré une très bonne performance depuis le début de l'année, l'action T-Mobile a réagi négativement à un trimestre positif mais pour lequel le nombre de nouveaux abonnés est ressorti légèrement en deçà des attentes du marché.

31/05/2025

En mai, les marchés boursiers mondiaux ont rebondi après leurs plus bas et affiché des rendements positifs. Ce rallye a été alimenté par une saison de publication des résultats favorable, au cours de laquelle les entreprises se sont efforcées d'expliquer les implications potentielles des droits de douane. « Volatilité » et « incertitude » restent les deux maîtres-mots de l'année, mais l'écart de valorisation entre les titres défensifs et cycliques a contribué à un début de rebond. Afin de tirer parti de cette situation, nous avons, pour la première fois de l'année, relevé le niveau de risque du portefeuille en renforçant notre exposition à la technologie et aux valeurs industrielles cycliques. Cette stratégie a permis au fonds d'enregistrer une performance en ligne avec celle de son indice de référence. Sur le plan sectoriel, le fonds a bénéficié de la récente surpondération de la technologie et de l'industrie, tandis que certains des secteurs les plus performants de l'année, comme les télécommunications et les valeurs industrielles défensives, ont sous-performé. S'agissant des titres individuels, le fonds a profité du très beau parcours de Duolingo (trimestre très positif), d'Intuitive Surgical, de Nvidia et de Stryker. Au rayon des mauvaises nouvelles, certains des titres les plus performants de l'année ont marqué une pause, à l'image de Waste Connections, T-Mobile et Progressive.

Rapport des administrateurs

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT (suite)

30/06/2025

Le mois a une nouvelle fois été mouvementé, sous l'effet de la volatilité et de l'incertitude, et le fonds a légèrement sous-performé l'indice de référence. En ce qui concerne les bonnes nouvelles, la décision d'accroître notre exposition à la technologie et à l'IA s'est avérée judicieuse, dès lors que ce thème a porté ses fruits après une saison de publication des résultats bien orientée. Nous avons rencontré la direction de NVIDIA durant le mois. Il ressort clairement de notre conversation que les gouvernements commencent à planifier d'importants investissements visant à développer une IA souveraine, ce qui augmentera considérablement la taille du marché. En revanche, une actualité négative a plombé certains de nos titres les plus performants depuis le début de l'année. Mastercard a subi une correction dans le sillage de l'adoption du Genius Act (règlement américain sur les stablecoins). Si son impact fondamental devrait être limité, nous avons néanmoins réduit nos positions actives. Le lancement des services de robotaxis aux États-Unis a relancé le débat sur l'impact négatif potentiel à long terme sur l'assurance automobile. S'il est très difficile d'évaluer son ampleur à ce stade, nous avons décidé de réduire légèrement notre position sur Progressive Corp, qui a enregistré de bonnes performances depuis le début de l'année.

31/07/2025

Le mois de juillet a été dominé par l'actualité concernant les droits de douane, les États-Unis ayant conclu des accords avec le Japon et l'Union européenne. Ces évolutions ont donné lieu à un rebond des titres des entreprises de moindre qualité en début de mois, qui s'est quelque peu estompé à mesure que les accords se confirmaient. La saison de publication des résultats, qui a suscité des réactions très variées, a constitué un autre facteur déterminant pour la performance des cours sur la période. Dans ce contexte, le fonds a légèrement sous-performé son indice de référence. Au cours du mois, la surpondération de la technologie a eu un léger effet positif, contrairement à celle du secteur de la santé. S'agissant de la sélection des titres, notre position longue sur NVDA contribue toujours à la génération d'alpha (nous avons pris quelques bénéfices vers le milieu du mois). La saison de publication des résultats a également fait évoluer la dynamique au niveau du secteur de la santé exposé à la recherche-développement. Thermo Fisher a bien réagi à des résultats supérieurs aux attentes et montré que nous avons probablement atteint le creux de la vague dans ce sous-secteur.

31/08/2025

Le mois d'août a été marqué par une forte volatilité et une dispersion des rendements. Dans ce contexte, la combinaison de trois facteurs principaux a entraîné une sous-performance du fonds par rapport à son indice de référence : 1) des problèmes spécifiques aux titres – aucun d'entre eux n'étant structurel après l'annonce des résultats ; 2) l'élargissement du rebond, en particulier aux États-Unis, à des titres et thèmes qui ont sous-performé depuis le début de l'année et auxquels nous n'étions pas exposés ; 3) la forte surperformance des titres décotés, dès lors que le fonds présente un biais en faveur de la qualité et de la croissance. RELX (qui affiche l'une des moins bonnes performances en août) a par exemple été entraînée dans la correction d'un panier de perdants de l'IA, alors que ses résultats ont démontré le contraire (la croissance de la division Droit a réaccélééré après la mise en œuvre de l'IA) ; nous réévaluons la pondération de l'action dans le portefeuille, tout en restant optimistes à long terme. Au cours des derniers mois, nous avons profité de la volatilité pour prendre deux nouvelles positions sur MercadoLibre (e-commerce et services financiers en Amérique latine) et Spotify (services de streaming musical). Nous pensons qu'une normalisation du marché et une baisse de la volatilité seront plus probables après l'annonce des droits de douane et que notre sélection de titres continuera de générer de l'alpha dans un environnement normalisé.

30/09/2025

Le début du mois de septembre a été à l'image du mois d'août, avec une volatilité élevée et une forte dispersion des rendements. Après le symposium de Jackson Hole, les marchés ont commencé à intégrer la possibilité de plusieurs baisses de taux d'intérêt en 2025, ce qui a entraîné un changement de sentiment chez les investisseurs. En réaction, nous avons relevé le risque du portefeuille en augmentant le bêta et en étoffant notre exposition au secteur technologique. Cette réorientation stratégique s'est concentrée sur des positions liées à l'IA, qui ont bénéficié des solides résultats publiés par Broadcom et Oracle, ce qui a renforcé la dynamique dans ce secteur. Le fonds a sous-performé en septembre, malgré un rebond durant la deuxième quinzaine. Notre surpondération de la technologie a néanmoins eu une incidence positive, tant sur l'allocation d'actifs que sur la sélection des titres. Les principaux freins ont été Sprout Farmers, T-Mobile et Synopsys, qui ont, à eux trois, généré l'essentiel de la sous-performance.

31/10/2025

Le mois d'octobre a été porteur pour les marchés boursiers mondiaux, dont performance a été largement alimentée par le secteur technologique, en particulier les titres liés à l'intelligence artificielle. Dans le même temps, le rebond des valeurs décotées s'est poursuivi dans tous les secteurs. Malgré un contexte difficile marqué par une volatilité persistante, des tensions géopolitiques et le shutdown du gouvernement américain, le fonds a généré des rendements absolus positifs. Ils sont essentiellement imputables à la surpondération de la technologie et à une sélection de titres judicieuse dans le secteur de la santé. La performance relative a cependant été moins favorable, dès lors qu'elle a été pénalisée par les réactions négatives du marché à l'égard des résultats financiers. Plus précisément, Verisk (un fournisseur de données américain pour le secteur de l'assurance) a publié des résultats conformes aux attentes, mais sans parvenir à rassurer les investisseurs quant à ses perspectives de croissance à long terme. De même, Varonis (une société de sécurité informatique) n'a pas répondu aux attentes à court terme, même si elle reste bien positionnée à long terme en tant qu'acteur clé de la cybersécurité basée sur l'IA.

Rapport des administrateurs

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT (suite)

30/11/2025

Novembre a été marqué par une actualité contrastée : elle été plutôt négative aux États-Unis (craintes d'une bulle de l'IA, éventuelle pause de la Fed en décembre, mettant sous pression la technologie et l'industrie), mais positive en Europe (négociations entre l'Ukraine et la Russie). Les conférences et les journées des investisseurs ont permis d'obtenir des informations actualisées spécifiques aux entreprises. Les marchés mondiaux ont terminé en légère baisse, sous l'effet d'une correction du secteur technologique américain. S'agissant de l'allocation d'actifs, la performance a été pénalisée par l'exposition à la technologie, tandis que la surpondération du secteur de la santé a porté ses fruits. Eli Lilly est arrivée en tête de classement, soutenue par une actualité favorable. À l'inverse, Nvidia est restée à la traîne malgré des résultats solides. Les inquiétudes liées à l'IA nous semblent exagérées et nous restons optimistes.

31/12/2025

Les marchés actions mondiaux ont clôturé le mois de décembre sur une trajectoire stable, les investisseurs réévaluant les perspectives en matière de politique monétaire à l'approche de la nouvelle année. Le débat qui fait rage autour d'une éventuelle bulle alimentée par l'IA a contribué à la volatilité, même si le sentiment s'est progressivement amélioré au fil du mois. Dans ce contexte, nous avons continué à accroître la diversification au sein du fonds tout en conservant une exposition à des thèmes structurels de long terme, tels que les actions chinoises, la production d'électricité et les technologies de mémoire. Au sein de cet environnement, le fonds a surperformé son indice de référence, en raison principalement de la sélection de titres judicieuse dans les technologies de l'information, les services de communication et les matériaux.

Rapport des administrateurs

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS

31/01/2025

L'année 2025 s'annonce mouvementée pour les marchés financiers. Les rendements à dix ans ont d'abord poussé leur hausse, initialement alimentée par les craintes de possibles effets inflationnistes des politiques tarifaires du président Trump et par la vigueur de l'économie américaine. Dans son discours d'investiture du 20 janvier, Donald Trump a annoncé plusieurs mesures visant à démanteler les politiques environnementales antérieures, notamment le retrait de l'Accord de Paris et le gel du financement de plusieurs projets relevant de l'IRA et de l'IJA (plan d'infrastructure). La pression sur le portefeuille est toutefois restée modérée, car nous avons considérablement réduit notre exposition aux titres les plus risqués au cours de l'année 2024. Enfin, après l'annonce par les États-Unis d'investissements massifs dans l'IA, la Chine a pris le monde de court en dévoilant la nouvelle version du modèle DeepSeek R1. Les coûts (et la consommation d'énergie) réduits de cette application ont remis en question le thème de « l'Électricité de l'IA » – ou tendance à l'électrification accélérée – qui avait soutenu une grande partie de notre portefeuille. Dans ce contexte, nous avons renforcé notre exposition à plusieurs acteurs de l'électrification, notamment Prysmian, Vertiv et ASML, qui ont selon nous fait l'objet d'une correction injustifiée. Nous avons également intégré deux valeurs du secteur de l'énergie, à savoir Ormat et GE Vernova.

28/02/2025

L'incertitude politique et géopolitique a régné en février. Les rendements des bons du Trésor américain à dix ans ont cédé plus de 20 pb, dès lors que les inquiétudes entourant la croissance économique du pays ont commencé à prendre le pas sur les craintes inflationnistes suscitées par le programme de Donald Trump. La saison de publication des résultats et l'actualité ont suscité des réactions très mitigées sur les marchés boursiers. BYD a signé une belle progression après l'annonce d'un nouveau modèle et d'un partenariat visant à intégrer le système de conduite autonome avancé de Huawei dans ses véhicules, lui permettant ainsi de devenir un acteur de premier plan en Chine et à l'étranger. Les entreprises de services aux collectivités intégrés et de réseaux électriques ont publié des résultats solides, caractérisés notamment par une allocation de capital efficace et génératrice de valeur pour l'avenir, en particulier dans le segment des réseaux. Les fournisseurs d'équipements électriques ont subi des fluctuations marquées tout au long du mois : d'un côté, les résultats et les prévisions étaient généralement excellents, tandis que de l'autre, les craintes d'une réduction des investissements de Microsoft dans l'IA ont déclenché un recul important. Les entreprises ont toutefois rassuré les investisseurs quant à leurs carnets de commandes et aux perspectives du secteur, toujours confronté à des pénuries d'approvisionnement alors que le marché peine à suivre le rythme de la croissance rapide prévu pour la décennie à venir. Quanta Services, Eaton, Vertiv et Hyundai ont clôturé le mois en nette baisse. Compte tenu de l'évolution de la situation aux États-Unis, nous avons renforcé notre exposition aux valeurs défensives qui affichent une corrélation positive avec l'inflation, en particulier celles du secteur des déchets. Nous avons également étoffé notre position sur Siemens en Europe, qui continue d'optimiser son portefeuille d'activités.

31/03/2025

Les annonces politiques ont donné le ton sur les marchés financiers en mars : tandis que Donald Trump s'attelait à définir ses droits de douane, l'Allemagne a annoncé un plan ambitieux visant à stimuler les dépenses de défense et d'infrastructure, dopant le marché actions européen et les acteurs de la transition énergétique. En ce qui concerne les réseaux électriques, Elia a enfin fourni des détails sur son plan d'investissement massif dans les réseaux belges et allemands, réduisant ainsi les risques pesant sur la croissance future de la société. Dans le secteur de la mobilité, BYD a poursuivi son rebond grâce à l'annonce de l'intégration de systèmes ADAS dans ses véhicules et du développement d'une nouvelle technologie de recharge ultrarapide. Après sa formidable performance, nous avons pris quelques bénéfices sur le titre et diversifié nos positions avec CATL, le leader incontesté du marché des batteries. Enfin, les déclarations d'Alibaba évoquant une surchauffe des infrastructures d'IA et les résiliations de baux par Microsoft ont pesé sur les entreprises exposées à ce thème. Cette pression a entraîné une contraction des multiples de valorisation, parfois excessive au regard de l'exposition réelle aux centres de données d'IA.

30/04/2025

La volatilité s'est envolée sur les marchés financiers début avril, en réaction notamment au Jour de la Libération. Les revirements répétés de Donald Trump tout au long du mois ont toutefois permis aux investisseurs de croire au pragmatisme relatif des décideurs politiques américains et de les convaincre que l'impact sur l'économie mondiale sera moins important que redouté. Dans ce contexte, le fonds s'est montré très résilient, grâce à sa surpondération des services aux collectivités, qui ont pleinement joué leur rôle défensif en ces temps d'incertitude. Les acteurs du segment des réseaux électriques ont enregistré de solides performances, portés par le besoin d'investissement, qui devient palpable avec le plan d'investissement allemand et la panne d'électricité en Espagne. Nous avons allégé plusieurs positions susceptibles de s'avérer décevantes en raison d'un processus décisionnel plus lent ou d'une visibilité réduite, telles qu'Arcadis, Acuity Brands, UPM et Procore. Dans le même temps, nous avons renforcé notre exposition au secteur alimentaire via Sprouts Farmers Market et Novonesis, et avons initié une position sur Synopsys, leader de la conception de puces et de la simulation électronique.

31/05/2025

L'avenir des subventions aux technologies propres reste incertain aux États-Unis, les coupes prévues dans la deuxième version de l'Inflation Reduction Act (IRA) s'étant avérées plus strictes que prévu par rapport à la version initiale. De nouvelles négociations susceptibles d'aboutir à des améliorations sont prévues au Sénat dans les semaines à venir. Après avoir considérablement réduit le risque de notre portefeuille en nous désengageant des titres sensibles à l'IRA après l'élection de Donald Trump, nous avons accru de manière sélective notre exposition à l'énergie propre américaine via des acteurs de la chaîne d'approvisionnement nationale tels que First Solar. Alors que les taux d'intérêt restent élevés et que les crédits d'impôt sont remis en cause, le solaire restera une solution clé pour fournir rapidement de l'électricité supplémentaire au réseau moyennant un coût attractif, et les incitations à la fabrication locale sont là pour durer. Après son beau parcours, nous avons réduit notre position sur le constructeur chinois de véhicules électriques BYD, compte tenu de la détérioration de la tendance en Chine continentale. Nous poursuivons la diversification du risque de notre portefeuille en intégrant Sensient Technologies, un fournisseur de colorants alimentaires qui devrait bénéficier du durcissement de la réglementation en matière de colorants naturels et de l'intérêt croissant des consommateurs pour une alimentation saine.

Rapport des administrateurs

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS (suite)

30/06/2025

Les marchés actions retrouvent un certain dynamisme, soutenus par un accord de paix avec l'Iran, l'apaisement des tensions commerciales et les anticipations croissantes d'une politique plus accommodante de la part de la Fed. Dans l'ensemble, la sélection des titres a été le principal moteur de la performance au cours d'un mois marqué par des évolutions macroéconomiques et des catalyseurs spécifiques aux entreprises. HD Hyundai Electric a apporté l'une des principales contributions à cette performance, à la faveur d'une forte demande en infrastructures de réseau et d'une confiance croissante des investisseurs dans les tendances d'électrification. Notre stratégie de diversification au-delà de l'éolien et du solaire porte ses fruits, avec un regain d'intérêt pour l'énergie nucléaire (Doosan Enerbility) et une dynamique positive dans les technologies géothermiques (Ormat). Les évolutions réglementaires dans le domaine des biocarburants se sont également avérées favorables, grâce aux quotas de mélange supérieurs aux attentes et à la mise en place de nouvelles mesures incitatives encourageant l'utilisation de matières premières nationales pour soutenir les agriculteurs américains. En revanche, First Solar a subi des pressions, un projet de loi du Sénat concernant l'Inflation Reduction Act ayant proposé des réductions inattendues des crédits d'impôt à la production (45X). Les négociations entre la Chambre des représentants et le Sénat se poursuivent et pourraient encore aboutir à un résultat plus favorable.

31/07/2025

Portés par les discussions en cours sur les droits de douane et la publication des résultats du premier semestre, les indices boursiers ont prolongé leur tendance haussière en juillet, finalement soutenus par l'accord rassurant conclu entre les États-Unis et l'Union européenne. Le sentiment s'est également amélioré dans le secteur américain des énergies renouvelables, les réductions de crédits d'impôt s'étant avérées moins sévères que prévu, ce qui a redonné de la visibilité aux projets éoliens, solaires et de stockage d'énergie. Si le gaz naturel devrait jouer un rôle plus important à l'avenir, les énergies renouvelables restent une solution rapide et économique pour répondre à la demande croissante en électricité des centres de données. Cette forte augmentation des besoins énergétiques et des investissements dans le réseau se reflète aussi dans les résultats des entreprises. GE Vernova a fait état de commandes et d'une exécution très solides dans le secteur de l'énergie, ainsi que d'une amélioration des perspectives pour son segment éolien. Nexans a également publié d'excellents résultats et des perspectives positives, grâce à une hausse des investissements dans les infrastructures de transport et de réseau. Du côté des mauvaises nouvelles, Shimano a réduit de moitié ses prévisions de ventes pour la Chine, ce qui a également des répercussions sur ses marges.

31/08/2025

Les marchés actions ont atteint de nouveaux sommets en août, soutenus par une saison de publication des résultats globalement bien orientée et par le discours de Jerome Powell à Jackson Hole, qui a laissé entrevoir une baisse potentielle des taux en septembre. Le portefeuille a sous-performé son indice de référence, principalement en raison d'une allocation défavorable aux services aux collectivités et à l'industrie. Le cours de l'action Envicool a doublé, porté par de solides résultats et la dynamique liée à l'IA en Chine. Pure Storage a publié des résultats solides et relevé ses prévisions grâce au partenariat conclu avec Meta afin d'améliorer l'efficacité du stockage pour l'IA. Prysmian a également réalisé un beau parcours et devrait tirer parti des droits de douane américains sur le cuivre grâce à ses capacités de production locales. En revanche, les valeurs défensives ont sous-performé dans ce contexte. Novonosis a reculé à la suite de la révision à la baisse de ses objectifs de cours, en dépit de solides résultats au premier semestre et l'annonce récente d'une stratégie de croissance pour 2030. SIG Group a continué de céder du terrain après le départ de son PDG et en l'absence de catalyseurs à court terme. Nous avons réduit davantage notre exposition à la France compte tenu des incertitudes politiques.

30/09/2025

Les actions mondiales ont atteint des niveaux records en septembre, dans un contexte marqué l'optimisme lié à l'IA et la première baisse des taux de la Fed. Le thème de l'électrification reste extrêmement porteur, soutenu par les besoins en électricité des centres de données et la course à l'efficacité énergétique. ASML a profité de l'actualité positive pour des clients tels qu'Intel, Samsung et SK Hynix, dans le sillage de l'augmentation des investissements dans l'IA. HD Hyundai Electric a annoncé une importante commande de transformateurs à très haute tension destinés à un grand fournisseur de services aux collectivités américain. CATL reste bien positionnée pour tirer parti des besoins croissants en stockage d'énergie, contribuant ainsi à stabiliser le réseau. Au rayon des mauvaises nouvelles, les titres du secteur de l'alimentation durable (Sprouts, Symrise, Sensient) ont été victimes d'une rotation du marché hors des valeurs défensives, mais représentent toujours une bonne opportunité de diversification à des valorisations désormais attrayantes.

31/10/2025

Sur un marché porté par la demande croissante en électricité pour les centres de données aux États-Unis, le fonds enregistre des progrès significatifs. Les fabricants d'équipements électriques bénéficient d'une dynamique exceptionnelle : Vertiv a fait état d'une hausse des commandes de +60 %, tandis que Hammond a doublé son carnet de commandes grâce aux centres de données. Cette tendance s'étend aux infrastructures énergétiques : Hyundai Electric a annoncé une hausse de 70 % de ses commandes, notamment pour les transformateurs à forte puissance ; Doosan bénéficie des investissements dans le nucléaire et Ormat investit dans des systèmes géothermiques profonds afin de répondre à la demande. Les développeurs d'énergies renouvelables, tels qu'EDPR, Nextra ou Iberdrola, se sont également inscrits en hausse, portés par l'augmentation des prix de l'électricité et par les engagements de grandes entreprises technologiques en faveur de la compensation de leurs émissions. Ce mois-ci, nous avons pris des bénéfices sur plusieurs acteurs de l'électrification, dont les valorisations élevées justifient un ajustement tactique.

Rapport des administrateurs

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS (suite)

30/11/2025

Les actions liées à l'IA se sont repliées début novembre, sur fond d'inquiétudes concernant la viabilité des modèles économiques ainsi que les risques de financement liés aux transactions circulaires et au financement par crédit. Le thème de l'efficacité énergétique et de l'électrification a constitué le principal frein, les valeurs industrielles exposées à l'IA, telles qu'Eaton, Schneider ou Vertiv, étant sous pression. Les secteurs défensifs comme l'alimentation et les services aux collectivités ont contribué à amortir les pertes au cours de cette période. Les anticipations croissantes d'une baisse des taux de la Fed sont susceptibles de soutenir les thèmes environnementaux à l'avenir. Nous avons relevé notre exposition aux thèmes des énergies renouvelables et de la construction durable, qui présentent tous deux un profil risque/rendement intéressant dans un tel scénario. Enfin, la COP30 s'est conclue par un accord visant à accélérer l'action climatique, qui ne prévoit toutefois pas de feuille de route claire ou d'engagement en matière de sortie progressive des combustibles fossiles.

31/12/2025

L'année 2025 a été marquée par une volatilité extrême des marchés due aux politiques de Donald Trump (droits de douane, décisions contre la transition environnementale et la politique migratoire, course à la suprématie technologique via différents modèles d'IA et tensions géopolitiques en Europe et au-delà (Ukraine, États-Unis-Chine, Moyen-Orient)). Les incertitudes géopolitiques et la hausse des déficits ont entraîné une forte dépréciation du dollar, principale devise d'exposition du fonds. Malgré ce contexte, l'inflation a progressivement ralenti ; les banques centrales ont entamé des cycles de baisse des taux et l'économie est restée solide. Le thème de l'électrification et de l'efficacité énergétique a été le moteur de la performance, le secteur de l'énergie restant confronté à des difficultés concernant les besoins en électricité et en infrastructures supplémentaires liés à l'IA, et ce malgré les perturbations survenues en début et en fin d'année, causées respectivement par DeepSeek et par les inquiétudes entourant le financement et la monétisation de l'utilisation de l'IA. Sur des marchés financiers profondément polarisés, la construction, la consommation durable et la sylviculture sont restées en retrait. Si le discours sur la transition environnementale a quelque peu perdu de son attrait (et que son volet réglementaire et fiscal a été perturbé), les contraintes physiques sont toujours bien réelles en termes d'accès à l'énergie et aux ressources naturelles, rendant les modèles économiques résilients, et le besoin d'adaptation s'intensifie. Ces trois axes offrent de nombreuses opportunités pour notre stratégie.

Rapport des administrateurs

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS

31/01/2025

La pression à la hausse sur les taux à long terme s'est maintenue pendant la première quinzaine de janvier. Les rendements des bons du Trésor américain à 10 ans ont frôlé les 4,80 %, avant de reculer en deuxième partie de mois. Ceux des obligations allemandes de même échéance ont suivi une tendance similaire, alimentée par la hausse des prévisions d'inflation. La prime de risque sur la France et les émetteurs souverains périphériques a diminué. Les spreads se sont resserrés pendant le mois, avec une contraction d'environ 5 pb pour les obligations notées A et BBB, et ce malgré la volatilité des marchés, alimentée par l'actualité entourant le modèle d'IA chinois DeepSeek. Orsted a annoncé des pertes de valeur s'élevant à 1,6 milliard d'euros en raison de retards dans ses projets éoliens offshore aux États-Unis, ce qui a naturellement pesé sur sa prime. Orsted affiche une pondération de 0,4 % au sein du fonds, via une obligation hybride remboursable par anticipation en 2029 et offrant un rendement de 4,8 %, qui compense, selon nous, largement les risques associés à l'activité. Le marché primaire a rouvert. Nous avons souscrit à l'émission d'Adif - Alta Velocidad, l'opérateur public espagnol d'infrastructures ferroviaires à grande vitesse. L'obligation, notée Baa2 / A- par Moody's et S&P et arrivant à échéance dans 10 ans, offrait un rendement de 3,70 %, soit 40 pb de plus que celui de l'obligation souveraine espagnole.

28/02/2025

Les rendements des obligations américaines à 10 ans ont cédé du terrain depuis la mi-janvier. Les craintes de pressions inflationnistes liées au programme politique du président Trump, confirmées par les mauvais chiffres de l'inflation aux États-Unis, se muent progressivement en inquiétudes concernant la croissance économique, comme le suggèrent la baisse de la confiance des consommateurs et la hausse de l'euro. Les taux à long terme ont chuté d'environ 10 pb en Europe. La prime de risque de la France a également légèrement diminué. Les spreads se sont resserrés sur l'ensemble du spectre de crédit, avec une contraction d'environ 10 pb et 15 pb, respectivement, pour les segments notés BBB et BB. Les sociétés en portefeuille ont globalement affiché des résultats annuels satisfaisants. Ceux de Prysmian ont répondu aux attentes et la direction se montre optimiste et confiante pour 2025. Certaines obligations offraient une prime d'émission attractive. Loxam, leader européen de la location de matériel, a refinancé une partie de ses obligations garanties arrivant à échéance en 2026 par une nouvelle émission obligataire à 5 ans assortie d'un coupon de 4,25 %.

31/03/2025

L'annonce du plan de relance allemand a constitué une surprise positive, tant par son ampleur que par le consensus politique qu'il a suscité. Les besoins de financement qu'il implique ont eu un impact considérable sur les courbes de rendement, avec un choc sur la partie longue qui n'avait pas été observé depuis la réunification allemande. Les spreads de crédit BBB sont restés stables, tandis que ceux des obligations notées BB et B se sont creusés de 10 pb et 30 pb respectivement. Le marché primaire a été très dynamique, offrant de nombreuses opportunités d'investissement compte tenu de la récente hausse des rendements. Le groupe SIG, qui fournit des machines pour le conditionnement aseptique, a émis une obligation à 5 ans notée BBB et offrant un coupon de 3,75 % afin de refinancer sa dette.

30/04/2025

L'annonce des droits de douane le 2 avril (« Jour de la Libération ») a provoqué une correction brutale des actifs risqués, l'indice Crossover s'envolant de 100 pb. La position plus conciliante adoptée ensuite par l'administration Trump a permis à l'indice d'annuler 80 % de la hausse initiale. Le repli des taux souverains – l'OAT à 5 ans a cédé 25 pb au cours du mois –, a permis aux indices de crédit de clôturer le mois en territoire positif. Le segment Investment Grade, où les spreads ne se sont élargis que de 10 pb, a surperformé le haut rendement. La BCE a réduit ses taux de 25 pb, comme prévu, tout en soulignant les risques macroéconomiques pesant sur la zone euro et en ouvrant la voie à de futures baisses. Compte tenu de cette période de volatilité accrue, le marché primaire a marqué une pause, avant de se redresser en fin de mois.

31/05/2025

La stabilisation temporaire sur le front de la guerre commerciale a permis aux marchés de poursuivre leur rebond. Les inquiétudes entourant l'ampleur du déficit budgétaire américain pèsent toutefois sur les taux à long terme du pays. Les rendements des obligations allemandes à 5 ans ont augmenté d'une douzaine de points de base. Les spreads avec la France et surtout l'Italie se resserrent, Moody's ayant confirmé la note Baa3 du pays et modifié la perspective à « positive ». L'indice Crossover s'est rapproché des 300 pb, le niveau qu'il avait atteint avant le début de la guerre commerciale. Après avoir failli clôturer en baisse en avril, le marché primaire s'est montré dynamique en mai, bénéficiant d'une forte demande des investisseurs. Afin de préserver sa notation de crédit à long terme, le spécialiste des câbles Prysmian a émis sa première obligation hybride assortie d'un coupon de 5,25 % – un rendement particulièrement attrayant compte tenu de sa notation BB et de l'échéance initiale de 5 ans. Eaton, premier fabricant nord-américain d'équipements électriques, a émis une obligation à 10 ans assortie d'un coupon de 3,70 % et notée A-/A3.

30/06/2025

La BCE a abaissé ses taux directeurs de 25 pb, une décision largement attendue. Le ton de la banque centrale s'est cependant avéré plus ferme que prévu. Les taux souverains à long terme se sont inscrits en légère hausse, la courbe se pentifiant depuis le début du mois. Le spread entre l'Italie et l'Allemagne s'est réduit sur le mois, en partie grâce aux annonces faites en Allemagne, susceptibles de ramener le déficit budgétaire à 3 % dès 2026. Le spread entre la France et l'Allemagne s'est légèrement creusé sur la partie longue de la courbe des taux. Le marché primaire a une nouvelle fois été très dynamique en juin. La demande des investisseurs est restée soutenue, comme en témoigne la baisse continue des spreads observée depuis la mi-avril, malgré les développements géopolitiques au Proche et au Moyen-Orient. Urenco a émis une obligation à 10 ans assortie d'un coupon de 3,625 %. L'entreprise, notée BBB+ et détenue par les gouvernements britannique et néerlandais, fournit de l'uranium enrichi à des centrales nucléaires dans le cadre de contrats à long terme.

Rapport des administrateurs

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS (suite)

31/07/2025

L'environnement de marché a été positif en juillet, grâce à la perspective d'un accord commercial entre les États-Unis et plusieurs de leurs partenaires, tels que l'Europe et le Japon. En l'absence de décisions des banques centrales, les marchés attendent avec impatience que la Fed réduise ses taux et que la BCE procède à sa dernière baisse de 25 pb. La pentification des courbes de rendement s'est poursuivie dans un contexte de baisse de la demande d'obligations souveraines. En revanche, les obligations d'entreprises restent très prisées des investisseurs et les spreads de crédit se sont encore contractés, tant pour les titres investment grade que pour le haut rendement. Les flux de capitaux provenant des investisseurs ont également été élevés, avec un impact positif indéniable sur les valorisations des obligations d'entreprises. Les premières publications de résultats d'entreprises ont démontré la résilience des équipementiers automobiles, notamment Forvia et OP Mobility, ainsi que la hausse continue de la rentabilité dans le secteur financier. Un redressement progressif est également à l'œuvre dans l'immobilier (Vonovia, Altea).

31/08/2025

Le discours de Jackson Hole a permis à Jerome Powell de délivrer un message ouvrant la voie à une probable baisse des taux lors de la prochaine réunion de la Fed, alors que Donald Trump continue de faire pression sur l'institution. Les spreads de crédit sont restés très faibles dans un contexte de demande soutenue des investisseurs pour la classe d'actifs, tant sur le segment Investment Grade que sur celui des obligations à haut rendement. En revanche, l'incertitude politique en France, sur fond de fragilité croissante des finances publiques, a entraîné un nouvel élargissement des spreads souverains. La publication des résultats du premier semestre s'est poursuivie en août. Les émetteurs en portefeuille ont affiché des performances conformes aux attentes à ce stade. La duration du fonds est restée stable.

30/09/2025

Comme largement anticipé, la Fed a réduit ses taux directeurs de 25 pb et le marché table sur deux nouvelles baisses avant la fin de l'année. En revanche, la BCE a laissé ses taux inchangés et se montre plus optimiste quant à la croissance au sein de la zone euro. Elle n'a toutefois n'a donné aucun signal concernant sa politique monétaire pour les prochains mois. Les spreads se sont resserrés sur l'ensemble du spectre de crédit, ce qui a permis au haut rendement de surperformer les émetteurs mieux notés. La rétrogradation de la note de la France et la révision à la hausse de celles de l'Espagne et de l'Italie ont eu peu d'impact sur les primes de risque de la dette d'entreprise. Le marché primaire est resté très dynamique en septembre. L'opérateur suisse Matterhorn, détenu par Xaviel Niel, a émis une obligation à 5 ans pour financer l'acquisition d'une participation majoritaire dans Monaco Telecom : le rendement s'est établi à près de 4 %, avec une notation BB. Gestamp, un fabricant espagnol de pièces automobiles spécialisé dans la carrosserie, a également été en mesure de refinancer sa dette à court terme grâce à une obligation à 5 ans notée BB et assortie d'un rendement de 4,40 %. Unibail a émis une nouvelle obligation hybride dont la première date de remboursement anticipé est fixée à juin 2031. Le coupon s'élevait à 4,75 %, pour une notation de crédit Ba1/BBB-.

31/10/2025

La faillite du fabricant américain de pièces automobiles First Brands a jeté un froid sur les marchés de la dette privée, qui s'est ensuite partiellement propagé aux marchés des obligations d'entreprises. Les obligations financières ont été particulièrement affectées, sous-performant leurs homologues non financières. Dans l'ensemble, la saison de publication des résultats du troisième trimestre a répondu aux attentes des investisseurs. Certains émetteurs ont fait état de résultats particulièrement solides. C'est notamment le cas du spécialiste italien des câbles Prysmian, qui a revu à la hausse ses prévisions de bénéfices pour refléter la forte activité aux États-Unis. Ces nouvelles rassurantes sur la santé financière des émetteurs ont donné lieu à une contraction des spreads de crédit fin octobre, après leur hausse au cours de la première quinzaine. Malgré un shutdown gouvernemental plus long que d'habitude aux États-Unis, qui a privé le pays de statistiques, la Fed a repris son cycle de baisse des taux, comme prévu par les investisseurs.

30/11/2025

Les taux souverains de la zone euro sont restés plutôt stables en novembre. Les primes de risque des obligations françaises et italiennes ont reculé. Les craintes d'une bulle de l'intelligence artificielle ont entraîné une hausse de la volatilité des actifs risqués et les spreads se sont légèrement creusés au cours du mois. Le marché anticipe une relative stabilité des taux de la BCE au cours des prochains mois. En revanche, les espoirs de réductions de taux de la Fed se sont avérés volatils, les investisseurs tablant désormais sur une baisse lors de la réunion de décembre, et deux autres en 2026. Le marché primaire est resté dynamique, tant sur le segment Investment Grade que sur celui du haut rendement. Nextera, l'une des principales entreprises de production d'électricité aux États-Unis, qui gère d'importantes infrastructures d'énergie renouvelable selon un modèle économique largement réglementé, a émis une obligation hybride notée BBB et assortie d'une première date de remboursement anticipé dans 5 ans et d'un coupon de 4 %.

31/12/2025

Les taux à long terme en euros ont souffert des tensions observées au cours du mois, qui ont accentué la pentification des courbes des rendements souverains. Les investisseurs s'inquiètent de l'ampleur des émissions d'obligations d'État prévues en 2026 en raison des importants déficits budgétaires attendus tant en France qu'en Allemagne. Comme prévu, la BCE a laissé ses taux inchangés. Le marché table sur des taux à court terme stables au cours des douze prochains mois. En France, le Parlement a finalement approuvé le budget de la sécurité sociale pour 2026, entraînant une diminution de la prime de risque du pays. Les spreads de crédit se sont contractés sur tous les segments, le marché primaire s'étant naturellement tari en fin de mois. Les indices du haut rendement ont dès lors largement surperformé leurs homologues Investment Grade, qui évoluaient en territoire négatif.

Rapport des administrateurs

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL CLIMATE TRANSITION

28/02/2025

Les marchés européens ont poursuivi leur rebond en février, tandis que l'indice mondial est entré en territoire négatif dans un contexte d'incertitude politique et géopolitique. Aux États-Unis, les inquiétudes entourant la croissance économique du pays ont commencé à prendre le pas sur les craintes inflationnistes suscitées par le programme du président Trump et les rendements des bons du Trésor à 10 ans ont chuté de plus de 20 pb. La saison de publication des résultats a suscité des réactions très mitigées sur les marchés boursiers. Le fonds a surperformé grâce à une sélection de titres judicieuse, notamment dans les secteurs de la consommation discrétionnaire, de la finance, de la technologie et des télécommunications. T-Mobile a été l'une des valeurs les plus performantes, soutenue par l'annonce d'un partenariat avec Starlink, qui continuera à renforcer son image de marque. Renesas Electronics s'est également distinguée grâce à sa solide performance. Ce leader dans la fabrication de microcontrôleurs a indiqué que ses marchés finaux, en particulier le secteur automobile, sont sur le point de renouer progressivement avec une croissance positive. En revanche, les infrastructures électriques, qui permettent le développement de l'intelligence artificielle, ont souffert au cours du mois, Constellation et Eaton figurant parmi les principaux freins. Microsoft a été sous pression en raison de rumeurs selon lesquelles la société prévoit de réduire ses dépenses en centres de données dédiés à l'IA.

31/03/2025

Les annonces politiques ont donné le ton sur les marchés financiers en mars : tandis que Donald Trump s'attellait à définir ses droits de douane, l'Allemagne a annoncé un plan ambitieux visant à stimuler les dépenses de défense et d'infrastructure, dopant le marché actions européen et les acteurs de la transition énergétique. Les valeurs financières (BNP, Tokio Marine) et les biens de consommation de base ont apporté une contribution positive, tandis que les technologies de l'information (Marvell), les services aux collectivités (Constellation) et la santé (Novonordisk) ont coûté des points. Compte tenu du contexte géopolitique incertain, nous avons pris quelques bénéfices sur les valeurs américaines de la consommation discrétionnaire (Marriott, Hilton) et étoffé nos positions sur le secteur de la santé (Novonordisk, Merck). Nous préférons exposer le fonds à Heidelberg Materials, qui devrait bénéficier du plan d'investissement allemand, plutôt qu'à Teck Resources, un acteur canadien susceptible d'être pénalisé par les droits de douane. Nous avons par ailleurs renforcé notre position sur Microsoft et réduit celle sur Marvell, qui a déçu les attentes concernant les centres de données.

30/04/2025

Les marchés financiers ont été ébranlés par le « Jour de la Libération » début avril. Les revirements de Donald Trump tout au long du mois ont toutefois permis aux investisseurs de croire au pragmatisme relatif des décideurs politiques américains et de les convaincre que l'impact sur la croissance économique mondiale sera moins important que redouté. Le fonds a fait preuve d'une grande résilience, notamment grâce à sa surpondération aux services aux collectivités, qui ont pleinement joué leur rôle défensif dans cet environnement incertain. Les acteurs du segment des réseaux électriques ont enregistré de solides performances, tandis que le plan d'investissement allemand et la panne d'électricité en Espagne ont mis en lumière le besoin de nouveaux investissements. Nous avons allégé plusieurs positions susceptibles de s'avérer décevantes en raison d'un processus décisionnel plus lent et d'une visibilité réduite, telles qu'Arcadis, Acuity Brands, UPM et Procore. Nous avons renforcé notre exposition au secteur alimentaire via Sprouts Farmers et Novonosis, et avons initié une position sur Synopsys, leader de la conception de puces et de la simulation électronique.

31/05/2025

Après le récent rallye des actions en avril et début mai, à la faveur d'une très bonne saison de publication des résultats et d'un recul en ce qui concerne les droits de douane, les investisseurs restent prudents face aux incertitudes géopolitiques et budgétaires. Le bêta du portefeuille demeure inférieur à un, avec un positionnement plus défensif que l'indice. Au cours du mois, Constellation Energy a enregistré une performance solide grâce à la demande en centres de données et aux contrats à venir pour l'alimentation électrique de l'IA. Les résultats de Microsoft ont dépassé les attentes, soutenus par la forte accélération des services cloud et d'IA. Nous avons réduit notre position sur Alphabet, dès lors que l'intensification de la concurrence dans le domaine de la recherche en IA remet en question le modèle économique des publicités sur les moteurs de recherche. Nous avons également allégé notre exposition à Apple, qui reste confrontée à des défis géopolitiques en raison de la pression croissante des droits de douane sur la chaîne d'approvisionnement chinoise/indienne, à laquelle la société est exposée.

30/06/2025

Les marchés actions retrouvent un certain dynamisme, soutenus par un accord de paix avec l'Iran, l'apaisement des tensions commerciales et les anticipations croissantes d'une politique plus accommodante de la part de la Fed. Le portefeuille a conservé un positionnement sectoriel actif, les secteurs des matériaux et de la santé ayant apporté une contribution positive. Dans l'ensemble, l'allocation sectorielle a porté ses fruits, mais ce sont les évolutions spécifiques aux titres qui ont eu la plus grande influence sur le résultat du mois. Le secteur des technologies de l'information, qui bénéficie de la plus forte surpondération, a enregistré de solides rendements absolus, grevant toutefois la performance relative en raison de la sélection des titres. Les matériaux ont tiré leur épingle du jeu, portés à la fois par l'allocation des actifs et par une sélection de titres très favorable. Citigroup a apporté une contribution clé, profitant de recrutements stratégiques à des postes de direction dans les fusions-acquisitions et le trading systématique, qui ont permis de renforcer ses ambitions en matière de banque d'investissement. Au rayon des mauvaises nouvelles, Mastercard a pesé sur la performance en raison de l'initiative de stablecoin menée par Walmart et Amazon. T-Mobile a également eu une incidence négative. Si la société a lancé des services innovants, notamment la connectivité satellite-mobile avec Starlink et une offre élargie de fibre optique, ils ont été éclipsés par l'incertitude entourant la succession du PDG et une importante vente d'actions par SoftBank.

Note : les informations mentionnées dans ce rapport sont historiques et ne préjugent pas nécessairement des performances futures.

Rapport des administrateurs

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL CLIMATE TRANSITION (suite)

31/07/2025

Portés par les discussions en cours sur les droits de douane et la publication des résultats du premier semestre, les indices boursiers ont prolongé leur tendance haussière en juillet, finalement soutenus par l'accord rassurant conclu entre l'administration Trump et l'Union européenne. La performance du portefeuille a été globalement en ligne avec celle de l'indice MSCI ACWI, la sélection de titres judicieuse ayant contribué à compenser les impacts négatifs liés à l'allocation et aux effets de change. S'agissant des évolutions positives, Synopsys a été soutenue par l'approbation conditionnelle et la finalisation rapide de sa fusion avec Ansys, ainsi que par l'autorisation lui permettant de réaccéder au marché chinois. Thermo Fisher a publié de solides résultats et relevé ses prévisions malgré un contexte politique difficile. Les banques américaines, dont Citigroup, ont publié d'excellents résultats. En revanche, Novo Nordisk a publié un nouvel avertissement sur résultats en raison d'un ralentissement des ventes de GLP-1 aux États-Unis. Nous avons réduit davantage notre position.

31/08/2025

Les marchés actions ont atteint de nouveaux sommets en août, soutenus par une saison de publication des résultats globalement bien orientée et par le discours de Jerome Powell à Jackson Hole. Le portefeuille a légèrement sous-performé en raison d'une sélection de titres défavorable dans les secteurs de l'industrie et des technologies de l'information. Malgré des fondamentaux solides, RELX a chuté sur fond de craintes d'un « pic de l'IA », et ce malgré le soutien des analystes. Dans la technologie, Apple a rebondi tandis que Microsoft a sous-performé l'ensemble du secteur. Au sein du secteur de la santé, Novonisis a reculé en dépit de solides résultats au premier semestre et d'une nouvelle stratégie de croissance de 6 % à 9 % à l'horizon 2030, qui n'a toutefois pas répondu aux attentes élevées. À l'inverse, Analog Devices, Sony et CRH ont apporté une contribution positive grâce à de solides résultats et à des révisions à la hausse des prévisions.

30/09/2025

Les actions mondiales ont atteint des niveaux records en septembre, dans un contexte marqué l'optimisme lié à l'IA et la première baisse des taux de la Fed. Le portefeuille a sous-performé, plombé par son léger biais défensif (bêta de 0,95) et par la sélection des titres dans le secteur technologique. Synopsys a chuté de plus de 20 % après avoir revu ses prévisions à la baisse en raison de l'impact des restrictions à l'exportation destinées à la Chine et des difficultés rencontrées par Intel. T-Mobile a été mise sous pression par les commentaires de son PDG concernant un ralentissement potentiel et un risque accru de concurrence de Starlink. Antofagasta et Southern Copper ont bondi grâce à la vigueur du cuivre, engendrée par une pénurie d'approvisionnement liée la fermeture de la mine de Freeport. Le risque associé aux élections françaises a été ramené à un niveau neutre au cours des trimestres précédents. Des mesures tactiques ont été mises en œuvre afin de neutraliser la sous-exposition à l'IA au sein du secteur technologique.

31/10/2025

Le portefeuille s'est inscrit en hausse au cours du mois, porté par les secteurs de la santé (Thermo Fisher) et de la technologie (Dell, Advantest), et ce malgré les difficultés rencontrées par Synopsys et Verisk, qui ont respectivement pâti des restrictions américaines sur les logiciels critiques et des rivalités autour de l'IA. Nous avons continué de réduire certains biais du portefeuille en augmentant notre surpondération sur Nvidia dans l'IA et sur Alibaba dans la technologie chinoise, et en procédant à des ventes concernant d'autres acteurs perçus comme des perdants de l'IA (Relx, Verisk, Publicis). Nous avons étoffé nos participations dans le secteur du luxe via Prada, qui bénéficie d'un effet de richesse et de ratios comparatifs favorables. Nous avons allégé notre exposition au secteur bancaire en vendant BNP et en réduisant notre position sur Citi, deux titres exposés aux NDFI (*nondepository financial institutions*, institutions financières non dépositaires) et au risque de défaillance pesant sur les intermédiaires financiers.

30/11/2025

Les actions liées à l'IA se sont repliées début novembre, sur fond d'inquiétudes concernant la viabilité des modèles économiques ainsi que les risques de financement liés aux transactions circulaires et au financement par crédit. La sous-performance du portefeuille est essentiellement imputable à faiblesse des participations dans le secteur des technologies de l'information, en particulier au niveau des sociétés de semi-conducteurs et de matériel informatique, et ce malgré les contributions solides des valeurs de la santé. La surpondération de la santé a porté ses fruits, grâce à la solide performance de Merck sur fond d'actualité positive concernant le développement de médicaments, mais la nette surpondération de la technologie a en revanche coûté des points, des sociétés comme Dell et Advantest ayant subi des vents contraires. Si le positionnement sectoriel actif du portefeuille s'est avéré favorable, le choix des titres, en particulier dans le secteur de la technologie, a annulé ces gains.

31/12/2025

L'année 2025 a été marquée par une volatilité extrême des marchés due aux politiques de Doanld Trump (droits de douane, décisions contre la transition environnementale et la politique migratoire, course à la suprématie technologique via différents modèles d'IA et tensions géopolitiques en Europe et au-delà (Ukraine, États-Unis-Chine, Moyen-Orient)). Les incertitudes géopolitiques et la hausse des déficits ont entraîné une forte dépréciation du dollar, auquel le fonds est fortement exposé. Malgré ce contexte, l'inflation a progressivement ralenti ; les banques centrales ont entamé des cycles de baisse des taux et l'économie est restée solide. Le thème de l'IA a constitué le principal moteur de performance, malgré les perturbations survenues en début et en fin d'année, causées respectivement par DeepSeek et par les inquiétudes concernant le financement et la monétisation de l'utilisation de l'IA. Les valeurs financières et les matières premières ont également réalisé un beau parcours sur le mois. Sur des marchés financiers profondément polarisés, la consommation et les entreprises perçues comme étant exposées aux bouleversements liés à l'IA ont sous-performé le marché.

Le Conseil d'administration,

Luxembourg, le 24 avril 2026



**Shape the future
with confidence**

Rapport du commissaire aux comptes

Aux actionnaires de
Sycomore Fund SICAV
60, avenue J. F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Sycomore Fund SICAV (le « Fonds ») et de chacun de ses compartiments, qui comprennent l'état des actifs nets, le portefeuille-titres et les instruments financiers dérivés au 31 décembre 2025, ainsi que l'état des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon nous, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle et juste de la situation financière du Fonds et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de leurs opérations et de la variation de leurs actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément à la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « Loi du 23 juillet 2016 ») et aux normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la « Commission de Surveillance du Secteur Financier » (« CSSF »). Nos responsabilités en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et les ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont décrites plus en détail à la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport. Nous sommes également indépendants du Fonds conformément au Code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les Normes internationales d'indépendance, publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants (« Code IESBA »), tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers. En outre, nous avons rempli nos autres responsabilités éthiques en vertu de ces exigences déontologiques. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

Le Conseil d'administration du Fonds est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent les statistiques, les répartitions du portefeuille, les dix principales positions et les compléments d'information, mais n'incluent pas les états financiers ni notre rapport du réviseur d'entreprises agréé s'y rapportant.

Luxembourg, le 24 avril 2026



**Shape the future
with confidence**

Notre opinion sur les états financiers ne concerne pas les autres informations et nous n'exprimons aucune forme de conclusion d'assurance à leur sujet.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à examiner si les autres informations sont sensiblement incompatibles avec les états financiers ou avec nos connaissances obtenues dans le cadre de l'audit ou si elles semblent comporter des anomalies significatives. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons à l'existence d'une anomalie importante de ces autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration du Fonds à l'égard des états financiers

Le Conseil d'administration du Fonds est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux exigences légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, le Conseil d'administration du Fonds est chargé d'évaluer la capacité du Fonds et de chacun de ses compartiments à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration du Fonds a l'intention soit de liquider le Fonds ou l'un de ses compartiments, soit de cesser son activité, ou n'a pas d'autre solution réaliste que de le faire.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport du réviseur d'entreprises agréé comprenant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter une anomalie significative le cas échéant. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit conforme à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve de scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Par ailleurs, nous :

- Identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles soient dues à des fraudes ou à des erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques et obtenons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Luxembourg, le 24 avril 2026



**Shape the future
with confidence**

- Obtenons une compréhension du contrôle interne pertinente pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Apprécions le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations y afférentes faites par le Conseil d'administration du Fonds.
- Établissons des conclusions sur le caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du Fonds de la convention comptable de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants obtenus, sur l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds ou de l'un de ses compartiments à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport du réviseur d'entreprises agréé, sur les informations fournies à ce sujet dans les états financiers ou, si ces informations sont insuffisantes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du réviseur d'entreprises agréé. Toutefois, des événements ou conditions futurs peuvent amener le Fonds ou l'un de ses compartiments à cesser de fonctionner.
- Apprécions la présentation globale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminons si les états financiers représentent les transactions et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit ainsi que les constatations importantes de l'audit, y compris les déficiences importantes du contrôle interne que nous avons relevées au cours de notre audit.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

/signé/

Madjid Boukhelifa

Luxembourg, le 24 avril 2026

Statistiques

		31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2023
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS				
Valeur liquidative	EUR	201.255.345,75	347.052.271,00	537.873.084,64
Valeur liquidative de l'action				
- S EUR	EUR	100,50	89,11	94,53
- I EUR	EUR	174,10	154,32	163,64
- R EUR	EUR	158,67	141,97	152,12
- X EUR	EUR	193,44	171,46	181,80
- Z EUR	EUR	1.063,23	933,95	981,50
Nombre d'actions				
- CS EUR		31.730,42	26.592,75	9.339,24
- I EUR		605.658,62	1.671.950,10	2.591.385,47
- R EUR		432.627,15	427.254,57	507.363,48
- X EUR		2.348,75	2.920,88	28.276,83
- Z EUR		22.119,71	27.324,71	31.200,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK				
Valeur liquidative	EUR	472.708.144,18	400.173.016,52	431.927.545,15
Valeur liquidative de l'action				
- CS EUR	EUR	173,87	151,48	134,58
- I EUR	EUR	209,63	182,55	162,25
- R EUR	EUR	192,24	168,99	151,77
- X EUR	EUR	223,00	194,19	172,60
Nombre d'actions				
- CS EUR		3.738,17	57,71	2.379,92
- I EUR		1.571.302,57	1.599.006,30	2.092.938,84
- R EUR		741.354,40	639.943,76	605.174,47
- X EUR		624,67	624,67	1.029,67
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG)				
Valeur liquidative	EUR	108.260.824,98	95.488.406,80	95.915.016,55
Valeur liquidative de l'action				
- CS EUR	EUR	-	-	119,12
- I EUR	EUR	185,18	158,80	139,10
- I EUR Dist	EUR	180,55	154,82	135,61
- R EUR	EUR	169,27	146,31	129,45
- R EUR Dist	EUR	169,27	146,31	129,45
Nombre d'actions				
- CS EUR		-	-	470,00
- I EUR		620,00	2.261,87	2.861,97
- I EUR Dist		561.747,96	576.166,22	657.633,61
- R EUR		19.617,60	13.498,46	16.296,56
- R EUR Dist		20.108,50	27.015,50	32.205,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG)				
Valeur liquidative	EUR	5.743.487,92	4.241.273,60	2.764.727,29
Valeur liquidative de l'action				
- CS EUR	EUR	106,10	101,65	-
- I EUR Dist	EUR	120,12	115,08	108,64
- R EUR	EUR	109,95	105,97	100,64
Nombre d'actions				
- CS EUR		1.773,98	40,00	-
- I EUR Dist		1.145,00	5.410,54	9.511,33
- R EUR		49.274,03	34.109,94	17.204,56

Statistiques (suite)

		31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2023
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE PARTNERS (LUXEMBOURG)*				
Valeur liquidative	EUR	-	112.811,28	292.695,11
Valeur liquidative de l'action				
- R EUR	EUR	-	96,49	101,05
Nombre d'actions				
- R EUR		-	1.169,13	2.896,43
*Veuillez vous reporter à la Note 1.				
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION				
Valeur liquidative	EUR	398.105.463,65	460.179.205,50	463.427.168,49
Valeur liquidative de l'action				
- CS EUR	EUR	121,13	114,06	107,23
- I EUR	EUR	120,84	113,74	106,89
- I EUR Dist	EUR	119,29	112,28	105,51
- R EUR	EUR	115,48	109,39	103,46
- MF EUR Dist	EUR	1.193,81	1.115,29	1.041,81
Nombre d'actions				
- CS EUR		301.832,15	333.297,30	415.225,97
- I EUR		428.594,77	151.858,68	157.947,61
- I EUR Dist		1.222.544,79	1.522.388,53	1.522.389,12
- R EUR		285.131,17	265.493,72	253.614,98
- MF EUR Dist		109.727,58	183.730,30	206.514,89
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH				
Valeur liquidative	EUR	487.958.042,50	391.403.991,52	213.017.502,31
Valeur liquidative de l'action				
- A EUR	EUR	162,87	143,26	107,11
- CS EUR	EUR	204,88	179,31	133,41
- F EUR Dist	EUR	2.064,66	1.801,78	1.336,52
- I EUR	EUR	203,96	178,44	132,91
- I USD	USD	204,03	157,37	124,84
- R EUR	EUR	193,08	170,54	128,59
- R EUR Dist	EUR	193,72	171,08	128,55
- X EUR	EUR	205,25	179,57	133,53
- Z EUR	EUR	-	-	1.346,20
Nombre d'actions				
- A EUR		256.662,04	325.337,37	442.903,26
- CS EUR		50,00	50,00	50,00
- F EUR Dist		107.337,49	108.643,52	95.307,28
- I EUR		624.832,99	402.180,91	124.162,48
- I USD		50,00	50,00	50,00
- R EUR		433.882,69	347.191,17	114.292,42
- R EUR Dist		975,79	872,10	285,79
- X EUR		63.900,00	99.700,00	51.954,00
- Z EUR		-	-	10,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT				
Valeur liquidative	EUR	839.491.547,77	323.550.912,23	45.560.968,94
Valeur liquidative de l'action				
- CS EUR	EUR	128,77	128,71	97,73
- F EUR	EUR	1.303,27	1.299,03	983,39
- I EUR	EUR	127,63	127,65	97,56
- I EUR Dist	EUR	127,55	-	-
- I USD	USD	134,04	118,10	95,62

Statistiques (suite)

		31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2023
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT (suite)				
- MF EUR Dist	EUR	115,48	-	-
- R EUR	EUR	123,82	124,89	95,78
- X EUR	EUR	127,38	127,28	96,60
- Z EUR	EUR	1.339,71	1.326,73	997,95
Nombre d'actions				
- CS EUR		102.061,00	80.011,00	50,00
- F EUR		15.680,00	10,00	50,00
- I EUR		3.570.455,52	2.195.743,29	410.534,52
- I EUR Dist		1.078.530,45	-	-
- I USD		50,00	50,00	50,00
- MF EUR Dist		1.540.776,63	-	-
- R EUR		191.480,01	180.180,27	50,00
- X EUR		86.200,00	82.020,00	46.752,00
- Z EUR		10,00	10,00	930,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS				
Valeur liquidative	EUR	222.803.316,79	111.278.215,10	86.058.910,52
Valeur liquidative de l'action				
- CS EUR	EUR	101,07	96,61	85,40
- F EUR	EUR	1.023,28	975,18	859,49
- F EUR Dist	EUR	1.163,30	1.108,67	977,21
- I EUR	EUR	101,25	96,74	85,48
- I USD	USD	104,91	88,38	83,30
- R EUR	EUR	97,20	93,74	83,70
- X EUR	EUR	101,80	97,26	85,94
- Z EUR	EUR	1.048,78	995,55	871,78
Nombre d'actions				
- CS EUR		50,00	50,00	50,00
- F EUR		10,00	10,00	50,00
- F EUR Dist		143.150,73	61.253,49	46.800,00
- I EUR		189.048,42	235.754,09	250.976,79
- I USD		53.635,00	60.890,00	63.330,00
- R EUR		40.757,85	41.671,86	45.825,00
- X EUR		30.100,00	117.572,00	109.419,00
- Z EUR		24.125,38	10,00	930,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS				
Valeur liquidative	EUR	63.702.389,51	58.947.188,90	41.301.346,91
Valeur liquidative de l'action				
- CS EUR	EUR	111,38	108,10	103,23
- I EUR	EUR	111,50	108,16	103,24
- I EUR Dist	EUR	111,47	108,14	103,24
- R EUR	EUR	110,53	107,70	103,20
Nombre d'actions				
- CS EUR		2.318,00	20,00	20,00
- I EUR		1.571,00	20,00	20,00
- I EUR Dist		546.382,26	545.052,26	400.000,00
- R EUR		21.391,00	20,00	20,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL CLIMATE TRANSITION				
Valeur liquidative	EUR	21.559.777,34	2.458.958,26	-
Valeur liquidative de l'action				
- I EUR	EUR	98,02	98,36	-

Statistiques (suite)

		31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2023
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL CLIMATE TRANSITION (suite)				
- I EUR Dist	EUR	102,41	-	-
Nombre d'actions				
- I EUR		11.000,00	25.000,00	-
- I EUR Dist		200.000,00	-	-

État consolidé

État consolidé des actifs nets au 31 décembre 2025

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		2.549.900.879,19
Plus/(moins)-values latentes sur portefeuille-titres		214.039.168,90
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,3	2.763.940.048,09
Investissement en options à la valeur de marché	2,7, 11	500.000,00
Avoirs en banque	2,8	55.795.879,57
Montants à recevoir sur cessions de titres		21.026.225,08
Montants à recevoir sur souscriptions		989.077,28
Avoirs fiscaux à recevoir		1.907.701,40
Plus-values nettes latentes sur contrats à terme	2,6, 9	234.952,74
Dividendes et intérêts à recevoir	2,4	5.084.469,19
Total des actifs		2.849.478.353,35
Passif		
Découvert bancaire		357.717,45
Frais à payer		2.435.773,45
Dette sur acquisitions de titres		24.310.966,94
À payer sur les rachats		762.640,59
Moins-values nettes latentes sur contrats à terme	2,6, 9	22.914,53
Total du passif		27.890.012,96
Actifs nets à la fin de l'exercice		2.821.588.340,39

État combiné des opérations et des variations des actifs nets pour la période/l'exercice clôturé(e) au 31 décembre 2025

	Notes	EUR
Résultat		
Dividendes (nets d'impôts retenus à la source)	2,4	29.493.691,71
Intérêts sur obligations	2,4	13.812.869,94
Intérêts bancaires	2,4	1.526.891,20
Autres produits		11.914,48
Total des revenus		44.845.367,33
Charges		
Frais de gestion	3	18.566.418,17
Commissions de performance	5	176.527,11
Frais de transaction	8	9.777.557,38
Taxe de souscription	6	408.277,56
Intérêts sur découvert bancaire et frais bancaires		3.524,73
Autres charges	3	4.072.542,27
Total des charges		33.004.847,22
Plus/(moins)-value nette résultant des investissements		11.840.520,11
Plus/(moins)-value nette réalisée sur :		
Investissements	2,5	183.218.975,49
Opérations de change	2,2	(538.482,91)
Contrats à terme	2,6, 9	3.229.928,73
Contrats de change à terme	2,9	16,62
Options	2,7, 11	872.507,48
Bénéfice/(perte) net(te) sur la période/l'exercice		198.623.465,52
Variation nette de la plus/(moins)-value latente sur :		
Investissements		30.866.577,67
Contrats à terme	2,6, 9	937.254,38
Options	2,7, 11	(1.439.597,71)
Augmentation/(diminution) des actifs nets résultant des opérations		228.987.699,86
Produits perçus lors de la souscription d'actions		1.337.099.416,01
Montant net payé lors du rachat d'actions		(939.385.026,19)
Actifs nets en début de période/d'exercice		2.194.886.250,71
Actifs nets à la fin de la période/l'exercice		2.821.588.340,39

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS (en EUR)

État des actifs nets au 31 décembre 2025

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		165.934.741,02
Plus/(moins)-values latentes sur portefeuille-titres		28.961.331,81
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,3	194.896.072,83
Avoirs en banque	2,8	6.293.313,27
Montants à recevoir sur cessions de titres		20.792,57
Montants à recevoir sur souscriptions		27.733,15
Avoirs fiscaux à recevoir		848.680,09
Total des actifs		202.086.591,91
Passif		
Découvert bancaire		14,90
Frais à payer		214.216,47
À payer sur les rachats		606.665,26
Moins-values nettes latentes sur contrats à terme	2,6, 9	10.349,53
Total du passif		831.246,16
Actifs nets à la fin de l'exercice		201.255.345,75

État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025

	Notes	EUR
Résultat		
Dividendes (nets d'impôts retenus à la source)	2,4	5.991.902,31
Intérêts bancaires	2,4	197.598,86
Autres produits		1.627,48
Total des revenus		6.191.128,65
Charges		
Frais de gestion	3	2.826.138,68
Frais de transaction	8	539.351,83
Taxe de souscription	6	54.810,66
Intérêts sur découvert bancaire et frais bancaires		33,46
Autres charges	3	558.663,39
Total des charges		3.978.998,02
Plus/(moins)-value nette résultant des investissements		2.212.130,63
Plus/(moins)-value nette réalisée sur :		
Investissements	2,5	22.884.777,03
Opérations de change	2,2	(152.839,97)
Contrats à terme	2,6, 9	1.860.017,11
Contrats de change à terme	2,9	16,62
Plus/(moins)-value nette réalisée au cours de l'exercice		26.804.101,42
Variation nette de la plus/(moins)-value latente sur :		
Investissements		7.530.719,40
Contrats à terme	2,6, 9	54.094,33
Augmentation/(diminution) des actifs nets résultant des opérations		34.388.915,15
Produits perçus lors de la souscription d'actions		28.138.839,61
Montant net payé lors du rachat d'actions		(208.324.680,01)
Actifs nets en début d'exercice		347.052.271,00
Actifs nets à la fin de l'exercice		201.255.345,75

État des variations du nombre d'actions

	Nombre de titres émis en début d'exercice	Nombre de titres souscrits	Nombre de titres rachetés	Nombre de titres émis en début de période
- CS EUR	26.592,75	7.063,12	(1.925,45)	31.730,42
- I EUR	1.671.950,10	71.630,49	(1.137.921,97)	605.658,62
- R EUR	427.254,57	104.865,11	(99.492,53)	432.627,15
- X EUR	2.920,88	-	(572,13)	2.348,75
- Z EUR	27.324,71	-	(5.205,00)	22.119,71

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS (en EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %	Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs									
Actions									
Énergie					Sidérurgie				
230.917,00	CERES POWER HOLDINGS PLC	GBP	562.780,03	0,28	32.293,00	ANTOFAGASTA PLC	GBP	1.212.721,15	0,60
510.501,00	E.ON SE	EUR	8.231.828,63	4,09	27.728,00	AURUBIS AG	EUR	3.443.817,60	1,72
566.051,00	EDP RENOVAVEIS SA	EUR	6.815.254,04	3,39	504.766,00	SSAB AB - B SHARES	SEK	3.247.621,65	1,61
64.968,00	ELIA GROUP SA/NV	EUR	7.126.989,60	3,54				7.904.160,40	3,93
16.074,00	FIRST SOLAR INC	USD	3.575.299,94	1,78	Services alimentaires				
20.900,00	GREENERGY RENOVABLES	EUR	1.799.490,00	0,89	143.206,00	AXFOOD AB	SEK	3.838.402,25	1,91
434.040,00	IBERDROLA SA	EUR	8.014.548,60	3,98	50.922,00	DANONE	EUR	3.909.791,16	1,94
161.443,00	LHYFE SAS	EUR	460.112,55	0,22				7.748.193,41	3,85
140.665,00	REDEIA CORP SA	EUR	2.133.888,05	1,06	Stockage et entrepôt				
232.638,00	VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	6.914.001,36	3,44	275.587,00	SIG GROUP AG	CHF	3.358.577,73	1,67
			45.634.192,80	22,67	126.768,00	SMURFIT WESTROCK PLC	USD	4.173.969,57	2,07
Électricité et électronique								7.532.547,30	3,74
31.430,00	ABB LTD-REG	CHF	2.000.305,86	0,99	Distribution et commerce de gros				
9.877,00	ASML HOLDING NV	EUR	9.100.667,80	4,53	298.387,00	MUNTERS GROUP AB	SEK	4.737.482,71	2,36
164.927,00	INFINEON TECHNOLOGIES AG	EUR	6.222.695,71	3,09	80.999,00	REXEL SA	EUR	2.720.756,41	1,35
41.347,00	LEGRAND SA	EUR	5.261.405,75	2,61				7.458.239,12	3,71
12.789,00	NEXANS SA	EUR	1.608.856,20	0,80	Pièces et équipements automobiles				
80.482,00	PRYSMIAN SPA	EUR	6.952.035,16	3,45	65.848,00	ANDRITZ AG	EUR	4.395.354,00	2,19
37.637,00	SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	8.840.931,30	4,40	15.273,00	DANIELI & CO	EUR	772.813,80	0,38
			39.986.897,78	19,87	6.692,00	DANIELI & CO-RSP	EUR	246.265,60	0,12
Matériaux de construction								5.414.433,40	2,69
15.704,00	ACCIONA SA	EUR	2.919.373,60	1,45	Assurance				
53.345,00	ARCADIS NV	EUR	1.895.881,30	0,94	9.192,00	MUENCHENER RUECKVER AG-REG	EUR	5.167.742,40	2,57
44.657,00	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN	EUR	3.883.372,72	1,93				5.167.742,40	2,57
27.821,00	KINGSPAN GROUP PLC	EUR	2.062.927,15	1,03	Logiciels informatiques				
100.648,00	ROCKWOOL A/S-B SHS	DKK	3.037.362,32	1,51	45.764,00	NEMETSCHEK AKT	EUR	4.246.899,20	2,11
124.139,00	SPIE SA - W/I	EUR	6.115.087,14	3,04				4.246.899,20	2,11
81.564,00	WIENERBERGER AG	EUR	2.497.489,68	1,24	Transports				
			22.411.493,91	11,14	56.338,00	CONSTRUCC Y AUX DE FERROCARR	EUR	3.318.308,20	1,65
Machines diverses								3.318.308,20	1,65
91.636,00	ALSTOM	EUR	2.306.478,12	1,15	Combustible, pétrole, gaz				
59.539,00	KNORR-BREMSE AG	EUR	5.665.135,85	2,81	90.939,00	UPM-KYMMENE OYJ	EUR	2.254.377,81	1,12
23.488,00	SIEMENS AG-REG	EUR	5.617.155,20	2,79				2.254.377,81	1,12
			13.588.769,17	6,75				190.982.497,08	94,90
Services divers					Fonds				
149.533,00	BEFESA SA	EUR	4.411.223,50	2,20	Fonds d'investissement				
12.816,00	DEME GROUP	EUR	1.791.676,80	0,89	175,13	CPR MONETAIRE SR-I	EUR	3.913.575,75	1,94
8.981,00	QUANTA SERVICES INC	USD	3.227.485,94	1,60				3.913.575,75	1,94
11.023,00	SECHE ENVIRONNEMENT	EUR	809.088,20	0,40	Total du portefeuille-titres				
			10.239.474,44	5,09				194.896.072,83	96,84
Produits chimiques									
124.050,00	NOVONESIS (NOVOZYMES) B	DKK	6.773.007,10	3,37					
18.928,00	SYMRISE AG	EUR	1.303.760,64	0,64					
			8.076.767,74	4,01					

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS (en EUR)

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2025

Quantité	Dénomination	Devise de libellé	Ligne de crédit en EUR		Plus/(moins)- values latentes en EUR
Opérations à terme					
Opération de change à terme					
52,00	EURO FX CURR FUT (CME) 16/03/2026	USD	5.534.505,51		(10.349,53)
					(10.349,53)
Total des opérations à terme					(10.349,53)
Total des instruments financiers dérivés					(10.349,53)

Récapitulatif des actifs nets

		VL en %
Total du portefeuille-titres	194.896.072,83	96,84
Total des instruments financiers dérivés	(10.349,53)	(0,01)
Avoirs en banque	6.293.298,37	3,13
Autres actifs et passifs	76.324,08	0,04
Total de l'actif net	201.255.345,75	100,00

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS (en EUR)

Répartition du portefeuille

Nature de l'allocation	% du portefeuille	% de l'actif net
Actions	97,99	94,90
Fonds	2,01	1,94
	100,00	96,84

Allocation-pays	% du portefeuille	% de l'actif net
France	23,98	23,22
Allemagne	20,47	19,82
Espagne	12,83	12,42
Suède	6,07	5,88
Pays-Bas	5,64	5,47
Danemark	5,03	4,88
Belgique	4,58	4,43
Italie	4,09	3,95
Autriche	3,54	3,43
États-Unis d'Amérique	3,49	3,38
Irlande	3,20	3,10
Suisse	2,75	2,66
Luxembourg	2,26	2,20
Autres	2,07	2,00
	100,00	96,84

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché en EUR	% de l'actif net
ASML HOLDING NV	Électricité et électronique	9.100.667,80	4,53
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Électricité et électronique	8.840.931,30	4,40
E.ON SE	Énergie	8.231.828,63	4,09
IBERDROLA SA	Énergie	8.014.548,60	3,98
ELIA GROUP SA/NV	Énergie	7.126.989,60	3,54
PRYSMIAN SPA	Électricité et électronique	6.952.035,16	3,45
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Énergie	6.914.001,36	3,44
EDP RENOVAVEIS SA	Énergie	6.815.254,04	3,39
NOVONESIS (NOVOZYMES) B	Produits chimiques	6.773.007,10	3,37
INFINEON TECHNOLOGIES AG	Électricité et électronique	6.222.695,71	3,09

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK (en EUR)

État des actifs nets au 31 décembre 2025

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		397.609.356,21
Plus/(moins)-valeurs latentes sur portefeuille-titres		63.333.006,99
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,3	460.942.363,20
Avoirs en banque	2,8	11.378.103,23
Montants à recevoir sur souscriptions		89.451,38
Avoirs fiscaux à recevoir		827.316,03
Total des actifs		473.237.233,84
Passif		
Découvert bancaire		4,92
Frais à payer		526.464,35
À payer sur les rachats		2.620,39
Total du passif		529.089,66
Actifs nets à la fin de l'exercice		472.708.144,18

État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025

	Notes	EUR
Résultat		
Dividendes (nets d'impôts retenus à la source)	2,4	10.613.965,22
Intérêts bancaires	2,4	292.703,73
Autres produits		8.467,95
Total des revenus		10.915.136,90
Charges		
Frais de gestion	3	4.638.136,48
Frais de transaction	8	1.443.456,05
Taxe de souscription	6	96.223,38
Autres charges	3	877.062,17
Total des charges		7.054.878,08
Plus/(moins)-value nette résultant des investissements		3.860.258,82
Plus/(moins)-value nette réalisée sur :		
Investissements	2,5	35.247.166,71
Opérations de change	2,2	(24.369,84)
Contrats à terme	2,6, 9	639.632,29
Plus/(moins)-value nette réalisée au cours de l'exercice		39.722.687,98
Variation nette de la plus/(moins)-value latente sur :		
Investissements		19.241.729,18
Contrats à terme	2,6, 9	300.363,36
Augmentation/(diminution) des actifs nets résultant des opérations		59.264.780,52
Produits perçus lors de la souscription d'actions		147.959.160,26
Montant net payé lors du rachat d'actions		(134.688.813,12)
Actifs nets en début d'exercice		400.173.016,52
Actifs nets à la fin de l'exercice		472.708.144,18

État des variations du nombre d'actions

	Nombre de titres émis en début d'exercice	Nombre de titres souscrits	Nombre de titres rachetés	Nombre de titres émis en début de période
- CS EUR	57,71	3.685,14	(4,68)	3.738,17
- I EUR	1.599.006,30	561.781,07	(589.484,80)	1.571.302,57
- R EUR	639.943,76	192.557,71	(91.147,07)	741.354,40
- X EUR	624,67	-	-	624,67

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK (en EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %	Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %			
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs					644.284,00	NOKIA OYJ	EUR	3.589.950,45 21.182.293,71	0,76 4,48			
Actions					Pièces et équipements automobiles							
Électricité et électronique					204.738,00	MICHELIN (CGDE)	EUR	5.796.132,78	1,23			
36.525,00	ASML HOLDING NV	EUR	33.654.135,00	7,13	114.001,00	SIEMENS ENERGY AG	EUR	13.725.720,40	2,90			
143.974,00	INFINEON TECHNOLOGIES AG	EUR	5.432.139,02	1,15	Logiciels informatiques							
64.278,00	LEGRAND SA	EUR	8.179.375,50	1,73	2.709,00	MICROSOFT CORP	USD	1.115.523,50	0,23			
2.968,00	NVIDIA CORP	USD	471.311,68	0,10	85.006,00	SAP SE	EUR	17.711.000,10	3,75			
188.933,00	PRYSMIAN SPA	EUR	16.320.032,54	3,45	Machines diverses							
89.055,00	SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	20.919.019,50	4,43	76.560,00	SIEMENS AG-REG	EUR	18.309.324,00	3,87			
				84.976.013,24	17,99	Matériaux de construction						
Banques					80.393,00	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN	EUR	6.990.975,28	1,49			
878.827,00	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	17.620.481,35	3,73	112.929,00	FERROVIAL SE	EUR	6.249.490,86	1,32			
1.431.919,00	BANCO SANTANDER SA	EUR	14.419.424,33	3,05	21.293,00	HEIDELBERG MATERIALS AG	EUR	4.748.339,00	1,00			
1.132.422,00	CAIXABANK SA	EUR	11.828.147,79	2,50	Services alimentaires							
453.201,00	FINECOBANK SPA	EUR	10.061.062,20	2,13	189.311,00	DANONE	EUR	14.535.298,58	3,07			
3.846.747,00	INTESA SANPAOLO	EUR	22.776.588,99	4,82	Services divers							
63.514,00	KBC GROUP NV	EUR	7.065.932,50	1,49	742,00	ADYEN NV	EUR	1.020.250,00	0,21			
				83.771.637,16	17,72	342.895,00	ELIS SA -W/I	EUR	8.318.632,70	1,76		
Cosmétiques					76.202,00	RELX PLC	EUR	2.642.685,36	0,56			
28.729,00	BIOMERIEUX	EUR	3.168.808,70	0,67	Produits chimiques							
45.759,00	ESSILORLUXOTTICA	EUR	12.350.354,10	2,61	60.885,00	AIR LIQUIDE SA	EUR	9.757.430,10	2,06			
136.510,00	FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	6.686.259,80	1,41	Distribution et commerce de gros							
2.769,00	INTUITIVE SURGICAL INC	USD	1.335.306,60	0,28	46.112,00	BRUNELLO CUCINELLI SPA	EUR	4.538.343,04	0,96			
28.080,00	L'ORÉAL	EUR	10.294.128,00	2,18	47.257,00	MONCLER SPA	EUR	2.595.354,44	0,55			
42.390,00	NOVARTIS AG-REG	CHF	4.992.954,33	1,06					7.133.697,48	1,51		
15.150,00	ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	CHF	5.343.610,96	1,13					459.664.243,40	97,24		
59.634,00	SANOFI	EUR	4.932.924,48	1,04	Fonds							
76.676,00	SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	3.444.285,92	0,73	Fonds d'investissement							
22.529,00	UCB SA	EUR	5.375.419,40	1,14	0,03	CPR MONETAIRE SR-I	EUR	759,80				
				57.924.052,29	12,25	10.000,00	SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT - XCA	EUR	1.277.360,00	0,27		
Assurance										1.278.119,80	0,27	
35.973,00	ALLIANZ SE-REG	EUR	14.047.456,50	2,97	Total du portefeuille-titres					460.942.363,20	97,51	
77.838,00	ASR NEDERLAND NV	EUR	4.718.539,56	1,00	Récapitulatif des actifs nets					VL en %		
246.490,00	AXA SA	EUR	10.096.230,40	2,14								
14.556,00	MUENCHENER RUECKVER AG-REG	EUR	8.183.383,20	1,73								
372.538,00	PRUDENTIAL PLC	GBP	4.883.121,35	1,03								
				41.928.731,01	8,87							
Énergie												
2.585.971,00	EDP SA	EUR	10.124.076,47	2,14								
1.109.732,00	IBERDROLA SA	EUR	20.491.201,38	4,34								
				30.615.277,85	6,48							
Textile												
4.401,00	HERMES INTERNATIONAL	EUR	9.338.922,00	1,98								
11.131,00	KERING	EUR	3.350.431,00	0,71								
13.213,00	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	8.522.385,00	1,80								
				21.211.738,00	4,49							
Télécommunications												
355.491,00	DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	9.832.881,06	2,08								
1.951.575,00	KONINKLIJKE KPN NV	EUR	7.759.462,20	1,64								

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK (en EUR)

Répartition du portefeuille

Nature de l'allocation	% du portefeuille	% de l'actif net
Actions	99,72	97,24
Fonds	0,28	0,27
	100,00	97,51

Allocation-pays	% du portefeuille	% de l'actif net
France	29,63	28,90
Allemagne	22,15	21,59
Espagne	13,96	13,62
Italie	12,21	11,91
Pays-Bas	11,59	11,30
Belgique	2,70	2,63
Suisse	2,24	2,19
Portugal	2,20	2,14
Autres	3,32	3,23
	100,00	97,51

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché en EUR	% de l'actif net
ASML HOLDING NV	Électricité et électronique	33.654.135,00	7,13
INTESA SANPAOLO	Banques	22.776.588,99	4,82
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Électricité et électronique	20.919.019,50	4,43
IBERDROLA SA	Énergie	20.491.201,38	4,34
SIEMENS AG-REG	Machines diverses	18.309.324,00	3,87
SAP SE	Logiciels informatiques	17.711.000,10	3,75
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	Banques	17.620.481,35	3,73
PRYSMIAN SPA	Électricité et électronique	16.320.032,54	3,45
DANONE	Services alimentaires	14.535.298,58	3,07
BANCO SANTANDER SA	Banques	14.419.424,33	3,05

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG) (en EUR)

État des actifs nets au 31 décembre 2025

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		96.927.012,08
Plus/(moins)-values latentes sur portefeuille-titres		11.228.064,91
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,3	108.155.076,99
Avoirs en banque	2,8	200.926,58
Montants à recevoir sur souscriptions		9.178,21
Total des actifs		108.365.181,78
Passif		
Frais à payer		95.176,17
Dette sur acquisitions de titres		8.862,00
À payer sur les rachats		318,63
Total du passif		104.356,80
Actifs nets à la fin de l'exercice		108.260.824,98

État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025

	Notes	EUR
Résultat		
Intérêts bancaires	2,4	3.555,00
Total des revenus		3.555,00
Charges		
Frais de gestion	3	827.230,45
Autres charges	3	194.683,80
Total des charges		1.021.914,25
Plus/(moins)-value nette résultant des investissements		(1.018.359,25)
Plus/(moins)-value nette réalisée sur :		
Investissements	2,5	19.408.019,62
Plus/(moins)-value nette réalisée au cours de l'exercice		18.389.660,37
Variation nette de la plus/(moins)-value latente sur :		
Investissements		(3.812.153,47)
Augmentation/(diminution) des actifs nets résultant des opérations		14.577.506,90
Produits perçus lors de la souscription d'actions		35.724.973,32
Montant net payé lors du rachat d'actions		(37.530.062,04)
Actifs nets en début d'exercice		95.488.406,80
Actifs nets à la fin de l'exercice		108.260.824,98

État des variations du nombre d'actions

	Nombre de titres émis en début d'exercice	Nombre de titres souscrits	Nombre de titres rachetés	Nombre de titres émis en début de période
- I EUR	2.261,87	-	(1.641,87)	620,00
- I EUR Dist	576.166,22	207.960,20	(222.378,46)	561.747,96
- R EUR	13.498,46	7.690,51	(1.571,37)	19.617,60
- R EUR Dist	27.015,50	-	(6.907,00)	20.108,50

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG) (en EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %
Fonds				
Fonds d'investissement				
95.991,94	SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE MF DIS	EUR	108.155.076,99	99,90
			108.155.076,99	99,90
Total du portefeuille-titres			108.155.076,99	99,90

Récapitulatif des actifs nets

		VL en %
Total du portefeuille-titres	108.155.076,99	99,90
Avoirs en banque	200.926,58	0,19
Autres actifs et passifs	(95.178,59)	(0,09)
Total de l'actif net	108.260.824,98	100,00

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG) (en EUR)

Répartition du portefeuille

Nature de l'allocation	% du portefeuille	% de l'actif net
Fonds	100,00	99,90
	100,00	99,90

Allocation-pays	% du portefeuille	% de l'actif net
France	100,00	99,90
	100,00	99,90

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché en EUR	% de l'actif net
SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE MF DIS	Fonds d'investissement	108.155.076,99	99,90

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG) (en EUR)

État des actifs nets au 31 décembre 2025

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		5.504.115,68
Plus/(moins)-values latentes sur portefeuille-titres		234.984,95
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,3	5.739.100,63
Avoirs en banque	2,8	10.046,30
Montants à recevoir sur souscriptions		8.415,19
Total des actifs		5.757.562,12
Passif		
Frais à payer		5.657,50
Dette sur acquisitions de titres		6.029,98
À payer sur les rachats		2.386,72
Total du passif		14.074,20
Actifs nets à la fin de l'exercice		5.743.487,92

État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025

	Notes	EUR
Résultat		
Intérêts bancaires	2,4	196,32
Total des revenus		196,32
Charges		
Frais de gestion	3	52.470,50
Intérêts sur découvert bancaire et frais bancaires		12,96
Autres charges	3	5.148,12
Total des charges		57.631,58
Plus/(moins)-value nette résultant des investissements		(57.435,26)
Plus/(moins)-value nette réalisée sur :		
Investissements	2,5	210.467,95
Plus/(moins)-value nette réalisée au cours de l'exercice		153.032,69
Variation nette de la plus/(moins)-value latente sur :		
Investissements		47.368,51
Augmentation/(diminution) des actifs nets résultant des opérations		200.401,20
Produits perçus lors de la souscription d'actions		2.643.923,20
Montant net payé lors du rachat d'actions		(1.342.110,08)
Actifs nets en début d'exercice		4.241.273,60
Actifs nets à la fin de l'exercice		5.743.487,92

État des variations du nombre d'actions

	Nombre de titres émis en début d'exercice	Nombre de titres souscrits	Nombre de titres rachetés	Nombre de titres émis en début de période
- CS EUR	40,00	1.902,33	(168,35)	1.773,98
- I EUR Dist	5.410,54	-	(4.265,54)	1.145,00
- R EUR	34.109,94	22.801,05	(7.636,96)	49.274,03

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG) (en EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %
Fonds				
Fonds d'investissement				
5.463,91	SYCOMORE SELECTION CREDIT MF	EUR	5.739.100,63	99,92
			5.739.100,63	99,92
Total du portefeuille-titres			5.739.100,63	99,92

Récapitulatif des actifs nets

	VL en %
Total du portefeuille-titres	5.739.100,63 99,92
Avoirs en banque	10.046,30 0,17
Autres actifs et passifs	(5.659,01) (0,09)
Total de l'actif net	5.743.487,92 100,00

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG) (en EUR)

Répartition du portefeuille

Nature de l'allocation	% du portefeuille	% de l'actif net
Fonds	100,00	99,92
	100,00	99,92

Allocation-pays	% du portefeuille	% de l'actif net
France	100,00	99,92
	100,00	99,92

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché en EUR	% de l'actif net
SYCOMORE SELECTION CREDIT MF	Fonds d'investissement	5.739.100,63	99,92

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE PARTNERS (LUXEMBOURG)* (en EUR)

État des opérations et des variations des actifs nets pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 5 février 2025 (date de liquidation)

	Notes	EUR
Résultat		
Intérêts bancaires	2,4	1,58
Total des revenus		1,58
Charges		
Frais de gestion	3	124,59
Autres charges	3	19,16
Total des charges		143,75
Plus/(moins)-value nette résultant des investissements		(142,17)
Plus/(moins)-value nette réalisée sur :		
Investissements	2,5	44,38
Plus/(moins)-values réalisées pour la période		(97,79)
Variation nette de la plus/(moins)-value latente sur :		
Investissements		3.183,39
Augmentation/(diminution) des actifs nets résultant des opérations		3.085,60
Produits perçus lors de la souscription d'actions		6.053,76
Montant net payé lors du rachat d'actions		(121.950,64)
Actifs nets en début de période		112.811,28
Actifs nets à la fin de la période		-

*Veuillez vous reporter à la Note 1.

État des variations du nombre d'actions

	Nombre de titres émis en début de période	Nombre de titres souscrits	Nombre de titres rachetés	Nombre de titres émis en fin de période
- R EUR	1.169,13	62,44	(1.231,57)	-

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION (en EUR)

État des actifs nets au 31 décembre 2025

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		366.597.431,60
Plus/(moins)-valeurs latentes sur portefeuille-titres		14.696.168,83
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,3	381.293.600,43
Avoirs en banque	2,8	13.495.701,84
Montants à recevoir sur souscriptions		232.648,24
Avoirs fiscaux à recevoir		73.312,34
Plus-values nettes latentes sur contrats à terme	2,6, 9	41.359,14
Dividendes et intérêts à recevoir	2,4	3.601.908,20
Total des actifs		398.738.530,19
Passif		
Frais à payer		201.975,18
Dette sur acquisitions de titres		397.257,88
À payer sur les rachats		33.833,48
Total du passif		633.066,54
Actifs nets à la fin de l'exercice		398.105.463,65

État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025

	Notes	EUR
Résultat		
Dividendes (nets d'impôts retenus à la source)	2,4	2.281.737,88
Intérêts sur obligations	2,4	11.830.731,68
Intérêts bancaires	2,4	401.192,17
Autres produits		1.289,67
Total des revenus		14.514.951,40
Charges		
Frais de gestion	3	1.723.855,08
Frais de transaction	8	1.172.580,99
Taxe de souscription	6	65.205,69
Autres charges	3	386.827,71
Total des charges		3.348.469,47
Plus/(moins)-value nette résultant des investissements		11.166.481,93
Plus/(moins)-value nette réalisée sur :		
Investissements	2,5	15.454.531,05
Opérations de change	2,2	(316.384,86)
Contrats à terme	2,6, 9	(612.508,71)
Plus/(moins)-value nette réalisée au cours de l'exercice		25.692.119,41
Variation nette de la plus/(moins)-value latente sur :		
Investissements		(1.725.916,79)
Contrats à terme	2,6, 9	648.038,60
Augmentation/(diminution) des actifs nets résultant des opérations		24.614.241,22
Produits perçus lors de la souscription d'actions		59.340.996,47
Montant net payé lors du rachat d'actions		(146.028.979,54)
Actifs nets en début d'exercice		460.179.205,50
Actifs nets à la fin de l'exercice		398.105.463,65

État des variations du nombre d'actions

	Nombre de titres émis en début d'exercice	Nombre de titres souscrits	Nombre de titres rachetés	Nombre de titres émis en début de période
- CS EUR	333.297,30	6.899,75	(38.364,90)	301.832,15
- I EUR	151.858,68	368.016,13	(91.280,04)	428.594,77
- I EUR Dist	1.522.388,53	-	(299.843,74)	1.222.544,79
- R EUR	265.493,72	102.408,43	(82.770,98)	285.131,17
- MF EUR Dist	183.730,30	2.887,58	(76.890,30)	109.727,58

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION (en EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %	Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs									
Obligations et autres titres de créance									
Services divers									
1.067.000,00	ADECCO INT FIN 21-21/03/2082 FRN	EUR	1.044.209,52	0,26	800.000,00	BPCE ASSURANCES 4,125 % 25-22/10/2035	EUR	799.515,12	0,20
3.283.000,00	AEGIS LUX 5,625 % 25-29/10/2031	EUR	3.328.121,39	0,84	1.400.000,00	COFACE SA 5,75 % 23-28/11/2033	EUR	1.549.959,95	0,39
1.000.000,00	ALD SA 3,875 % 24-24/01/2028	EUR	1.025.009,35	0,26	1.100.000,00	CRDT AGR ASSR 4,5 % 24-17/12/2034	EUR	1.140.066,29	0,29
500.000,00	AMBER FINCO PLC 6,625 % 24-15/07/2029	EUR	525.974,83	0,13	2.500.000,00	CRDT AGR ASSR 5,875 % 23-25/10/2033	EUR	2.806.064,25	0,70
2.000.000,00	ARENA LUX FIN 25-01/05/2030 FRN	EUR	2.022.217,40	0,51	700.000,00	ETHIAS 4,75 % 25-07/05/2035	EUR	728.355,50	0,18
1.000.000,00	BOELS TOPHOLD 5,75 % 24-15/05/2030	EUR	1.036.260,00	0,26	2.700.000,00	GACM 24-30/10/2044 FRN	EUR	2.814.371,06	0,71
3.534.000,00	EC FINANCE 3 % 15-21/10/2026	EUR	3.500.571,01	0,88	200.000,00	INTESA SANPAOLO 4,217 % 25-03/05/2035	EUR	200.713,30	0,04
2.294.000,00	KAPLA HOLDING SA 24-31/07/2030 FRN	EUR	2.322.778,00	0,58	1.500.000,00	LA MONDIALE 4,375 % 25-20/10/2035	EUR	1.503.372,53	0,38
1.875.000,00	LOXAM SAS 4,25 % 25-15/02/2030	EUR	1.891.610,91	0,48	1.583.000,00	MANDATUM LIFE 24-04/12/2039 FRN	EUR	1.605.591,78	0,40
1.650.000,00	LOXAM SAS 4,25 % 25-15/02/2031	EUR	1.653.678,35	0,42	3.300.000,00	SOGECAP SA 24-03/04/2045 FRN	EUR	3.422.055,95	0,86
3.355.000,00	LOXAM SAS 6,375 % 15-23/05/2028	EUR	3.466.007,22	0,87	800.000,00	VRIDIUM GRP 4,375 % 25-16/11/2035	EUR	779.175,20	0,20
2.178.000,00	LOXAM SAS 6,375 % 23-31/05/2029	EUR	2.030.741,72	0,51				20.271.389,67	5,09
727.000,00	Q-PARK HOLDING 4,25 % 25-01/09/2030	EUR	738.828,40	0,19	Télécommunications				
1.647.000,00	Q-PARK HOLDING 5,125 % 24-15/02/2030	EUR	1.703.339,75	0,43	1.050.000,00	EIRCOM FINANCE 5,75 % 24-15/12/2029	EUR	1.093.894,78	0,27
1.600.000,00	SECHE ENVIRONNEM 25-09/01/2174 FRN	EUR	1.611.228,80	0,40	1.510.000,00	LORCA TELECOM 4 % 18-20/09/2027	EUR	225.183,25	0,06
797.000,00	SECHE ENVIRONNEM 4,5 % 25-25/03/2030	EUR	815.253,85	0,20	2.083.000,00	MATTERHORN TELE 3,875 % 25-15/10/2030	EUR	2.079.239,98	0,52
1.000.000,00	VERISURE MIDHOLD 5,25 % 21-15/02/2029	EUR	1.005.328,10	0,25	128.000,00	ORANGE 14-29/10/2049 FRN	EUR	130.065,60	0,03
			29.721.158,60	7,47	1.900.000,00	ORANGE 18-23/04/2172 FRN	EUR	2.016.341,75	0,51
Pièces et équipements automobiles					1.100.000,00	ORANGE 24-15/03/2173 FRN	EUR	1.135.243,40	0,29
900.000,00	AUTOLIV INC 3,625 % 24-07/08/2029	EUR	916.528,41	0,23	1.500.000,00	ORANGE 25- FRN 31/12/2099	EUR	1.486.265,78	0,37
2.667.000,00	CNH INDUSTRIAL N 3,625 % 25-26/01/2033	EUR	2.624.418,81	0,67	1.194.000,00	TDC NET AS 4,625 % 25-22/10/2033	EUR	1.195.459,72	0,30
1.500.000,00	EVOCA SPA 24-09/04/2029 FRN	EUR	1.447.693,80	0,36	2.000.000,00	TELEFONICA EUROP 18-31/12/2049 FRN	EUR	2.006.242,80	0,50
100.000,00	FAURECIA 3,75 % 15-20/06/2028	EUR	71.514,82	0,02	100.000,00	TELIA CO AB 22-30/06/2083 FRN	EUR	99.626,25	0,03
474.000,00	FORVIA SE 5,125 % 24-15/06/2029	EUR	491.082,84	0,12	2.000.000,00	VERIZON COMM INC 25-15/06/2056 FRN	EUR	1.990.945,10	0,50
1.000.000,00	FORVIA SE 5,375 % 25-15/03/2031	EUR	1.030.569,05	0,26	800.000,00	VODAFONE GROUP 25-12/09/2055 FRN	EUR	795.381,12	0,20
1.750.000,00	FORVIA SE 5,5 % 24-15/06/2031	EUR	1.812.771,63	0,46	2.033.100,00	ZEGONA FINANCE 6,75 % 24-15/07/2029	EUR	2.140.525,55	0,54
1.922.000,00	FORVIA SE 5,625 % 25-15/06/2030	EUR	2.006.389,16	0,50	500.000,00	ZEGONA FINANCE 8,625 % 24-15/07/2029	USD	452.859,64	0,11
1.799.000,00	GESTAMP AUTOMOCI 4,375 % 25-15/10/2030	EUR	1.820.559,40	0,46				16.847.274,72	4,23
1.500.000,00	OPMOBILITY 4,2955 % 25-05/02/2031	EUR	1.521.272,85	0,38	Services alimentaires				
2.000.000,00	RCI BANQUE 24-09/10/2034 FRN	EUR	2.108.706,20	0,53	2.700.000,00	DANONE 25-08/09/2174 FRN	EUR	2.707.839,72	0,68
400.000,00	RCI BANQUE 4,125 % 24-04/04/2031	EUR	410.106,82	0,10	1.600.000,00	ITM ENTREPRISES 5,75 % 24-22/07/2029	EUR	1.707.915,84	0,43
1.400.000,00	RENAULT 3,875 % 25-30/09/2030	EUR	1.411.576,32	0,35	3.300.000,00	LIONPOLARIS LX 4 24-01/07/2029 FRN	EUR	3.343.310,69	0,84
3.582,00	RENAULT 24-83/10/2049 FRN TP	EUR	1.253.520,90	0,31	2.000.000,00	PICARD 6,875 % 25-31/10/2032	EUR	2.010.401,80	0,50
600.000,00	SCHAEFFLER 4,75 % 24-14/08/2029	EUR	621.644,10	0,16	1.487.000,00	PICARD GROUPE 6,375 % 24-01/07/2029	EUR	1.552.572,39	0,39
2.100.000,00	VALEO SE 5,125 % 25-20/05/2031	EUR	2.168.880,84	0,55	5.000.000,00	ROQUETTE FRERE 24-25/02/2173 FRN	EUR	5.129.019,75	1,29
			21.717.235,95	5,46				16.451.060,19	4,13
Énergie					Immobilier				
1.111.000,00	A2A SPA 24-11/09/2172 FRN	EUR	1.148.254,16	0,29	3.600.000,00	ALTAREA 5,5 % 24-02/10/2031	EUR	3.835.615,68	0,96
2.000.000,00	EDP SA 24-16/09/2054 FRN	EUR	2.054.583,80	0,52	1.200.000,00	CARMILA SA 3,75 % 25-13/01/2033	EUR	1.177.291,98	0,30
1.800.000,00	EDP SA 25-27/05/2055 FRN	EUR	1.829.402,55	0,46	1.500.000,00	CARMILA SA 3,875 % 24-25/01/2032	EUR	1.503.056,10	0,38
1.100.000,00	ELEC DE FRANCE 25-06/04/2174 FRN	EUR	1.089.626,34	0,27	1.800.000,00	COVIVIO HOTELS 4,125 % 24-23/05/2033	EUR	1.818.446,22	0,46
1.500.000,00	ENEL SPA 20-31/12/2060 FRN	EUR	1.488.971,25	0,37	20.000,00	NEXITY 0,875 % 21-19/04/2028 CV FLAT	EUR	917.060,00	0,23
1.900.000,00	ENEL SPA 16-23/07/2171 FRN	EUR	2.027.490,76	0,51	800.000,00	PRAEMIA HEALTHCR 3,875 % 25-05/06/2032	EUR	792.795,44	0,20
1.950.000,00	ENEL SPA 24-27/05/2172 FRN	EUR	2.012.005,22	0,51	600.000,00	SAGAX AB 4 % 25-13/03/2032	EUR	604.584,12	0,14
400.000,00	HOLDING DINFRAS 3,875 % 25-31/01/2031	EUR	396.828,86	0,09	2.500.000,00	SHURGARD LUX 3,625 % 24-22/10/2034	EUR	2.425.235,88	0,61
900.000,00	IBERDROLA FIN SA 25-05/11/2174 FRN	EUR	897.339,60	0,23	1.400.000,00	URW SE 25-11/09/2174 FRN	EUR	1.428.996,66	0,36
1.500.000,00	SUEZ 4,5 % 13-23/11/2033	EUR	1.566.563,93	0,39	800.000,00	URW SE 25-31/12/2049 FRN	EUR	821.269,44	0,21
700.000,00	VEOLIA ENVRNMT 20-20/04/2169 FRN	EUR	674.102,59	0,17				15.324.351,52	3,85
2.200.000,00	VEOLIA ENVRNMT 20-20/04/2169 FRN	EUR	2.198.315,31	0,55	Transports				
1.000.000,00	VEOLIA ENVRNMT 21-31/12/2061 FRN	EUR	974.589,95	0,24	1.400.000,00	GETLINK SE 4,125 % 25-15/04/2030	EUR	1.437.927,75	0,36
1.600.000,00	VEOLIA ENVRNMT 23-22/02/2172 FRN	EUR	1.703.641,12	0,43	1.196.000,00	INPOST SA 4 % 25-01/04/2031	EUR	1.198.176,60	0,30
1.300.000,00	VEOLIA ENVRNMT 25-24/01/2174 FRN	EUR	1.295.784,49	0,33	4.800.000,00	LA POSTE SA 25-16/01/2174 FRN	EUR	4.967.792,88	1,25
			21.357.499,93	5,36	2.874.000,00	POSTE ITALIANE 21-31/12/2061 FRN	EUR	2.761.179,98	0,69
Distribution et commerce de gros								10.365.077,21	2,60
952.000,00	ASMODEE GROUP AB 4,25 % 25-15/12/2031	EUR	961.067,09	0,24	Cosmétiques				
1.667.000,00	ASMODEE GROUP AB 5,75 % 24-15/12/2029	EUR	935.621,21	0,23	250.000,00	DOLCETTO HOLDCO 25-14/07/2032 FRN	EUR	253.511,15	0,06
1.300.000,00	EL CORTE INGLES 3,5 % 25-24/07/2033	EUR	1.277.392,16	0,32	900.000,00	DOLCETTO HOLDCO 5,625 % 25-14/07/2032	EUR	916.928,82	0,23
1.500.000,00	EL CORTE INGLES 4,25 % 24-26/06/2031	EUR	1.564.619,85	0,39	1.000.000,00	GRUENENTHAL GMBH 4,625 % 24-15/11/2031	EUR	1.013.436,95	0,25
803.000,00	EROSKI S COOP 5,75 % 25-15/05/2031	EUR	833.783,41	0,20	1.700.000,00	IPSEN SA 3,875 % 25-25/03/2032	EUR	1.711.116,64	0,44
1.993.000,00	FNAC DARTY SA 4,75 % 25-01/04/2032	EUR	2.054.723,11	0,52	467.000,00	NIDDA HEALTHCARE 25-15/10/2032 FRN	EUR	471.643,99	0,12
3.163.000,00	FNAC DARTY SA 6 % 24-01/04/2029	EUR	3.285.322,07	0,83	2.333.000,00	NIDDA HEALTHCARE 5,625 % 24-21/02/2030	EUR	2.401.835,17	0,61
1.500.000,00	LAGARDERE SCA 4,75 % 25-12/06/2030	EUR	1.535.421,45	0,39	1.556.000,00	OPAL BIDCO SAS 5,5 % 25-31/03/2032	EUR	1.611.638,67	0,40
1.500.000,00	LKQ DUTCH BOND 4,125 % 24-13/03/2031	EUR	1.533.017,63	0,39	800.000,00	ROSSINI SARL 6,75 % 24-31/12/2029	EUR	841.888,68	0,21
3.000.000,00	MOBILUX FINANCE 4,25 % 21-15/07/2028	EUR	3.008.273,25	0,76				9.222.000,07	2,32
2.206.000,00	MOBILUX FINANCE 7 % 24-15/05/2030	EUR	2.301.671,79	0,58	État				
1.227.000,00	REXEL SA 4 % 25-15/09/2030	EUR	1.246.887,65	0,31	5.000.000,00	ITALY BTSPS 1,25 % 16-01/12/2026	EUR	4.964.459,75	1,25
			20.537.800,67	5,16	4.000.000,00	ITALY BTSPS 2,8 % 01-18/12/2028	EUR	4.045.951,20	1,01
Assurance								9.010.410,95	2,26
1.500.000,00	ABEILLE VIE 6,25 % 22-09/09/2033	EUR	1.701.487,50	0,43	Logiciels informatiques				
1.200.000,00	AXA SA 25-24/07/2055 FRN	EUR	1.220.661,24	0,31	2.891.000,00	IPD 3 BV 24-15/06/2031 FRN	EUR	2.910.028,27	0,73
					4.309.000,00	IPD 3 BV 5,5 % 25-15/06/2031	EUR	4.368.212,12	1,10
					1.125.000,00	TEAMSYSYSTEM SPA 25-01/07/2032 FRN	EUR	1.132.159,95	0,28
								8.410.400,34	2,11
					Hôtellerie et restauration				

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION (en EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025 (suite)

Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %	Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %
2.400.000,00	ACCOR 24-06/09/2173 FRN	EUR	2.464.855,68	0,62	Électricité et électronique				
1.412.000,00	ACCORINVEST GROU 25-15/05/2032 FRN	EUR	1.431.456,02	0,36	4.655,00	ASML HOLDING NV	EUR	4.289.117,00	1,08
1.000.000,00	ACCORINVEST GROU 5,375 % 25-15/05/2030	EUR	1.029.877,60	0,26	2.710,00	BROADCOM INC	USD	798.612,97	0,19
100.000,00	ACCORINVEST GROU 5,5 % 24-15/11/2031	EUR	102.667,62	0,03	65.226,00	INFINEON TECHNOLOGIES AG	EUR	2.460.976,98	0,62
659.000,00	ACCORINVEST GROU 5,625 % 25-15/05/2032	EUR	676.823,94	0,17	18.679,00	NVIDIA CORP	USD	2.966.182,89	0,75
2.540.000,00	ONE HOTEL GMBH % 24-02/04/2031	EUR	2.445.474,22	0,61	111.300,00	RENESES ELECTRONICS CORP	JPY	1.293.840,51	0,32
			8.151.155,08	2,05	9.422,00	SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	2.213.227,80	0,56
Fournitures de bureau					6.542,00	TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	USD	1.692.748,42	0,43
500.000,00	BACH BIDCO SPA 21-15/10/2028 FRN	EUR	506.168,25	0,13				15.714.706,57	3,95
4.498.000,00	LUTECH 5 % 21-15/05/2027	EUR	4.506.493,80	1,13	Cosmétiques				
1.000.000,00	OVH GROUPE SAS 4,75 % 25-05/02/2031	EUR	1.000.279,90	0,25	13.981,00	ASTRAZENECA PLC	GBP	2.208.074,10	0,55
400.000,00	TEREOS FIN GROUP 7,25 % 23-15/04/2028	EUR	405.175,50	0,10	2.747,00	ELI LILLY & CO	USD	2.513.641,24	0,63
			6.418.117,45	1,61	10.072,00	GALDERMA GROUP AG	CHF	1.754.617,09	0,44
Produits chimiques					3.523,00	L'ORÉAL	EUR	1.291.531,80	0,32
1.600.000,00	ARKEMA 24-25/03/2173 FRN	EUR	1.636.976,00	0,41	5.969,00	ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	CHF	2.105.347,45	0,53
1.500.000,00	ARKEMA 25- FRN	EUR	1.496.210,25	0,38	4.310,00	SANOFI	EUR	356.523,20	0,09
600.000,00	ITELYUM REGE 5,75 % 25-15/04/2030	EUR	600.453,78	0,15	3.109,00	THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	USD	1.533.918,05	0,39
2.000.000,00	SNF GROUP SACA 4,5 % 25-15/03/2032	EUR	2.068.102,60	0,52				11.763.652,93	2,95
			5.801.742,63	1,46	Assurance, réassurance				
Stockage et entrepôt					6.068,00	AIRBUS SE	EUR	1.203.891,20	0,30
1.000.000,00	CROWN EUROPEAN 3,75 % 25-30/09/2031	EUR	1.002.374,70	0,25	1.508,00	RHEINMETALL AG	EUR	2.353.988,00	0,59
1.500.000,00	GUALA CLOSURES 23-29/06/2029 FRN	EUR	1.510.595,48	0,38	8.999,00	SAFRAN SA	EUR	2.676.302,60	0,67
1.087.000,00	TRIVIUM PACK FIN 6,625 % 25-15/07/2030	EUR	1.145.979,64	0,29	10.163,00	THALES SA	EUR	2.335.457,40	0,59
1.000.000,00	VERALLIA SA 4,375 % 25-14/11/2033	EUR	992.625,60	0,25				8.569.639,20	2,15
			4.651.575,42	1,17	Télécommunications				
Private Equity					75.224,00	DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	2.080.695,84	0,52
4.059.000,00	BANIJAY ENTERTAI 7 % 23-01/05/2029	EUR	4.217.879,41	1,06	268.258,00	NOKIA OYJ	EUR	1.494.733,58	0,38
			4.217.879,41	1,06	5.475.794,00	TELECOM ITALIA SPA	EUR	2.813.462,96	0,71
Matériaux de construction					8.481,00	T-MOBILE US INC	USD	1.466.203,11	0,36
700.000,00	AEROPORTI ROMA 4,875 % 23-10/07/2033	EUR	748.704,85	0,19				7.855.095,49	1,97
1.600.000,00	ASSEMBLIN CAVERI 6,25 % 24-01/07/2030	EUR	1.669.182,80	0,42	Internet				
725.000,00	EMERALD DEBT 6,375 % 23-15/12/2030	EUR	755.547,15	0,19	8.461,00	ALPHABET INC-CL A	USD	2.254.921,88	0,57
1.000.000,00	KINGSPAN SEC IE 3,5 % 24-31/10/2031	EUR	1.000.353,00	0,25	21.168,00	BAIDU INC - SPON ADR	USD	2.354.983,93	0,59
			4.173.787,80	1,05	110.194,00	TENCENT MUSIC ENTERTAINMENT-ADR	USD	1.644.770,59	0,41
Audiovisuel								6.254.676,40	1,57
2.100.000,00	CANAL PLUS SA 4,625 % 25-03/12/2030	EUR	2.119.632,90	0,53	Logiciels informatiques				
1.500.000,00	TDF INFRASTRUCTU 4,125 % 24-23/10/2031	EUR	1.521.338,18	0,38	6.040,00	MICROSOFT CORP	USD	2.487.176,81	0,62
			3.640.971,08	0,91	10.816,00	SAP SE	EUR	2.253.513,60	0,57
Services financiers					3.397,00	SYNOPSIS INC	USD	1.358.626,45	0,34
1.899.000,00	CDP RETI SPA 3,875 % 24-04/09/2031	EUR	1.950.581,68	0,49				6.099.316,86	1,53
1.489.000,00	HLD EUROPE 4,125 % 25-02/04/2030	EUR	1.513.582,27	0,38	Textile				
			3.464.163,95	0,87	37.816,00	BIRKENSTOCK HOLDING PLC	USD	1.316.935,08	0,33
Électricité et électronique					3.000,00	CHRISTIAN DIOR SE	EUR	1.786.500,00	0,45
1.858.000,00	PRYSMIAN SPA 25- FRN	EUR	1.934.511,79	0,49	3.492,00	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	2.252.340,00	0,57
			1.934.511,79	0,49				5.355.775,08	1,35
Divertissements					Services divers				
1.700.000,00	TIKEHAU CAPITAL 4,25 % 25-08/04/2031	EUR	1.724.993,49	0,43	89.314,00	BUREAU VERITAS SA	EUR	2.427.554,52	0,61
			1.724.993,49	0,43	56.899,00	RELX PLC	EUR	1.973.257,32	0,50
Internet					3.404,00	TRIGANO SA	EUR	596.721,20	0,15
1.000.000,00	ILIAD 5,625 % 15-23/02/2030	EUR	1.075.429,40	0,27				4.997.533,04	1,26
			1.075.429,40	0,27	Assurance				
Combustible, pétrole, gaz					2.659,00	ALLIANZ SE-REG	EUR	1.038.339,50	0,26
1.000.000,00	TORNATOR OYJ 3,75 % 24-17/10/2031	EUR	1.011.141,85	0,25	91.806,00	AXA SA	EUR	3.760.373,76	0,95
			1.011.141,85	0,25				4.798.713,26	1,21
Sidérurgie					Publicité				
300.000,00	ERAMET 6,5 % 24-30/11/2029	EUR	298.157,48	0,08	40.931,00	PUBLICIS GROUPE	EUR	3.627.305,22	0,91
200.000,00	ERAMET 7 % 22-23/05/2028	EUR	202.670,67	0,05				3.627.305,22	0,91
			500.828,15	0,13	Sidérurgie				
Banques					38.751,00	NEWMONT CORP	USD	3.294.552,64	0,83
300.000,00	DZ BANK AG 25-15/10/2035 FRN	EUR	298.926,30	0,08				3.294.552,64	0,83
			298.926,30	0,08	Pièces et équipements automobiles				
			246.300.883,62	61,87	26.368,00	RENAULT SA	EUR	933.954,56	0,23
Actions					238.419,00	STELLANTIS NV	EUR	2.255.682,16	0,57
Banques								3.189.636,72	0,80
251.928,00	BANCO SANTANDER SA	EUR	2.536.914,96	0,64	Machines diverses				
41.986,00	BNP PARIBAS	EUR	3.392.048,94	0,85	8.276,00	SIEMENS AG-REG	EUR	1.979.205,40	0,50
240.702,00	BPER BANCA SPA	EUR	2.792.143,20	0,70				1.979.205,40	0,50
13.459,00	JPMORGAN CHASE & CO	USD	3.692.587,15	0,93	Énergie				
50.921,00	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SA	EUR	3.499.291,12	0,88	51.437,00	ENGIE	EUR	1.152.703,17	0,29
25.645,00	UNICREDIT SPA	EUR	1.818.743,40	0,45				1.152.703,17	0,29
			17.731.728,77	4,45	Services financiers				
					2.241,00	MASTERCARD INC - A	USD	1.089.311,66	0,27

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION (en EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025 (suite)

Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %	Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %
			1.089.311,66	0,27	13.000,00	SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT - XCA	EUR	1.660.568,00	0,42
	Distribution et commerce de gros				53.000,00	SYCOMORE SELECTION CREDIT FCP	EUR	7.973.320,00	2,00
48.700,00	SONY GROUP CORP	JPY	1.064.532,05	0,27	2.061,34	SYCOMORE SELECTION MIDCAP X	EUR	2.096.155,35	0,53
			1.064.532,05	0,27	33.600,00	SYCOMORE SELECTION PME-X	EUR	2.727.648,00	0,69
			104.538.084,46	26,26	15.000,00	SYCOMORE SUSTAINABLE TECH - XCA	EUR	3.085.950,00	0,78
	Fonds				6.000,00	SYCOYIELD 2026 IC 13C	EUR	718.860,00	0,17
	Fonds d'investissement				19.000,00	SYCOYIELD 2030 IC	EUR	2.142.060,00	0,54
105.000,00	AMDI ISR ACT US UCITS ETF C	EUR	1.102.185,00	0,28	26.000,00	SYCOYIELD 2032 IC	EUR	2.655.640,00	0,67
750.000,00	AMUD LBL ISR ACTIONS EMERG C	EUR	4.378.500,00	1,10				30.454.632,35	7,65
16.000,00	SYCOMORE EURO IG SHORT DURATION 13C	EUR	1.709.120,00	0,43		Total du portefeuille-titres		381.293.600,43	95,78
2.000,00	SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS - XCA	EUR	204.626,00	0,04					

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION (en EUR)

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2025

Quantité	Dénomination	Devise de libellé	Ligne de crédit en EUR	Plus/(moins)-values latentes en EUR
Opérations à terme				
Opérations à terme sur obligations				
155,00	EURO-BTP FUTURE 06/03/2026	EUR	15.997.550,00	(23.000,00)
62,00	EURO-BUND FUTURE 06/03/2026	EUR	6.036.320,00	(31.240,00)
(90,00)	EURO OAT FUTURE FRENCH 06/03/2026	EUR	8.691.300,00	19.800,00
				(34.440,00)
Opération de change à terme				
69,00	EURO FX CURR FUT (CME) 16/03/2026	USD	7.343.863,08	(17.018,61)
				(17.018,61)
Opérations à terme sur indices				
(33,00)	CAC40 EURO FUT 16/01/2026	EUR	2.689.335,00	2.079,00
155,00	EURO STOXX 50 - FUTURE 20/03/2026	EUR	8.976.685,50	68.150,00
166,00	EURO STOXX BANKS (SX7E) 20/03/2026	EUR	2.185.141,00	64.740,00
(15,00)	LIQUIDITY SCREENED EURO HY 20/03/2026	EUR	926.160,00	(5.400,00)
14,00	S&P 500 E-MINI FUTURE 20/03/2026	USD	4.080.080,04	(36.751,25)
				92.817,75
Total des opérations à terme				41.359,14
Total des instruments financiers dérivés				41.359,14

Récapitulatif des actifs nets

		VL en %
Total du portefeuille-titres	381.293.600,43	95,78
Total des instruments financiers dérivés	41.359,14	0,01
Avoirs en banque	13.495.701,84	3,39
Autres actifs et passifs	3.274.802,24	0,82
Total de l'actif net	398.105.463,65	100,00

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION (en EUR)

Répartition du portefeuille

Nature de l'allocation	% du portefeuille	% de l'actif net
Obligations et autres titres de créance	64,60	61,87
Actions	27,42	26,26
Fonds	7,98	7,65
	100,00	95,78

Allocation-pays	% du portefeuille	% de l'actif net
France	49,98	47,88
Italie	10,91	10,42
États-Unis d'Amérique	6,87	6,57
Luxembourg	6,43	6,17
Pays-Bas	6,04	5,80
Allemagne	5,09	4,89
Royaume-Uni	4,08	3,91
Espagne	2,40	2,30
Autres	8,20	7,84
	100,00	95,78

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché en EUR	% de l'actif net
SYCOMORE SELECTION CREDIT FCP	Fonds d'investissement	7.973.320,00	2,00
ROQUETTE FRERE 24-25/02/2173 FRN	Services alimentaires	5.129.019,75	1,29
LA POSTE SA 25-16/01/2174 FRN	Transports	4.967.792,88	1,25
ITALY BTPS 1,25 % 16-01/12/2026	État	4.964.459,75	1,25
LUTECH 5 % 21-15/05/2027	Fournitures de bureau	4.506.493,80	1,13
AMUD LBL ISR ACTIONS EMERG C	Fonds d'investissement	4.378.500,00	1,10
IPD 3 BV 5,5 % 25-15/06/2031	Logiciels informatiques	4.368.212,12	1,10
ASML HOLDING NV	Électricité et électronique	4.289.117,00	1,08
BANJAY ENTERTAI 7 % 23-01/05/2029	Private Equity	4.217.879,41	1,06
ITALY BTPS 2,8 % 01-18/12/2028	État	4.045.951,20	1,01

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH (en EUR)

État des actifs nets au 31 décembre 2025

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		451.819.735,55
Plus/(moins)-values latentes sur portefeuille-titres		32.434.892,80
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,3	484.254.628,35
Investissement en options à la valeur de marché	2,7, 11	500.000,00
Avoirs en banque	2,8	5.796.793,32
Montants à recevoir sur cessions de titres		20.918.520,98
Montants à recevoir sur souscriptions		302.362,00
Avoirs fiscaux à recevoir		39.222,98
Plus-values nettes latentes sur contrats à terme	2,6, 9	173.371,37
Dividendes et intérêts à recevoir	2,4	188.885,58
Total des actifs		512.173.784,58
Passif		
Découvert bancaire		130.751,22
Frais à payer		473.076,06
Dette sur acquisitions de titres		23.576.678,15
À payer sur les rachats		35.236,65
Total du passif		24.215.742,08
Actifs nets à la fin de l'exercice		487.958.042,50

État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025

	Notes	EUR
Résultat		
Dividendes (nets d'impôts retenus à la source)	2,4	1.853.271,71
Intérêts bancaires	2,4	205.847,18
Autres produits		251,71
Total des revenus		2.059.370,60
Charges		
Frais de gestion	3	3.595.617,07
Commissions de performance	5	4.973,49
Frais de transaction	8	3.504.923,03
Taxe de souscription	6	85.387,45
Autres charges	3	820.395,98
Total des charges		8.011.297,02
Plus/(moins)-value nette résultant des investissements		(5.951.926,42)
Plus/(moins)-value nette réalisée sur :		
Investissements	2,5	52.299.698,70
Opérations de change	2,2	(90.817,36)
Contrats à terme	2,6, 9	2.618.135,48
Options	2,7, 11	872.507,48
Plus/(moins)-value nette réalisée au cours de l'exercice		49.747.597,88
Variation nette de la plus/(moins)-value latente sur :		
Investissements		4.452.083,63
Contrats à terme	2,6, 9	114.506,11
Options	2,7, 11	(1.439.597,71)
Augmentation/(diminution) des actifs nets résultant des opérations		52.874.589,91
Produits perçus lors de la souscription d'actions		191.873.303,52
Montant net payé lors du rachat d'actions		(148.193.842,45)
Actifs nets en début d'exercice		391.403.991,52
Actifs nets à la fin de l'exercice		487.958.042,50

État des variations du nombre d'actions

	Nombre de titres émis en début d'exercice	Nombre de titres souscrits	Nombre de titres rachetés	Nombre de titres émis en début de période
- A EUR	325.337,37	116.697,47	(185.372,80)	256.662,04
- CS EUR	50,00	-	-	50,00
- F EUR Dist	108.643,52	38.487,75	(39.793,78)	107.337,49
- I EUR	402.180,91	366.345,51	(143.693,43)	624.832,99
- I USD	50,00	-	-	50,00
- R EUR	347.191,17	168.160,30	(81.468,78)	433.882,69
- R EUR Dist	872,10	210,99	(107,30)	975,79
- X EUR	99.700,00	38.400,00	(74.200,00)	63.900,00

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH (en EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs				
Actions				
Électricité et électronique				
19.161,00	ANALOG DEVICES INC	USD	4.424.592,96	0,91
23.415,00	ASML HOLDING NV	EUR	21.574.581,00	4,42
132.293,00	BROADCOM INC	USD	38.985.573,93	7,99
76.485,00	COHERENT CORP	USD	12.019.955,26	2,46
416.673,00	DELTA ELECTRONICS INC	TWD	10.873.618,60	2,23
211.498,00	EUGENE TECHNOLOGY CO LTD	KRW	9.375.720,36	1,92
77.674,00	HANMI SEMICONDUCTOR CO LTD	KRW	5.849.008,01	1,20
269.381,00	INFINEON TECHNOLOGIES AG	EUR	10.163.745,13	2,08
204.525,00	LEENO INDUSTRIAL INC	KRW	7.289.551,88	1,49
310.000,00	MEDIATEK INC	TWD	12.012.964,14	2,46
11.259,00	MICRON TECHNOLOGY INC	USD	2.736.115,79	0,56
333.780,00	NAURA TECHNOLOGY GROUP CO-A	CNY	18.670.288,15	3,83
280.091,00	NVIDIA CORP	USD	44.477.816,42	9,12
651.400,00	RENESAS ELECTRONICS CORP	JPY	7.572.396,31	1,55
43.899,00	SK HYNIX INC	KRW	16.891.675,64	3,46
917.539,00	TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	TWD	38.539.731,12	7,90
54.900,00	TOKYO ELECTRON LTD	JPY	10.235.084,47	2,10
			271.692.419,17	55,68
Logiciels informatiques				
29.743,00	ADOBE INC	USD	8.863.512,77	1,82
7.195,00	DUOLINGO	USD	1.075.160,71	0,22
477.000,00	FREEEE KK	JPY	7.786.363,29	1,60
393.790,00	GITLAB INC-CL A	USD	12.583.710,42	2,58
27.554,00	INTUIT INC	USD	15.541.164,53	3,18
68.639,00	MICROSOFT CORP	USD	28.264.458,41	5,79
26.971,00	MONGODB INC	USD	9.638.093,57	1,98
76.172,00	PROCORE TECHNOLOGIES INC	USD	4.717.741,31	0,97
61.885,00	SERVICENOW INC	USD	8.072.002,34	1,65
47.723,00	SYNOPSYS INC	USD	19.086.761,94	3,91
5.620,00	VEEVA SYSTEMS INC-CLASSE A	USD	1.068.204,35	0,21
47.898,00	WORKDAY INC-CLASSE A	USD	8.759.446,92	1,80
			125.456.620,56	25,71
Fournitures de bureau				
351.490,00	VARONIS SYSTEMS INC	USD	9.816.400,87	2,01
70.243,00	WESTERN DIGITAL CORP	USD	10.303.343,36	2,12
78.006,00	WIWYNN CORP	TWD	9.480.754,60	1,94
38.000,00	ZSCALER INC	USD	7.277.414,96	1,49
			36.877.913,79	7,56
Internet				
1.237.000,00	BAIDU INC - CLASSE A	HKD	17.794.569,70	3,65
16.686,00	SPOTIFY TECHNOLOGY SA	USD	8.250.438,13	1,69
			26.045.007,83	5,34
Télécommunications				
131.012,00	CORNING INC	USD	9.767.474,75	2,00
1.807.229,00	NOKIA OYJ	EUR	10.069.879,99	2,07
			19.837.354,74	4,07
Pièces et équipements automobiles				
14.113,00	KEYENCE CORP	JPY	4.345.312,26	0,88
			4.345.312,26	0,88
			484.254.628,35	99,24
Total du portefeuille-titres			484.254.628,35	99,24

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH (en EUR)

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2025

Quantité	Dénomination	Devise de libellé	Ligne de crédit en EUR		Plus/(moins)-values latentes en EUR
----------	--------------	-------------------	------------------------	--	-------------------------------------

Opérations à terme

Opération de change à terme

(384.00)	EURO FX CURR FUT (CME)	USD	40.870.194,56		173.371,37
	16/03/2026				
					173.371,37
Total des opérations à terme					173.371,37

Quantité	Dénomination	Devise de libellé	Ligne de crédit en EUR		Valeur de marché en EUR
----------	--------------	-------------------	------------------------	--	-------------------------

Options

Option classique sur actions

30.000,00	CALL NOKIA OYJ	EUR	2.685.425,40		390.000,00
	18/06/2026 8				
10.000,00	CALL NOKIA OYJ	EUR	635.096,56		110.000,00
	18/09/2026 10				
					500.000,00
Total des options					500.000,00

Total des instruments financiers dérivés 673.371,37

Récapitulatif des actifs nets

		VL en %
Total du portefeuille-titres	484.254.628,35	99,24
Total des instruments financiers dérivés	673.371,37	0,14
Avoirs en banque	5.666.042,10	1,16
Autres actifs et passifs	(2.635.999,32)	(0,54)
Total de l'actif net	487.958.042,50	100,00

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH (en EUR)

Répartition du portefeuille

Nature de l'allocation	% du portefeuille	% de l'actif net
Actions	100,00	99,24
	100,00	99,24

Allocation-pays	% du portefeuille	% de l'actif net
États-Unis d'Amérique	53,17	52,77
Taiwan	14,64	14,53
Corée du Sud	8,14	8,07
Chine	7,53	7,48
Japon	6,18	6,13
Pays-Bas	4,46	4,42
Allemagne	2,10	2,08
Finlande	2,08	2,07
Suède	1,70	1,69
	100,00	99,24

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché en EUR	% de l'actif net
NVIDIA CORP	Électricité et électronique	44.477.816,42	9,12
BROADCOM INC	Électricité et électronique	38.985.573,93	7,99
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	Électricité et électronique	38.539.731,12	7,90
MICROSOFT CORP	Logiciels informatiques	28.264.458,41	5,79
ASML HOLDING NV	Électricité et électronique	21.574.581,00	4,42
SYNOPSYS INC	Logiciels informatiques	19.086.761,94	3,91
NAURA TECHNOLOGY GROUP CO-A	Électricité et électronique	18.670.288,15	3,83
BAIDU INC - CLASSE A	Internet	17.794.569,70	3,65
SK HYNIX INC	Électricité et électronique	16.891.675,64	3,46
INTUIT INC	Logiciels informatiques	15.541.164,53	3,18

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT (en EUR)

État des actifs nets au 31 décembre 2025

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		781.728.436,39
Plus/(moins)-values latentes sur portefeuille-titres		46.759.726,84
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,3	828.488.163,23
Avoirs en banque	2,8	11.431.690,27
Montants à recevoir sur souscriptions		110.263,24
Avoirs fiscaux à recevoir		75.312,12
Dividendes et intérêts à recevoir	2,4	195.396,09
Total des actifs		840.300.824,95
Passif		
Frais à payer		730.042,28
À payer sur les rachats		79.234,90
Total du passif		809.277,18
Actifs nets à la fin de l'exercice		839.491.547,77

État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025

	Notes	EUR
Résultat		
Dividendes (nets d'impôts retenus à la source)	2,4	7.278.044,05
Intérêts bancaires	2,4	299.122,95
Autres produits		165,59
Total des revenus		7.577.332,59
Charges		
Frais de gestion	3	3.943.504,01
Commissions de performance	5	171.553,62
Frais de transaction	8	2.668.826,42
Taxe de souscription	6	84.392,29
Autres charges	3	940.468,92
Total des charges		7.808.745,26
Plus/(moins)-value nette résultant des investissements		(231.412,67)
Plus/(moins)-value nette réalisée sur :		
Investissements	2,5	28.663.346,88
Opérations de change	2,2	(3.775,57)
Plus/(moins)-value nette réalisée au cours de l'exercice		28.428.158,64
Variation nette de la plus/(moins)-value latente sur :		
Investissements		4.216.131,94
Augmentation/(diminution) des actifs nets résultant des opérations		32.644.290,58
Produits perçus lors de la souscription d'actions		698.245.189,86
Montant net payé lors du rachat d'actions		(214.948.844,90)
Actifs nets en début d'exercice		323.550.912,23
Actifs nets à la fin de l'exercice		839.491.547,77

État des variations du nombre d'actions

	Nombre de titres émis en début d'exercice	Nombre de titres souscrits	Nombre de titres rachetés	Nombre de titres émis en début de période
- CS EUR	80.011,00	86.055,00	(64.005,00)	102.061,00
- F EUR	10,00	15.670,00	-	15.680,00
- I EUR	2.195.743,29	2.185.292,01	(810.579,78)	3.570.455,52
- I EUR Dist	-	1.078.530,45	-	1.078.530,45
- I USD	50,00	-	-	50,00
- MF EUR Dist	-	2.344.297,00	(803.520,37)	1.540.776,63
- R EUR	180.180,27	23.577,93	(12.278,19)	191.480,01
- X EUR	82.020,00	84.980,00	(80.800,00)	86.200,00
- Z EUR	10,00	-	-	10,00

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT (en EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %	Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs					126.695,00	CORNING INC	USD	9.445.624,93	1,13
Actions					1.329.286,00	NOKIA OYJ	EUR	7.406.781,59	0,88
Électricité et électronique					916.105,00	ORANGE	EUR	13.008.691,00	1,55
17.912,00	ASML HOLDING NV	EUR	16.504.116,80	1,97	25.303.300,00	TELECOM ITALIA SPA	EUR	13.000.835,54	1,55
35.542,00	BROADCOM INC	USD	10.473.912,21	1,25				42.861.933,06	5,11
59.851,00	EATON CORP PLC	USD	16.231.548,39	1,93	Services financiers				
371.170,00	NAURA TECHNOLOGY GROUP CO-A	CNY	20.761.731,83	2,47	69.932,00	MASTERCARD INC - A	USD	33.992.745,68	4,05
338.285,00	NVIDIA CORP	USD	53.718.891,82	6,40				33.992.745,68	4,05
25.176,00	SK HYNIX INC	KRW	9.687.346,54	1,15	Services divers				
368.024,00	TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	TWD	15.458.248,65	1,84	114.959,00	REPUBLIC SERVICES INC	USD	20.744.400,25	2,47
79.834,00	TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	USD	20.657.119,72	2,46	16.294,00	UNITED RENTALS INC	USD	11.228.285,65	1,34
48.500,00	TOKYO ELECTRON LTD	JPY	9.041.923,44	1,08				31.972.685,90	3,81
			172.534.839,40	20,55	Énergie				
Cosmétiques					1.035.944,00	IBERDROLA SA	EUR	19.128.705,96	2,28
110.209,00	ASTRAZENECA PLC	GBP	17.405.739,11	2,07	97.330,00	ORMAT TECHNOLOGIES INC	USD	9.154.961,98	1,09
36.196,00	ELI LILLY & CO	USD	33.121.135,24	3,95				28.283.667,94	3,37
44.116,00	ESSILORLUXOTTICA	EUR	11.906.908,40	1,42	Sidérurgie				
66.883,00	INTUITIVE SURGICAL INC	USD	32.253.272,49	3,84	283.262,00	NEWMONT CORP	USD	24.082.515,82	2,87
22.430,00	L'ORÉAL	EUR	8.222.838,00	0,98				24.082.515,82	2,87
87.421,00	STRYKER CORP	USD	26.161.913,13	3,12	Fournitures de bureau				
42.041,00	THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	USD	20.742.183,53	2,47	287.100,00	VARONIS SYSTEMS INC	USD	8.018.119,12	0,96
			149.813.989,90	17,85	61.274,00	WESTERN DIGITAL CORP	USD	8.987.757,66	1,07
Banques								17.005.876,78	2,03
2.061.895,00	CAIXABANK SA	EUR	21.536.493,28	2,57	Textile				
430.084,00	HDFC BANK LTD-ADR	USD	13.380.960,76	1,59	6.375,00	HERMES INTERNATIONAL	EUR	13.527.750,00	1,61
2.181.830,00	INTESA SANPAOLO	EUR	12.918.615,43	1,54				13.527.750,00	1,61
160.421,00	JPMORGAN CHASE & CO	USD	44.012.818,44	5,24	Produits chimiques				
327.500,00	SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GR	JPY	8.968.086,93	1,07	72.410,00	AIR LIQUIDE SA	EUR	11.604.426,60	1,38
			100.816.974,84	12,01				11.604.426,60	1,38
Internet					Matériaux de construction				
102.502,00	ALPHABET INC-CL C	USD	27.387.396,31	3,26	10.391,00	COMFORT SYSTEMS USA INC	USD	8.257.325,89	0,98
1.296.650,00	BAIDU INC - CLASSE A	HKD	18.652.650,61	2,22				8.257.325,89	0,98
12.176,00	MERCADOLIBRE INC	USD	20.882.651,25	2,49	Distribution et commerce de gros				
23.250,00	SPOTIFY TECHNOLOGY SA	USD	11.496.025,80	1,37	48.398,00	BRUNELLO CUCINELLI SPA	EUR	4.763.331,16	0,56
			78.418.723,97	9,34				4.763.331,16	0,56
Pièces et équipements automobiles								818.208.451,23	97,47
541.949,00	ATLAS COPCO AB-A SHS	SEK	8.311.686,66	0,99	Fonds				
368.700,00	CONTEMPORARY AMPEREX TECHN-A	CNY	16.498.676,41	1,97	Fonds d'investissement				
45.575,00	DEERE & CO	USD	18.066.629,27	2,15	460,00	CPR MONETAIRE SR-I	EUR	10.279.712,00	1,22
75.837,00	SIEMENS ENERGY AG	EUR	9.130.774,80	1,09				10.279.712,00	1,22
			52.007.767,14	6,20	Total du portefeuille-titres				
Logiciels informatiques								828.488.163,23	98,69
13.889,00	DUOLINGO	USD	2.075.456,17	0,25	Récapitulatif des actifs nets				
482.200,00	FREEE KK	JPY	7.871.246,08	0,94					VL en %
70.348,00	MICROSOFT CORP	USD	28.968.197,68	3,45	Total du portefeuille-titres				
26.162,00	MONGODB INC	USD	9.348.997,22	1,11				828.488.163,23	98,69
			48.263.897,15	5,75	Avoirs en banque				
Télécommunications								11.431.690,27	1,36
					Autres actifs et passifs				
								(428.305,73)	(0,05)
					Total de l'actif net				
								839.491.547,77	100,00

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT (en EUR)

Répartition du portefeuille

Nature de l'allocation	% du portefeuille	% de l'actif net
Actions	98,76	97,47
Fonds	1,24	1,22
	100,00	98,69

Allocation-pays	% du portefeuille	% de l'actif net
États-Unis d'Amérique	53,15	52,45
France	8,27	8,16
Chine	6,75	6,66
Espagne	4,91	4,85
Taiwan	4,36	4,30
Italie	3,70	3,65
Japon	3,12	3,09
Uruguay	2,52	2,49
Suède	2,39	2,36
Royaume-Uni	2,10	2,07
Autres	8,73	8,61
	100,00	98,69

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché en EUR	% de l'actif net
NVIDIA CORP	Électricité et électronique	53.718.891,82	6,40
JPMORGAN CHASE & CO	Banques	44.012.818,44	5,24
MASTERCARD INC - A	Services financiers	33.992.745,68	4,05
ELI LILLY & CO	Cosmétiques	33.121.135,24	3,95
INTUITIVE SURGICAL INC	Cosmétiques	32.253.272,49	3,84
MICROSOFT CORP	Logiciels informatiques	28.968.197,68	3,45
ALPHABET INC-CL C	Internet	27.387.396,31	3,26
STRYKER CORP	Cosmétiques	26.161.913,13	3,12
NEWMONT CORP	Sidérurgie	24.082.515,82	2,87
CAIXABANK SA	Banques	21.536.493,28	2,57

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS (en EUR)

État des actifs nets au 31 décembre 2025

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		204.696.114,05
Plus/(moins)-values latentes sur portefeuille-titres		14.287.802,08
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,3	218.983.916,13
Avoirs en banque	2,8	3.786.787,01
Montants à recevoir sur souscriptions		168.351,20
Avoirs fiscaux à recevoir		43.589,25
Plus-values nettes latentes sur contrats à terme	2,6, 9	20.222,23
Dividendes et intérêts à recevoir	2,4	19.953,44
Total des actifs		223.022.819,26
Passif		
Découvert bancaire		68.130,00
Frais à payer		149.027,91
À payer sur les rachats		2.344,56
Total du passif		219.502,47
Actifs nets à la fin de l'exercice		222.803.316,79

État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025

	Notes	EUR
Résultat		
Dividendes (nets d'impôts retenus à la source)	2,4	1.403.924,83
Intérêts bancaires	2,4	62.906,91
Autres produits		23,19
Total des revenus		1.466.854,93
Charges		
Frais de gestion	3	770.277,81
Frais de transaction	8	397.441,74
Taxe de souscription	6	15.056,92
Autres charges	3	219.613,01
Total des charges		1.402.389,48
Plus/(moins)-value nette résultant des investissements		64.465,45
Plus/(moins)-value nette réalisée sur :		
Investissements	2,5	8.694.803,22
Opérations de change	2,2	50.184,32
Contrats à terme	2,6, 9	(1.235.322,44)
Plus/(moins)-value nette réalisée au cours de l'exercice		7.574.130,55
Variation nette de la plus/(moins)-value latente sur :		
Investissements		774.778,51
Contrats à terme	2,6, 9	(176.813,02)
Augmentation/(diminution) des actifs nets résultant des opérations		8.172.096,04
Produits perçus lors de la souscription d'actions		150.062.464,43
Montant net payé lors du rachat d'actions		(46.709.458,78)
Actifs nets en début d'exercice		111.278.215,10
Actifs nets à la fin de l'exercice		222.803.316,79

État des variations du nombre d'actions

	Nombre de titres émis en début d'exercice	Nombre de titres souscrits	Nombre de titres rachetés	Nombre de titres émis en début de période
- CS EUR	50,00	-	-	50,00
- F EUR	10,00	-	-	10,00
- F EUR Dist	61.253,49	94.889,41	(12.992,17)	143.150,73
- I EUR	235.754,09	13.926,11	(60.631,78)	189.048,42
- I USD	60.890,00	20.130,00	(27.385,00)	53.635,00
- R EUR	41.671,86	24.805,99	(25.720,00)	40.757,85
- X EUR	117.572,00	112.100,00	(199.572,00)	30.100,00
- Z EUR	10,00	26.147,55	(2.032,17)	24.125,38

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS (en EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %	Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs					50.640,00	MASTEC INC	USD	9.372.571,67	4,21
Actions					19.460,00	OWENS CORNING	USD	1.854.288,05	0,83
Énergie					72.777,00	ROCKWOOL A/S-B SHS	DKK	2.196.269,35	0,99
39.277,00	AMERICAN WATER WORKS CO INC	USD	4.364.296,90	1,96	173.500,00	SUMITOMO FORESTRY CO LTD	JPY	1.512.206,18	0,68
278.888,00	CERES POWER HOLDINGS PLC	GBP	679.692,68	0,31				20.699.025,36	9,29
281.829,00	E.ON SE	EUR	4.544.492,63	2,04	Produits chimiques				
412.074,00	EDP RENOVAVEIS SA	EUR	4.961.370,96	2,23	111.801,00	NOVONESIS (NOVOZYMES) B	DKK	6.104.223,83	2,74
314.967,00	EDP SA	EUR	1.233.095,81	0,55	34.530,00	SENSIENT TECHNOLOGIES CORP	USD	2.762.223,59	1,24
23.429,00	ELIA GROUP SA/NV	EUR	2.570.161,30	1,15	19.409,00	SYMRISE AG	EUR	1.336.891,92	0,60
32.294,00	ENLIGHT RENEWABLE ENERGY LTD	USD	1.250.019,36	0,56				10.203.339,34	4,58
30.901,00	FIRST SOLAR INC	USD	6.873.232,77	3,09	Logiciels informatiques				
165.480,00	HYDRO ONE LTD	CAD	5.616.390,58	2,52	14.171,00	AUTODESK INC	USD	3.571.678,41	1,60
287.745,00	IBERDROLA SA	EUR	5.313.211,43	2,38	10.449,00	SYNOPSYS INC	USD	4.179.066,18	1,88
96.792,00	NEXTERA ENERGY INC	USD	6.616.255,92	2,98				7.750.744,59	3,48
37.430,00	ORMAT TECHNOLOGIES INC	USD	3.520.705,10	1,58	Stockage et entrepôt				
142.356,00	REDEIA CORP SA	EUR	2.159.540,52	0,97	167.703,00	SIG GROUP AG	CHF	2.043.795,83	0,91
126.200,00	SHENZHEN ENVICOOOL TECHNOLO-A	CNY	1.643.609,98	0,74	147.910,00	SMURFIT WESTROCK PLC	USD	4.870.092,13	2,19
217.498,00	VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	6.464.040,56	2,90				6.913.887,96	3,10
			57.810.116,50	25,96	Sidérurgie				
Électricité et électronique					30.000,00	ANTOFAGASTA PLC	GBP	1.126.610,55	0,51
4.388,00	ASML HOLDING NV	EUR	4.043.103,20	1,81	10.274,00	AURUBIS AG	EUR	1.276.030,80	0,57
121.000,00	DELTA ELECTRONICS INC	TWD	3.157.650,85	1,42	685.609,00	SSAB AB - B SHARES	SEK	4.411.150,17	1,98
26.051,00	EATON CORP PLC	USD	7.065.012,57	3,17				6.813.791,52	3,06
11.105,00	HAMMOND POWER SOLUTIONS INC	CAD	1.100.084,10	0,49	Fournitures de bureau				
159.397,00	INFINEON TECHNOLOGIES AG	EUR	6.014.048,81	2,70	105.034,00	DARLING INGREDIENTS INC	USD	3.219.570,01	1,45
72.438,00	PRYSMIAN SPA	EUR	6.257.194,44	2,81	51.663,00	PURE STORAGE INC - CLASSE A	USD	2.947.709,68	1,32
20.633,00	SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	4.846.691,70	2,18				6.167.279,69	2,77
			32.483.785,67	14,58	Combustible, pétrole, gaz				
Pièces et équipements automobiles					151.698,00	UPM-KYMMENE OYJ	EUR	3.760.593,42	1,69
195.800,00	CONTEMPORARY AMPEREX TECHN-A	CNY	8.761.705,57	3,93				3.760.593,42	1,69
16.474,00	DANIELI & CO	EUR	833.584,40	0,37	Distribution et commerce de gros				
7.497,00	DANIELI & CO-RSP	EUR	275.889,60	0,12	74.072,00	CORE & MAIN INC-CLASSE A	USD	3.277.723,05	1,47
50.451,00	DOOSAN ENERBILITY CO LTD	KRW	2.245.442,16	1,01				3.277.723,05	1,47
4.134,00	GE VERNOVA INC	USD	2.300.530,78	1,03	Services alimentaires				
6.612,00	HD HYUNDAI ELECTRIC CO LTD	KRW	3.024.899,31	1,36	44.472,00	SPROUTS FARMERS MARKET INC	USD	3.016.802,96	1,35
11.612,00	VERTIV HOLDINGS CO-A	USD	1.601.822,23	0,72				3.016.802,96	1,35
25.077,00	WABTEC CORP	USD	4.557.610,50	2,05	Machines diverses				
48.790,00	XYLEM INC	USD	5.657.305,29	2,54	6.734,00	SIEMENS AG-REG	EUR	1.610.436,10	0,72
			29.258.789,84	13,13				1.610.436,10	0,72
Services divers					Télécommunications				
69.922,00	BEFESA SA	EUR	2.062.699,00	0,92	21.283,00	CORNING INC	USD	1.586.733,77	0,71
11.128,00	CLEAN HARBORS INC	USD	2.221.715,22	1,00				1.586.733,77	0,71
109.632,00	KURITA WATER INDUSTRIES LTD	JPY	3.780.472,32	1,70				215.212.736,74	96,60
21.864,00	QUANTA SERVICES INC	USD	7.857.226,65	3,53	Fonds				
25.672,00	REPUBLIC SERVICES INC	USD	4.632.523,27	2,08	Fonds d'investissement				
17.667,00	WASTE MANAGEMENT INC	USD	3.305.050,51	1,48	168,75	CPR MONETAIRE SR-I	EUR	3.771.179,39	1,69
			23.859.686,97	10,71				3.771.179,39	1,69
Matériaux de construction					Total du portefeuille-titres				
40.994,00	ARCADIS NV	EUR	1.456.926,76	0,65				218.983.916,13	98,29
8.612,00	CARLISLE COS INC	USD	2.345.467,51	1,05					
22.554,00	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN	EUR	1.961.295,84	0,88					

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS (en EUR)

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2025

Quantité	Dénomination	Devise de libellé	Ligne de crédit en EUR		Plus/(moins)-values latentes en EUR
Opérations à terme					
Opération de change à terme					
(200,00)	EURO FX CURR FUT (CME) 16/03/2026	USD	21.286.559,67		20.222,23
					20.222,23
Total des opérations à terme					20.222,23
Total des instruments financiers dérivés					20.222,23

Récapitulatif des actifs nets

		VL en %
Total du portefeuille-titres	218.983.916,13	98,29
Total des instruments financiers dérivés	20.222,23	0,01
Avoirs en banque	3.718.657,01	1,67
Autres actifs et passifs	80.521,42	0,03
Total de l'actif net	222.803.316,79	100,00

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS (en EUR)

Répartition du portefeuille

Nature de l'allocation	% du portefeuille	% de l'actif net
Actions	98,28	96,60
Fonds	1,72	1,69
	100,00	98,29

Allocation-pays	% du portefeuille	% de l'actif net
États-Unis d'Amérique	41,86	41,15
France	7,79	7,65
Allemagne	6,75	6,63
Espagne	5,68	5,58
Irlande	5,45	5,36
Chine	4,75	4,67
Danemark	3,79	3,73
Italie	3,36	3,30
Canada	3,07	3,01
Pays-Bas	2,51	2,46
Japon	2,42	2,38
Corée du Sud	2,41	2,37
Suède	2,01	1,98
Autres	8,15	8,02
	100,00	98,29

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché en EUR	% de l'actif net
MASTEC INC	Matériaux de construction	9.372.571,67	4,21
CONTEMPORARY AMPEREX TECHN-A	Pièces et équipements automobiles	8.761.705,57	3,93
QUANTA SERVICES INC	Services divers	7.857.226,65	3,53
EATON CORP PLC	Électricité et électronique	7.065.012,57	3,17
FIRST SOLAR INC	Énergie	6.873.232,77	3,09
NEXTERA ENERGY INC	Énergie	6.616.255,92	2,98
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Énergie	6.464.040,56	2,90
PRYSMIAN SPA	Électricité et électronique	6.257.194,44	2,81
NOVONESIS (NOVOZYMES) B	Produits chimiques	6.104.223,83	2,74
INFINEON TECHNOLOGIES AG	Électricité et électronique	6.014.048,81	2,70

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS (en EUR)

État des actifs nets au 31 décembre 2025

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		58.139.306,84
Plus/(moins)-values latentes sur portefeuille-titres		1.539.296,13
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,3	59.678.602,97
Avoirs en banque	2,8	3.273.090,42
Montants à recevoir sur souscriptions		40.674,67
Dividendes et intérêts à recevoir	2,4	1.065.975,24
Total des actifs		64.058.343,30
Passif		
Frais à payer		21.249,86
Dette sur acquisitions de titres		322.138,93
Moins-values nettes latentes sur contrats à terme	2,6, 9	12.565,00
Total du passif		355.953,79
Actifs nets à la fin de l'exercice		63.702.389,51

État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025

	Notes	EUR
Résultat		
Intérêts sur obligations	2,4	1.982.138,26
Intérêts bancaires	2,4	61.731,48
Autres produits		88,89
Total des revenus		2.043.958,63
Charges		
Frais de gestion	3	153.382,71
Frais de transaction	8	10.275,19
Taxe de souscription	6	6.500,22
Autres charges	3	60.741,05
Total des charges		230.899,17
Plus/(moins)-value nette résultant des investissements		1.813.059,46
Plus/(moins)-value nette réalisée sur :		
Investissements	2,5	521.818,80
Contrats à terme	2,6, 9	(40.025,00)
Plus/(moins)-value nette réalisée au cours de l'exercice		2.294.853,26
Variation nette de la plus/(moins)-value latente sur :		
Investissements		(464.441,60)
Contrats à terme	2,6, 9	(2.935,00)
Augmentation/(diminution) des actifs nets résultant des opérations		1.827.476,66
Produits perçus lors de la souscription d'actions		3.006.153,58
Montant net payé lors du rachat d'actions		(78.429,63)
Actifs nets en début d'exercice		58.947.188,90
Actifs nets à la fin de l'exercice		63.702.389,51

État des variations du nombre d'actions

	Nombre de titres émis en début d'exercice	Nombre de titres souscrits	Nombre de titres rachetés	Nombre de titres émis en début de période
- CS EUR	20,00	2.818,00	(520,00)	2.318,00
- I EUR	20,00	1.551,00	-	1.571,00
- I EUR Dist	545.052,26	1.330,00	-	546.382,26
- R EUR	20,00	21.557,00	(186,00)	21.391,00

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS (en EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devises de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %	Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devises de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs					1.200.000,00	COVIVIO 4,625 % 05-23/06/2032	EUR	1.262.208,72	1,98
Obligations et autres titres de créance					1.000.000,00	GECINA 0,875 % 21-30/06/2036	EUR	743.223,35	1,17
Énergie					400.000,00	URW SE 25-11/09/2174 FRN	EUR	408.284,76	0,64
400.000,00	A2A SPA 24-11/09/2172 FRN	EUR	413.412,84	0,65	300.000,00	URW SE 25-31/12/2049 FRN	EUR	307.976,04	0,48
700.000,00	A2A SPA 4,5 % 19-22/09/2030	EUR	741.199,45	1,16	1.300.000,00	VONOVIA SE 4,25 % 24-10/04/2034	EUR	1.333.232,23	2,09
1.000.000,00	ACCIONA FILIALES 5,125 % 23-23/04/2031	EUR	1.073.824,90	1,69	6.391.438,73 10,03				
700.000,00	ACEA SPA 0,5 % 06-20/04/2029	EUR	650.515,46	1,02	Transports				
400.000,00	ACEA SPA 3,875 % 23-24/01/2031	EUR	413.146,48	0,65	900.000,00	DEUTSCHE BAHN FIN 19-31/12/2059 FRN	EUR	841.324,77	1,33
800.000,00	CTE CO TRANSP EL 2,125 % 17-29/07/2032	EUR	734.032,04	1,15	200.000,00	DSB 3,125 % 24-04/09/2034	EUR	197.594,84	0,31
800.000,00	EDP FINANCE BV 3,875 % 22-11/03/2030	EUR	825.550,00	1,30	700.000,00	EAST JAPAN RAIL 3,976 % 23-05/09/2032	EUR	728.525,56	1,14
200.000,00	EDP SA 24-16/09/2054 FRN	EUR	205.458,38	0,32	800.000,00	FERROVIE DEL 4,125% 23-23/05/2029	EUR	831.184,56	1,30
200.000,00	EDP SERVICIOS 3,5 % 24-16/07/2030	EUR	203.741,16	0,31	500.000,00	FERROVIE DEL 4,5 % 23-23/05/2033	EUR	533.997,68	0,84
500.000,00	ELEC DE FRANCE 25-06/04/2174 FRN	EUR	495.284,70	0,78	600.000,00	RESEAU FERRE FRA 5 % 03-10/10/2033	EUR	661.688,88	1,04
900.000,00	ELEC DE FRANCE 3,75 % 23-05/06/2027	EUR	915.498,81	1,44	200.000,00	TRANSDEV GROUP S 3,054 % 25-21/05/2028	EUR	200.572,11	0,31
339.000,00	ELENIA FINANCE 0,375 % 20-06/02/2027	EUR	331.706,36	0,52	3.994.888,40 6,27				
1.125.000,00	ELENIA VERKKO 3,375 % 25-09/06/2033	EUR	1.098.411,41	1,72	Matériaux de construction				
1.000.000,00	ELIA GROUP SANV 23-15/06/2171 FRN	EUR	1.049.233,15	1,65	1.100.000,00	ARCADIS NV 4,875 % 23-28/02/2028	EUR	1.138.999,95	1,80
300.000,00	ELLEVO AB 3,75 % 25-14/05/2035	EUR	297.526,52	0,47	600.000,00	CIE DE ST GOBAIN 3,5 % 23-18/01/2029	EUR	612.049,92	0,96
1.100.000,00	ELLEVO AB 4,125 % 24-07/03/2034	EUR	1.128.295,69	1,77	400.000,00	CIE DE ST GOBAIN 3,875 % 23-29/11/2030	EUR	414.154,24	0,65
1.100.000,00	ENEL SPA 21-31/12/2061 FRN	EUR	1.004.252,48	1,58	563.000,00	KINGSPAN SEC IE 3,5 % 24-31/10/2031	EUR	563.198,74	0,88
500.000,00	ENEL SPA 16-23/07/2171 FRN	EUR	533.550,20	0,84	1.000.000,00	WIENERBERGER AG 4,875 % 23-04/10/2028	EUR	1.053.477,05	1,65
800.000,00	ENGIE 4 % 11-23/01/2035	EUR	817.788,88	1,28	3.781.879,90 5,94				
1.000.000,00	ERG SPA 0,875 % 15-21/09/2031	EUR	870.732,80	1,37	Stockage et entrepôt				
200.000,00	ERG SPA 4,125 % 24-03/07/2030	EUR	207.503,24	0,33	1.000.000,00	DS SMITH PLC 4,5 % 23-27/07/2030	EUR	1.048.350,90	1,65
900.000,00	EUROGRID GMBH 3,732 % 24-18/10/2035	EUR	888.941,93	1,40	306.000,00	SIG COMBIBLOC PU 3,75 % 25-19/03/2030	EUR	309.900,77	0,49
500.000,00	FINGRID OYJ 3,25% 24-20/03/2034	EUR	493.216,23	0,77	600.000,00	SMURFIT KAPPA 0,5 % 21-22/09/2029	EUR	549.920,52	0,86
1.100.000,00	FORTUM OYJ 4,5 % 23-26/05/2033	EUR	1.162.014,98	1,82	500.000,00	SMURFIT KAPPA 1 % 21-22/09/2033	EUR	412.855,00	0,65
400.000,00	HERA SPA 4,25 % 20-23/04/2033	EUR	416.955,02	0,65	250.000,00	SMURFIT KAPPA 3,807 % 24-27/11/2036	EUR	244.714,08	0,38
300.000,00	IBERDROLA FIN SA 24-16/04/2172 FRN	EUR	315.411,35	0,50	1.100.000,00	STORA ENSO OYJ 4,25 % 23-01/09/2029	EUR	1.136.492,83	1,78
1.200.000,00	IBERDROLA INTL 20-31/12/2060 FRN	EUR	1.154.357,10	1,81	3.702.234,10 5,81				
800.000,00	IREN SPA 3,875 % 24-22/07/2032	EUR	819.034,12	1,29	Électricité et électronique				
1.500.000,00	NEXTERA ENERGY 25-15/05/2056 FRN	EUR	1.495.290,45	2,35	600.000,00	INFINEON TECH 01-19/04/2168 FRN	EUR	603.660,00	0,95
250.000,00	ORSTED A/S 24-14/03/3024 FRN	EUR	256.204,45	0,40	300.000,00	INFINEON TECH 2 % 20-24/06/2032	EUR	277.332,15	0,43
1.100.000,00	RED ELECTRICA 07-23/08/2171 FRN	EUR	1.137.697,39	1,79	400.000,00	LEGRAND SA 3,625 % 23-29/05/2029	EUR	410.200,76	0,64
850.000,00	REN FINANCE BV 3,5 % 24-27/02/2032	EUR	862.010,88	1,35	300.000,00	PRYSMIAN SPA 25- FRN	EUR	312.353,90	0,49
400.000,00	RTE RESEAU DE TR 3,5 % 23-07/12/2031	EUR	405.226,74	0,64	708.000,00	PRYSMIAN SPA 3,875 % 24-28/11/2031	EUR	725.027,40	1,14
400.000,00	STATKRAFT AS 3,375 % 24-22/03/2032	EUR	401.727,48	0,63	800.000,00	SIGNIFY NV 2,375 % 11-20/05/2027	EUR	795.422,28	1,25
1.300.000,00	STATKRAFT AS 3,5 % 09-23/06/2033	EUR	1.305.320,32	2,05	3.123.996,49 4,90				
600.000,00	STATNETT SF 3,5 % 08-23/06/2033	EUR	604.759,05	0,95	Pièces et équipements automobiles				
400.000,00	STATNETT SF 3,625 % 25-21/10/2038	EUR	391.202,44	0,61	900.000,00	EATON CAPITAL 3,625 % 25-09/05/2035	EUR	898.153,34	1,41
1.000.000,00	SUEZ 2,375 % 22-24/05/2030	EUR	967.570,90	1,52	1.100.000,00	RCI BANQUE 4,875 % 02-23/10/2029	EUR	1.162.187,95	1,82
500.000,00	TENNET HLD BV 24-21/06/2172 FRN	EUR	516.630,80	0,81	2.060.341,29 3,23				
900.000,00	IBOLLISUUDEN VOI 3,625 % 25-18/03/2033	EUR	894.417,30	1,40	Combustible, pétrole, gaz				
300.000,00	TERNA RETE 24-11/04/2173 FRN	EUR	310.736,90	0,49	900.000,00	TORNATOR OYJ 3,75 % 24-17/10/2031	EUR	910.027,67	1,43
500.000,00	TERNA RETE 3,5 % 24-17/01/2031	EUR	508.300,00	0,80	500.000,00	UPM-KYMMENE OYJ 2,25 % 22-23/05/2029	EUR	489.197,63	0,77
700.000,00	TERNA RETE 3,875 % 23-24/07/2033	EUR	719.460,74	1,13	1.399.225,30 2,20				
500.000,00	UNITED UTIL W FI 3,75 % 24-23/05/2034	EUR	497.716,10	0,78	Services divers				
1.000.000,00	VEOLIA ENVRNMT 20-20/04/2169 FRN	EUR	963.003,70	1,51	300.000,00	ADIF ALTA VELOC 3,625 % 25-30/04/2035	EUR	301.012,28	0,47
600.000,00	VESTAS WIND SYST 2 % 22-15/06/2034	EUR	523.360,23	0,82	800.000,00	ORANO SA 4 % 24-12/03/2031	EUR	817.054,60	1,29
400.000,00	VESTAS WIND SYST 4,125 % 23-15/06/2031	EUR	413.940,28	0,65	1.118.066,88 1,76				
			32.435.171,83	50,92	Sidérurgie				
Immobilier					1.000.000,00	URENCO FINANCE 3,625 % 25-18/06/2035	EUR	987.477,55	1,55
900.000,00	ALTAREA 5,5 % 24-02/10/2031	EUR	958.903,92	1,51	987.477,55 1,55				
600.000,00	CARMILA SA 3,75 % 25-13/01/2033	EUR	588.645,99	0,92	Machines diverses				
300.000,00	CARMILA SA 3,875 % 24-25/01/2032	EUR	300.611,22	0,47	700.000,00	WABTEC TRANSPORT 1,25 % 21-03/12/2027	EUR	683.882,50	1,07
500.000,00	COVIVIO 3,625 % 25-17/06/2034	EUR	488.352,50	0,77	683.882,50 1,07				
								59.678.602,97	93,68
Total du portefeuille-titres								59.678.602,97	93,68

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS (en EUR)

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2025

Quantité	Dénomination	Devise de libellé	Ligne de crédit en EUR		Plus/(moins)- values latentes en EUR
Opérations à terme					
Opérations à terme sur obligations					
5,00	EURO-BOBL FUTURE 06/03/2026	EUR	494.340,00		(1.750,00)
9,00	EURO-BTP FUTURE 06/03/2026	EUR	928.890,00		(1.980,00)
20,00	EURO-BUND FUTURE 06/03/2026	EUR	1.947.200,00		(15.000,00)
(25,00)	EURO OAT FUTURE FRENCH 06/03/2026	EUR	2.414.250,00		5.500,00
(7,00)	EURO-SCHATZ FUTURE 06/03/2026	EUR	698.509,00		665,00
					(12.565,00)
Total des opérations à terme					(12.565,00)
Total des instruments financiers dérivés					(12.565,00)

Récapitulatif des actifs nets

		VL en %
Total du portefeuille-titres	59.678.602,97	93,68
Total des instruments financiers dérivés	(12.565,00)	(0,02)
Avoirs en banque	3.273.090,42	5,14
Autres actifs et passifs	763.261,12	1,20
Total de l'actif net	63.702.389,51	100,00

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS (en EUR)

Répartition du portefeuille

Nature de l'allocation	% du portefeuille	% de l'actif net
Obligations et autres titres de créance	100,00	93,68
	100,00	93,68

Allocation-pays	% du portefeuille	% de l'actif net
France	24,52	22,97
Italie	16,78	15,73
Pays-Bas	12,55	11,76
Finlande	10,92	10,21
Allemagne	6,61	6,20
Espagne	5,08	4,76
Norvège	4,53	4,24
Irlande	4,47	4,18
Royaume-Uni	2,59	2,43
États-Unis d'Amérique	2,51	2,35
Suède	2,39	2,24
Autres	7,05	6,61
	100,00	93,68

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché en EUR	% de l'actif net
NEXTERA ENERGY 25-15/05/2056 FRN	Énergie	1.495.290,45	2,35
VONOVIA SE 4,25 % 24-10/04/2034	Immobilier	1.333.232,23	2,09
STATKRAFT AS 3,5 % 09-23/06/2033	Énergie	1.305.320,32	2,05
COVIVIO 4,625 % 05-23/06/2032	Immobilier	1.262.208,72	1,98
RCI BANQUE 4,875 % 02-23/10/2029	Pièces et équipements automobiles	1.162.187,95	1,82
FORTUM OYJ 4,5 % 23-26/05/2033	Énergie	1.162.014,98	1,82
IBERDROLA INTL 20-31/12/2060 FRN	Énergie	1.154.357,10	1,81
ARCADIS NV 4,875 % 23-28/02/2028	Matériaux de construction	1.138.999,95	1,80
RED ELECTRICA 07-23/08/2171 FRN	Énergie	1.137.697,39	1,79
STORA ENSO OYJ 4,25 % 23-01/09/2029	Stockage et entrepôt	1.136.492,83	1,78

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL CLIMATE TRANSITION (en EUR)

État des actifs nets au 31 décembre 2025

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		20.944.629,77
Plus/(moins)-values latentes sur portefeuille-titres		563.893,56
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,3	21.508.523,33
Avoirs en banque	2,8	129.427,33
Montants à recevoir sur cessions de titres		86.911,53
Avoirs fiscaux à recevoir		268,59
Dividendes et intérêts à recevoir	2,4	12.350,64
Total des actifs		21.737.481,42
Passif		
Découvert bancaire		158.816,41
Frais à payer		18.887,67
Total du passif		177.704,08
Actifs nets à la fin de l'exercice		21.559.777,34

État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025

	Notes	EUR
Résultat		
Dividendes (nets d'impôts retenus à la source)	2,4	70.845,71
Intérêts bancaires	2,4	2.035,02
Total des revenus		72.880,73
Charges		
Frais de gestion	3	35.680,79
Frais de transaction	8	40.702,13
Taxe de souscription	6	700,95
Intérêts sur découvert bancaire et frais bancaires		3.478,31
Autres charges	3	8.918,96
Total des charges		89.481,14
Plus/(moins)-value nette résultant des investissements		(16.600,41)
Plus/(moins)-value nette réalisée sur :		
Investissements	2,5	(165.698,85)
Opérations de change	2,2	(479,63)
Plus/(moins)-value nette réalisée au cours de l'exercice		(182.778,89)
Variation nette de la plus/(moins)-value latente sur :		
Investissements		603.094,97
Augmentation/(diminution) des actifs nets résultant des opérations		420.316,08
Produits perçus lors de la souscription d'actions		20.098.358,00
Montant net payé lors du rachat d'actions		(1.417.855,00)
Actifs nets en début d'exercice		2.458.958,26
Actifs nets à la fin de l'exercice		21.559.777,34

État des variations du nombre d'actions

	Nombre de titres émis en début d'exercice	Nombre de titres souscrits	Nombre de titres rachetés	Nombre de titres émis en début de période
- I EUR	25.000,00	1.000,00	(15.000,00)	11.000,00
- I EUR Dist	-	200.000,00	-	200.000,00

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL CLIMATE TRANSITION (en EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %	Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs					975.421,744,52				
Actions					Matériaux de construction				
Cosmétiques					1.725,00	AECOM	USD	140.018,09	0,65
1.479,00	AMGEN INC	USD	412.185,70	1,91	2.464,00	CRH PLC	USD	261.830,81	1,21
4.734,00	ASTRAZENECA PLC	GBP	747.659,17	3,47	1.434,00	HEIDELBERG MATERIALS AG	EUR	319.782,00	1,49
15.006,00	COLGATE-PALMOLIVE CO	USD	1.009.642,06	4,68	24.800,00	SUMITOMO FORESTRY CO LTD	JPY	216.153,97	1,00
8.477,00	MERCK & CO. INC.	USD	759.750,54	3,52				937.784,87	4,35
3.629,00	SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	163.014,68	0,76	Services financiers				
10.400,00	TAKEDA PHARMACEUTICAL CO LTD	JPY	273.150,26	1,27	795,00	AMERICAN EXPRESS CO	USD	250.423,82	1,16
1.668,00	THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	USD	822.957,64	3,82	1.399,00	MASTERCARD INC - A	USD	680.029,90	3,16
			4.188.360,05	19,43				930.453,72	4,32
Électricité et électronique					Fournitures de bureau				
1.722,00	ADVANTEST CORP	JPY	183.669,00	0,85	3.920,00	DELL TECHNOLOGIES -C	USD	420.153,77	1,95
2.161,00	ANALOG DEVICES INC	USD	499.010,77	2,31	1.815,00	WESTERN DIGITAL CORP	USD	266.226,79	1,23
1.971,00	EATON CORP PLC	USD	534.533,79	2,48				686.380,56	3,18
349,00	KLA CORP	USD	361.073,63	1,67	Pièces et équipements automobiles				
7.514,00	NVIDIA CORP	USD	1.193.206,18	5,54	8.000,00	CONTEMPORARY AMPEREX TECHN-A	CNY	357.985,93	1,66
2.083,00	QUALCOMM INC	USD	303.373,62	1,41	6.372,00	HITACHI LTD	JPY	169.676,18	0,79
30.972,00	RENESAS ELECTRONICS CORP	JPY	360.043,38	1,67	10.247,00	METSO CORP	EUR	153.500,06	0,71
			3.434.910,37	15,93				681.162,17	3,16
Banques					Produits chimiques				
2.675,00	BNP PARIBAS	EUR	216.113,25	1,00	9.955,00	NOVONESIS (NOVOZYMES) B	DKK	543.533,14	2,52
5.521,00	CITIGROUP INC	USD	548.550,80	2,54				543.533,14	2,52
1.451,00	DBS GROUP HLDGS SPON ADR REP 4 ORD SHS	USD	216.961,22	1,01	Textile				
48.544,00	NATWEST GROUP PLC	GBP	362.377,36	1,68	101.200,00	PRADA S.P.A.	HKD	498.178,60	2,31
34.405,00	NORDEA BANK ABP	EUR	553.404,43	2,57				498.178,60	2,31
15.900,00	SUMITOMO MITSUI TRUST GROUP	JPY	412.595,20	1,91	Distribution et commerce de gros				
			2.310.002,26	10,71	19.108,00	SONY GROUP CORP	JPY	417.681,28	1,94
Logiciels informatiques								417.681,28	1,94
1.333,00	AUTODESK INC	USD	335.971,16	1,56	Services divers				
2.890,00	MICROSOFT CORP	USD	1.190.056,45	5,52	2.150,00	VERISK ANALYTICS INC	USD	409.496,79	1,90
1.276,00	SYNOPSYS INC	USD	510.334,81	2,37				409.496,79	1,90
			2.036.362,42	9,45	Hôtellerie et restauration				
Sidérurgie					976,00	HILTON WORLDWIDE HOLDINGS IN	USD	238.712,59	1,11
11.567,00	ANTOFAGASTA PLC	GBP	434.383,47	2,01				238.712,59	1,11
1.794,00	NEWMONT CORP	USD	152.523,22	0,71	Assurance				
1.781,00	SOUTHERN COPPER CORP	USD	217.565,73	1,01	4.699,00	AXA SA	EUR	192.471,04	0,89
51.870,00	SSAB AB - B SHARES	SEK	333.727,18	1,55				192.471,04	0,89
2.419,00	STEEL DYNAMICS INC	USD	349.014,05	1,62	Transports				
			1.487.213,65	6,90	3.223,00	DHL GROUP	EUR	150.610,79	0,69
Télécommunications								150.610,79	0,69
6.114,00	CORNING INC	USD	455.823,44	2,12				21.508.523,33	99,76
353.453,00	NTT INC	JPY	302.785,57	1,40	Total du portefeuille-titres			21.508.523,33	99,76
15.683,00	ORANGE	EUR	222.698,60	1,03					
380.816,00	TELECOM ITALIA SPA	EUR	195.663,26	0,91	Récapitulatif des actifs nets				
1.231,00	T-MOBILE US INC	USD	212.816,42	0,99					
			1.389.787,29	6,45					
Internet									
3.707,00	ALIBABA GROUP HOLDING-SP ADR	USD	462.660,87	2,14					
1.924,00	ALPHABET INC-CL A	USD	512.760,87	2,38					

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL CLIMATE TRANSITION (en EUR)

Répartition du portefeuille

Nature de l'allocation	% du portefeuille	% de l'actif net
Actions	100,00	99,76
	100,00	99,76

Allocation-pays	% du portefeuille	% de l'actif net
États-Unis d'Amérique	56,96	56,84
Japon	10,86	10,83
Royaume-Uni	5,16	5,15
Irlande	3,70	3,69
Finlande	3,29	3,28
Italie	3,23	3,22
Allemagne	2,94	2,94
France	2,94	2,92
Danemark	2,53	2,52
Hong Kong	2,15	2,14
Chili	2,02	2,01
Autres	4,22	4,22
	100,00	99,76

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché en EUR	% de l'actif net
NVIDIA CORP	Électricité et électronique	1.193.206,18	5,54
MICROSOFT CORP	Logiciels informatiques	1.190.056,45	5,52
COLGATE-PALMOLIVE CO	Cosmétiques	1.009.642,06	4,68
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	Cosmétiques	822.957,64	3,82
MERCK & CO. INC.	Cosmétiques	759.750,54	3,52
ASTRAZENECA PLC	Cosmétiques	747.659,17	3,47
MASTERCARD INC - A	Services financiers	680.029,90	3,16
NORDEA BANK ABP	Banques	553.404,43	2,57
CITIGROUP INC	Banques	548.550,80	2,54
NOVONESIS (NOVOZYMES) B	Produits chimiques	543.533,14	2,52

Notes aux états financiers au 31 décembre 2025

Note 1 - Renseignements de caractère général

SYCOMORE FUND SICAV (anciennement dénommée UNITED INVESTORS SYNERGY) (la « Société » ou la « SICAV ») est une Société d'Investissement à Capital Variable constituée le 13 février 2012 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois conformément à la Loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi qu'à la Partie I de la Loi modifiée du 17 décembre 2010 relative aux Organismes de Placement Collectif.

Les statuts de la SICAV ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg le 21 février 2012 (modifié le 26 août 2020) et publiés au « *Mémorial C, Recueil Électronique des Sociétés et Associations* » (« RESA ») le 7 mars 2012. Vous pouvez obtenir des exemplaires des Statuts de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

La SICAV est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B.166.946.

La SICAV est composée de différents Compartiments qui se rapportent chacun à un portefeuille d'actifs distinct composé de valeurs mobilières négociables libellées dans différentes devises. Pour chaque Compartiment, la direction visera à combiner une maximisation de la croissance et du rendement du capital.

Le siège social de la SICAV est situé au 60, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, 11 Compartiments ont été actifs :

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS ;
 SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK ;
 SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG) ;
 SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG) ;
 SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE PARTNERS (LUXEMBOURG) ;
 SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION ;
 SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH ;
 SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT ;
 SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS ;
 SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS ;
 SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL CLIMATE TRANSITION.

Par le biais de sa résolution circulaire datée du 24 janvier 2025, le Conseil d'administration de la SICAV a décidé de clôturer le Compartiment SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE PARTNERS (LUXEMBOURG) avec effet au 5 février 2025 (date de liquidation).

La SICAV est constituée pour une durée indéterminée et peut actuellement émettre des actions dans les catégories suivantes :

- (i) La catégorie « R », qui est ouverte à tous les investisseurs ;
- (ii) La catégorie « I », qui est réservée exclusivement aux investisseurs institutionnels ;
- (iii) La catégorie « X », qui est ouverte à tous les investisseurs institutionnels, à condition que ces derniers aient été approuvés au préalable par le Conseil d'administration de la SICAV ;
- (iv) La catégorie « A », qui est ouverte à tous les investisseurs soumis à d'autres commissions de gestion ;
- (v) La catégorie « CS », qui est réservée aux seuls particuliers-investisseurs, dans le cadre de services de gestion de portefeuille et/ou de conseil en investissement de manière indépendante au sens de la directive 2014/65/UE, pour lesquels les fournisseurs de ces services ne sont pas autorisés à accepter, en les conservant, des droits, commissions ou tout autre avantage pécuniaire ou non pécuniaire payé ou accordé par la Société de gestion ou les distributeurs de la SICAV ;
- (vi) La catégorie « F », qui est ouverte à tous les investisseurs institutionnels satisfaisant un montant minimum de souscription de 30 000 000 EUR, à condition que ces derniers aient été acceptés au préalable par le Conseil d'administration de la SICAV ;
- (vii) La catégorie « Z », qui est ouverte à tous les investisseurs institutionnels, à condition que ces derniers aient été approuvés au préalable par le Conseil d'administration de la SICAV.
- (viii) Actions de catégorie « MF », réservées exclusivement aux fonds nourriciers.

Notes aux états financiers au 31 décembre 2025 (suite)

Note 1 - Renseignements de caractère général (suite)

La SICAV peut émettre des actions de capitalisation et de distribution en fonction des Compartiments.

Le Compartiment SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG) agit en tant que fonds nourricier en investissant la quasi-totalité de ses actifs dans son Fonds maître SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE, un fonds d'investissement sous la forme d'un fonds commun de placement français, régi par le droit français et la directive 2009/65/CE, avec un faible montant d'espèces seulement détenues à des fins de liquidité.

Le Compartiment SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG) agit en tant que fonds nourricier en investissant la quasi-totalité de ses actifs dans son Fonds maître SYCOMORE SELECTION CREDIT, un fonds d'investissement sous la forme d'un fonds commun de placement français, régi par le droit français et la directive 2009/65/CE, avec un faible montant d'espèces seulement détenues à des fins de liquidité.

Jusqu'au 5 février 2025 (date de liquidation), le Compartiment SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE PARTNERS (LUXEMBOURG) a agi en tant que fonds nourricier en investissant la quasi-totalité de ses actifs dans son Fonds maître SYCOMORE PARTNERS, un fonds d'investissement sous la forme d'un fonds commun de placement français, régi par le droit français et la directive 2009/65/CE, avec un faible montant d'espèces seulement détenues à des fins de liquidité.

Objectif de gestion

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG), SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG), SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE PARTNERS (LUXEMBOURG).

Les objectifs, la politique d'investissement et le profil de risque des Compartiments nourriciers et de leurs Fonds maîtres respectifs sont similaires. La performance des Compartiments nourriciers et de leurs Fonds maîtres respectifs est également similaire après déduction du total des frais sur encours des Compartiments nourriciers, à l'exception des actifs des Compartiments nourriciers qui ne sont pas investis dans les Fonds maîtres.

Les Compartiments nourriciers investissent plus de 95 % du total de leurs actifs nets dans les Fonds maîtres et visent une exposition de 100 % à leurs Fonds maîtres respectifs, en fonction des liquidités nécessaires à des fins accessoires.

Politique d'investissement des Fonds maîtresLe Fonds maître de SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG) :

Le Fonds maître de SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG) vise à réaliser une performance supérieure à l'indice Euro Stoxx Total Return sur un horizon minimum de cinq ans (dividendes réinvestis), par le biais d'une sélection rigoureuse d'actions de la zone euro.

La stratégie d'investissement du Fonds maître repose sur une exposition de 60 à 100 % du portefeuille aux actions de la zone euro. La sélection de ces actions repose sur un processus rigoureux d'analyse fondamentale des entreprises, sans contraintes sectorielles ou de capitalisation. L'actif net peut donc être exposé jusqu'à 100 % à des actions de sociétés de petite capitalisation Sycomore Sélection Responsable, c'est-à-dire dont la capitalisation boursière est inférieure à 7 milliards d'euros. Le portefeuille peut par conséquent être exposé jusqu'à 100 % à des actions de petite capitalisation. Ce processus vise à identifier des sociétés de qualité dont la valorisation boursière n'est pas représentative de la valeur intrinsèque déterminée par l'équipe de gestion.

Le Fonds maître de SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG) :

Le Fonds maître de SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG) vise à réaliser sur un horizon de placement minimum de cinq ans une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate ex-Financials TR, dans une fourchette de sensibilité de 0 à +5 et selon un processus d'investissement socialement responsable.

La stratégie d'investissement du Fonds maître consiste à allouer en permanence entre 60 % et 100 % du portefeuille à des obligations (y compris convertibles) et autres titres de créance ou du marché monétaire libellés en euros d'émetteurs privés ou publics (20 % maximum du portefeuille pouvant être alloué à des émetteurs publics et assimilés). En complément, le portefeuille pourra être exposé jusqu'à 40 % à des instruments dérivés à sous-jacents obligataires cotés sur les marchés réglementés internationaux ou négociés de gré à gré [y compris les « credit default swaps » (CDS), en couverture uniquement], pour ajuster la sensibilité du portefeuille, sans possibilité de surexposition. L'exposition indirecte aux actions, procurée par les obligations convertibles, est limitée à 10 % de l'actif.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt	Zone géographique des émetteurs des titres
Min. 0	Zone euro : min. 75 % / max. 100 %
Max 5	Monde (dont pays émergents) : min. 0 % / max. 25 %

Notes aux états financiers au 31 décembre 2025 (suite)

Note 1 - Renseignements de caractère général (suite)

Le Fonds maître de SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE PARTNERS (LUXEMBOURG) :

Jusqu'au 5 février 2025 (date de liquidation), le Fonds maître de SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE PARTNERS (LUXEMBOURG) visait à réaliser une performance significative sur un horizon minimum de placement recommandé de cinq ans, par le biais d'une sélection rigoureuse d'actions européennes et internationales et d'une variation opportuniste et discrétionnaire de l'exposition du portefeuille aux marchés actions.

Note 2 - Principales méthodes comptables

Les états financiers de la SICAV ont été préparés conformément à la réglementation luxembourgeoise relative aux organismes de placement collectif. Ces états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

La valeur liquidative telle que présentée dans l'état financier a été calculée sur la base des cours de valorisation au 31 décembre 2025.

La valeur liquidative par action de chaque catégorie d'actions dans chaque Compartiment est déterminée en divisant la valeur de l'actif net du Compartiment en question correctement attribuable à ladite catégorie par le nombre d'actions en circulation de ladite catégorie le jour de la valorisation.

2.1 Récapitulatif des différents Compartiments

Le récapitulatif des états financiers de SYCOMORE FUND SICAV est exprimé en euros et est égal à la somme des comptes correspondants dans les états financiers de chaque Compartiment convertis en euros, au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

À la date de clôture, le total des investissements croisés du Compartiment s'élevait à 6 228 504,00 euros. Le récapitulatif des états financiers n'a pas été ajusté pour supprimer l'impact d'un tel investissement.

2.2 Conversion des devises étrangères

Les actifs et passifs exprimés dans des devises autres que la devise du Compartiment sont convertis dans cette devise aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les revenus et dépenses libellés dans des devises autres que la devise du Compartiment sont convertis dans la devise du Compartiment au taux de change en vigueur à la date des transactions.

Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans l'état des opérations et des variations de l'actif net.

2.3 Portefeuille-titres

Les valeurs mobilières officiellement cotées en Bourse ou négociées sur un marché réglementé, reconnu, en fonctionnement régulier et ouvert au public sont évaluées au dernier cours de clôture connu et, si ces valeurs sont négociées sur plusieurs marchés, au dernier cours de clôture connu sur leur marché principal. Si le dernier cours connu n'est pas représentatif, l'évaluation sera basée sur la valeur de marché probable, estimée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'administration de la SICAV.

Au cas où les actifs ne sont ni cotés en Bourse ni négociés sur un autre marché réglementé ou si le prix tel que fixé ci-dessus n'est pas représentatif de la juste valeur de marché selon le Conseil d'administration de la SICAV, la valeur de ces actifs sera évaluée sur la base de leurs prix de vente prévisibles estimés avec prudence et bonne foi par le Conseil d'administration de la SICAV.

Les parts d'OPCVM et/ou d'autres fonds d'investissement sont évaluées à leur dernière valeur liquidative connue par action.

2.4 Résultat

Les intérêts et intérêts bancaires sont provisionnés quotidiennement.

Les dividendes sont comptabilisés à la date à laquelle les actions sont cotées pour la première fois « ex-dividende ».

2.5 Plus et moins-values réalisées sur cessions de titres

Les titres de participation sont comptabilisés à la date de transaction. Les plus et moins-values réalisées sur cessions de titres sont calculées sur la base du coût moyen.

*Veuillez vous reporter à la Note 1.

Notes aux états financiers au 31 décembre 2025 (suite)

Note 2 - Principales méthodes comptables (suite)

2.6 Contrats à terme

Les contrats à terme sont évalués sur la base du dernier cours de marché disponible. Les plus et moins-values réalisées ou latentes sont comptabilisées dans l'État des opérations et des variations de l'actif net. La plus ou moins-value non réalisée sur les contrats futures est indiquée dans l'État des actifs nets.

2.7 Contrats d'options

Les contrats d'options sont évalués à leur dernier cours connu à la date de valorisation ou à la date de clôture. La plus ou moins-value non réalisée sur options est indiquée dans les états financiers. La valeur de liquidation des contrats d'option qui ne sont pas négociés sur une Bourse de valeur ou un marché réglementé sera déterminée conformément aux principes établis par le Conseil d'administration, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur des contrats d'options négociés sur une Bourse de valeur, un marché réglementé ou tout autre marché réglementé sera basée sur le dernier prix de règlement ou de clôture disponible s'appliquant à ces contrats sur une Bourse de valeur ou un marché réglementé ou sur tout autre marché réglementé sur lequel les contrats d'options en question sont négociés pour le compte de la Société, étant entendu que, si un contrat d'option ne peut être liquidé à la Date de valorisation à laquelle une valeur liquidative est déterminée, alors la base de détermination de la valeur de liquidation de ce contrat sera la valeur que le Conseil d'administration pourra estimer juste et raisonnable conformément aux procédures d'évaluation vérifiables.

2.8 Liquidités et autres actifs assimilés

La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets à vue et des créances, charges payées d'avance, dividendes en numéraire et intérêts déclarés ou courus comme indiqué ci-dessus et non encore encaissés sera réputée égale à la totalité de leur valeur, à moins qu'il ne soit peu probable qu'ils soient payés ou reçus en totalité, auquel cas la valeur de l'actif sera déterminée après avoir appliqué la décote estimée appropriée par le Conseil d'administration de la SICAV dans ce cas pour refléter leur valeur réelle.

Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus.

2.9 Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont évalués aux taux de change à terme pour la période restant à courir entre la Date d'évaluation et l'échéance des contrats. Les gains et pertes latents résultant des contrats de change à terme en cours sont déterminés sur la base des taux de change à terme applicables le Jour d'évaluation et enregistrés dans l'État des actifs nets. La variation nette des plus et moins-values latentes et des plus et moins-values nettes réalisées est enregistrée dans l'État des opérations et autres variations des actifs nets.

Note 3 - Frais de gestion et autres charges

Le Gestionnaire financier (Sycomore Asset Management) perçoit des commissions de gestion correspondant à un taux annuel de la VL moyenne de chaque Compartiment comme indiqué ci-dessous.

Les autres charges se composent principalement des charges d'exploitation et des frais d'administration.

Compartiment	Catégorie	Classe	Commission de gestion max.	Charges d'exploitation et frais d'administration
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS	CS - EUR	C	0,80%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS	I EUR	C	0,80%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS	R EUR	C	1,70%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS	X EUR	C	0,80%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS	Z - EUR	C	0,10%	-
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK	CS - EUR	C	0,80%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK	I EUR	C	0,80%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK	R EUR	C	1,70%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK	X EUR	C	0,80%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG)	I EUR	C	0,80%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG)	I EUR	D	0,80%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG)	CS - EUR	C	0,80%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG)	R EUR	C	1,60%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG)	R EUR	D	1,60%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG)	CS - EUR	C	0,50%	0,10%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG)	I EUR	D	0,50%	0,10%

Notes aux états financiers au 31 décembre 2025 (suite)

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG)	R EUR	C	1,10%	0,10%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG)	R EUR	D	1,10%	0,10%

Note 3 - Frais de gestion et autres charges (suite)

Compartiment	Catégorie	Classe	Commission de gestion max.	Charges d'exploitation et frais d'administration
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE PARTNERS (LUXEMBOURG)*	I-EUR	C	-	-
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE PARTNERS (LUXEMBOURG)*	I EUR	D	-	-
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE PARTNERS (LUXEMBOURG)*	CS - EUR	C	-	-
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE PARTNERS (LUXEMBOURG)*	R EUR	C	1,30%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION	CS - EUR	C	0,60%	0,15%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION	CS - EUR	D	0,60%	0,15%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION	I EUR	C	0,60%	0,15%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION	I EUR	D	0,60%	0,15%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION	R EUR	C	1,20%	0,15%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION	R EUR	D	1,20%	0,15%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION	MF - EUR	D	-	-
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	A - EUR	C	1,30%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	F Hedged	D	0,55%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	CS - EUR	C	0,80%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	F - EUR	D	0,55%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	I EUR	C	0,80%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	I EUR	D	0,80%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	I - USD	C	0,80%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	R EUR	C	1,70%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	R EUR	D	1,70%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	X EUR	C	0,80%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	Z - EUR	C	0,10%	-
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT	CS - EUR	C	0,80%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT	F - EUR	C	0,55%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT	F - EUR	D	0,55%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT	I EUR	C	0,80%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT	I EUR	D	0,80%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT	I - USD	C	0,80%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT	MF - EUR	D	-	-
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT	R EUR	C	1,70%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT	R EUR	D	1,70%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT	X EUR	C	0,80%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT	Z - EUR	C	0,10%	-
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	CS - EUR	C	0,80%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	F - EUR	C	0,55%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	F - EUR	D	0,55%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	I EUR	C	0,80%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	I EUR	D	0,80%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	I - USD	C	0,80%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	R EUR	C	1,70%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	R EUR	D	1,70%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	X EUR	C	0,80%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	Z - EUR	C	0,10%	-

*Veuillez vous reporter à la Note 1.

Notes aux états financiers au 31 décembre 2025 (suite)

Note 3 - Frais de gestion et autres charges (suite)

Compartiment	Catégorie	Classe	Commission de gestion max.	Charges d'exploitation et frais d'administration
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS	I EUR	C	0,25%	0,10%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS	I EUR	D	0,25%	0,10%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS	R EUR	C	0,60%	0,10%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS	CS - EUR	C	0,25%	0,10%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL CLIMATE TRANSITION	I EUR	C	0,80%	0,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL CLIMATE TRANSITION	I EUR	D	0,80%	0,20%

Note 4 - Frais de dépositaire et de gestion

Le Dépositaire et l'Agent administratif perçoivent une commission trimestrielle au titre de leurs services conformément à la pratique habituelle au Luxembourg. Les commissions sont payées directement par la Société de gestion et sont incluses dans la Commission de gestion.

Note 5 - Commissions de performance

Une commission de performance peut être prélevée, basée sur une comparaison entre la performance des classes d'actions pertinentes des Compartiments correspondants, au cours de l'exercice financier du Fonds, et celle de l'indice de référence (tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous).

La performance des classes d'actions pertinentes est calculée après déduction des frais de fonctionnement et de gestion et avant la commission de performance.

Si, au cours de l'exercice financier du Fonds, la performance des classes d'actions pertinentes est positive et supérieure à celle de l'indice de référence, la commission de performance est calculée sur un pourcentage (tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous) de la différence entre la performance des classes d'actions concernées et celle de l'indice de référence.

Si, au cours de l'exercice financier du Fonds, la performance des classes d'actions pertinentes est inférieure à celle de l'indice de référence, aucune commission de performance n'est prélevée.

Dans le cas d'une sous-performance des classes d'actions pertinentes du Compartiment par rapport à l'indice de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision enregistrée au préalable sera réajustée par une reprise de provision. Les reprises de provisions ne pourront pas dépasser les provisions initiales.

Par exception à ce qui précède, pour les classes d'actions de la catégorie « F », le calcul de la commission de performance sera déclenché par une surperformance effective par rapport à l'indice de référence pertinent sur une période de cinq ans avant que la commission de performance annuelle ne devienne exigible, ou depuis le lancement des actions de la catégorie « F » au cours de leurs cinq premières années d'exploitation, que la performance soit positive ou négative.

Si des rachats sont centralisés en présence d'une telle provision, la quote-part de la commission de performance provisionnée correspondante aux parts rachetées est cristallisée et versée à la Société de gestion.

Compartiment	Catégorie	Classe	Base de la commission de performance
SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS	I EUR	C	15 % au-dessus de celle de l'indice MSCI Daily Net TR Europe (libellé en euros)
SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS	R EUR	C	15 % au-dessus de celle de l'indice MSCI Daily Net TR Europe (libellé en euros)
SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS	X EUR	C	NÉANT
SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS	CS - EUR	C	15 % au-dessus de celle de l'indice MSCI Daily Net TR Europe (libellé en euros)
SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS	Z - EUR	C	NÉANT
SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK	I EUR	C	15 % au-dessus de celle de l'Euro Stoxx Total Return
SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK	R EUR	C	15 % au-dessus de celle de l'Euro Stoxx Total Return
SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK	X EUR	C	NÉANT
SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK	CS - EUR	C	15 % au-dessus de celle de l'Euro Stoxx Total Return
SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK	Z - EUR	C	NÉANT
SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG)	I EUR	C	NÉANT
SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG)	I EUR	D	NÉANT
SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG)	R EUR	C	NÉANT

Notes aux états financiers au 31 décembre 2025 (suite)

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG)	R EUR	D	NÉANT
SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG)	CS - EUR	C	NÉANT
SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG)	I EUR	D	NÉANT

Note 5 - Commissions de performance (suite)

Compartiment	Catégorie	Classe	Base de la commission de performance
SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG)	I EUR	C	NÉANT
SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG)	R EUR	C	NÉANT
SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG)	R EUR	D	NÉANT
SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG)	CS - EUR	C	NÉANT
SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	I - USD	C	15 % de la surperformance par rapport à l'indice MSCI ACWI World Information Technology 10/40
SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	I EUR	C	15 % de la surperformance par rapport à l'indice MSCI ACWI World Information Technology 10/40
SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	I EUR	D	15 % de la surperformance par rapport à l'indice MSCI ACWI World Information Technology 10/40
SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	R EUR	C	15 % de la surperformance par rapport à l'indice MSCI ACWI World Information Technology 10/40
SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	R EUR	D	15 % de la surperformance par rapport à l'indice MSCI ACWI World Information Technology 10/40
SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	CS - EUR	C	15 % de la surperformance par rapport à l'indice MSCI ACWI World Information Technology 10/40
SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	F - Hedged	D	10 % de la surperformance par rapport à l'indice MSCI ACWI World Information Technology 10/40
SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	F - EUR	D	10 % de la surperformance par rapport à l'indice MSCI ACWI World Information Technology 10/40
SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	X EUR	C	Néant
SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	A - EUR	C	15 % de la surperformance par rapport à l'indice MSCI ACWI World Information Technology 10/40
SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	Z - EUR	C	NÉANT
SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT	F - EUR	C	10 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World
SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT	F - EUR	D	10 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World
SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT	I EUR	C	15 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World
SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT	I EUR	D	15 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World
SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT	I - USD	C	15 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World
SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT	R EUR	C	15 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World
SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT	R EUR	D	15 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World
SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT	X EUR	C	NÉANT
SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT	CS - EUR	C	15 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World
SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT	Z - EUR	C	NÉANT
SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT	MF - EUR	D	NÉANT
SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	F - EUR	C	10 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World
SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	F - EUR	D	10 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World
SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	I EUR	C	15 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World
SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	I EUR	D	15 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World
SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	I - USD	C	15 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World
SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	R EUR	C	15 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World
SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	R EUR	D	15 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World
SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	X EUR	C	NÉANT
SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	CS - EUR	C	15 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World
SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	Z - EUR	C	NÉANT

Notes aux états financiers au 31 décembre 2025 (suite)

Note 6 - Imposition

La SICAV est régie par les lois fiscales luxembourgeoises.

Conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, la SICAV est soumise à une taxe de souscription dont le taux annuel est de 0,05 % (sauf pour les classes d'actions réservées aux investisseurs institutionnels, qui bénéficient d'un taux annuel réduit de 0,01 %, tel que stipulé dans l'annexe de chaque Compartiment), évaluée et exigible chaque trimestre et basée sur les actifs nets de la SICAV à la fin du trimestre concerné.

Aucun droit ni aucune taxe ne sont dus au Luxembourg sur les émissions d'actions de la SICAV, à l'exception d'une taxe fixe à payer à la constitution et couvrant les levées de capitaux. Le montant de ce droit s'élève à 1 250 EUR ou sa contre-valeur dans une autre devise.

Les revenus provenant de l'étranger peuvent être soumis à retenue à la source dans leur pays d'origine et, en conséquence, sont reçus par la SICAV après déduction de ladite retenue.

Aucun droit d'enregistrement ni aucun autre impôt ne sont dus au Luxembourg sur l'émission d'actions par la SICAV.

Note 7 - Taux de change au 31 décembre 2025

Les taux de change utilisés pour la conversion des actifs et passifs de la SICAV non libellés en EUR sont les suivants :

1 euro (EUR) =	1,609900 dollar canadien (CAD)	1 euro (EUR) =	184,089150 yens japonais (JPY)
1 euro (EUR) =	0,930500 franc suisse (CHF)	1 euro (EUR) =	1 691,854000 wons sud-coréens (KRW)
1 euro (EUR) =	8,207250 yuans chinois (CNY)	1 euro (EUR) =	10,827000 couronnes suédoises (SEK)
1 euro (EUR) =	7,469000 couronnes danoises (DKK)	1 euro (EUR) =	36,901800 dollars taiwanais (TWD)
1 euro (EUR) =	0,873150 livres sterling (GBP)	1 euro (EUR) =	1,174450 dollar américain (USD)
1 euro (EUR) =	9,141300 dollars de Hong Kong (HKD)		

Note 8 - Frais de transaction

La SICAV a supporté des frais de transaction qui ont été définis comme des frais de courtage, certaines taxes et certains frais de dépositaire relatifs à l'achat et à la vente de valeurs mobilières négociables, d'instruments du marché monétaire ou d'autres actifs éligibles. Les frais de transaction liés à l'investissement ou au désinvestissement dans le Fonds maître qui devront être imputés à ce Compartiment nourricier seront supportés et payés par la Société de gestion.

Note 9 - Contrats à terme

Au 31 décembre 2025, les Compartiments SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS, SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION, SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS, SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH et SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS étaient engagés dans des contrats à terme. Leur contrepartie est Société Générale S.A. et aucune sûreté n'a été donnée en nantissement.

Note 10 - Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille-titres

La liste des changements intervenus dans la composition du portefeuille est mise à la disposition des actionnaires au siège de la Banque dépositaire et au siège social de la SICAV.

Note 11 - Contrats d'options

Au 31 décembre 2025, le Compartiment SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH était engagé dans des contrats d'options. Sa contrepartie est Société Générale S.A. et aucune sûreté n'a été donnée en nantissement.

Notes aux états financiers au 31 décembre 2025 (suite)

Note 12 - Fonds maître ou nourricier

Fonds nourricier	Classe d'action du Fonds maître	% de la classe d'action du Fonds maître détenu par le Fonds nourricier	% du total de l'actif du Fonds maître détenu par le Fonds nourricier	Total des frais* des parts ID du Fonds maître en % de la VL moyenne	Total des frais du Fonds nourricier en % de la VL moyenne	Total des frais* des parts ID des Fonds maître et nourricier en % de la VL moyenne
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG) - classe d'actions « IC »	SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE classe d'actions « MF »	0,11%	0,01%	0,00%	1,00%	1,00%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG) - classe d'actions « ID »	SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE classe d'actions « MF »	93,77%	8,94%	0,00%	1,00%	1,00%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG) - classe d'actions « RC »	SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE classe d'actions « MF »	3,07%	0,29%	0,00%	1,80%	1,80%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG) - classe d'actions « RD »	SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE classe d'actions « MF »	3,15%	0,30%	0,00%	1,80%	1,80%
SYCOMORE FUND SICAV SYCOMORE SELECTION CREDIT (Luxembourg) - classe d'actions « ID »	SYCOMORE SELECTION CREDIT classe d'actions « MF »	2,40%	0,02%	0,00%	0,60%	0,60%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (Luxembourg) - classe d'actions « RC »	SYCOMORE SELECTION CREDIT classe d'actions « MF »	94,40%	0,60%	0,00%	1,20%	1,20%
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (Luxembourg) – classe d'actions « CS »	SYCOMORE SELECTION CREDIT classe d'actions « MF »	3,28%	0,02%	0,00%	0,60%	0,60%

* Total des commissions, hors commissions de performance du Fonds maître, le cas échéant.

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents provisoires, ainsi que d'autres informations pratiques sur le Fonds maître sont disponibles sur notre site Internet www.sycomore-am.com ou sur simple demande écrite auprès de : SYCOMORE AM - Service clients - 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

Notes aux états financiers au 31 décembre 2025 (suite)**Note 13 - Conflit russo-ukrainien**

Le Fonds n'étant pas investi dans des actions soumises à des sanctions, le conflit russo-ukrainien n'a pas eu d'impact sur la mise en œuvre de la stratégie d'investissement.

Note 14 - Événements significatifs

Le 1^{er} janvier 2025 :

- La structure de frais de la SICAV a été revue afin d'améliorer la transparence vis-à-vis des investisseurs, en distinguant, d'une part, les frais de gestion et, d'autre part, les charges d'exploitation et frais administratifs à la charge de la SICAV ;
- L'indice de référence du compartiment « Sycomore Sustainable Tech » a été modifié.

Le 27 janvier 2025 :

- Au sein du Compartiment « SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION », la classe d'actions « X » a été renommée « MF » et les critères d'éligibilité y relatifs ont été modifiés, passant de « ouverte à tous les investisseurs institutionnels à condition que ces derniers aient été approuvés au préalable par le Conseil d'administration » à « réservée exclusivement aux fonds nourriciers » ;
- L'annexe et les informations précontractuelles SFDR de chacun des compartiments suivants, qui appliquent les règles du label ISR V3 depuis le 1^{er} janvier 2025, ont été modifiées en conséquence :
 - SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS ;
 - SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK ;
 - SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG) ;
 - SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG) ;
 - SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION ;
 - SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH ;
 - SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT ; et
 - SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS.

Par le biais de sa résolution circulaire datée du 24 janvier 2025, le Conseil d'administration de la SICAV a décidé de clôturer le Compartiment SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE PARTNERS (LUXEMBOURG) avec effet au 5 février 2025 (la « Date de liquidation »).

Note 15 - Événements postérieurs

Il n'y eu aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice.

Complément d'information (non vérifié)

Commissions de performance en vertu de l'ESMA

Le tableau ci-dessous présente le montant des commissions de performance qui ont été comptabilisées sur chaque classe d'actions, ainsi que le pourcentage de ces montants par rapport à la VL moyenne par action pour ces classes d'actions.

Compartiment	Classe d'actions	Devise du Fonds	Montant des Commissions de performance dans la devise du Fonds	% de l'actif net moyen par action
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS	Class CS EUR	EUR	0,00	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS	Class I EUR	EUR	0,00	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS	Class R EUR	EUR	0,00	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS	Class X EUR	EUR	0,00	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS	Class Z EUR	EUR	0,00	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK	Class CS EUR	EUR	0,00	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK	Class I EUR	EUR	0,00	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK	Class R EUR	EUR	0,00	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK	Class X EUR	EUR	0,00	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG)	Class CS EUR	EUR	0,00	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG)	Class I EUR	EUR	0,00	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG)	Class I EUR Dist	EUR	0,00	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG)	R EUR	EUR	0,00	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG)	R EUR Dist	EUR	0,00	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG)	CS EUR	EUR	0,00	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG)	I EUR Dist	EUR	0,00	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG)	R EUR	EUR	0,00	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	Class A EUR	EUR	0,00	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	Class CS EUR	EUR	0,00	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	Class F EUR Dist Hedge	EUR	0,00	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	Classe I EUR	EUR	1.545,92	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	Class I USD	EUR	0,00	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	Class R EUR	EUR	3.427,57	0,01
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	Class R EUR Dist	EUR	0,00	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	Class X EUR	EUR	0,00	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	Class Z EUR	EUR	0,00	0,00

Complément d'information (non vérifié) (suite)

Commissions de performance en vertu de l'ESMA (suite)

Compartiment	Classe d'actions	Devise du Fonds	Montant des Commissions de performance dans la devise du Fonds	% de l'actif net moyen par action
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT	Class CS EUR	EUR	0,01	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT	Class F EUR	EUR	(0,01)	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT	Class I EUR	EUR	84.139,00	0,02
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT	Class I EUR Dist	EUR	87.351,81	0,08
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT	Class I USD	USD	0,01	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT	Classe MF EUR Dist	EUR	0,00	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT	Class R EUR	EUR	62,80	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT	Class X EUR	EUR	0,00	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT	Class Z EUR	EUR	0,00	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	Class CS EUR	EUR	0,00	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	Class F EUR	EUR	0,00	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	Class F EUR Dist	EUR	0,00	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	Class I EUR	EUR	0,00	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	Class I USD	EUR	0,00	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	Class R EUR	EUR	0,00	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	Class X EUR	EUR	0,00	0,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	Class Z EUR	EUR	0,00	0,00

Complément d'information (non vérifié) (suite)**Exposition globale au risque**

L'approche par les engagements est utilisée pour tous les Compartiments de SYCOMORE FUND SICAV afin de déterminer l'exposition globale. Les instruments financiers dérivés sont convertis en position équivalente dans l'actif sous-jacent. L'exposition globale au risque ne dépassera pas la valeur liquidative du Compartiment.

Politique de rémunération

Conformément aux directives 2011/65/UE (la « Directive GFIA ») et 2014/91/UE (la « Directive OPCVM V »), la Société de gestion a établi une politique de rémunération pour les catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur les profils de risque de la Société de gestion ou des Compartiments. Ces catégories de personnel comprennent tous les employés qui prennent des décisions, les gestionnaires de fonds, les preneurs de risques et les personnes qui prennent des décisions d'investissement, des fonctions de contrôle, la direction générale et tous les employés qui reçoivent une rémunération totale qui les place dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de décisions. La politique de rémunération est conforme et promeut une gestion saine et efficace des risques. En outre, elle n'encourage pas la prise de risques qui seraient contraires aux profils de risque des Compartiments ou à ses Statuts, en ligne avec l'obligation de la Société de gestion de toujours agir dans le meilleur intérêt des actionnaires de la Société. La politique de rémunération actualisée de la Société de gestion, incluant, entre autres, une description du calcul de la rémunération et des avantages, est disponible sur www.sycomore-am.com. Un exemplaire papier est disponible gratuitement sur demande auprès du siège social de la Société de gestion.

Total de la rémunération fixe de l'ensemble du personnel de la Société de gestion : 6 589 000 EUR

Total de la rémunération variable de l'ensemble du personnel de la Société de gestion : 3 419 000 EUR

Nombre de bénéficiaires : 70. Dont 36 dans la catégorie Personnel identifié

Montant total de la rémunération fixe et variable du Personnel identifié : 7 757 000 EUR

Le groupe Personnel identifié comprend les collaborateurs susceptibles d'avoir une influence sur le profil de risque d'un fonds, à savoir la direction générale, les membres de l'équipe de gestion des investissements, les responsables des fonctions support ou administratives (opérations, marketing, juridique, ressources humaines) ou les responsables des fonctions de contrôle (conformité, contrôle interne, contrôle des risques), dont la rémunération variable annuelle (hors régimes collectifs non discrétionnaires) a dépassé un seuil préalablement fixé par la Société de gestion et déclaré comme tel à l'Autorité des Marchés Financiers en France.

Règlement sur les opérations de financement de titres (SFTR)

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Fonds n'a pas effectué de transactions qui entrent dans le champ d'application du règlement UE n° 2015/2365 sur la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation. Par conséquent, aucune donnée globale, de concentration ou de transaction, ni aucune information sur la réutilisation ou la conservation des garanties n'est requise.

SFDR (Règlement sur les informations à fournir en matière de finance durable)

Les informations suivantes sont fournies conformément à l'article 11 du RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019 relatif à l'information relative à la durabilité dans le secteur des services financiers, modifié et complété si besoin (« SFDR ») et aux articles 5, 6 et 7 du RÈGLEMENT (UE) 2020/852 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 18 JUIN 2020 relatif à l'établissement d'un cadre visant à faciliter l'investissement durable, et modifiant le règlement (UE) 2019/2088, tel qu'il peut être modifié si besoin (« Règlement sur la taxonomie »).

Au 31 décembre 2025, les Compartiments suivants promouvaient les caractéristiques environnementales/sociales (article 8 du SFDR) :

- SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG)
- SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG)
- SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE PARTNERS (LUXEMBOURG) (liquidé le 5 février 2025)
- SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION
- SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL CLIMATE TRANSITION

Au 31 décembre 2025, les Compartiments suivants présentent des objectifs d'investissement durable spécifiques (article 9 du SFDR) :

- SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS
- SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK
- SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH
- SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT
- SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS
- SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables avant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du Produit : SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS
Identifiant d'entité juridique : 2221 009T03U3GMOXTL 26
Date de publication : 31/12/2025

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☒ Oui

☐ ☐ ☐ Non

☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : 92%**

☒ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : 3%**

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, **mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Les indicateurs de durabilité

permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Le Compartiment (libellé en EUR) vise à atteindre une performance significative sur un horizon d'investissement minimum de cinq ans, par le biais d'une sélection rigoureuse d'actions de sociétés dont le modèle économique, les produits, les services ou les processus de production répondent de manière positive aux défis de la transition énergétique et écologique au travers d'une stratégie d'ISR thématique.

Le Compartiment effectuera entre autres des investissements durables sur le plan environnemental relevant de l'article 5 du Règlement sur la taxinomie (2020/852). Les investissements apportant une contribution peuvent répondre à l'un quelconque des six objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement sur la taxinomie : a) l'atténuation du changement climatique ; b) l'adaptation au changement climatique ; c) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; d) la transition vers une économie circulaire ; e) la prévention et le contrôle de la pollution ; f) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le fonds vise à afficher une performance supérieure à celle de son indice de référence (indice MSCI Daily Net TR Europe) concernant :

- La NEC : en 2025, le produit financier affichait une NEC moyenne pondérée égale à +30 %, contre 0 % pour son indice de référence. Cela reflète l'objectif environnemental du fonds, valorisant les entreprises contribuant à la transition énergétique et écologique, ayant une ou plusieurs activités liées à l'énergie, aux transports et à la mobilité, à la rénovation et à la construction, à l'économie circulaire et aux écosystèmes.
- La part d'investissement dans des sociétés mettant en œuvre des initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris. En 2025, le produit financier affichait une réduction des émissions de carbone moyenne pondérée égale à 82 %, contre 65 % pour son indice de référence.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

En 2024, le fonds affichait :

- Une NEC moyenne pondérée égale à +36 % ;
- Une réduction des émissions de carbone moyenne pondérée égale à 82 %.

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

Avant toute décision d'investissement, quatre niveaux sont mis en œuvre afin d'éviter tout préjudice important à l'un quelconque des objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, sur une base ex ante.

En effet, les investissements visés par l'un ou plusieurs des critères ci-dessous ne seront pas considérés comme des investissements durables :

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Conformément à la politique d'exclusion ISR de la Société de gestion**[6] : les activités sont limitées en raison de leur impact social ou environnemental controversé, tel que défini et revu annuellement dans la politique de base de Sycomore AM (applicable à tous les investissements directs de Sycomore AM) et dans la politique d'investissement socialement responsable (ISR) (applicable à tous les OPCVM ouverts, mandats et fonds dédiés gérés selon une stratégie ISR).
- **Entreprises touchées par une controverse de niveau 3/3**[7] : identifiées sur la base d'une analyse approfondie des controverses par le Gestionnaire en investissement. La classification de controverse la plus sévère (-3 sur l'échelle de Sycomore AM, qui va de 0 à -3) est considérée comme une violation de l'un des principes du Pacte mondial des Nations unies.
- **Note SPICE**[8] **inférieure à 3/5** : La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans le projet de normes techniques de réglementation. Une note inférieure à 3/5 indique une performance plus faible en matière de durabilité pour une ou plusieurs incidences négatives.
- **Conformément à la politique de Sycomore AM relative aux Principales incidences négatives (PIN)**[9] : une politique relative aux PIN est mise en œuvre, visant à identifier d'autres préjudices importants éventuels dans les domaines environnementaux et sociaux visés par les indicateurs de PIN repris dans le tableau 1 de l'annexe I. Seront classées comme « Non durables » les entreprises qui répondent à l'un quelconque des critères d'exclusion concernant les émissions de GES, la biodiversité, l'eau, les déchets, l'égalité entre les sexes, le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies/des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou les armes controversées.

[6] De plus amples informations sont accessibles sur la page Internet indiquée à la fin du présent document.

[7] Ibid

[8] Ibid

[9] Ibid

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Les incidences négatives sur les facteurs de durabilité s'appuient sur des indicateurs à deux niveaux :

1. **Pour les investissements durables uniquement : une politique relative aux PIN** s'inspirant directement des indicateurs figurant dans le tableau 1 de l'annexe I et de tout autre indicateur pertinent des tableaux 2 et 3.
2. **Pour tous les investissements du produit financier** : le cadre d'analyse SPICE traite de toutes les questions ciblées par l'ensemble des indicateurs d'incidence négative sur la durabilité, et il est possible de les utiliser pour alimenter l'analyse.

Politique relative aux PIN : Chaque facteur de durabilité visé par le tableau 1 de l'annexe I était associé à un critère d'exclusion détaillé dans la politique relative aux PIN de Sycomore AM.

Notation SPICE :

La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans les normes techniques de réglementation.

Plus concrètement, le modèle d'analyse fondamentale SPICE de Sycomore AM est un modèle intégré permettant d'avoir une vision holistique des entreprises de l'univers d'investissement. Il a été élaboré en tenant compte des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il intègre pleinement les facteurs ESG afin de saisir comment les entreprises gèrent les incidences négatives ainsi que les opportunités durables clés selon une approche de double importance relative. La politique relative aux PIN de Sycomore AM détaille la manière dont les questions couvertes par les PIN sont prises en compte dans la méthodologie SPICE.

Politique d'exclusion : Enfin, la politique d'exclusion de Sycomore AM vise des indicateurs d'incidence négative sur la durabilité, notamment les armes controversées, l'exposition au secteur des combustibles fossiles et la production de pesticides chimiques et, plus généralement, a été rédigée pour cibler des entreprises qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

Une fois l'analyse (analyse SPICE comprenant l'examen des controverses et le respect de la politique d'exclusion et de la politique relative aux PIN) réalisée, elle affecte les décisions d'investissement des manières suivantes :

- Comme indiqué dans la question précédente, elle offre une protection contre les préjudices importants causés à tout objectif d'investissement durable, en excluant les sociétés qui ne respectent pas les exigences de sauvegarde minimales ;
- Elle a également un impact sur les décisions d'investissement de deux façons :
 1. les hypothèses liées aux perspectives de l'entreprise (prévisions de croissance et de rentabilité, passifs, fusions-acquisitions, etc.) peuvent être renforcées par certains résultats de l'analyse SPICE le cas échéant, et
 2. certaines hypothèses fondamentales des modèles d'évaluation peuvent être liées aux résultats de l'analyse SPICE.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le développement du cadre d'analyse de Sycomore AM « SPICE » ainsi que la politique d'exclusion s'inspirent des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes internationales de l'Organisation internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Pour évaluer la valeur fondamentale d'une entreprise, les analystes examinent méthodologiquement comment une société interagit avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale vise à comprendre les enjeux stratégiques, les modèles économiques, la qualité de la gouvernance et le degré d'intégration des questions de durabilité, ainsi que les risques et les opportunités auxquels l'entreprise est confrontée. Sycomore AM a également défini sa politique en matière de droits de l'homme conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En dépit de la diligence raisonnable décrite ci-dessus visant à déceler des violations potentielles des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le respect effectif des émetteurs analysés ne peut jamais être garanti.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Comme indiqué à la sous-section précédente :

- Pour tout investissement du portefeuille, les principales incidences négatives ainsi que toutes les autres incidences négatives sont prises en compte à travers l'analyse et les résultats SPICE, complétés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.
- En outre, pour être considéré comme un investissement durable, tout investissement doit être conforme à la politique relative aux PIN, qui traite spécifiquement des principales incidences négatives.

Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité seront publiées dans le rapport annuel du fonds.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% actifs	Pays
Vigie SA	Services publics	4,84	FRA
Schneider Electric SE	Industrie	4,74	FRA
E.ON SE	Services publics	4,63	DEU
Prysmian S.p.A.	Industrie	4,14	ITA
ASML Holding NV	Technologie de l'information	3,92	NLD
Novonesis A/S Classe B	Matériaux	3,32	DNK
Elia Group SA/NV	Services publics	3,14	BEL
Compagnie de Saint-Gobain SA	Industrie	2,94	FRA
SPIE SA	Industrie	2,75	FRA
Knorr-Bremse AG	Industrie	2,74	DEU
Infineon Technologies AG	Technologie de l'information	2,63	DEU
Siemens Aktiengesellschaft	Industrie	2,63	DEU
Legrand SA	Industrie	2,61	FRA
Smurfit Westrock PLC	Matériaux	2,45	IRL
Iberdrola International BV	Services publics	2,37	ESP

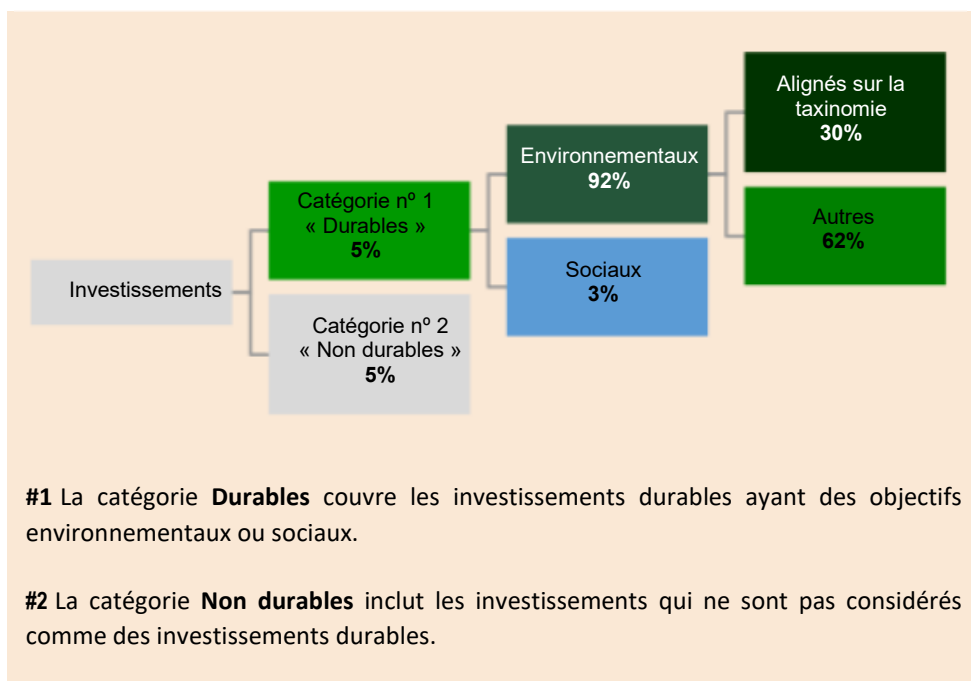
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	%
Industrie	41,35
Services publics	20,30
Matériaux	12,70
Technologie de l'information	9,61
Biens de consommation de base	2,51
Finance	1,53
Énergie	0,37



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie l'UE¹ ?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz ☐ Dans l'énergie nucléaire
fossile

☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

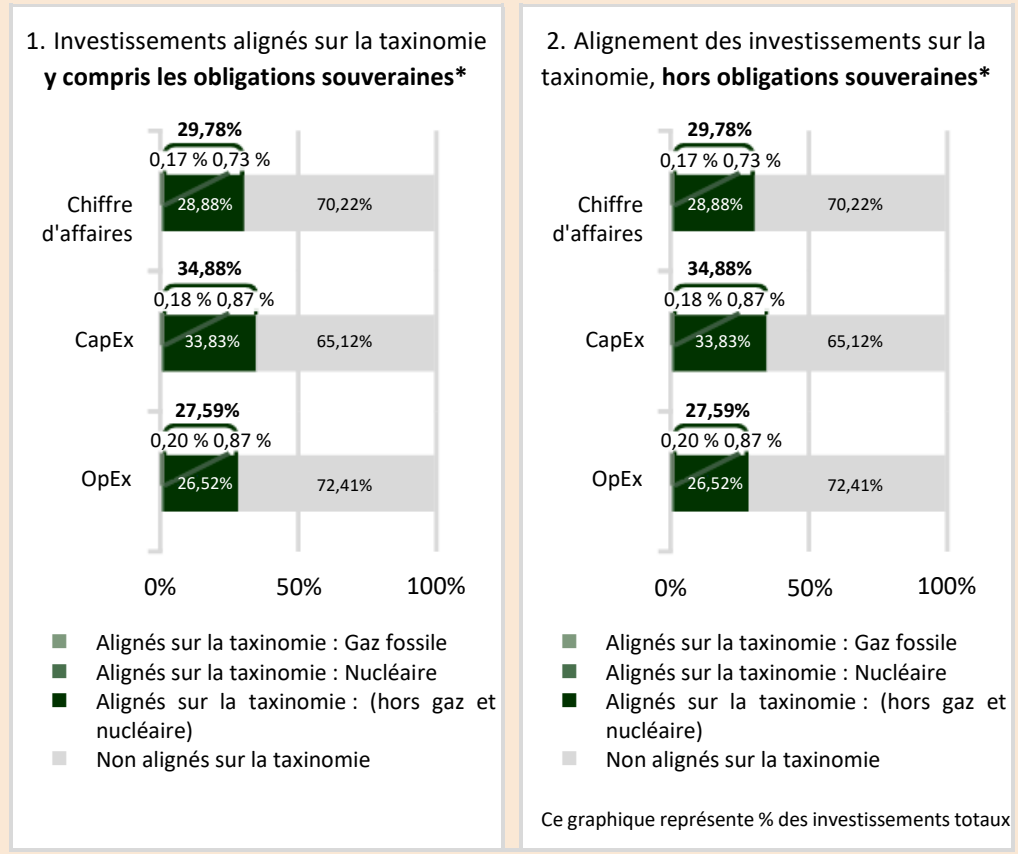
Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Le Compartiment vise à consacrer au moins 5 % de ses actifs à des investissements durables sur le plan environnemental relevant de l'article 5 du Règlement sur la taxinomie (2020/852).

Les investissements apportant une contribution peuvent répondre à l'un quelconque des six objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement sur la taxinomie : a) l'atténuation du changement climatique ; b) l'adaptation au changement climatique ; c) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; d) la transition vers une économie circulaire ; e) la prévention et le contrôle de la pollution ; f) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Néanmoins, l'objectif quantitatif fixé dans le présent document, qui repose sur les meilleures informations disponibles à ce jour des sociétés sous-jacentes, est principalement lié à l'objectif d'atténuation du changement climatique, par exemple par le biais de la production d'énergie renouvelable.

Il sera complété à mesure que les actes délégués du Règlement sur la taxinomie entreront en vigueur et que les informations requises seront mises à disposition par les entreprises sous-jacentes.

À ce jour, l'alignement sur la Taxinomie n'est pas soumis à une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou à un examen par un ou plusieurs tiers. Néanmoins, la Société de gestion s'engage à le faire au titre du premier rapport devant être présenté à ce sujet (à savoir en 2024, sur la base des données de 2023) par une société d'audit indépendante réputée.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Si le Compartiment s'engage à réaliser un minimum de 5 % d'investissements durables au sens de la Taxinomie de l'UE, il ne s'engage toutefois pas à réaliser des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens de la Taxinomie de l'UE, de sorte que la proportion minimale de ces investissements est fixée à 0 %.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a légèrement augmenté par rapport à 2024 (30 % contre 29 %).



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE est de 62 %.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social est de 3 %.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

5 % étaient constitués d'espèces à des fins de liquidité et de couvertures de change, et donc déclarés aux présentes dans la catégorie « Non durables ».



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Pendant la durée de vie d'un investissement réalisé par le fonds :

- Sur une base *ex-ante* (avant investissement dans une société) : les investissements sont réalisés à condition de respecter l'un des critères susmentionnés du fonds définissant une approche durable en matière de technologie. Il est indispensable de déterminer si les investissements permettent d'atteindre un objectif social ou environnemental.
- De manière continue et *a posteriori* (pendant et après la période de détention des investissements) :

○ Au cours de la durée de vie des investissements, les résultats des analyses peuvent varier parallèlement aux événements liés à l'évolution du sous-jacent. Tout événement qui aurait pour effet de rendre l'investissement non éligible à l'un des critères du fonds ou qui serait soumis à la

politique d'exclusion déclencherait des fluctuations de portefeuille selon nos procédures internes.

○ L'engagement et l'exercice des droits de vote durant la période de détention d'actions apportent également une valeur ajoutée en matière de durabilité. La stratégie d'engagement du fonds vise à :

§ S'engager dans des discussions avec les sociétés de nos portefeuilles pour saisir pleinement leurs défis ESG ;

§ Encourager les entreprises à publier leurs stratégies, politiques et performances ESG ;

§ Demander aux sociétés d'être transparentes et d'adopter des mesures correctives adéquates et durables en cas de controverse ;

§ S'impliquer dans des initiatives d'engagement collectif au cas par cas ;

§ À travers l'exercice des droits de vote, poser des questions, refuser des résolutions ou soutenir des résolutions externes.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Il n'y a pas d'indice de référence durable pour ce fonds.

● *En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?*

Il n'y a pas d'indice de référence durable pour ce fonds.

● *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?*

Il n'y a pas d'indice de référence durable pour ce fonds.

● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Il n'y a pas d'indice de référence durable pour ce fonds.

● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Le fonds a sous-performé l'indice du marché au sens large en 2025.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables avant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du Produit : SYCOMORE EUROPE HAPPY AT WORK
Identifiant d'entité juridique : 2221 00NGWTCTUM6I8P 38
Date de publication : 31/12/2025

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☒ Oui

☐ ☐ ☐ Non

☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : 0%**

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : 97%**

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, **mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Le Compartiment (libellé en EUR) a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Euro Stoxx Total Return (dividendes réinvestis – l'« Indice de référence » du Compartiment) sur un horizon minimum de placement recommandé de cinq ans par le biais d'une stratégie d'ISR thématique, en investissant dans des entreprises qui considèrent que leurs ressources humaines constituent un pilier essentiel du développement durable. Le Compartiment cible notamment l'objectif de développement durable 8 (« Promouvoir une croissance économique soutenue, globale et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous »), principalement par le biais d'une évaluation complète et objective du niveau de bien-être au travail.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Le fonds vise à réaliser une performance supérieure à son indice de référence (Euro Stoxx Total Return) concernant :

- **Le nombre d'heures de formation par salarié et par an** : en 2025, le produit financier a été associé à une moyenne pondérée de 35 heures par salarié sur l'année, contre 30 heures par salarié pour son indice de référence.
- **Intensité de gaz à effet de serre (GES) des sociétés bénéficiaires des investissements** : en 2025, le produit financier affichait une intensité de GES pondérée égale à 707 eq. CO₂ /an/par millier d'euros, contre 1 013 kg. eq. CO₂/an/par millier d'euros pour l'Indice de référence.

● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

En 2024, le fonds :

- A été associé à une moyenne pondérée de 29 heures par salarié au cours de l'année.
- Intensité de gaz à effet de serre (GES) des sociétés bénéficiaires des investissements : le produit financier affichait une intensité de GES pondérée égale à 599 eq. CO₂/an/par millier d'euros, contre 940 kg. eq. CO₂/an/par millier d'euros pour l'Indice de référence.

● *Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?*

Avant toute décision d'investissement, quatre niveaux sont mis en œuvre afin d'éviter tout préjudice important à l'un quelconque des objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, sur une base ex ante.

En effet, les investissements visés par l'un ou plusieurs des critères ci-dessous ne seront pas considérés comme des investissements durables :

- **Conformément à la politique d'exclusion ISR du Gestionnaire en investissement[5]** : les activités sont limitées en raison de leur impact social ou environnemental controversé, tel que défini et revu annuellement dans la politique de base de Sycomore AM (applicable à tous les investissements directs de Sycomore AM) et dans la politique d'investissement socialement responsable

(ISR) (applicable à tous les OPCVM ouverts, mandats et fonds dédiés gérés selon une stratégie ISR).

- **Entreprises touchées par une controverse de niveau 3/3**[6] : identifiées sur la base d'une analyse approfondie des controverses par le Gestionnaire en investissement. La classification de controverse la plus sévère (-3 sur l'échelle de Sycomore AM, qui va de 0 à -3) est considérée comme une violation de l'un des principes du Pacte mondial des Nations unies.
- **Note SPICE inférieure à 3/5**[7] : La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans le projet de normes techniques de réglementation. Une note inférieure à 3/5 indique une performance plus faible en matière de durabilité pour une ou plusieurs incidences négatives.
- **Conformément à la politique de Sycomore AM relative aux Principales incidences négatives (PIN)**[8] : une politique relative aux PIN est mise en œuvre, visant à identifier d'autres préjudices importants éventuels dans les domaines environnementaux et sociaux visés par les indicateurs de PIN repris dans le tableau 1 de l'annexe I. Ne seront pas classées comme « durables » les entreprises qui répondent à l'un quelconque des critères d'exclusion concernant les émissions de GES, la biodiversité, l'eau, les déchets, l'égalité entre les sexes, le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies/des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou les armes controversées.

[5] De plus amples informations sont accessibles sur la page Internet indiquée à la fin du présent document.

[6] Ibid

[7] Ibid

[8] Ibid

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les incidences négatives sur les facteurs de durabilité s'appuient sur des indicateurs à deux niveaux :

1. **Pour les investissements durables uniquement** : une politique relative aux PIN s'inspirant directement des indicateurs figurant dans le tableau 1 de l'annexe I et de tout autre indicateur pertinent des tableaux 2 et 3.
2. **Pour tous les investissements du produit financier** : le cadre d'analyse SPICE couvre toutes les questions ciblées par l'ensemble des indicateurs d'incidence négative sur la durabilité, et il est possible de les utiliser pour alimenter l'analyse.

Politique relative aux PIN : chaque facteur de durabilité visé par le tableau 1 de l'annexe I était associé à un critère d'exclusion détaillé dans la politique relative aux PIN de Sycomore AM[9].

Notation SPICE : La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans les normes techniques de réglementation.

Plus concrètement, le modèle d'analyse fondamentale SPICE de Sycomore AM est un modèle intégré permettant d'avoir une vision holistique des entreprises de l'univers d'investissement. Il a été élaboré en tenant compte des principes

directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il intègre pleinement les facteurs ESG afin de saisir comment les entreprises gèrent les incidences négatives ainsi que les opportunités durables clés selon une approche de double importance relative. La politique relative aux PIN de Sycomore AM détaille la manière dont les questions couvertes par les PIN sont prises en compte dans la méthodologie SPICE.

Politique d'exclusion : Enfin, la politique d'exclusion[10] de Sycomore AM vise des indicateurs d'incidence négative sur la durabilité, notamment les armes controversées, l'exposition au secteur des combustibles fossiles et la production de pesticides chimiques et, plus généralement, a été rédigée pour cibler des entreprises qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

Une fois l'analyse (analyse SPICE comprenant l'examen des controverses et le respect de la politique d'exclusion et de la politique relative aux PIN) réalisée, elle affecte les décisions d'investissement des manières suivantes :

- Comme indiqué dans la question précédente, elle offre une protection contre les préjudices importants causés à tout objectif d'investissement durable, en excluant les sociétés qui ne respectent pas les exigences de sauvegarde minimales ;
- Elle a également un impact sur les décisions d'investissement de deux façons : 1. les hypothèses liées aux perspectives de l'entreprise (prévisions de croissance et de rentabilité, passifs, fusions-acquisitions, etc.) peuvent être renforcées par certains résultats de l'analyse SPICE le cas échéant, et 2. certaines hypothèses fondamentales des modèles d'évaluation peuvent être liées aux résultats de l'analyse SPICE.

[9] [Politique de Sycomore AM relative aux Principales incidences négatives \(PIN\)](#)

[10] [Politique d'exclusion de Sycomore AM](#)

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le développement du cadre d'analyse de Sycomore AM « SPICE » ainsi que la politique d'exclusion s'inspirent des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes internationales de l'Organisation internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Pour évaluer la valeur fondamentale d'une entreprise, les analystes examinent méthodologiquement comment une société interagit avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale vise à comprendre les enjeux stratégiques, les modèles économiques, la qualité de la gouvernance et le degré d'intégration des questions de durabilité, ainsi que les risques et les opportunités auxquels l'entreprise est confrontée. Sycomore AM a également défini sa politique en matière de droits de l'homme conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En dépit de la diligence raisonnable décrite ci-dessus visant à détecter des violations potentielles des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le respect effectif des émetteurs analysés ne peut jamais être garanti.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Comme indiqué à la sous-section précédente :

- Pour tout investissement du portefeuille, les principales incidences négatives ainsi que toutes les autres incidences négatives sont prises en compte à travers l'analyse et les résultats SPICE, complétés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.
- En outre, pour être considéré comme un investissement durable, tout investissement doit être conforme à la politique relative aux PIN, qui traite spécifiquement des principales incidences négatives.

Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité seront publiées dans le rapport annuel du fonds.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

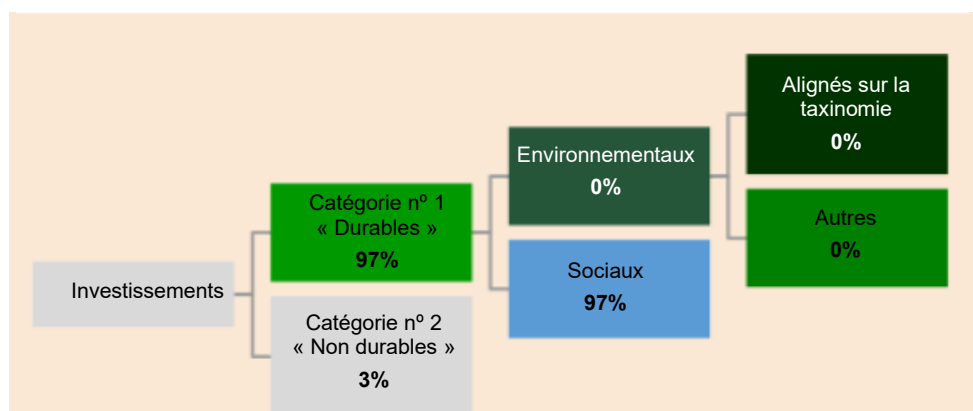
Investissements les plus importants	Secteur	% actifs	Pays
ASML Holding NV	Technologie de l'information	6,01	NLD
Intesa Sanpaolo Vita S.p.A.	Finance	5,72	ITA
Iberdrola International BV	Services publics	4,82	ESP
SAP SE	Technologie de l'information	4,78	DEU
Siemens Aktiengesellschaft	Industrie	4,47	DEU
Schneider Electric SE	Industrie	4,29	FRA
AXA SA	Finance	4,09	FRA
Deutsche Telekom International Finance BV	Services de communication	3,63	DEU
Allianz SE	Finance	3,56	DEU
Danone SA	Biens de consommation de base	3,54	FRA
Prysmian S.p.A.	Industrie	2,88	ITA
Air Liquide SA	Matériaux	2,66	FRA
Hermes International SCA	Biens de consommation discrétionnaire	2,65	FRA
Compagnie de Saint-Gobain SA	Industrie	2,61	FRA
KBC Group N.V.	Finance	2,60	BEL



L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



#1 La catégorie **Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

#2 La catégorie **Non durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	%
Finance	26,05
Industrie	20,37
Technologie de l'information	12,49
Biens de consommation discrétionnaire	7,73
Soins de santé	7,60
Services publics	5,98
Biens de consommation de base	5,63
Services de communication	4,95
Matériaux	2,92



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie l'UE¹ ?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

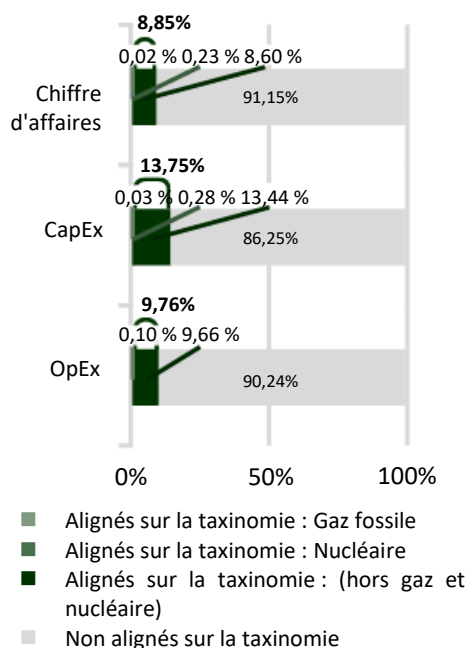
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

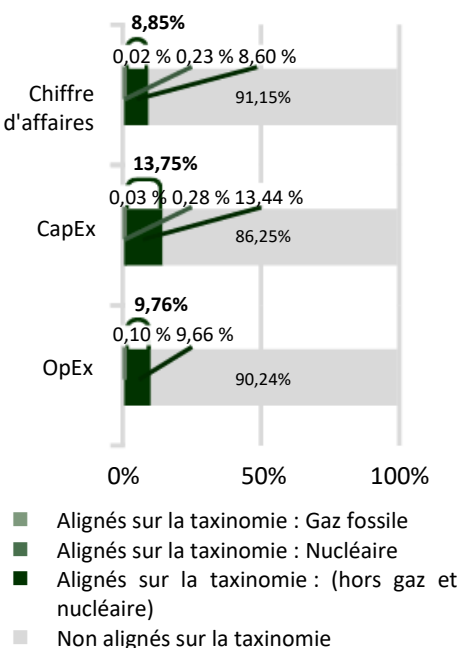
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Investissements alignés sur la taxinomie y compris les obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente % des investissements totaux

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

S/O

- Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

S/O



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables sur le plan environnemental qui n'est pas déjà couverte par un objectif social est de 0 %. Néanmoins, la part des investissements durables sur le plan environnemental (qui ont tous un objectif social) représente 37 %.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

En 2025, 97 % des investissements du portefeuille constituaient des investissements durables ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

3 % des actifs nets du fonds étaient des instruments utilisés à des fins de couverture de change et des liquidités, tous deux déclarés aux présentes dans la catégorie « Non durables ».



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Pendant la durée de vie d'un investissement réalisé par le fonds :

- Sur une base *ex-ante* (avant investissement dans une société) : Les investissements sont réalisés à condition de respecter les trois critères susmentionnés du fonds. Il est indispensable de déterminer si les investissements permettent d'atteindre un objectif social.
- De manière continue et *a posteriori* (pendant et après la période de détention des investissements) :
 - Au cours de la durée de vie des investissements, les résultats des analyses peuvent varier parallèlement aux événements liés à l'évolution du sous-jacent. Tout événement qui aurait pour effet de rendre l'investissement non éligible à l'un des critères du fonds ou qui serait soumis à la politique d'exclusion déclencherait des fluctuations de portefeuille selon nos procédures internes.
 - L'engagement et l'exercice des droits de vote durant la période de détention d'actions apportent également une valeur ajoutée en matière de durabilité. La stratégie d'engagement du fonds vise à :
 - § S'engager dans des discussions avec les sociétés de nos portefeuilles pour saisir pleinement leurs défis ESG ;
 - § Encourager les entreprises à publier leurs stratégies, politiques et performances ESG ;
 - § Demander aux sociétés d'être transparentes et d'adopter des mesures correctives adéquates et durables en cas de controverse ;
 - § S'impliquer dans des initiatives d'engagement collectif au cas par cas ;
 - § À travers l'exercice des droits de vote, poser des questions, refuser des résolutions ou soutenir des résolutions externes.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif durable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***
S/O
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
S/O
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Le fonds a sous-performé l'indice du marché au sens large en 2025.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables avant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du Produit : SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUX)
Identifiant d'entité juridique : 2221 00DR2A55G9PLHA 27
Date de publication : 23/01/2026

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 81 % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, **mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Tel qu'indiqué dans le prospectus, le Fonds Maître vise à réaliser une performance supérieure à l'indice Euro Stoxx Total Return sur un horizon minimum de placement de cinq ans, selon un processus d'investissement socialement responsable multithématique en actions de la zone euro en lien avec les Objectifs de développement durable des Nations unies.

Le Fonds maître privilégie les thématiques telles que la transition énergétique, la gestion des ressources durables, la santé et la protection, la nutrition et le bien-être, la numérisation et la communication.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le fonds vise à afficher une performance supérieure à celle de son indice de référence (Euro Stoxx Net Return) concernant :

- La NEC : en 2025, le produit financier affichait une NEC moyenne pondérée égale à +5 %, contre 2 % pour son indice de référence. Cela reflète l'objectif environnemental du fonds, valorisant les entreprises contribuant à la transition énergétique et écologique, ayant une ou plusieurs activités liées à l'énergie, aux transports et à la mobilité, à la rénovation et à la construction, à l'économie circulaire et aux écosystèmes.
- Intensité globale des émissions de gaz à effet de serre (GES) : 847 kg éq.CO2/millier d'€, contre 1 013 kg éq.CO2/millier d'€ pour l'indice.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

À fin 2024 :

- Contribution nette environnementale : 6 %, contre 0 % pour l'indice Eurostoxx Net Return.
- Intensité globale des émissions de gaz à effet de serre (GES) : 597 kg éq.CO2/millier d'€, contre 940 kg éq.CO2/millier d'€ pour l'indice Eurostoxx Net Return.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Fonds maître réalisera partiellement des investissements durables ayant un objectif environnemental ou social. Les investissements sont qualifiés de durables s'ils sont identifiés comme apportant une contribution positive aux questions environnementales ou sociales par le biais de leurs produits ou services ou de leurs pratiques.

Pour qu'un investissement soit qualifié de durable, il doit satisfaire aux critères suivants : 1) obtenir un score minimum au titre d'au moins un des indicateurs de contribution positive repris dans la définition de l'investissement durable établie par Sycomore AM, 2) ne pas causer de préjudice important et 3) mettre en œuvre des pratiques de bonne gouvernance. Ces éléments sont détaillés dans la politique d'intégration ESG de Sycomore AM.

Il convient de noter que le Compartiment nourricier s'engage à investir un minimum de 65 % de son actif net dans des actifs sous-jacents pouvant être qualifiés d'investissements durables en vertu des conditions énoncées dans le présent document, que l'objectif de ses investissements soit environnemental ou social.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Avant toute décision d'investissement au niveau du Fonds maître, quatre niveaux sont mis en œuvre afin d'éviter tout préjudice important à l'un quelconque des objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, sur une base ex ante.

En effet, les investissements visés par l'un ou plusieurs des critères ci-dessous ne seront pas considérés comme des investissements durables au niveau du Fonds maître :

1. **Conformément à la politique d'exclusion ISR du Gestionnaire en investissement :** les activités sont limitées en raison de leur impact social ou environnemental controversé, tel que défini et revu annuellement dans la politique de base de Sycomore AM (applicable à tous les investissements directs de Sycomore AM) et dans la politique d'investissement socialement responsable (ISR) (applicable à tous les OPCVM ouverts, mandats et fonds dédiés gérés selon une stratégie ISR).
2. **Entreprises touchées par une controverse de niveau 3/3 :** identifiées sur la base d'une analyse approfondie des controverses par le Gestionnaire en investissement. Les entreprises qui obtiennent la classification de controverse la plus sévère (-3 sur l'échelle de Sycomore AM, qui va de 0 à -3) sont considérées comme contrevenant à l'un des principes du Pacte mondial des Nations unies.
3. **Note SPICE inférieure à 3/5 :** La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans le projet de normes techniques de réglementation. Une note inférieure à 3/5 indique une performance plus faible en matière de durabilité pour une ou plusieurs incidences négatives.
4. **Conformément à la politique de Sycomore AM relative aux Principales incidences négatives (PIN)[6] :** une politique relative aux PIN est mise en œuvre, visant à identifier d'autres préjudices importants éventuels dans les domaines environnementaux et sociaux visés par les indicateurs de PIN repris dans le tableau 1 de l'annexe I. Seront classées comme « Non durables » les entreprises qui répondent à l'un quelconque des critères d'exclusion concernant les émissions de GES, la biodiversité, l'eau, les déchets, l'égalité entre les sexes, le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies/des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou les armes controversées.

[6] De plus amples informations sont accessibles sur la page Internet indiquée à la fin du présent document.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Au niveau du Fonds maître, les incidences négatives sur les facteurs de durabilité concernent des indicateurs à deux niveaux :

1. **Pour les investissements durables uniquement :** une politique relative aux PIN s'inspirant directement des indicateurs figurant dans le tableau 1 de l'annexe I et de tout autre indicateur pertinent des tableaux 2 et 3.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

2. Pour tous les investissements du produit financier : le cadre d'analyse SPICE couvre toutes les questions ciblées par l'ensemble des indicateurs d'incidence négative sur la durabilité, et il est possible de les utiliser pour alimenter l'analyse.

Politique relative aux PIN : chaque facteur de durabilité visé par le tableau 1 de l'annexe I était associé à un critère d'exclusion détaillé dans la politique relative aux PIN de Sycomore AM.

Notation SPICE : La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans les normes techniques de réglementation.

Plus concrètement, le modèle d'analyse fondamentale SPICE de Sycomore AM est un modèle intégré permettant d'avoir une vision holistique des entreprises de l'univers d'investissement. Il a été élaboré en tenant compte des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il intègre pleinement les facteurs ESG afin de saisir comment les entreprises gèrent les incidences négatives ainsi que les opportunités durables clés selon une approche de double importance relative. La politique relative aux PIN de Sycomore AM détaille la manière dont les questions couvertes par les PIN sont prises en compte dans la méthodologie SPICE.

Politique d'exclusion : Enfin, la politique d'exclusion de Sycomore AM vise des indicateurs d'incidence négative sur la durabilité, notamment les armes controversées, l'exposition au secteur des combustibles fossiles et la production de pesticides chimiques et, plus généralement, a été rédigée pour cibler des entreprises qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

Une fois l'analyse (analyse SPICE comprenant l'examen des controverses et le respect de la politique d'exclusion et de la politique relative aux PIN) réalisée, elle affecte les décisions d'investissement des manières suivantes :

- Comme indiqué dans la question précédente, elle offre une protection contre les préjudices importants causés à tout objectif d'investissement durable, en excluant les sociétés qui ne respectent pas les exigences de sauvegarde minimales ;
- Elle a également un impact sur les décisions d'investissement de deux façons :
 1. les hypothèses liées aux perspectives de l'entreprise (prévisions de croissance et de rentabilité, passifs, fusions-acquisitions, etc.) peuvent être renforcées par certains résultats de l'analyse SPICE le cas échéant, et 2.
 - certains hypothèses fondamentales des modèles d'évaluation peuvent être liées aux résultats de l'analyse SPICE.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le développement du cadre d'analyse de Sycomore AM « SPICE » ainsi que la politique d'exclusion s'inspirent des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes internationales de l'Organisation internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Pour évaluer la valeur fondamentale

d'une entreprise, les analystes examinent méthodologiquement comment une société interagit avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale vise à comprendre les enjeux stratégiques, les modèles économiques, la qualité de la gouvernance et le degré d'intégration des questions de durabilité, ainsi que les risques et les opportunités auxquels l'entreprise est confrontée. Sycomore AM a également défini sa politique en matière de droits de l'homme conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En dépit de la diligence raisonnable décrite ci-dessus visant à déceler des violations potentielles des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le respect effectif des émetteurs analysés ne peut jamais être garanti.

La taxinomie de l'UE pose un principe de « ne pas causer de préjudice important » selon lequel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas nuire significativement aux objectifs de la taxinomie de l'UE et sont assortis de critères spécifiques à l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Indirectement par le biais de son investissement dans le Fonds maître, comme indiqué dans la sous-section précédente :

- Pour tout investissement du portefeuille, les principales incidences négatives ainsi que toutes les autres incidences négatives sont prises en compte au niveau du Fonds maître à travers l'analyse et les résultats SPICE, complétés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.
- En outre, pour être éligible en tant qu'investissement durable au niveau du Fonds maître, tout investissement doit se conformer à la politique sur les PIN visant notamment les principales incidences négatives.

Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité seront publiées dans le rapport annuel du Compartiment nourricier et de son Fonds maître.



La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

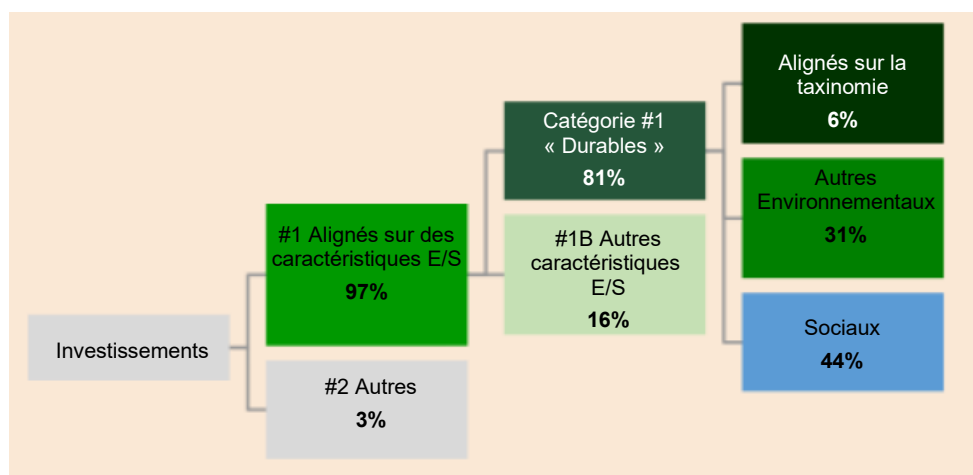
Investissements les plus importants	Secteur	% actifs	Pays
ASML Holding NV	Technologie de l'information	6,19	NLD
SAP SE	Technologie de l'information	4,91	DEU
Bureau Veritas SA	Industrie	4,27	FRA
BNP Paribas Bank Polska Spolka Akcyjna	Finance	3,84	FRA
Schneider Electric SE	Industrie	3,48	FRA
Banco Santander, S.A.	Finance	3,47	ESP
Siemens Aktiengesellschaft	Industrie	3,19	DEU
CPR MONETAIRE SR-I		2,77	
Michelin Luxembourg SCSional Finance BV	Biens de consommation discrétionnaire	2,76	FRA
ASSA ABLOY AB Classe B	Industrie	2,70	SWE
SG Issuer SA	Finance	2,66	FRA
Deutsche Telekom International Finance BV	Services de communication	2,61	DEU
Vonovia SE	Immobilier	2,56	DEU
EssilorLuxottica SA	Industrie	2,49	FRA
Munich Reinsurance Company	Finance	2,46	DEU



L'**allocation des actifs** décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



#1 La catégorie **Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2 La catégorie **Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	%
Industrie	25,08
Finance	17,77
Technologie de l'information	13,54
Biens de consommation discrétionnaire	9,83
Soins de santé	9,05
Matériaux	5,12
Services de communication	4,86
Services publics	4,61
Immobilier	2,56
Biens de consommation de base	2,49

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?



● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie l'UE ?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

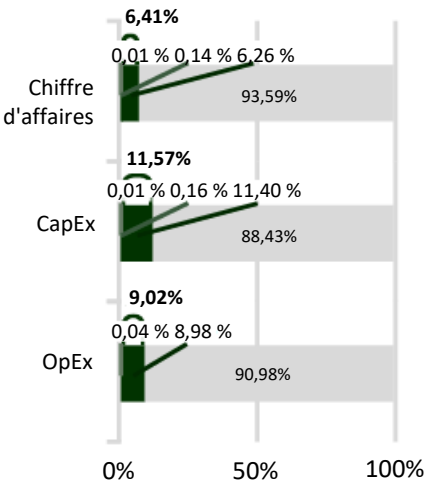
Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

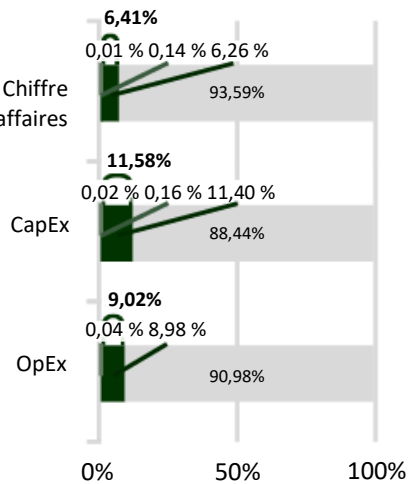
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Investissements alignés sur la taxinomie y compris les obligations souveraines*



- Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : Nucléaire
- Alignés sur la taxinomie : (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



- Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : Nucléaire
- Alignés sur la taxinomie : (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

Ce graphique représente % des investissements totaux

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Dès lors que le Compartiment nourricier ne s'engage pas à réaliser des investissements durables au sens de la Taxinomie de l'UE, la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens de la Taxinomie de l'UE est également fixée à 0 %.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a diminué par rapport à 2024 (6 % contre 8 %).



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE est de 31 %.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social est de 44 %.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

3 % étaient constitués d'espèces à des fins de liquidité et de couvertures de change, et donc déclarés aux présentes dans la catégorie « Non durables ».



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Pendant la durée de vie d'un investissement réalisé par le fonds :

- Sur une base *ex-ante* (avant investissement dans une société) : les investissements sont réalisés à condition de respecter l'un des critères susmentionnés du fonds définissant une approche durable en matière de technologie. Il est indispensable de déterminer si les investissements permettent d'atteindre un objectif social ou environnemental.
- De manière continue et *a posteriori* (pendant et après la période de détention des investissements) :

○ Au cours de la durée de vie des investissements, les résultats des analyses peuvent varier parallèlement aux événements liés à l'évolution du sous-jacent. Tout événement qui aurait pour effet de rendre l'investissement non éligible à l'un des critères du fonds ou qui serait soumis à la politique d'exclusion déclencherait des fluctuations de portefeuille selon nos procédures internes.

○ L'engagement et l'exercice des droits de vote durant la période de détention d'actions apportent également une valeur ajoutée en matière de durabilité. La stratégie d'engagement du fonds vise à :

§ S'engager dans des discussions avec les sociétés de nos portefeuilles pour saisir pleinement leurs défis ESG ;

§ Encourager les entreprises à publier leurs stratégies, politiques et performances ESG ;

§ Demander aux sociétés d'être transparentes et d'adopter des mesures correctives adéquates et durables en cas de controverse ;

§ S'impliquer dans des initiatives d'engagement collectif au cas par cas ;

§ À travers l'exercice des droits de vote, poser des questions, refuser des résolutions ou soutenir des résolutions externes.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Il n'y a pas d'indice de référence durable pour ce fonds.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

Il n'y a pas d'indice de référence durable pour ce fonds.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Il n'y a pas d'indice de référence durable pour ce fonds.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Il n'y a pas d'indice de référence durable pour ce fonds.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Le fonds a sous-performé l'indice du marché au sens large en 2025.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables avant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUX)

Identifiant d'entité juridique : 2221 00XYK9D8DN573G 13

Date de publication : 31/12/2025

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ **Oui**

☒ ☐ ☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 57 % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, **mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

SYCOMORE SELECTION CREDIT (Luxembourg) (le « Compartiment nourricier ») est un compartiment nourricier du fonds français SYCOMORE SELECTION CREDIT (le « Fonds maître »).

Tel qu'indiqué dans le prospectus, SYCOMORE SELECTION CREDIT vise à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate ex-Financials TR (l'« **Indice de référence** » du Fonds maître) sur une période minimum de placement de cinq ans et selon un processus d'investissement socialement responsable, en sélectionnant des entreprises notamment selon des critères environnementaux et/ou de contribution à l'emploi.

L'un des objectifs des émissions obligataires est de permettre aux entreprises de financer leur développement commercial : À travers ses investissements, Sycomore Sélection Crédit joue donc un rôle dans le financement de la croissance économique.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour déterminer si le Fonds maître ou le Compartiment nourricier sont alignés sur les critères environnementaux et/ou sociaux qu'ils promeuvent.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacun des critères environnementaux ou sociaux promus par le Compartiment nourricier en relation avec son investissement dans son Fonds maître doivent être évalués au niveau du Fonds maître.

Le Fonds maître évaluera l'atteinte de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues à l'aide des indicateurs de durabilité suivants dans le cadre du suivi des sociétés détenues :

- **Note SPICE globale des sociétés détenues** : SPICE[1] est l'acronyme de « Society & Subcontractors, People, Investors, Clients and Environment » (Sociétés et Fournisseurs, Collaborateurs, Investisseurs, Clients et Environnement). Cette notation permet d'évaluer la performance des entreprises en matière de durabilité. Il intègre l'analyse des risques et opportunités économiques, environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance dans les pratiques de l'entreprise et dans les produits et services qu'elle propose. L'analyse prend en compte une série de critères à partir desquels une note comprise entre 1 et 5 est obtenue pour chaque lettre de la méthodologie SPICE. Ces cinq notes sont pondérées de manière à ce que les questions environnementales représentent 20 % (note E de SPICE), les questions sociales 40 % (notes S, P et C) et les questions de gouvernance 20 % (50 % de la note I).
- **En ce qui concerne l'aspect sociétal : la Contribution sociétale[2] des produits et services**. L'indicateur de Contribution sociétale combine les contributions sociétales positives et négatives des produits et services d'une entreprise. La méthodologie s'appuie sur les aspects sociétaux des 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et leurs 169 sous-objectifs (ou cibles).
- **En ce qui concerne le capital humain**, deux indicateurs portant tous deux sur l'ODD n° 8 (« promouvoir une croissance économique partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous »), ainsi que sur les ODD n° 3, 4, 5 et 10 pour le premier indicateur répertorié :
 - **La notation « Happy@Work »[3]** : le cadre d'analyse fournit une évaluation complète et objective du niveau de bien-être au travail.
 - **La notation « Good Job »[4]**, un indicateur quantitatif qui vise à évaluer, sur une échelle allant de 0 à 100, la capacité globale d'une société à créer des emplois durables et de qualité pour tous, et notamment dans les zones (pays

ou régions) où l'emploi est relativement limité et donc nécessaire pour garantir une croissance économique durable et globale.

- **En ce qui concerne l'environnement : la contribution nette à l'environnement[5] (« NEC »).** La NEC permet d'évaluer dans quelle mesure le modèle économique d'une entreprise contribue à la transition écologique. La note obtenue va de -100 % pour les activités très préjudiciables à l'environnement à +100 % pour les activités à fort impact net positif. La NEC porte sur cinq catégories d'impact (enjeux : le climat, les déchets, la biodiversité, l'eau, la qualité de l'air) par groupe d'activités (zones de contribution : les écosystèmes, l'énergie, la mobilité, la construction, la production).
- **La note environnementale** au sein du pilier Environnement de la méthodologie SPICE.
- **La note de risque d'atteinte à la réputation et de marketing responsable** au sein du pilier Clients de la méthodologie SPICE.
- **La note de risque de communication et de transparence** au sein du pilier Investisseurs de la méthodologie SPICE.
- **La note de risque lié aux titulaires d'obligations** au sein du pilier Investisseurs de la méthodologie SPICE.
- **Le respect** par les sociétés détenues **de la politique d'exclusion ISR du Gestionnaire en investissement.**
- **Le respect du processus d'analyse des controverses** du Gestionnaire en investissement par les entreprises bénéficiaires des investissements.
- **Le respect de la politique relative aux PIN** du Gestionnaire en investissement par les entreprises bénéficiaires des investissements.
- **Le respect** par les États émetteurs **du modèle de notation par pays du Gestionnaire en investissement.**

En outre, les deux indicateurs suivants seront présentés par rapport à l'indice de référence du Fonds maître :

- Contribution environnementale nette ; en 2025, 8 % pour le fonds contre 4 % pour l'indice.
- Intensité globale des émissions de gaz à effet de serre (GES) : En 2025, 655 kg.eq.CO2/millier d'€ contre 1 033 kg.eq.CO2/millier d'€ pour l'indice.

[1] De plus amples informations sont accessibles sur la page Internet indiquée à la fin du présent document.

[2] Ibid

[3] Ibid

[4] Ibid

[5] Ibid

● ***...et par rapport aux périodes précédentes ?***

À fin 2024 :

- La contribution environnementale nette s'est élevée à +9 % pour le fonds contre +2 % pour l'indice de référence.
- L'intensité globale des émissions de gaz à effet de serre (GES) s'est élevée à 725 kg.eq.CO2/millier d'€ contre 1 080 kg.eq.CO2/millier d'€ pour l'indice.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Le Fonds maître réalisera partiellement des **investissements durables ayant un objectif environnemental ou social**. Les investissements sont qualifiés de durables s'ils sont identifiés comme apportant une contribution positive aux questions environnementales ou sociales par le biais de leurs produits ou services ou de leurs pratiques.

Pour qu'un investissement soit qualifié de durable, il doit satisfaire aux critères suivants : 1) obtenir un score minimum au titre d'au moins un des indicateurs de contribution positive repris dans la définition de l'investissement durable établie par Sycomore AM, 2) ne pas causer de préjudice important et 3) mettre en œuvre des pratiques de bonne gouvernance. Ces éléments sont détaillés dans la politique d'intégration ESG de Sycomore AM.

Il convient de noter que le Compartiment nourricier s'engage à investir un minimum de 45 % de son actif net dans des actifs sous-jacents pouvant être qualifiés d'investissements durables en vertu des conditions énoncées dans le présent document, que l'objectif de ses investissements soit environnemental ou social.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Avant toute décision d'investissement au niveau du Fonds maître, quatre niveaux sont mis en œuvre afin d'éviter tout préjudice important à l'un quelconque des objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, sur une base ex ante.

En effet, les investissements visés par l'un ou plusieurs des critères ci-dessous ne seront pas considérés comme des investissements durables au niveau du Fonds maître :

1. **Conformément à la politique d'exclusion ISR du Gestionnaire en investissement**[6] : les activités sont limitées en raison de leur impact social ou environnemental controversé, tel que défini et revu annuellement dans la politique de base de Sycomore AM (applicable à tous les investissements directs de Sycomore AM) et dans la politique d'investissement socialement responsable (ISR) (applicable à tous les OPCVM ouverts, mandats et fonds dédiés gérés selon une stratégie ISR).
2. **Entreprises touchées par une controverse de niveau 3/3**[7] : identifiées sur la base d'une analyse approfondie des controverses par le Gestionnaire en investissement. La classification de controverse la plus sévère (-3 sur l'échelle de Sycomore AM, qui va de 0 à -3) est considérée comme une violation de l'un des principes du Pacte mondial des Nations unies.
3. **Note SPICE inférieure à 3/5** : La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans le projet de normes techniques de réglementation. Une note inférieure à 3/5 indique une performance plus faible en matière de durabilité pour une ou plusieurs incidences négatives.
4. **Conformément à la politique de Sycomore AM relative aux Principales incidences négatives (PIN)**[8] : une politique relative aux PIN est mise en œuvre, visant à identifier d'autres préjudices importants éventuels dans les domaines environnementaux et sociaux visés par les indicateurs de PIN repris dans le tableau 1 de l'annexe I. Ne seront pas classées comme « durables » les entreprises qui répondent à l'un quelconque des critères d'exclusion

concernant les émissions de GES, la biodiversité, l'eau, les déchets, l'égalité entre les sexes, le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies/des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou les armes controversées.

[6] De plus amples informations sont accessibles sur la page Internet indiquée à la fin du présent document.

[7] Ibid

[8] Ibid

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Au niveau du Fonds maître, les incidences négatives sur les facteurs de durabilité concernent des indicateurs à deux niveaux :

1. **Pour les investissements durables uniquement** : une politique relative aux PIN s'inspirant directement des indicateurs figurant dans le tableau 1 de l'annexe I et de tout autre indicateur pertinent des tableaux 2 et 3.
2. **Pour tous les investissements du produit financier** : le cadre d'analyse SPICE couvre toutes les questions ciblées par l'ensemble des indicateurs d'incidence négative sur la durabilité, et il est possible de les utiliser pour alimenter l'analyse.

Politique relative aux PIN :

Chaque facteur de durabilité visé par le tableau 1 de l'annexe I était associé à un critère d'exclusion détaillé dans la politique relative aux PIN de Sycomore AM.

Notation SPICE :

La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans les normes techniques de réglementation.

Plus concrètement, le modèle d'analyse fondamentale SPICE de Sycomore AM est un modèle intégré permettant d'avoir une vision holistique des entreprises de l'univers d'investissement. Il a été élaboré en tenant compte des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il intègre pleinement les facteurs ESG afin de saisir comment les entreprises gèrent les incidences négatives ainsi que les opportunités durables clés selon une approche de double importance relative. La politique relative aux PIN de Sycomore AM détaille la manière dont les questions couvertes par les PIN sont prises en compte dans la méthodologie SPICE.

Politique d'exclusion :

Enfin, la politique d'exclusion de Sycomore AM vise des indicateurs d'incidence négative sur la durabilité, notamment les armes controversées, l'exposition au secteur des combustibles fossiles et la production de pesticides chimiques et, plus généralement, a été rédigée pour cibler des entreprises qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

Une fois l'analyse (analyse SPICE comprenant l'examen des controverses et le respect de la politique d'exclusion et de la politique relative aux PIN) réalisée, elle affecte les décisions d'investissement des manières suivantes :

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Comme indiqué dans la question précédente, elle offre une protection contre les préjudices importants causés à tout objectif d'investissement durable, en excluant les sociétés qui ne respectent pas les exigences de sauvegarde minimales ;
- Elle a également un impact sur les décisions d'investissement de deux façons :
1. les hypothèses liées aux perspectives de l'entreprise (prévisions de croissance et de rentabilité, passifs, fusions-acquisitions, etc.) peuvent être renforcées par certains résultats de l'analyse SPICE le cas échéant, et 2. certaines hypothèses fondamentales des modèles d'évaluation peuvent être liées aux résultats de l'analyse SPICE.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le développement du cadre d'analyse de Sycomore AM « SPICE » ainsi que la politique d'exclusion s'inspirent des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes internationales de l'Organisation internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Pour évaluer la valeur fondamentale d'une entreprise, au niveau du Fonds maître, les analystes examinent méthodologiquement comment une société interagit avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale vise à comprendre les enjeux stratégiques, les modèles économiques, la qualité de la gouvernance et le degré d'intégration des questions de durabilité, ainsi que les risques et les opportunités auxquels l'entreprise est confrontée. Sycomore AM a également défini sa politique en matière de droits de l'homme conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En dépit de la diligence raisonnable décrite ci-dessus visant à déceler des violations potentielles des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le respect effectif des émetteurs analysés ne peut jamais être garanti.

La taxinomie de l'UE pose un principe de « ne pas causer de préjudice important » selon lequel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas nuire significativement aux objectifs de la taxinomie de l'UE et sont assortis de critères spécifiques à l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Indirectement par le biais de son investissement dans le Fonds maître, comme indiqué dans la sous-section précédente :

- Pour tout investissement du portefeuille, les principales incidences négatives ainsi que toutes les autres incidences négatives sont prises en compte au niveau du Fonds maître à travers l'analyse et les résultats SPICE, complétés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.
- En outre, pour être éligible en tant qu'investissement durable au niveau du Fonds maître, tout investissement doit se conformer à la politique sur les PIN visant notamment les principales incidences négatives.

Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité seront publiées dans le rapport annuel du Compartiment nourricier et de son Fonds maître.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% actifs	Pays
Autostrade per l'Italia SpA	Industrie	1,67	ITA
LOXAM SAS	Industrie	1,57	FRA
Orange SA	Services de communication	1,55	FRA
Altarea SCA	Immobilier	1,53	FRA
Aeroporti Roma	Industrie	1,40	ITA
La Poste SA	Industrie	1,35	FRA
TDC Net A/S	Services de communication	1,28	DNK
Credit Agricole Assurances SA	Finance	1,27	FRA
Mobilux Finance SAS	Biens de consommation discrétionnaire	1,27	FRA
El Corte Ingles, SA	Biens de consommation de base	1,26	ESP
Roquette Freres Societe anonyme	Soins de santé	1,26	FRA
Banijay Entertainment SASU	Services de communication	1,25	FRA
Lq Dutch Bond B.V.	Biens de consommation discrétionnaire	1,18	NLD
TDF Infrastructure SAS	Services de communication	1,16	FRA
Boels Topholding BV	Industrie	1,14	NLD

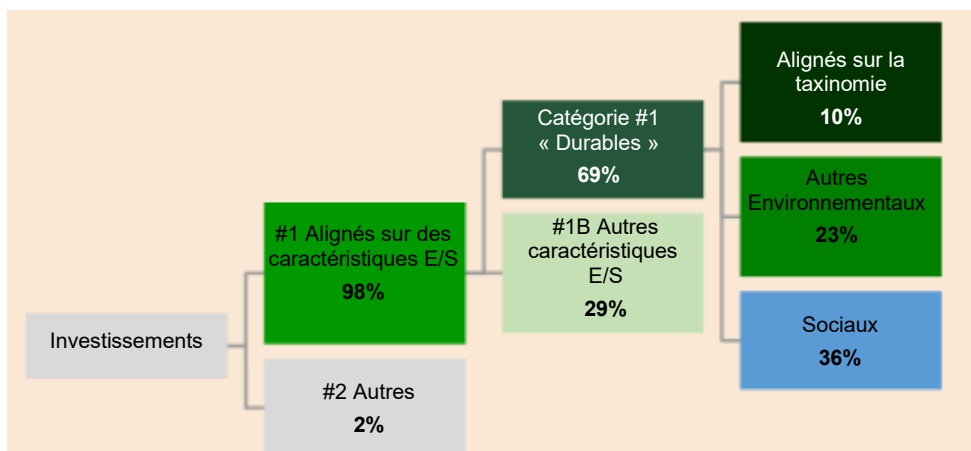
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



#1 La catégorie **Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2 La catégorie **Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	%
Industrie	15,55
Biens de consommation discrétionnaire	12,54
Finance	10,39
Services de communication	8,70
Immobilier	5,48
Matériaux	5,29
Biens de consommation de base	4,15
Soins de santé	4,02
Services publics	2,60
Technologie de l'information	1,95



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie l'UE¹ ?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

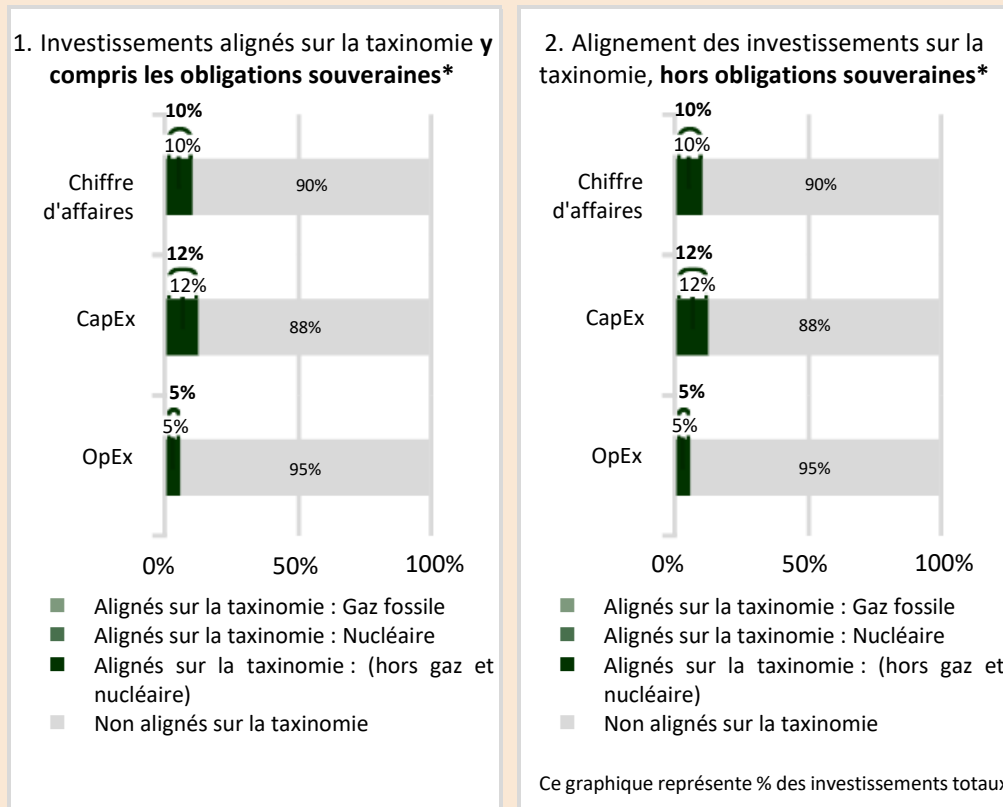
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Données MSCI

Couverture des données relatives au chiffre d'affaires : 73%

Couverture des données relatives aux CapEx : 52%

Couverture des données relatives aux OpEx : 46%

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes est de 4 %.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a augmenté par rapport à l'année précédente, passant de 8 à 10 %.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE est de 23 %.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social (qui ne poursuivent pas déjà un objectif environnemental) s'élève à 36 %.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les liquidités, équivalents de liquidités et produits dérivés détenus à des fins de couverture ne sont pas soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales. Ils représentent 2 % du portefeuille.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les contraintes suivantes s'appliquent au Fonds maître.

Au niveau des investissements :

Pour les investissements dans des entreprises, les filtres de sélection et d'exclusion suivants s'appliquent à tous les investissements du produit financier :

- **Filtre de sélection :** Il a pour objectif de favoriser les entreprises présentant des opportunités de développement durable réparties en cinq sous-ensembles :
 - **Entreprises justifiant d'une note de contribution environnementale** supérieure ou égale à 2/5 au sein du pilier Environnement de la méthodologie SPICE.
 - **Entreprises justifiant d'une note Happy@Work** supérieure ou égale à 2/5 au sein du pilier Collaborateurs de la méthodologie SPICE.
 - **Entreprises justifiant d'une note de risque d'atteinte à la réputation et de marketing responsable** supérieure ou égale à 2/5 au sein du pilier Client de la méthodologie SPICE.
 - **Entreprises justifiant d'une note de risque de communication et de transparence** supérieure ou égale à 2/5 au sein du pilier Investisseurs de la méthodologie SPICE.
 - **Entreprises justifiant d'une note de risque lié aux titulaires d'obligations** supérieure ou égale à 2/5 au sein du pilier Investisseurs de la méthodologie SPICE.
- **Un filtre d'exclusion :** Les entreprises sont exclues si les risques de durabilité identifiés sont susceptibles de compromettre leur compétitivité ou d'avoir une incidence négative majeure. Une société est ainsi exclue du Fonds maître si :
 - elle est impliquée dans des activités identifiées dans la politique d'exclusion de Sycomore AM pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés, ce qui inclut les investissements visés par de graves controverses (niveau 3/3).
 - elle a obtenu une **note SPICE** strictement inférieure à 2/5.
- **Pour les obligations, autres titres de créance internationaux et titres négociables à court terme d'émetteurs publics :** la sélection est effectuée par le biais d'une notation de l'État émetteur, réalisée en interne, strictement supérieure à 2,5 sur une échelle de 5 (5 étant la

meilleure note), l'État étant alors considéré suffisamment favorable au développement durable et inclusif.

Au niveau du produit, la Société de gestion vise à obtenir un meilleur résultat par rapport à l'Indice de référence du Fonds maître concernant les deux indicateurs suivants[9] :

- Contribution nette environnementale ;
- Intensité globale des émissions de gaz à effet de serre (GES) :

En outre, le Compartiment nourricier s'engage à respecter l'élément contraignant suivant :

- Le Compartiment nourricier consacrera au moins 45 % de son actif net à des investissements durables, ayant un objectif environnemental ou social.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Il n'y a pas d'indice de référence.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

Il n'y a pas d'indice de référence.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Il n'y a pas d'indice de référence.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Il n'y a pas d'indice de référence.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Le produit financier a surperformé l'indice du marché au sens large.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du Produit : SYCOMORE NEXT GENERATION
Identifiant d'entité juridique : 2221 003RK7HRGQ2YS4 22
Date de publication : 23/01/2026

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables avant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ **Oui**

☒ ☐ ☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 55 % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, **mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Comme mentionné dans le prospectus, la stratégie d'investissement du Compartiment est socialement responsable et repose sur une allocation discrétionnaire de son actif net entre plusieurs classes d'actifs.

Le processus de recherche et de sélection d'actions et d'obligations d'émetteurs du secteur privé de l'univers d'investissement intègre, dans tous les cas, des critères extrafinanciers contraignants et surpondère les sociétés dont les critères ESG sont compatibles avec l'objectif d'une croissance durable. Dans le cadre de Sycomore Next Generation, des critères extrafinanciers sont utilisés pour exclure les entreprises présentant des risques majeurs en matière de développement durable et pour favoriser les entreprises qui s'attaquent aux problèmes sociétaux et environnementaux au bénéfice des générations futures. Notre sélection de titres est actuellement dominée par trois thèmes clés : l'accomplissement au travail, la transition énergétique et environnementale et la qualité de vie.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le Compartiment mesurera la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales à l'aide des indicateurs de durabilité suivants dans le cadre du suivi des titres bénéficiaires des investissements :

- **Notation SPICE des entreprises bénéficiaires des investissements** : SPICE[1] est l'acronyme de « Society & Subcontractors, People, Investors, Clients and Environment » (Sociétés et Fournisseurs, Collaborateurs, Investisseurs, Clients et Environnement). Cet outil évalue la performance des entreprises en matière de durabilité. Il intègre l'analyse des risques et opportunités économiques, environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance dans les pratiques de l'entreprise et dans les produits et services qu'elle propose. Cette analyse s'appuie sur un ensemble de critères de manière à ce que les questions environnementales représentent 20 % (note E de SPICE), les questions sociales 40 % (notes S, P et C) et les questions de gouvernance 20 % (50 % de la note I).
- **En ce qui concerne l'aspect sociétal** : la **Contribution sociétale**[2] **des produits et services**. L'indicateur de Contribution sociétale combine les contributions sociétales positives et négatives des produits et services d'une entreprise. La méthodologie s'appuie sur les aspects sociétaux des 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et leurs 169 sous-objectifs (ou cibles).
- **En ce qui concerne le capital humain** : deux indicateurs concernent l'ODD 8 (« Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous »), ainsi que les ODD 3, 4, 5 et 10 pour le premier indicateur :
 - **La notation « Happy@Work »**[3] : le cadre d'analyse fournit une évaluation complète et objective du niveau de bien-être au travail.
 - **La notation « Good Job »**[4], un indicateur quantitatif qui vise à évaluer, sur une échelle allant de 0 à 100, la capacité globale d'une société à créer des emplois durables et de qualité pour tous, et notamment dans les zones (pays ou régions) où l'emploi est relativement limité et donc nécessaire pour garantir une croissance économique durable et globale.
- **En ce qui concerne l'environnement** : La **NEC**[5] (Contribution nette environnementale). La NEC permet d'évaluer dans quelle mesure le modèle

économique d'une entreprise contribue à la transition écologique. La note obtenue va de -100 % pour les activités très préjudiciables à l'environnement à +100 % pour les activités à fort impact net positif. La NEC porte sur cinq catégories d'impact (enjeux : le climat, les déchets, la biodiversité, l'eau, la qualité de l'air) par groupe d'activités (zones de contribution : les écosystèmes, l'énergie, la mobilité, la construction, la production).

- **La notation « Good in Tech »** des sociétés détenues.
- **Le respect** par les États émetteurs **de la Charte des Nations unies**.
- **Le respect** par les États émetteurs **du modèle de notation par pays du Gestionnaire en investissement**.
- **Le respect** par les sociétés détenues **de la politique d'exclusion ISR du Gestionnaire en investissement**.
- **Le respect du processus d'analyse des controverses** du Gestionnaire en investissement par les entreprises bénéficiaires des investissements.
- **Le respect de la politique relative aux PIN** du Gestionnaire en investissement par les entreprises bénéficiaires des investissements.

En outre, le Compartiment rendra également compte des deux indicateurs suivants par rapport à son indice de référence :

- Contribution nette environnementale : 8%, contre 2% pour l'indice Eurostoxx Net Return.
- Intensité globale des émissions de gaz à effet de serre (GES) : 612 kg éq.CO2/millier d'€, contre 1 013 kg éq.CO2/millier d'€ pour l'indice Eurostoxx Net Return.

[1] De plus amples informations sont accessibles sur la page Internet indiquée à la fin du présent document.

[2] Ibid

[3] Ibid

[4] Ibid

[5] Ibid

● ***...et par rapport aux périodes précédentes ?***

À fin 2024 :

- Contribution nette environnementale : 8%, contre 0% pour l'indice Eurostoxx Net Return.
- Intensité globale des émissions de gaz à effet de serre (GES) : 638 kg éq.CO2/millier d'€, contre 940 kg éq.CO2/millier d'€ pour l'indice Eurostoxx Net Return.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Le Compartiment réalisera partiellement des **investissements durables ayant un objectif environnemental ou social**. Les investissements sont qualifiés de durables s'ils sont identifiés comme apportant une contribution positive aux questions environnementales ou sociales par le biais de leurs produits ou services ou de leurs pratiques.

Pour qu'un investissement soit qualifié de durable, il doit satisfaire aux critères suivants :

1) obtenir un score minimum au titre d'au moins un des indicateurs de contribution positive repris dans la définition de l'investissement durable établie par Sycomore AM, 2) ne pas causer de préjudice important et 3) mettre en œuvre des pratiques de bonne

gouvernance. Ces éléments sont détaillés dans la politique d'intégration ESG de Sycomore AM.

Il convient de noter que le Compartiment s'engage à investir au moins 25 % de ses actifs nets dans des actifs sous-jacents pouvant être qualifiés d'investissements durables selon les conditions énoncées dans le présent document, que leur objectif soit environnemental ou social.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Avant toute décision d'investissement, quatre niveaux sont mis en œuvre afin d'éviter tout préjudice important à l'un quelconque des objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, sur une base ex ante.

En effet, les investissements visés par l'un ou plusieurs des critères ci-dessous ne seront pas considérés comme des investissements durables :

- **Conformément à la politique d'exclusion ISR de la Société de gestion** : les activités sont limitées en raison de leur impact social ou environnemental controversé, tel que défini et revu annuellement dans la politique de base de Sycomore AM (applicable à tous les investissements directs de Sycomore AM) et dans la politique d'investissement socialement responsable (ISR) (applicable à tous les OPCVM ouverts, mandats et fonds dédiés gérés selon une stratégie ISR).
- **Entreprises touchées par une controverse de niveau 3/3** : identifiées sur la base d'une analyse approfondie des controverses par le Gestionnaire en investissement. Les entreprises qui obtiennent la classification de controverse la plus sévère (-3 sur l'échelle de Sycomore AM, qui va de 0 à -3) sont considérées comme contrevenant à l'un des principes du Pacte mondial des Nations unies.
- **Note SPICE inférieure à 3/5** : La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans le projet de normes techniques de réglementation. Une note inférieure à 3/5 indique une performance plus faible en matière de durabilité pour une ou plusieurs incidences négatives.
- **Conformément à la politique de Sycomore AM relative aux Principales incidences négatives (PIN)[6]** : une politique relative aux PIN est mise en œuvre, visant à identifier d'autres préjudices importants éventuels dans les domaines environnementaux et sociaux visés par les indicateurs de PIN repris dans le tableau 1 de l'annexe I. Seront classées comme « Non durables » les entreprises qui répondent à l'un quelconque des critères d'exclusion concernant les émissions de GES, la biodiversité, l'eau, les déchets, l'égalité entre les sexes, le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies/des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou les armes controversées.

[6] De plus amples informations sont accessibles sur la page Internet indiquée à la fin du présent document.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les incidences négatives sur les facteurs de durabilité s'appuient sur des indicateurs à deux niveaux :

1. Pour les investissements durables uniquement : une politique relative aux PIN s'inspirant directement des indicateurs figurant dans le tableau 1 de l'annexe I et de tout autre indicateur pertinent des tableaux 2 et 3.
2. Pour tous les investissements du produit financier : l'analyse SPICE couvre toutes les questions ciblées par l'ensemble des indicateurs d'incidence négative sur la durabilité, et il est possible de les utiliser pour alimenter l'analyse.

Politique relative aux PIN : chaque facteur de durabilité visé par le tableau 1 de l'annexe I était associé à un critère d'exclusion détaillé dans la politique relative aux PIN de Sycomore AM.

Notation SPICE :

La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans les normes techniques de réglementation.

Plus concrètement, le modèle d'analyse fondamentale SPICE de Sycomore AM est un modèle intégré permettant d'avoir une vision holistique des entreprises de l'univers d'investissement. Il a été élaboré en tenant compte des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il intègre pleinement les facteurs ESG afin de saisir comment les entreprises gèrent les incidences négatives ainsi que les opportunités durables clés selon une approche de double importance relative. La politique relative aux PIN de Sycomore AM détaille la manière dont les questions couvertes par les PIN sont prises en compte dans la méthodologie SPICE.

Politique d'exclusion : Enfin, la politique d'exclusion de Sycomore AM vise des indicateurs d'incidence négative sur la durabilité, notamment les armes controversées, l'exposition au secteur des combustibles fossiles et la production de pesticides chimiques et, plus généralement, a été rédigée pour cibler des entreprises qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

Une fois l'analyse (analyse SPICE comprenant l'examen des controverses et le respect de la politique d'exclusion et de la politique relative aux PIN) réalisée, elle affecte les décisions d'investissement des manières suivantes :

- Comme indiqué dans la question précédente, elle offre une protection contre les préjudices importants causés à tout objectif d'investissement durable, en excluant les sociétés qui ne respectent pas les exigences de sauvegarde minimales ;
- Elle a également un impact sur les décisions d'investissement de deux façons : 1. les hypothèses liées aux perspectives de l'entreprise (prévisions de croissance et de rentabilité, passifs, fusions-acquisitions, etc.) peuvent être renforcées par certains résultats de l'analyse SPICE le cas échéant, et 2. certaines hypothèses fondamentales des modèles d'évaluation peuvent être liées aux résultats de l'analyse SPICE.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le développement du cadre d'analyse de Sycomore AM « SPICE » ainsi que la politique d'exclusion s'inspirent des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes internationales de l'Organisation internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Pour évaluer la valeur fondamentale d'une entreprise, les analystes examinent méthodologiquement comment une société interagit avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale vise à comprendre les enjeux stratégiques, les modèles économiques, la qualité de la gouvernance et le degré d'intégration des questions de durabilité, ainsi que les risques et les opportunités auxquels l'entreprise est confrontée. Sycomore AM a également défini sa politique en matière de droits de l'homme conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En dépit de la diligence raisonnable décrite ci-dessus visant à déceler des violations potentielles des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le respect effectif des émetteurs analysés ne peut jamais être garanti.

La taxinomie de l'UE pose un principe de « ne pas causer de préjudice important » selon lequel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas nuire significativement aux objectifs de la taxinomie de l'UE et sont assortis de critères spécifiques à l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Comme indiqué à la sous-section précédente :

- Pour tout investissement du portefeuille, les principales incidences négatives ainsi que toutes les autres incidences négatives sont prises en compte à travers l'analyse et les résultats SPICE, complétés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.
- En outre, pour être considéré comme un investissement durable, tout investissement doit être conforme à la politique relative aux PIN, qui traite spécifiquement des principales incidences négatives.

Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité seront publiées dans le rapport annuel du fonds.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

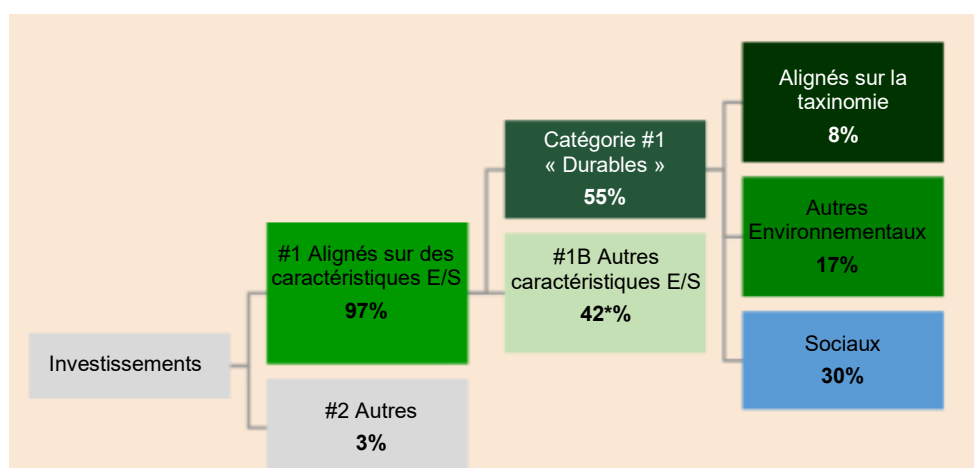
Investissements les plus importants	Secteur	% actifs	Pays
Vigie SA	Services publics	2,55	FRA
LOXAM SAS	Industrie	2,12	FRA
SYCOMORE SELECTION CREDIT FCP	Fonds de crédit	1,89	EUR
Enel SpA	Services publics	1,58	ITA
Orange SA	Services de communication	1,36	FRA
Altarea SCA	Immobilier	1,35	FRA
Mobilux Finance SAS	Biens de consommation discrétionnaire	1,35	FRA
Italie	Emprunts d'État	1,32	ITA
Roquette Freres Societe anonyme	Soins de santé	1,31	FRA
Forvia SE	Biens de consommation discrétionnaire	1,23	FRA
Prysmian S.p.A.	Industrie	1,16	ITA
Lutech	Technologie de l'information	1,15	ITA
Credit Agricole Assurances SA	Finance	1,11	FRA
Tereos	Biens de consommation de base	1,11	FRA
Banijay	Services de communication	1,09	FRA



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



#1 La catégorie **Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2 La catégorie **Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	%
Industrie	12,87
Finance	12,04
Biens de consommation discrétionnaire	11,63
Services de communication	8,78
Services publics	6,05
Soins de santé	5,26
Technologie de l'information	5,09
Matériaux	3,83
Immobilier	3,82
Biens de consommation de base	3,61

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
• Du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

Secteur	%
Emprunts d'État	2,50



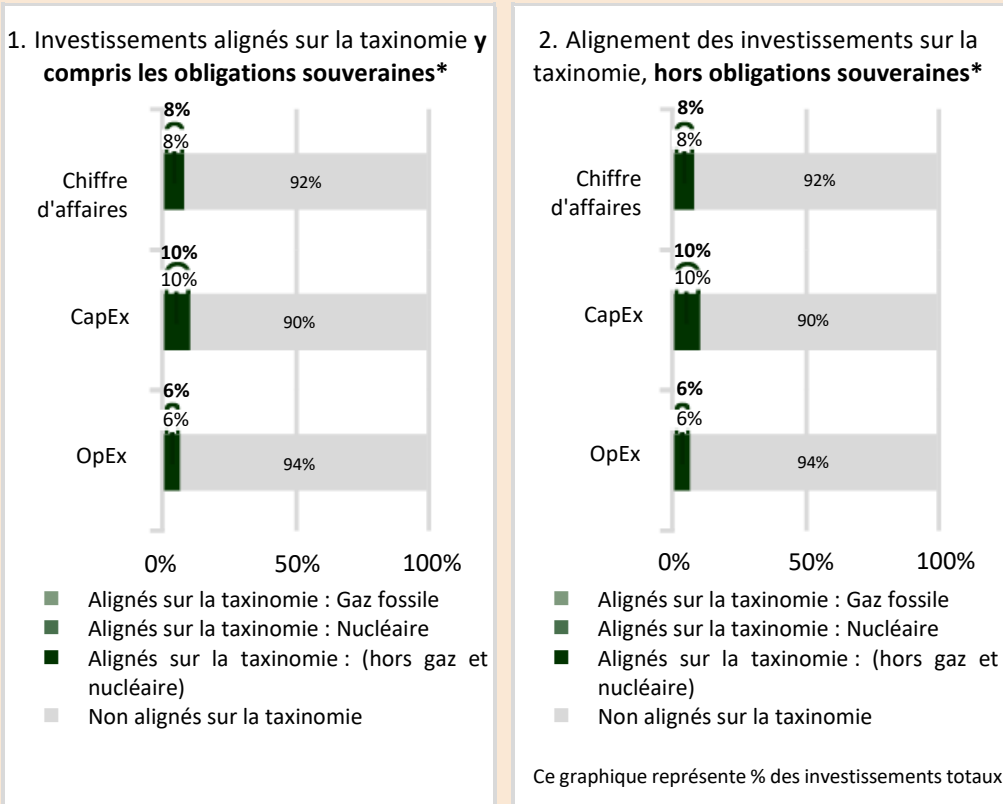
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie l'UE ?**

- ☐ Oui :
☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire
☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes est de 5 %.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a augmenté par rapport à l'année précédente, passant de 6 à 8 %.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE est de 17 %.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social est de 30 %.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

3 % ont été déclarés comme « autres » ci-dessus, et comprennent des liquidités et instruments dérivés. Ils ne sont pas associés à des garanties environnementales ou sociales minimales.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les contraintes suivantes s'appliquent au Compartiment.

Au niveau des sociétés bénéficiaires des investissements, le Compartiment réalisera des investissements présentant des caractéristiques environnementales ou sociales :

- **Filtre de sélection** des principales opportunités ESG : Son objectif est de promouvoir les entreprises offrant des opportunités de développement durable, en sélectionnant des sociétés émettant des actions et/ou des obligations qui satisfont au moins l'un ou l'autre des éléments suivants :
 - Une **note Happy@Work** strictement supérieure à 3/5 au sein du pilier Collaborateurs de notre méthodologie SPICE ;
 - Une **note NEC** (Net Environmental Contribution) strictement supérieure à 0 % au sein du pilier Environnement de notre méthodologie SPICE ;
 - Une **Contribution sociétale** strictement supérieure à 0 % au sein du pilier Société de notre méthodologie SPICE ;
 - Une **note Good in Tech** supérieure ou égale à 3/5 (ce qui signifie que la société affiche une note Risque client supérieure ou égale à 3/5) au sein du pilier Client de notre méthodologie SPICE. Par le biais de la notation « Good in Tech », le Compartiment vise à investir dans des sociétés

dont les biens ou services technologiques ont vocation à être utilisés de manière responsable pour réduire ou empêcher les externalités négatives sur la société et/ou sur l'environnement.

- **Filtre d'exclusion** basé sur les principaux risques ESG : Les entreprises sont exclues si les risques de durabilité identifiés sont susceptibles de compromettre leur compétitivité ou d'avoir une incidence négative majeure. Une entreprise est donc exclue si :

- elle est impliquée dans des activités identifiées dans la politique d'exclusion ISR de Sycomore AM pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés ; ou
- elle a obtenu une note SPICE inférieure ou égale à 2,5/5 ; ou
- elle est touchée par une controverse de niveau 3/3.

En outre, le Compartiment exclut les investissements dans les sociétés concernées par les exclusions applicables aux indices de référence « accord de Paris » (Article 12(1) (a) à (g) du Règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission). En cas de chevauchement entre deux exclusions appliquées par le Compartiment, le seuil le plus strict s'appliquera. **Pour les obligations d'État :**

- **Un filtre d'exclusion** : basé sur la Charte des Nations unies : les pays qui ne sont pas signataires de la Charte des Nations unies sont exclus de l'univers d'investissement. En outre, les pays visés par des sanctions financières internationales sont également exclus.
- **Filtre de sélection** : avec une notation minimum en modèle de notation par pays Sycomore AM. Le modèle de notation ESG repose sur 5 catégories de critères : environnement, gouvernance, santé économique, corruption et droits de l'homme, inclusion sociale. Un pays est également automatiquement exclu s'il affiche une note strictement inférieure à 1 concernant n'importe quel pilier fondamental donné.

Au niveau du produit, la Société de gestion vise à obtenir un meilleur résultat par rapport à l'Indice de référence du Compartiment concernant les deux indicateurs suivants :

- Contribution nette environnementale ;
- Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements.

En outre, le Compartiment s'engage à appliquer l'élément contraignant suivant :

- Le Compartiment consacrera au moins 25 % de son actif net à des investissements durables, ayant un objectif environnemental ou social. Il convient de noter que ce pourcentage est exprimé par rapport à l'actif net du fonds. Lorsqu'il s'agit d'investissements du Compartiment dans des sociétés, le Compartiment s'engage à investir au moins 50 % dans des sociétés répondant aux critères d'investissement durable conformément aux conditions énoncées dans le présent document, c'est-à-dire que 50 % des sociétés détenues sont considérées comme des investissements durables.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds n'a pas d'indice de référence.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

Le fonds n'a pas d'indice de référence.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Le fonds n'a pas d'indice de référence.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Le fonds n'a pas d'indice de référence.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Le fonds a surperformé l'indice du marché au sens large.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables avant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du Produit : SYCOMORE SUSTAINABLE TECH
Identifiant d'entité juridique : 2221 00IWZXGSGGAQIC 32
Date de publication : 31/12/2025

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☒ **Oui**

☐ ☐ ☐ **Non**

☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : 98%**

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : ____ %**

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, **mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Comme indiqué dans le prospectus, l'objectif d'investissement de Sycomore Sustainable Tech (le « Compartiment ») est de surperformer l'indice MSCI ACWI Information Technology 10/40 (libellé en EUR) sur un horizon d'investissement minimum de cinq ans, grâce à une stratégie ISR axée sur les actions cotées. En sélectionnant des entreprises qui considèrent l'utilisation responsable de la technologie comme un moteur clé de la performance durable, le Compartiment vise à exercer un impact positif vis-à-vis d'enjeux sociaux, notamment ceux mis en évidence par les Objectifs de développement durable des Nations unies. Le Compartiment cherche à surpondérer le thème du partage de la croissance des entreprises entre les parties prenantes, en particulier leur contribution sociétale.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Le fonds vise à réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence (MSCI AC World Information Technology 10-40 Index Total Return) (libellé en EUR)) concernant les points suivants :

- Augmentation du personnel sur trois ans : le produit financier a enregistré une croissance moyenne pondérée du personnel de 52 % sur trois ans, contre 34 % pour son indice de référence.
- Ratio de rémunération du PDG : ratio moyen, au sein des sociétés bénéficiaires des investissements, entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la rémunération annuelle totale médiane de l'ensemble des employés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée). Le produit financier a affiché un ratio de rémunération du PDG moyen pondéré de 203 %, contre 252 % pour son indice de référence.

● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

En 2024, le fonds présentait les valeurs suivantes :

- Augmentation du personnel sur trois ans :
- Ratio de rémunération du PDG :

● *Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?*

Avant toute décision d'investissement, quatre niveaux sont mis en œuvre afin d'éviter tout préjudice important à l'un quelconque des objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, sur une base ex ante.

En effet, les investissements visés par l'un ou plusieurs des critères ci-dessous ne seront pas considérés comme des investissements durables :

1. **Conformément à la politique d'exclusion ISR du Gestionnaire en investissement** : les activités sont limitées en raison de leur impact social ou environnemental controversé, tel que défini et revu annuellement dans la politique de base de Sycomore AM (applicable à tous les investissements directs de Sycomore AM) et dans la politique d'investissement socialement responsable

(ISR) (applicable à tous les OPCVM ouverts, mandats et fonds dédiés gérés selon une stratégie ISR).

2. **Entreprises touchées par une controverse de niveau 3/3** : identifiées sur la base d'une analyse approfondie des controverses par le Gestionnaire en investissement. Les entreprises qui obtiennent la classification de controverse la plus sévère (-3 sur l'échelle de Sycomore AM, qui va de 0 à -3) sont considérées comme contrevenant à l'un des principes du Pacte mondial des Nations unies.
3. **Note SPICE inférieure à 3/5** : La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans le projet de normes techniques de réglementation. Une note inférieure à 3/5 indique une performance plus faible en matière de durabilité pour une ou plusieurs incidences négatives.
4. **Conformément à la politique de Sycomore AM relative aux Principales incidences négatives (PIN)** : une politique relative aux PIN est mise en œuvre, visant à identifier d'autres préjudices importants éventuels dans les domaines environnementaux et sociaux visés par les indicateurs de PIN repris dans le tableau 1 de l'annexe I. Seront classées comme « Non durables » les entreprises qui répondent à l'un quelconque des critères d'exclusion concernant les émissions de GES, la biodiversité, l'eau, les déchets, l'égalité entre les sexes, le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies/des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou les armes controversées.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les incidences négatives sur les facteurs de durabilité s'appuient sur des indicateurs à deux niveaux :

1. **Pour les investissements durables uniquement** : une politique relative aux PIN s'inspirant directement des indicateurs figurant dans le tableau 1 de l'annexe I et de tout autre indicateur pertinent des tableaux 2 et 3.
2. **Pour tous les investissements du produit financier** : le cadre d'analyse SPICE couvre toutes les questions ciblées par l'ensemble des indicateurs d'incidence négative sur la durabilité, et il est possible de les utiliser pour alimenter l'analyse.

Politique relative aux PIN : chaque facteur de durabilité visé par le tableau 1 de l'annexe I était associé à un critère d'exclusion détaillé dans la politique relative aux PIN de Sycomore AM.

Notation SPICE : La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans les normes techniques de réglementation.

Plus concrètement, le modèle d'analyse fondamentale SPICE de Sycomore AM est un modèle intégré permettant d'avoir une vision holistique des entreprises de l'univers d'investissement. Il a été élaboré en tenant compte des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il intègre pleinement les facteurs ESG afin de saisir comment les entreprises gèrent les incidences négatives ainsi que les opportunités durables clés selon une approche de double importance relative. La

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

politique relative aux PIN de Sycomore AM détaille la manière dont les questions couvertes par les PIN sont prises en compte dans la méthodologie SPICE.

Politique d'exclusion : Enfin, la politique d'exclusion de Sycomore AM vise des indicateurs d'incidence négative sur la durabilité, notamment les armes controversées, l'exposition au secteur des combustibles fossiles et la production de pesticides chimiques et, plus généralement, a été rédigée pour cibler des entreprises qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

Une fois l'analyse (analyse SPICE comprenant l'examen des controverses et le respect de la politique d'exclusion et de la politique relative aux PIN) réalisée, elle affecte les décisions d'investissement des manières suivantes :

- Comme indiqué dans la question précédente, elle offre une protection contre les préjudices importants causés à tout objectif d'investissement durable, en excluant les sociétés qui ne respectent pas les exigences de sauvegarde minimales ;
- Elle a également un impact sur les décisions d'investissement de deux façons : 1. les hypothèses liées aux perspectives de l'entreprise (prévisions de croissance et de rentabilité, passifs, fusions-acquisitions, etc.) peuvent être renforcées par certains résultats de l'analyse SPICE le cas échéant, et 2. certaines hypothèses fondamentales des modèles d'évaluation peuvent être liées aux résultats de l'analyse SPICE.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le développement du cadre d'analyse de Sycomore AM « SPICE » ainsi que la politique d'exclusion s'inspirent des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes internationales de l'Organisation internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Pour évaluer la valeur fondamentale d'une entreprise, les analystes examinent méthodologiquement comment une société interagit avec ses parties prenantes.

Cette analyse fondamentale vise à comprendre les enjeux stratégiques, les modèles économiques, la qualité de la gouvernance et le degré d'intégration des questions de durabilité, ainsi que les risques et les opportunités auxquels l'entreprise est confrontée. Sycomore AM a également défini sa politique en matière de droits de l'homme conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En dépit de la diligence raisonnable décrite ci-dessus visant à déceler des violations potentielles des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le respect effectif des émetteurs analysés ne peut jamais être garanti.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Comme indiqué à la sous-section précédente :

- Pour tout investissement du portefeuille, les principales incidences négatives ainsi que toutes les autres incidences négatives sont prises en compte à travers l'analyse et les résultats SPICE, complétés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.
- En outre, pour être considéré comme un investissement durable, tout investissement doit être conforme à la politique relative aux PIN, qui traite spécifiquement des principales incidences négatives.

Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité seront publiées dans le rapport annuel du fonds.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

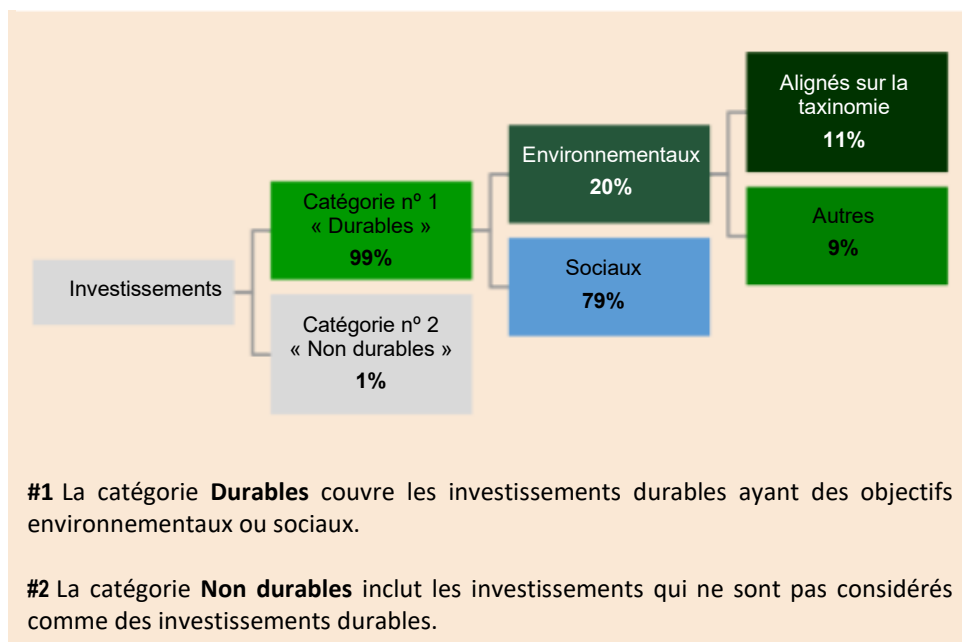
Investissements les plus importants	Secteur	% actifs	Pays
NVIDIA Corporation	Technologie de l'information	8,59	États-Unis
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co., Ltd.	Technologie de l'information	7,80	TWN
Microsoft Corporation	Technologie de l'information	7,34	États-Unis
Broadcom Inc.	Technologie de l'information	5,95	États-Unis
Synopsys, Inc.	Technologie de l'information	5,34	États-Unis
ASML Holding NV	Technologie de l'information	4,35	NLD
Workday, Inc. Classe A	Technologie de l'information	3,19	États-Unis
Adobe Incorporated	Technologie de l'information	3,17	États-Unis
Intuit Inc.	Technologie de l'information	3,03	États-Unis
MongoDB, Inc. Classe A	Technologie de l'information	2,71	États-Unis
NAURA Technology Group Co Ltd Classe A	Technologie de l'information	2,55	CHN
Coherent Corp.	Technologie de l'information	2,53	États-Unis
ServiceNow, Inc.	Technologie de l'information	2,30	États-Unis
Gitlab, Inc. Classe A	Technologie de l'information	2,11	États-Unis
Infineon Technologies AG	Technologie de l'information	1,83	DEU



L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	%
Technologie de l'information	84,51
Services de communication	2,48
Soins de santé	0,99
Biens de consommation discrétionnaire	0,60



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie l'UE¹ ?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

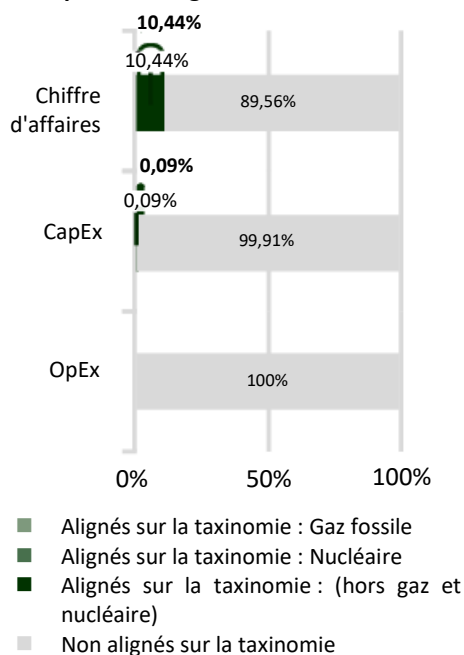
Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

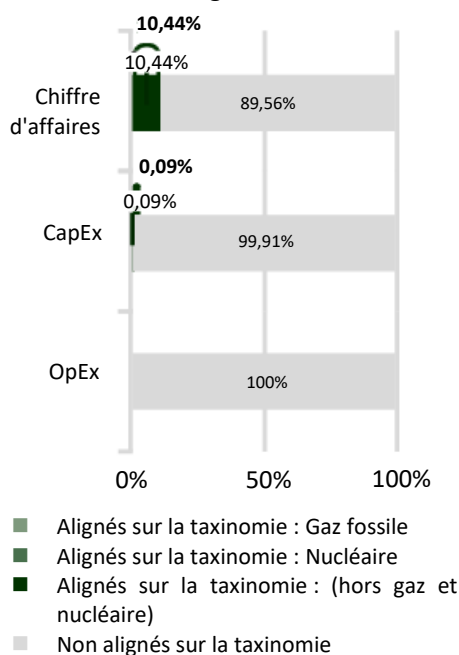
- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Investissements alignés sur la taxinomie y compris les obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente % des investissements totaux

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Dès lors que le Compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements durables au sens de la Taxinomie de l'UE, la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens de la Taxinomie de l'UE est également fixée à 0 %.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE ont augmenté par rapport à la période précédente.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE est de 9 %.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Tel qu'indiqué précédemment, 79 % des investissements du portefeuille constituaient des investissements durables ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

1 % étaient constitués d'espèces à des fins de liquidité et de couvertures des dérivés, et donc déclarés aux présentes dans la catégorie « Non durables »



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Pendant la durée de vie d'un investissement réalisé par le fonds :

- Sur une base *ex-ante* (avant investissement dans une société) : les investissements sont réalisés à condition de respecter l'un des critères susmentionnés du fonds définissant une approche durable en matière de technologie. Il est indispensable de déterminer si les investissements permettent d'atteindre un objectif social ou environnemental.
- De manière continue et *a posteriori* (pendant et après la période de détention des investissements) :
 - Au cours de la durée de vie des investissements, les résultats des analyses peuvent varier parallèlement aux événements liés à l'évolution du sous-jacent. Tout événement qui aurait pour effet de rendre l'investissement non éligible à l'un des critères du fonds ou qui serait soumis à la politique d'exclusion déclencherait des fluctuations de portefeuille selon nos procédures internes.
 - L'engagement et l'exercice des droits de vote durant la période de détention d'actions apportent également une valeur ajoutée en matière de durabilité. La stratégie d'engagement du fonds vise à :
 - § S'engager dans des discussions avec les sociétés de nos portefeuilles pour saisir pleinement leurs défis ESG ;
 - § Encourager les entreprises à publier leurs stratégies, politiques et performances ESG ;
 - § Demander aux sociétés d'être transparentes et d'adopter des mesures correctives adéquates et durables en cas de controverse ;
 - § S'impliquer dans des initiatives d'engagement collectif au cas par cas ;
 - § À travers l'exercice des droits de vote, poser des questions, refuser des résolutions ou soutenir des résolutions externes.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif durable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Il n'y a pas d'indice de référence durable pour ce fonds.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

Il n'y a pas d'indice de référence durable pour ce fonds.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Il n'y a pas d'indice de référence durable pour ce fonds.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Le fonds a sous-performé l'indice du marché au sens large en 2025.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables avant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du Produit : SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT
Identifiant d'entité juridique : 2221 00R7N9SHEUPT3F 14
Date de publication : 31/12/2025

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ Oui

☐ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : 0%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif social** : 97%

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Le Compartiment (libellé en EUR) vise à surperformer l'indice MSCI AC WORLD (NDEEWNR) (dividendes réinvestis) (l'« **Indice de référence** » du Compartiment) sur un horizon d'investissement recommandé d'au moins cinq ans, grâce à une stratégie ISR thématique, en investissant dans des entreprises qui considèrent leur impact social sur les consommateurs, les employés et les communautés comme étant un pilier essentiel du développement durable. Le Compartiment cible notamment l'objectif de développement durable 8 (« Promouvoir une croissance économique soutenue, globale et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous »), principalement par le biais d'une évaluation complète et objective du niveau de bien-être au travail.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Le fonds vise à surperformer son indice de référence (indice MSCI AC WORLD, dividendes réinvestis) en ce qui concerne :

- **La Contribution sociétale** : en 2025, le produit financier affichait une Contribution sociétale moyenne pondérée égale à +33 %, contre +20 % pour son indice de référence.
- **Intensité de gaz à effet de serre (GES) des sociétés bénéficiaires des investissements** : en 2025, le produit financier affichait une intensité de GES pondérée égale à 723 eq. CO₂ /an/par millier d'euros, contre 879 kg. eq. CO₂/an/par millier d'euros pour l'Indice de référence.

● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

En 2024 :

- **La contribution sociétale** était associée à une moyenne pondérée de 34 %.
- **Intensité de gaz à effet de serre (GES) des sociétés bénéficiaires des investissements** : le produit financier affichait une intensité de GES pondérée égale à 393 eq. CO₂/an/par millier d'euros, contre 852 kg. eq. CO₂/an/par millier d'euros pour l'Indice de référence.

● *Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?*

Avant toute décision d'investissement, quatre niveaux sont mis en œuvre afin d'éviter tout préjudice important à l'un quelconque des objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, sur une base ex ante.

En effet, les investissements visés par l'un ou plusieurs des critères ci-dessous ne seront pas considérés comme des investissements durables :

- **Conformément à la politique d'exclusion ISR du Gestionnaire en investissement[5]** : les activités sont limitées en raison de leur impact social ou environnemental controversé, tel que défini et revu annuellement dans la politique de base de Sycomore AM (applicable à tous les investissements directs

de Sycomore AM) et dans la politique d'investissement socialement responsable (ISR) (applicable à tous les OPCVM ouverts, mandats et fonds dédiés gérés selon une stratégie ISR).

- **Entreprises touchées par une controverse de niveau 3/3**[6] : identifiées sur la base d'une analyse approfondie des controverses par le Gestionnaire en investissement. La classification de controverse la plus sévère (-3 sur l'échelle de Sycomore AM, qui va de 0 à -3) est considérée comme une violation de l'un des principes du Pacte mondial des Nations unies.
- **Note SPICE inférieure à 3/5** : La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans le projet de normes techniques de réglementation. Une note inférieure à 3/5 indique une performance plus faible en matière de durabilité pour une ou plusieurs incidences négatives.
- **Conformément à la politique de Sycomore AM relative aux Principales incidences négatives (PIN)**[7] : une politique relative aux PIN est mise en œuvre, visant à identifier d'autres préjudices importants éventuels dans les domaines environnementaux et sociaux visés par les indicateurs de PIN repris dans le tableau 1 de l'annexe I. Ne seront pas classées comme « durables » les entreprises qui répondent à l'un quelconque des critères d'exclusion concernant les émissions de GES, la biodiversité, l'eau, les déchets, l'égalité entre les sexes, le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies/des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou les armes controversées.

[5] De plus amples informations sont accessibles sur la page Internet indiquée à la fin du présent document.

[6] Ibid

[7] Ibid

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Les incidences négatives sur les facteurs de durabilité s'appuient sur des indicateurs à deux niveaux :

1. **Pour les investissements durables uniquement** : une politique relative aux PIN s'inspirant directement des indicateurs figurant dans le tableau 1 de l'annexe I et de tout autre indicateur pertinent des tableaux 2 et 3.
2. **Pour tous les investissements du produit financier** : le cadre d'analyse SPICE couvre toutes les questions ciblées par l'ensemble des indicateurs d'incidence négative sur la durabilité, et il est possible de les utiliser pour alimenter l'analyse.

Politique relative aux PIN : chaque facteur de durabilité visé par le tableau 1 de l'annexe I était associé à un critère d'exclusion détaillé dans la politique relative aux PIN de Sycomore AM[9].

Notation SPICE : La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans les normes techniques de réglementation.

Plus concrètement, le modèle d'analyse fondamentale SPICE de Sycomore AM est un modèle intégré permettant d'avoir une vision holistique des entreprises de l'univers

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

d'investissement. Il a été élaboré en tenant compte des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il intègre pleinement les facteurs ESG afin de saisir comment les entreprises gèrent les incidences négatives ainsi que les opportunités durables clés selon une approche de double importance relative. La politique relative aux PIN de Sycomore AM détaille la manière dont les questions couvertes par les PIN sont prises en compte dans la méthodologie SPICE.

Politique d'exclusion : Enfin, la politique d'exclusion[10] de Sycomore AM vise des indicateurs d'incidence négative sur la durabilité, notamment les armes controversées, l'exposition au secteur des combustibles fossiles et la production de pesticides chimiques et, plus généralement, a été rédigée pour cibler des entreprises qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

Une fois l'analyse (analyse SPICE comprenant l'examen des controverses et le respect de la politique d'exclusion et de la politique relative aux PIN) réalisée, elle affecte les décisions d'investissement des manières suivantes :

- Comme indiqué dans la question précédente, elle offre une protection contre les préjudices importants causés à tout objectif d'investissement durable, en excluant les sociétés qui ne respectent pas les exigences de sauvegarde minimales ;
- Elle a également un impact sur les décisions d'investissement de deux façons : 1. les hypothèses liées aux perspectives de l'entreprise (prévisions de croissance et de rentabilité, passifs, fusions-acquisitions, etc.) peuvent être renforcées par certains résultats de l'analyse SPICE le cas échéant, et 2. certaines hypothèses fondamentales des modèles d'évaluation peuvent être liées aux résultats de l'analyse SPICE.

[9] [Politique de Sycomore AM relative aux Principales incidences négatives \(PIN\)](#)

[10] [Politique d'exclusion de Sycomore AM](#)

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le développement du cadre d'analyse de Sycomore AM « SPICE » ainsi que la politique d'exclusion s'inspirent des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes internationales de l'Organisation internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Pour évaluer la valeur fondamentale d'une entreprise, les analystes examinent méthodologiquement comment une société interagit avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale vise à comprendre les enjeux stratégiques, les modèles économiques, la qualité de la gouvernance et le degré d'intégration des questions de durabilité, ainsi que les risques et les opportunités auxquels l'entreprise est confrontée. Sycomore AM a également défini sa politique en matière de droits de l'homme conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En dépit de la diligence raisonnable décrite ci-dessus visant à déceler des violations potentielles des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises

et aux droits de l'homme, le respect effectif des émetteurs analysés ne peut jamais être garanti.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Comme indiqué à la sous-section précédente :

- Pour tout investissement du portefeuille, les principales incidences négatives ainsi que toutes les autres incidences négatives sont prises en compte à travers l'analyse et les résultats SPICE, complétés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.
- En outre, pour être considéré comme un investissement durable, tout investissement doit être conforme à la politique relative aux PIN, qui traite spécifiquement des principales incidences négatives.

Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité seront publiées dans le rapport annuel du fonds.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

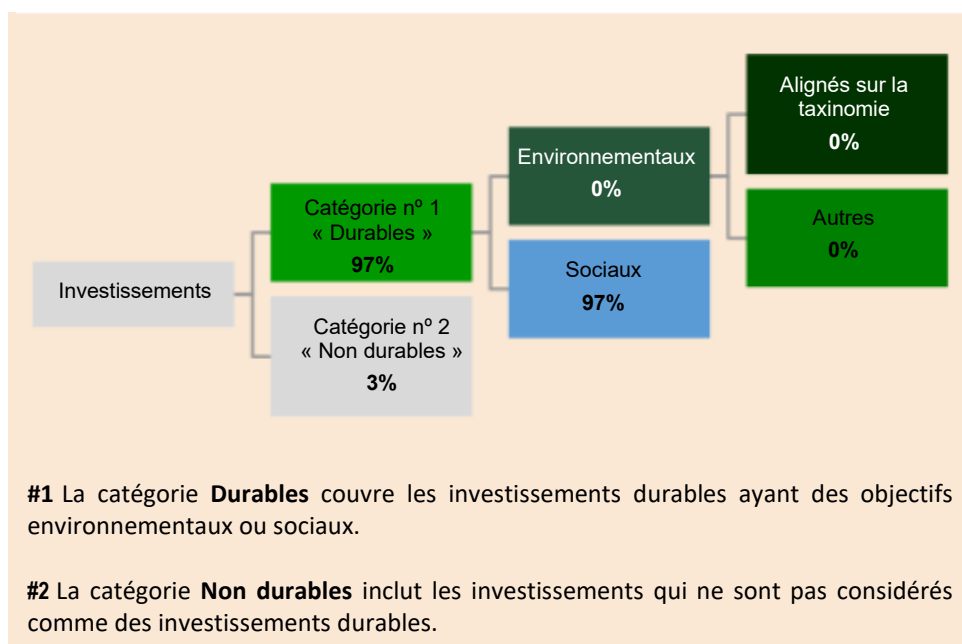
Investissements les plus importants	Secteur	% actifs	Pays
NVIDIA Corporation	Technologie de l'information	6,56	États-Unis
Microsoft Corporation	Technologie de l'information	5,15	États-Unis
JPMorgan Chase & Co.	Finance	4,90	États-Unis
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co., Ltd.	Technologie de l'information	4,64	TWN
Mastercard Incorporated Classe A	Finance	3,89	États-Unis
Stryker Corporation	Soins de santé	3,27	États-Unis
Intuitive Surgical, Inc.	Soins de santé	3,05	États-Unis
Eli Lilly and Company	Soins de santé	2,80	États-Unis
Intesa Sanpaolo Vita S.p.A.	Finance	2,47	ITA
Republic Services, Inc.	Industrie	2,40	États-Unis
Eaton Corp. Plc	Industrie	2,37	IRL
John Deere Cash Management SA	Industrie	2,32	États-Unis
Thermo Fisher Scientific Inc.	Soins de santé	2,31	États-Unis
ASML Holding NV	Technologie de l'information	2,22	NLD
Hermes International SCA	Biens de consommation discrétionnaire	1,92	FRA



L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	%
Technologie de l'information	26,44
Soins de santé	12,87
Finance	12,86
Industrie	9,75
Services de communication	4,61
Biens de consommation discrétionnaire	4,58
Services publics	2,07
Matériaux	1,80
Biens de consommation de base	1,62

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

- ***Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie l'UE¹ ?***

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

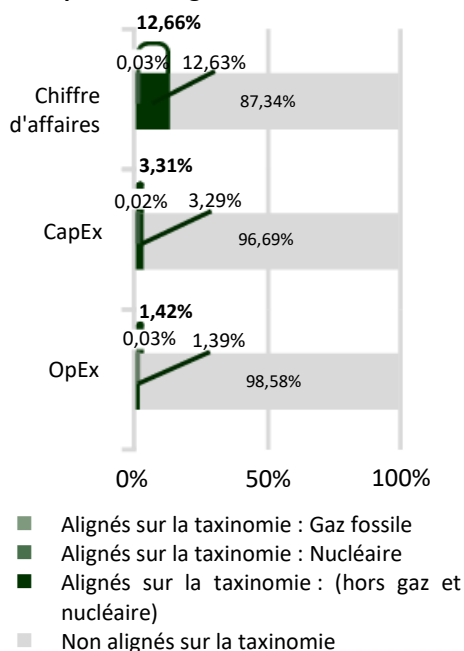
1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

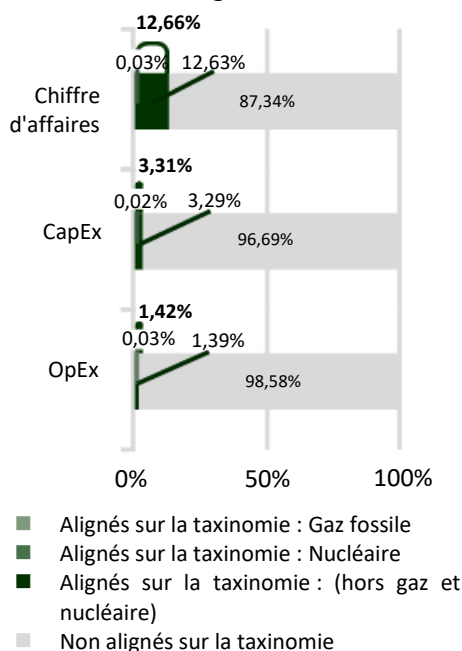
- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Investissements alignés sur la taxinomie y compris les obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente % des investissements totaux

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

S/O

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a augmenté par rapport à 2024, passant de 8 à 12 %



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables sur le plan environnemental qui n'est pas déjà couverte par un objectif social est de 0 %. Néanmoins, la part des investissements durables sur le plan environnemental (qui ont tous un objectif social) représente 15 %.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

En 2025, 97 % des investissements du portefeuille constituaient des investissements durables ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

3 % des actifs nets du fonds étaient des instruments utilisés à des fins de couverture de change et des liquidités, tous deux déclarés aux présentes dans la catégorie « Non durables ».



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Pendant la durée de vie d'un investissement réalisé par le fonds :

- Sur une base *ex-ante* (avant investissement dans une société) : Les investissements sont réalisés à condition de respecter les trois critères susmentionnés du fonds. Il est indispensable de déterminer si les investissements permettent d'atteindre un objectif social.
- De manière continue et *a posteriori* (pendant et après la période de détention des investissements) :
 - Au cours de la durée de vie des investissements, les résultats des analyses peuvent varier parallèlement aux événements liés à l'évolution du sous-jacent. Tout événement qui aurait pour effet de rendre l'investissement non éligible à l'un des critères du fonds ou qui serait soumis à la politique d'exclusion déclencherait des fluctuations de portefeuille selon nos procédures internes.
 - L'engagement et l'exercice des droits de vote durant la période de détention d'actions apportent également une valeur ajoutée en matière de durabilité. La stratégie d'engagement du fonds vise à :
 - § S'engager dans des discussions avec les sociétés de nos portefeuilles pour saisir pleinement leurs défis ESG ;
 - § Encourager les entreprises à publier leurs stratégies, politiques et performances ESG ;
 - § Demander aux sociétés d'être transparentes et d'adopter des mesures correctives adéquates et durables en cas de controverse ;
 - § S'impliquer dans des initiatives d'engagement collectif au cas par cas ;
 - § À travers l'exercice des droits de vote, poser des questions, refuser des résolutions ou soutenir des résolutions externes.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif durable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

S/O

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

S/O

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

S/O

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

S/O

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Le fonds a sous-performé l'indice du marché au sens large en 2025.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables avant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du Produit : SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS

Identifiant d'entité juridique : 2221 00SFVLFQDKTX9T 51

Date de publication : 31/12/2025

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☒ **Oui**

☐ ☐ ☐ **Non**

☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : 91%**

☒ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : 6%**

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, **mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Le Compartiment (libellé en EUR) vise à surperformer l'indice MSCI AC WORLD (dividendes réinvestis) (NDEEWNR) et à atteindre une performance significative sur un horizon d'investissement minimum de cinq ans par le biais d'une sélection rigoureuse des actions de sociétés dont le modèle économique, les produits, les services ou le processus de production répondent de manière significative et positive aux défis de la transition énergétique.

Le Compartiment effectuera entre autres des investissements durables sur le plan environnemental relevant de l'article 5 du Règlement sur la taxinomie (2020/852). Les investissements apportant une contribution peuvent répondre à l'un quelconque des six objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement sur la taxinomie : a) l'atténuation du changement climatique ; b) l'adaptation au changement climatique ; c) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; d) la transition vers une économie circulaire ; e) la prévention et le contrôle de la pollution ; f) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le fonds vise à surperformer son indice de référence (indice MSCI AC WORLD, dividendes réinvestis) en ce qui concerne :

- La NEC : en 2025, le produit financier affichait une NEC moyenne pondérée égale à +35 %, contre 1 % pour son indice de référence. Cela reflète l'objectif environnemental du fonds, valorisant les entreprises contribuant à la transition énergétique et écologique, ayant une ou plusieurs activités liées à l'énergie, aux transports et à la mobilité, à la rénovation et à la construction, à l'économie circulaire et aux écosystèmes.
- La part d'investissement dans des sociétés mettant en œuvre des initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris. En 2025, le produit financier affichait une réduction des émissions de carbone moyenne pondérée égale à 64 %, contre 40 % pour son indice de référence.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

En 2024 :

- La NEC était égal à 38 %.

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

Avant toute décision d'investissement, quatre niveaux sont mis en œuvre afin d'éviter tout préjudice important à l'un quelconque des objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, sur une base ex ante.

En effet, les investissements visés par l'un ou plusieurs des critères ci-dessous ne seront pas considérés comme des investissements durables :

- **Conformément à la politique d'exclusion ISR de la Société de gestion[3]** : les activités sont limitées en raison de leur impact social ou environnemental controversé, tel que défini et revu annuellement dans la politique de base de

Sycomore AM (applicable à tous les investissements directs de Sycomore AM) et dans la politique d'investissement socialement responsable (ISR) (applicable à tous les OPCVM ouverts, mandats et fonds dédiés gérés selon une stratégie ISR).

- **Entreprises touchées par une controverse de niveau 3/3**[4] : identifiées sur la base d'une analyse approfondie des controverses par le Gestionnaire en investissement. La classification de controverse la plus sévère (-3 sur l'échelle de Sycomore AM, qui va de 0 à -3) est considérée comme une violation de l'un des principes du Pacte mondial des Nations unies.
- **Note SPICE**[5] **inférieure à 3/5** : La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans le projet de normes techniques de réglementation. Une note inférieure à 3/5 indique une performance plus faible en matière de durabilité pour une ou plusieurs incidences négatives.
- **Conformément à la politique de Sycomore AM relative aux Principales incidences négatives (PIN)**[6] : une politique relative aux PIN est mise en œuvre, visant à identifier d'autres préjudices importants éventuels dans les domaines environnementaux et sociaux visés par les indicateurs de PIN repris dans le tableau 1 de l'annexe I. Seront classées comme « Non durables » les entreprises qui répondent à l'un quelconque des critères d'exclusion concernant les émissions de GES, la biodiversité, l'eau, les déchets, l'égalité entre les sexes, le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies/des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou les armes controversées.

[3] De plus amples informations sont accessibles sur la page Internet indiquée à la fin du présent document.

[4] Ibid

[5] Ibid

[6] Ibid

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les incidences négatives sur les facteurs de durabilité s'appuient sur des indicateurs à deux niveaux :

1. **Pour les investissements durables uniquement : une politique relative aux PIN** s'inspirant directement des indicateurs figurant dans le tableau 1 de l'annexe I et de tout autre indicateur pertinent des tableaux 2 et 3.
2. **Pour tous les investissements du produit financier** : le cadre d'analyse SPICE couvre toutes les questions ciblées par l'ensemble des indicateurs d'incidence négative sur la durabilité, et il est possible de les utiliser pour alimenter l'analyse.

Politique relative aux PIN : Chaque facteur de durabilité visé par le tableau 1 de l'annexe I était associé à un critère d'exclusion détaillé dans la politique relative aux PIN de Sycomore AM.

Notation SPICE :

La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur la durabilité.

Plus concrètement, le modèle d'analyse fondamentale SPICE de Sycomore AM est un modèle intégré permettant d'avoir une vision holistique des entreprises de l'univers d'investissement. Il a été élaboré en tenant compte des principes directeurs de l'OCDE

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

à l'intention des entreprises multinationales. Il intègre pleinement les facteurs ESG afin de saisir comment les entreprises gèrent les incidences négatives ainsi que les opportunités durables clés selon une approche de double importance relative. La politique relative aux PIN de Sycomore AM détaille la manière dont les questions couvertes par les PIN sont prises en compte dans la méthodologie SPICE.

Politique d'exclusion : Enfin, la politique d'exclusion de Sycomore AM vise des indicateurs d'incidence négative sur la durabilité, notamment les armes controversées, l'exposition au secteur des combustibles fossiles et la production de pesticides chimiques et, plus généralement, a été rédigée pour cibler des entreprises qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies et

les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

Une fois l'analyse (analyse SPICE comprenant l'examen des controverses et le respect de la politique d'exclusion et de la politique relative aux PIN) réalisée, elle affecte les décisions d'investissement des manières suivantes :

- Comme indiqué dans la question précédente, elle offre une protection contre les préjudices importants causés à tout objectif d'investissement durable, en excluant les sociétés qui ne respectent pas les exigences de sauvegarde minimales ;
- Elle a également un impact sur les décisions d'investissement de deux façons : 1. les hypothèses liées aux perspectives de l'entreprise (prévisions de croissance et de rentabilité, passifs, fusions-acquisitions, etc.) peuvent être renforcées par certains résultats de l'analyse SPICE le cas échéant, et 2. certaines hypothèses fondamentales des modèles d'évaluation peuvent être liées aux résultats de l'analyse SPICE.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le développement du cadre d'analyse de Sycomore AM « SPICE » ainsi que la politique d'exclusion s'inspirent des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes internationales de l'Organisation internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Pour évaluer la valeur fondamentale d'une entreprise, les analystes examinent méthodologiquement comment une société interagit avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale vise à comprendre les enjeux stratégiques, les modèles économiques, la qualité de la gouvernance et le degré d'intégration des questions de durabilité, ainsi que les risques et les opportunités auxquels l'entreprise est confrontée. Sycomore AM a également défini sa politique en matière de droits de l'homme conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En dépit de la diligence raisonnable décrite ci-dessus visant à déceler des violations potentielles des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le respect effectif des émetteurs analysés ne peut jamais être garanti.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Comme indiqué à la sous-section précédente :

- Pour tout investissement du portefeuille, les principales incidences négatives ainsi que toutes les autres incidences négatives sont prises en compte à travers l'analyse et les résultats SPICE, complétés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.
- En outre, pour être considéré comme un investissement durable, tout investissement doit être conforme à la politique relative aux PIN, qui traite spécifiquement des principales incidences négatives.

Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité seront publiées dans le rapport annuel du fonds.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

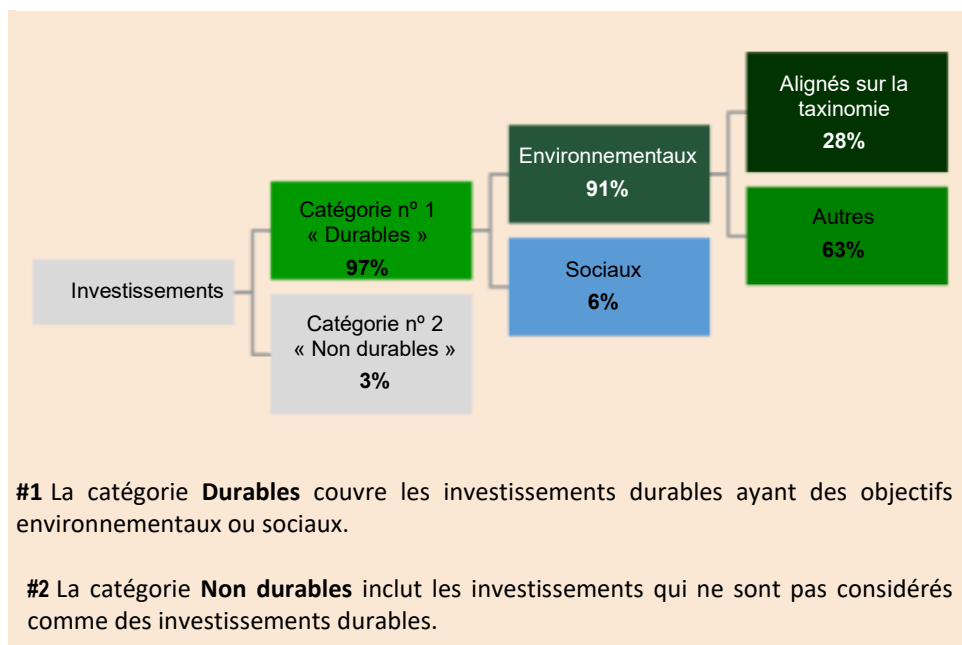
Investissements les plus importants	Secteur	% actifs	Pays
MasTec, Inc.	Industrie	4,02	États-Unis
Eaton Corp. Plc	Industrie	3,70	IRL
Quanta Services, Inc.	Industrie	3,68	États-Unis
Vigie SA	Services publics	3,51	FRA
E.ON SE	Services publics	2,89	DEU
Westinghouse Air Brake Technologies Corporation	Industrie	2,85	États-Unis
Prysmian S.p.A.	Industrie	2,83	ITA
Republic Services, Inc.	Industrie	2,81	États-Unis
Infineon Technologies AG	Technologie de l'information	2,74	DEU
Contemporary Amperex Technology Co., Limited Classe A	Industrie	2,72	CHN
Xylem Inc.	Industrie	2,65	États-Unis
Novonesis A/S Classe B	Matériaux	2,64	DNK
NextEra Energy, Inc.	Services publics	2,54	États-Unis
Smurfit Westrock PLC	Matériaux	2,36	IRL
American Water Works Company, Inc.	Services publics	2,24	États-Unis



L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	%
Industrie	46,28
Services publics	21,18
Technologie de l'information	11,03
Matériaux	10,87
Biens de consommation de base	2,85
Biens de consommation discrétionnaire	0,28



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment vise à consacrer au moins 5 % de ses actifs à des investissements durables sur le plan environnemental relevant de l'article 5 du Règlement sur la taxinomie (2020/852).

Les investissements apportant une contribution peuvent répondre à l'un quelconque des six objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement sur la taxinomie : a) l'atténuation du changement climatique ; b) l'adaptation au changement climatique ; c) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; d) la transition vers une économie circulaire ; e) la prévention et le contrôle de la pollution ; f) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Néanmoins, l'objectif quantitatif fixé dans le présent document, qui repose sur les meilleures informations disponibles à ce jour des sociétés sous-jacentes, est principalement lié à l'objectif d'atténuation du changement climatique, par exemple par le biais de la production d'énergie renouvelable.

Il sera complété à mesure que les actes délégués du Règlement sur la taxinomie entreront en vigueur et que les informations requises seront mises à disposition par les entreprises sous-jacentes.

Le Compartiment ne prend aucun engagement concernant un investissement dans des obligations d'État.

À ce jour, l'alignement sur la Taxinomie n'est pas soumis à une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou à un examen par un ou plusieurs tiers. Néanmoins, la Société de gestion s'engage à le faire au titre du premier rapport devant être présenté à ce sujet (à savoir en 2024, sur la base des données de 2023) par une société d'audit indépendante réputée.

En conséquence, les chiffres des graphiques ci-dessous comprennent les mêmes pourcentages pour les deux graphiques (y compris/hors obligations souveraines).

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie l'UE¹ ?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

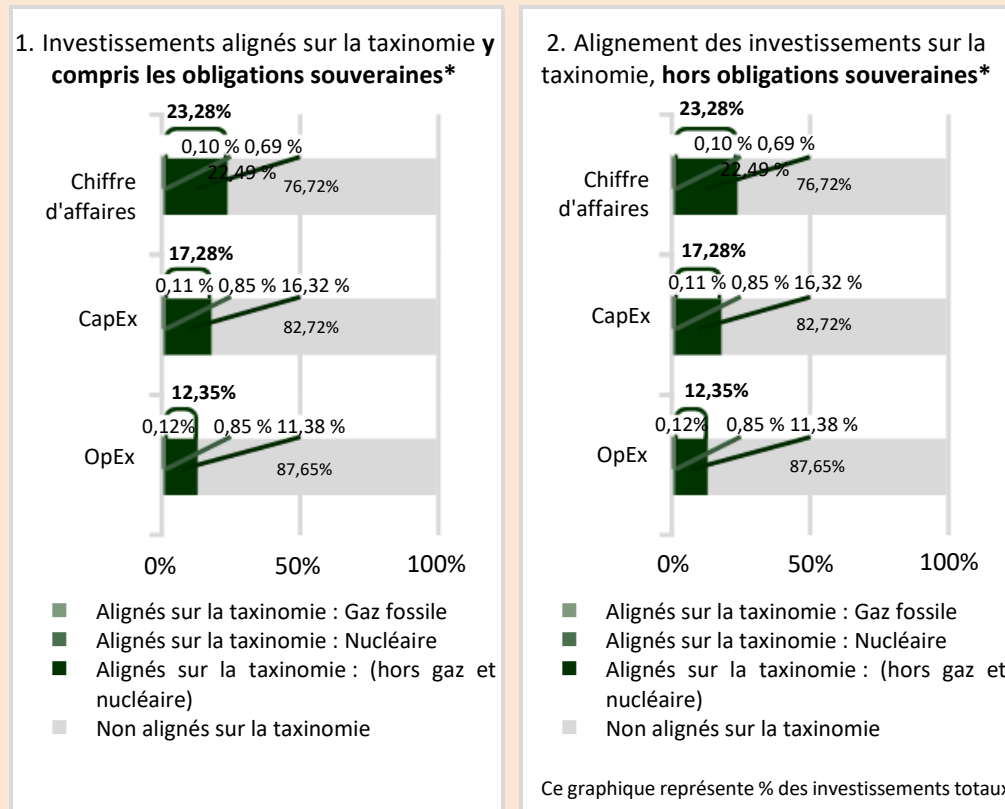
☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Si le Compartiment s'engage à réaliser un minimum de 5 % d'investissements durables au sens de la Taxinomie de l'UE, il ne s'engage toutefois pas à réaliser des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens de la Taxinomie de l'UE, de sorte que la proportion minimale de ces investissements est fixée à 0 %.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a légèrement augmenté par rapport à 2024 (28 % contre 23 %).



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE est de 63 %.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment consacrera au moins 1 % de ses actifs à des investissements durables ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Non durables » sont liés aux instruments dérivés utilisés à des fins de couverture, et aux liquidités et équivalents de liquidités (tels que les obligations d'État) détenus à titre accessoire.

Les obligations, les autres titres de créance internationaux et les titres négociables à court terme d'émetteurs publics sont sélectionnés par le biais d'une notation de l'État émetteur, réalisée en interne, strictement supérieure à 2,5 sur une échelle de 5 (5 étant la meilleure note), l'État étant alors considéré suffisamment favorable au développement durable et inclusif.

Les autres liquidités et équivalents de liquidités utilisés à titre accessoire, ainsi que les produits dérivés détenus à des fins de couverture ne sont pas soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

- Sur une base *ex-ante* (avant investissement dans une société) : les investissements sont réalisés à condition de répondre aux critères fixés par le fonds concernant les enjeux de la transition énergétique et écologique. Identifier si l'investissement permet d'atteindre l'objectif environnemental est un prérequis de l'analyse.
- De manière continue et *a posteriori* (pendant et après la période de détention des investissements) :
 - Au cours de la durée de vie des investissements, les résultats des analyses peuvent varier parallèlement aux événements liés à l'évolution du sous-jacent. Tout événement qui aurait pour effet de rendre l'investissement non éligible aux exigences du fonds concernant l'objectif environnemental, ou qui serait soumis à la politique d'exclusion déclencherait des fluctuations de portefeuille selon nos procédures internes.
 - L'engagement et l'exercice des droits de vote durant la période de détention d'actions apportent également une valeur ajoutée en matière de durabilité. La stratégie d'engagement du fonds vise à :
 - S'engager dans des discussions avec les sociétés de nos portefeuilles pour saisir pleinement leurs défis ESG ;
 - Encourager les entreprises à publier leurs stratégies, politiques et performances ESG ;
 - Demander aux sociétés d'être transparentes et d'adopter des mesures correctives adéquates et durables en cas de controverse ;
 - S'impliquer dans des initiatives d'engagement collectif au cas par cas ;

- À travers l'exercice des droits de vote, poser des questions, refuser des résolutions ou soutenir des résolutions externes.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif durable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Il n'y a pas d'indice de référence durable pour ce fonds.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

Il n'y a pas d'indice de référence durable pour ce fonds.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Il n'y a pas d'indice de référence durable pour ce fonds.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Il n'y a pas d'indice de référence durable pour ce fonds.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Le fonds a sous-performé l'indice du marché au sens large en 2025.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables avant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du Produit : SYCOMORE ENVIR EURO IG CORPO BONDS

Identifiant d'entité juridique : 2221 00FH23U3U42MAS 48

Date de publication : 31/12/2025

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☒ Oui

☐ ☐ ☐ Non

☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : 95%**

☒ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : 0%**

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, **mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif du Compartiment (libellé en EUR) est de surperformer l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate ex-Financials TR sur une période d'investissement minimum recommandée de trois ans, en investissant, à travers une stratégie ISR thématique, dans des sociétés dont le modèle économique, les produits, les services ou les processus de production contribuent positivement aux défis de la transition énergétique et écologique.

Le Compartiment effectuera entre autres des investissements durables sur le plan environnemental relevant de l'article 5 du Règlement sur la taxinomie (2020/852). Les investissements apportant une contribution peuvent répondre à l'un quelconque des six objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement sur la taxinomie : a) l'atténuation du changement climatique ; b) l'adaptation au changement climatique ; c) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; d) la transition vers une économie circulaire ; e) la prévention et le contrôle de la pollution ; f) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le fonds vise à afficher une performance supérieure à celle de son indice de référence (Bloomberg euro agg corp ex fin) concernant :

- **Contribution nette environnementale (Net Environmental Contribution, NEC) :** En 2025, le produit financier affichait une NEC moyenne pondérée égale à +49 %, contre +4 % pour l'Indice de référence.
- **Intensité de gaz à effet de serre (GES) des sociétés bénéficiaires des investissements :** En 2025, le produit financier affichait une intensité de GES pondérée égale à 365 eq. CO₂/an/par millier d'euros, contre 740 kg. eq. CO₂/an/par millier d'euros pour l'Indice de référence.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

À fin 2024 :

- **Contribution nette environnementale (Net Environmental Contribution, NEC) :** Le produit financier affichait une NEC moyenne pondérée égale à +48 %, contre +2 % pour l'Indice de référence.
- **Intensité de gaz à effet de serre (GES) des sociétés bénéficiaires des investissements :** Le produit financier affichait une intensité de GES pondérée égale à 685 eq. CO₂/an/par millier d'euros, contre 1 353 kg. eq. CO₂/an/par millier d'euros pour l'Indice de référence.

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

Avant toute décision d'investissement, quatre niveaux sont mis en œuvre afin d'éviter tout préjudice important à l'un quelconque des objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, sur une base ex ante.

En effet, les investissements visés par l'un ou plusieurs des critères ci-dessous ne seront pas considérés comme des investissements durables :

- **Conformément à la politique d'exclusion ISR de la Société de gestion**[3] : les activités sont limitées en raison de leur impact social ou environnemental controversé, tel que défini et revu annuellement dans la politique de base de Sycomore AM (applicable à tous les investissements directs de Sycomore AM) et dans la politique d'investissement socialement responsable (ISR) (applicable à tous les OPCVM ouverts, mandats et fonds dédiés gérés selon une stratégie ISR).
- **Entreprises touchées par une controverse de niveau 3/3**[4] : identifiées sur la base d'une analyse approfondie des controverses par le Gestionnaire en investissement. La classification de controverse la plus sévère (-3 sur l'échelle de Sycomore AM, qui va de 0 à -3) est considérée comme une violation de l'un des principes du Pacte mondial des Nations unies.
- **Note SPICE**[5] **inférieure à 3/5** : La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans le projet de normes techniques de réglementation. Une note inférieure à 3/5 indique une performance plus faible en matière de durabilité pour une ou plusieurs incidences négatives.
- **Conformément à la politique de Sycomore AM relative aux Principales incidences négatives (PIN)**[6] : une politique relative aux PIN est mise en œuvre, visant à identifier d'autres préjudices importants éventuels dans les domaines environnementaux et sociaux visés par les indicateurs de PIN repris dans le tableau 1 de l'annexe I. Seront classées comme « Non durables » les entreprises qui répondent à l'un quelconque des critères d'exclusion concernant les émissions de GES, la biodiversité, l'eau, les déchets, l'égalité entre les sexes, le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies/des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou les armes controversées.

[3] De plus amples informations sont accessibles sur la page Internet indiquée à la fin du présent document.

[4] Ibid

[5] Ibid

[6] Ibid

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont prises en considération comme exposé dans la politique sur les PIN de la Société de gestion.

Plus précisément, la méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés au sein des Normes techniques de réglementation.

En effet, le **modèle d'analyse fondamentale SPICE de Sycomore AM** est un modèle intégré permettant d'avoir une vision holistique des entreprises de l'univers d'investissement. Il a été élaboré en tenant compte des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il intègre pleinement les facteurs ESG afin de saisir comment les entreprises gèrent les incidences négatives ainsi que les opportunités durables clés selon une approche de double importance relative.

La **politique relative aux PIN de Sycomore AM** détaille la manière dont les questions couvertes par les PIN sont prises en compte dans la méthodologie SPICE.

Par ailleurs, la **politique d'exclusion de Sycomore AM** vise des indicateurs d'incidence négative sur la durabilité, notamment les armes controversées, l'exposition au

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

charbon thermique et la production de pesticides chimiques et, plus généralement, a été rédigée pour cibler des entreprises qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

- — Les investissements durables étaient-ils conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le développement du cadre d'analyse de Sycomore AM « SPICE » ainsi que la politique d'exclusion s'inspirent des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes internationales de l'Organisation internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Pour évaluer la valeur fondamentale d'une entreprise, les analystes examinent méthodologiquement comment une société interagit avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale vise à comprendre les enjeux stratégiques, les modèles économiques, la qualité de la gouvernance et le degré d'intégration des questions de durabilité, ainsi que les risques et les opportunités auxquels l'entreprise est confrontée. Sycomore AM a également défini sa politique en matière de droits de l'homme conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En dépit de la diligence raisonnable décrite ci-dessus visant à déceler des violations potentielles des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le respect effectif des émetteurs analysés ne peut jamais être garanti.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Comme indiqué à la sous-section précédente :

- Pour tout investissement du portefeuille, les principales incidences négatives ainsi que toutes les autres incidences négatives sont prises en compte à travers l'analyse et les résultats SPICE, complétés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.
- En outre, pour être considéré comme un investissement durable, tout investissement doit être conforme à la politique relative aux PIN, qui traite spécifiquement des principales incidences négatives.

Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité seront publiées dans le rapport annuel du fonds.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% actifs	Pays
Statkraft AS	Services publics	2,84	NOR
Covivio SA	Immobilier	2,49	FRA
Ellevio AB	Services publics	2,42	SWE
Terna S.p.A.	Services publics	2,17	ITA
Ferrovie dello Stato Italiane SpA	Industrie	2,05	ITA

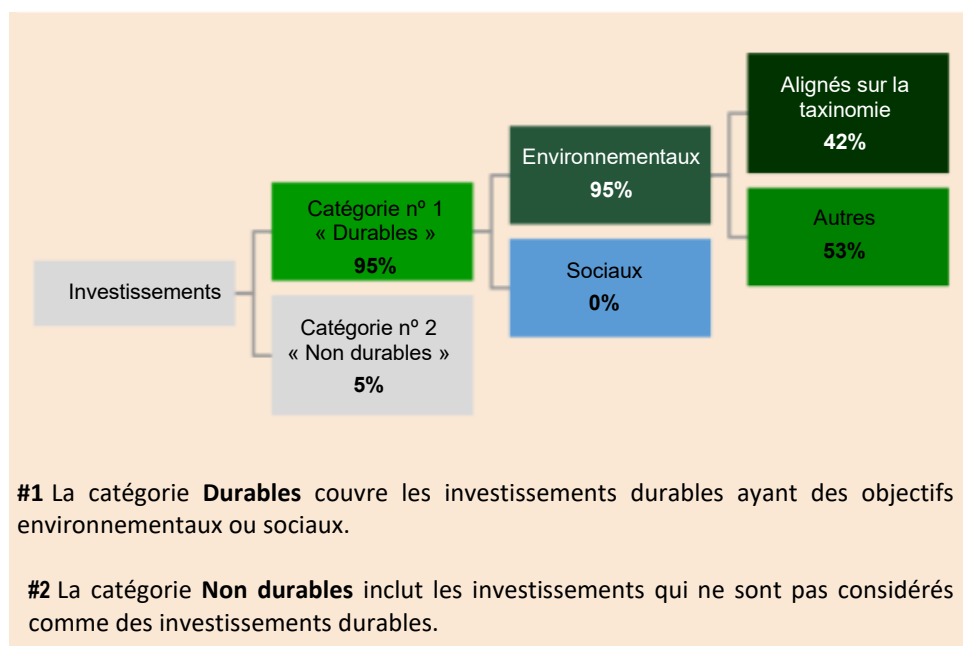
Investissements les plus importants	Secteur	% actifs	Pays
Elenia Finance Oyj	Services publics	2,01	FIN
Smurfit Kappa Treasury Unlimited Company	Matériaux	1,98	IRL
RCI Banque SA	Biens de consommation discrétionnaire	1,95	FRA
Fortum Oyj	Services publics	1,94	FIN
Électricité de France SA	Services publics	1,93	FRA
A2A S.p.A.	Services publics	1,92	ITA
Arcadis NV	Industrie	1,91	NLD
Stora Enso Oyj Classe R	Matériaux	1,90	FIN
Iberdrola International B.V.	Néant	1,89	NLD
Enel SpA	Services publics	1,87	ITA



L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	%
Services publics	40,29
Industrie	17,86
Matériaux	8,72
Immobilier	7,70
Biens de consommation discrétionnaire	1,95
Finance	1,23
Technologie de l'information	1,21

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie l'UE¹ ?**

- ☐ Oui :
- ☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire
- ☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

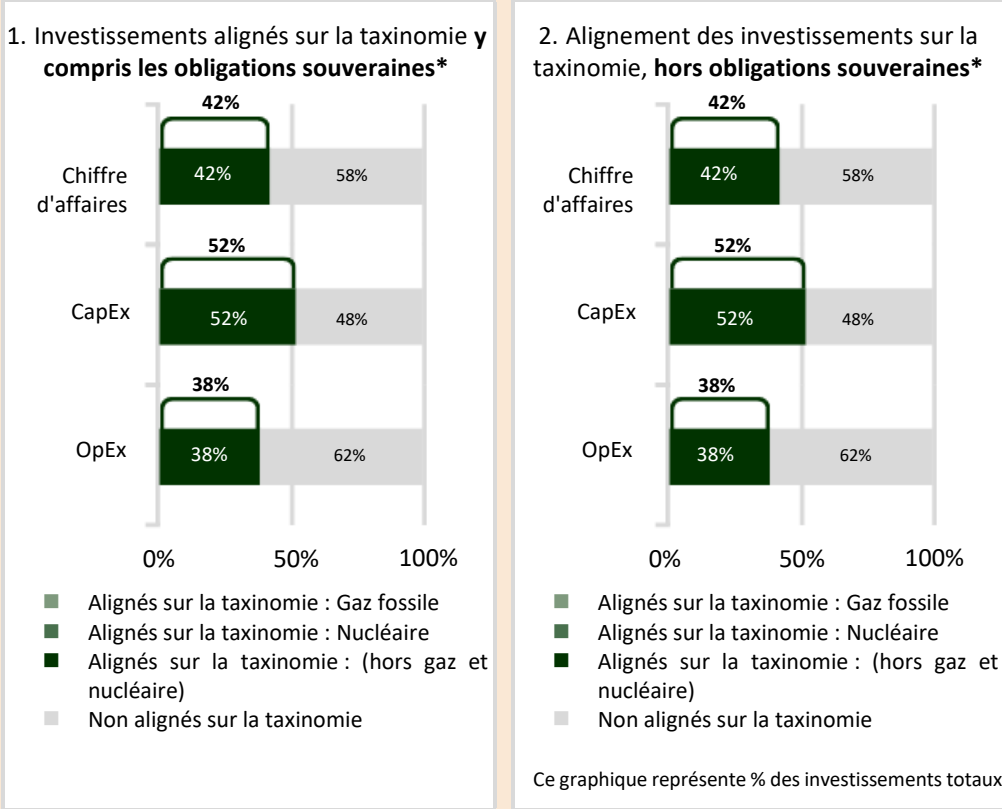
Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Le Compartiment vise à consacrer au moins 5 % de ses actifs à des investissements durables sur le plan environnemental relevant de l'article 5 du Règlement sur la taxinomie (2020/852).

Les investissements apportant une contribution peuvent répondre à l'un quelconque des six objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement sur la taxinomie : a) l'atténuation du changement climatique ; b) l'adaptation au changement climatique ; c) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; d) la transition vers une économie circulaire ; e) la prévention et le contrôle de la pollution ; f) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Néanmoins, l'objectif quantitatif fixé dans le présent document, qui repose sur les meilleures informations disponibles à ce jour des sociétés sous-jacentes, est principalement lié à l'objectif d'atténuation du changement climatique, par exemple par le biais de la production d'énergie renouvelable.

Il sera complété à mesure que les actes délégués du Règlement sur la taxinomie entreront en vigueur et que les informations requises seront mises à disposition par les entreprises sous-jacentes.

À ce jour, l'alignement sur la Taxinomie n'est pas soumis à une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou à un examen par un ou plusieurs tiers. Néanmoins, la Société de gestion

s'engage à le faire au titre du premier rapport devant être présenté à ce sujet (à savoir en 2024, sur la base des données de 2023) par une société d'audit indépendante réputée.

Le Compartiment ne prend aucun engagement concernant un investissement dans des obligations d'État.

En conséquence, les chiffres des graphiques ci-dessous comprennent les mêmes pourcentages pour les deux graphiques (y compris/hors obligations souveraines).

Données MSCI sur la taxinomie

Couverture du chiffre d'affaires : 94%

Couverture des CapEx : 82%

Couverture des OpEx : 78%

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes est de 32 %.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage d'investissements conformes à la taxinomie de l'UE a augmenté par rapport à l'année précédente, passant de 32 % à 42 %.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE est de 53 %.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social qui n'est pas déjà couverte par un objectif environnemental est de 0 %. Néanmoins, la part des investissements durables sur le plan social (qui ont tous un objectif environnemental) représente 70 %.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

5 % du fonds représentent des liquidités et des produits dérivés qui, par définition, ne présentent aucune garantie environnementale ou sociale.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Au niveau de l'investissement, le Compartiment réalisera des investissements durables ayant un objectif environnemental sur la base des filtres de sélection et d'exclusion suivants, applicables à tous les investissements du produit financier :

- **Un filtre de sélection** visant à identifier les entreprises dont les modèles économiques contribuent positivement à la transition écologique selon la NEC et qui sont communément qualifiées de vertes : dans le cadre du pilier environnemental de SPICE, la note de Contribution nette environnementale (NEC) doit être égale ou supérieure à 10 %. o Parmi ces entreprises, le Compartiment s'engage à réaliser une part minimale d'investissements durables sur le plan environnemental, conformément au Règlement sur la taxinomie. Ces investissements doivent satisfaire aux exigences énoncées dans le Règlement sur la taxinomie, soit les critères d'examen

technique impliquant une contribution substantielle à un objectif environnemental et les critères d'absence de préjudice important, ainsi qu'à des garanties sociales minimales.

• **Un filtre d'exclusion** : Les entreprises sont exclues si les risques de durabilité identifiés sont susceptibles de compromettre leur compétitivité ou d'avoir une incidence négative majeure. Une entreprise est donc exclue si :

- elle est impliquée dans des activités identifiées dans la politique d'exclusion de Sycomore AM pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés ; ou
- elle a obtenu une notation SPICE inférieure à 3/5 ; ou
- elle fait l'objet d'une controverse grave (note 3/3 dans l'outil d'évaluation des controverses de Sycomore AM) ; ou
- elle est visée par la politique de Sycomore AM relative aux Principales incidences négatives (PIN).

En raison de l'application des éléments contraignants, l'univers d'investissement éligible du Compartiment est réduit d'au moins 20 % par rapport à l'univers initial (comme décrit dans le prospectus du Compartiment).

Au niveau du produit : la Société de gestion vise à obtenir un meilleur résultat que celui de l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate ex-Financials TR pour les deux indicateurs suivants :

- La Contribution nette environnementale,
- L'intensité globale des gaz à effet de serre (GES).

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Le fonds n'a pas d'indice de référence durable.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

Le fonds n'a pas d'indice de référence durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Le fonds n'a pas d'indice de référence durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Le fonds n'a pas d'indice de référence durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Le fonds a surperformé l'indice du marché au sens large.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif durable.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du Produit : SYCOMORE GLOBAL CLIMATE TRANSITION

Identifiant d'entité juridique : 2138 00BSQNVMWAX8NO 67

Date de publication : 31/12/2025

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables avant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ **Oui**

☒ ☐ ☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 72 % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, **mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment (libellé en EUR) vise à surperformer l'indice MSCI All Country World Net Return (libellé en EUR) sur un horizon d'investissement minimum de cinq ans, en utilisant un processus socialement responsable pour investir dans des actions internationales de sociétés dont les stratégies sont cohérentes avec les objectifs d'émissions nettes nulles à l'échelle mondiale d'ici 2050 et de maximisation de la décarbonation de l'économie réelle.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le fonds vise à afficher une performance supérieure à celle de son indice de référence (MSCI All Country World Index Net Return) concernant :

- La NEC : en 2025, le produit financier affichait une NEC moyenne pondérée égale à +4 %, contre 1 % pour son indice de référence. Cela reflète l'objectif environnemental du fonds, valorisant les entreprises contribuant à la transition énergétique et écologique, ayant une ou plusieurs activités liées à l'énergie, aux transports et à la mobilité, à la rénovation et à la construction, à l'économie circulaire et aux écosystèmes.
- Empreinte carbone : les données doivent être inférieures d'au moins 30 % à celles de l'indice de référence. Fin 2025, l'empreinte carbone était de 246 kg.eq.CO2/millier d'€ contre 407 kg.eq.CO2/millier d'€ pour la référence.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

À fin 2024 :

- La NEC : en 2025, le produit financier affichait une NEC moyenne pondérée égale à +2 %, contre 0 % pour son indice de référence.
- Empreinte carbone : l'empreinte carbone s'élevait à 187 kg.eq.CO2/millier d'€ contre 377 kg.eq.CO2/millier d'€ pour l'indice de référence.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Compartiment réalisera partiellement des investissements durables ayant un objectif environnemental ou social. Les investissements sont qualifiés de durables s'ils sont identifiés comme apportant une contribution positive aux questions environnementales ou sociales par le biais de leurs produits ou services ou de leurs pratiques.

Pour qu'un investissement soit qualifié de durable, il doit satisfaire aux critères suivants : 1) obtenir un score minimum au titre d'au moins un des indicateurs de contribution positive repris dans la définition de l'investissement durable établie par Sycomore AM, 2) ne pas causer de préjudice important et 3) mettre en œuvre des pratiques de bonne gouvernance. Ces éléments sont détaillés dans la politique d'intégration ESG de Sycomore AM.

Il convient de noter que le Compartiment s'engage à investir au moins 50 % de ses actifs nets dans des actifs sous-jacents pouvant être qualifiés d'investissements durables selon

les conditions énoncées dans le présent document, que leur objectif soit environnemental ou social.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Avant toute décision d'investissement, quatre niveaux sont mis en œuvre afin d'éviter tout préjudice important à l'un quelconque des objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, sur une base ex ante.

En effet, les investissements visés par l'un ou plusieurs des critères ci-dessous ne seront pas considérés comme des investissements durables :

- **Conformément à la politique d'exclusion ISR du Gestionnaire en investissement** : les activités sont limitées en raison de leur impact social ou environnemental controversé, tel que défini et revu annuellement dans la politique de base de Sycomore AM (applicable à tous les investissements directs de Sycomore AM) et dans la politique d'investissement socialement responsable (ISR) (applicable à tous les OPCVM ouverts, mandats et fonds dédiés gérés selon une stratégie ISR).
- **Entreprises touchées par une controverse de niveau 3/3** : identifiées sur la base d'une analyse approfondie des controverses par le Gestionnaire en investissement. Les entreprises qui obtiennent la classification de controverse la plus sévère (-3 sur l'échelle de Sycomore AM, qui va de 0 à -3) sont considérées comme contrevenant à l'un des principes du Pacte mondial des Nations unies.
- **Note SPICE inférieure à 3/5** : La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans le projet de normes techniques de réglementation. Une note inférieure à 3/5 indique une performance plus faible en matière de durabilité pour une ou plusieurs incidences négatives.
- **Conformément à la politique de Sycomore AM relative aux Principales incidences négatives (PIN)[6]** : une politique relative aux PIN est mise en œuvre, visant à identifier d'autres préjudices importants éventuels dans les domaines environnementaux et sociaux visés par les indicateurs de PIN repris dans le tableau 1 de l'annexe I. Seront classées comme « Non durables » les entreprises qui répondent à l'un quelconque des critères d'exclusion concernant les émissions de GES, la biodiversité, l'eau, les déchets, l'égalité entre les sexes, le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies/des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou les armes controversées.

[6] De plus amples informations sont accessibles sur la page Internet indiquée à la fin du présent document.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les incidences négatives sur les facteurs de durabilité s'appuient sur des indicateurs à deux niveaux :

1. **Pour les investissements durables uniquement** : une politique relative aux PIN s'inspirant directement des indicateurs figurant dans le tableau 1 de l'annexe I et de tout autre indicateur pertinent des tableaux 2 et 3.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

2. **Pour tous les investissements du produit financier** : le cadre d'analyse SPICE couvre toutes les questions ciblées par l'ensemble des indicateurs d'incidence négative sur la durabilité, et il est possible de les utiliser pour alimenter l'analyse.

Politique relative aux PIN : chaque facteur de durabilité visé par le tableau 1 de l'annexe I était associé à un critère d'exclusion détaillé dans la politique relative aux PIN de Sycomore AM.

Notation SPICE :

La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans les normes techniques de réglementation.

Plus concrètement, le modèle d'analyse fondamentale SPICE de Sycomore AM est un modèle intégré permettant d'avoir une vision holistique des entreprises de l'univers d'investissement. Il a été élaboré en tenant compte des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il intègre pleinement les facteurs ESG afin de saisir comment les entreprises gèrent les incidences négatives ainsi que les opportunités durables clés selon une approche de double importance relative. La politique relative aux PIN de Sycomore AM détaille la manière dont les questions couvertes par les PIN sont prises en compte dans la méthodologie SPICE.

Politique d'exclusion : Enfin, la politique d'exclusion de Sycomore AM vise des indicateurs d'incidence négative sur la durabilité, notamment les armes controversées, l'exposition au secteur des combustibles fossiles et la production de pesticides chimiques et, plus généralement, a été rédigée pour cibler des entreprises qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

Une fois l'analyse (analyse SPICE comprenant l'examen des controverses et le respect de la politique d'exclusion et de la politique relative aux PIN) réalisée, elle affecte les décisions d'investissement des manières suivantes :

- Comme indiqué dans la question précédente, elle offre une protection contre les préjudices importants causés à tout objectif d'investissement durable, en excluant les sociétés qui ne respectent pas les exigences de sauvegarde minimales ;
- Elle a également un impact sur les décisions d'investissement de deux façons : 1. les hypothèses liées aux perspectives de l'entreprise (prévisions de croissance et de rentabilité, passifs, fusions-acquisitions, etc.) peuvent être renforcées par certains résultats de l'analyse SPICE le cas échéant, et 2. certaines hypothèses fondamentales des modèles d'évaluation peuvent être liées aux résultats de l'analyse SPICE.

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le développement du cadre d'analyse de Sycomore AM « SPICE » ainsi que la politique d'exclusion s'inspirent des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes internationales de l'Organisation internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Pour évaluer la valeur fondamentale d'une entreprise, les analystes examinent méthodologiquement comment une société

interagit avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale vise à comprendre les enjeux stratégiques, les modèles économiques, la qualité de la gouvernance et le degré d'intégration des questions de durabilité, ainsi que les risques et les opportunités auxquels l'entreprise est confrontée. Sycomore AM a également défini sa politique en matière de droits de l'homme conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En dépit de la diligence raisonnable décrite ci-dessus visant à déceler des violations potentielles des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le respect effectif des émetteurs analysés ne peut jamais être garanti.

La taxinomie de l'UE pose un principe de « ne pas causer de préjudice important » selon lequel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas nuire significativement aux objectifs de la taxinomie de l'UE et sont assortis de critères spécifiques à l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Comme indiqué à la sous-section précédente :

- Pour tout investissement du portefeuille, les principales incidences négatives ainsi que toutes les autres incidences négatives sont prises en compte à travers l'analyse et les résultats SPICE, complétés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.
- En outre, pour être considéré comme un investissement durable, tout investissement doit être conforme à la politique relative aux PIN, qui traite spécifiquement des principales incidences négatives.

Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité seront publiées dans le rapport annuel du Compartiment.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

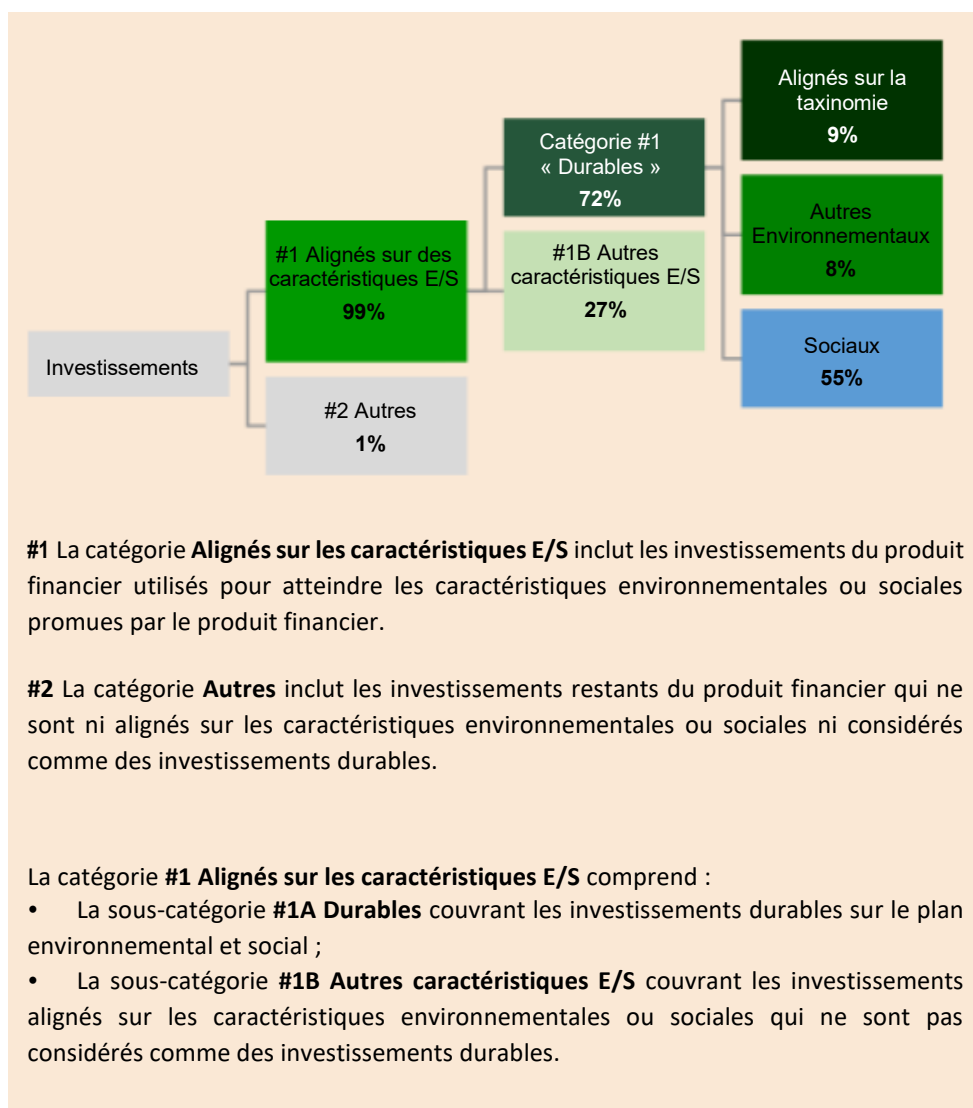
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% actifs	Pays
Microsoft Corporation	Technologie de l'information	6,03	États-Unis
Colgate-Palmolive Company	Biens de consommation de base	4,63	États-Unis
NVIDIA Corporation	Technologie de l'information	4,50	États-Unis
Thermo Fisher Scientific Inc.	Soins de santé	3,71	États-Unis
Mastercard Incorporated Classe A	Finance	3,60	États-Unis
Merck & Co., Inc.	Soins de santé	3,38	États-Unis
AstraZeneca PLC	Soins de santé	3,00	GBR
Citigroup Inc.	Finance	2,58	États-Unis
Eaton Corp. Plc	Industrie	2,49	IRL
Novonesis A/S Classe B	Matériaux	2,42	DNK
Nordea Mortgage Bank Plc	Finance	2,35	FIN
Synopsys, Inc.	Technologie de l'information	2,29	États-Unis
Analog Devices, Inc.	Technologie de l'information	2,21	États-Unis
Alphabet Inc. Classe A	Services de communication	2,08	États-Unis
Dell Technologies Inc Classe C	Technologie de l'information	1,92	États-Unis



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	%
Technologie de l'information	26,97
Finance	15,29
Soins de santé	13,50
Matériaux	11,04
Industrie	8,38
Biens de consommation discrétionnaire	7,32
Services de communication	6,97
Biens de consommation de base	4,63



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie l'UE¹ ?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

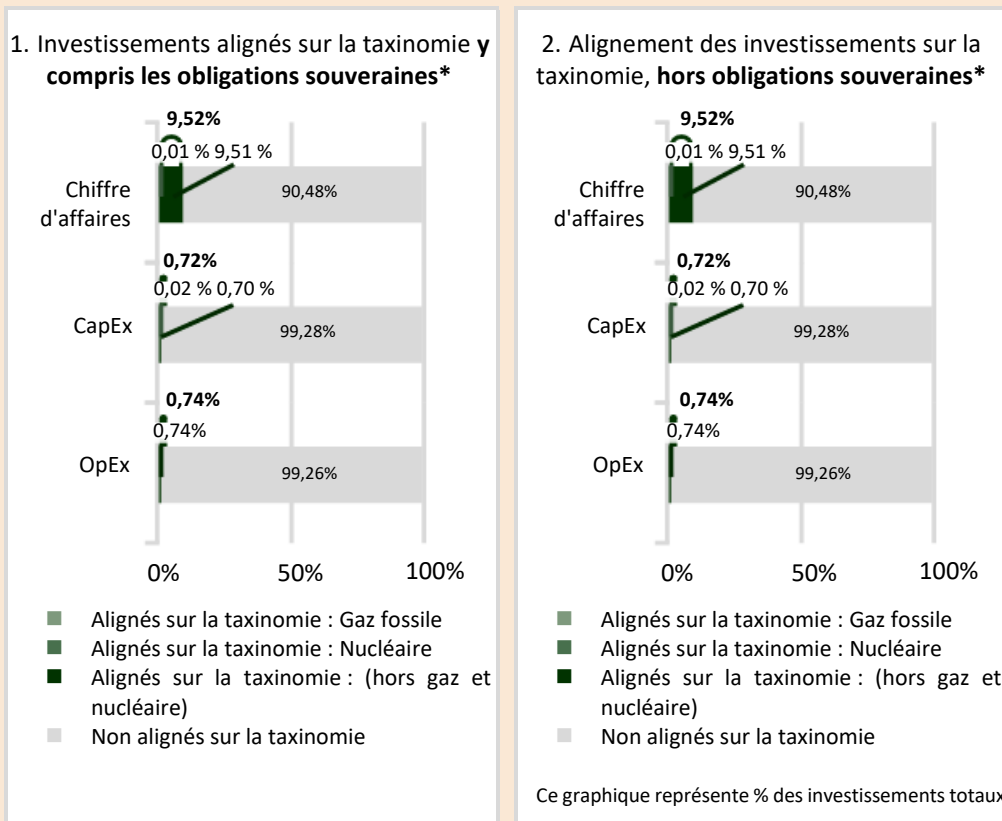
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Le Compartiment ne s'engage actuellement pas à réaliser des investissements durables au sens de la taxinomie de l'UE. Cette position sera toutefois révisée au fur et à mesure de la finalisation des règles sous-jacentes et de la publication de davantage de données fiables au fil du temps.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Dès lors que le Compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements durables au sens de la Taxinomie de l'UE, la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens de la Taxinomie de l'UE est également fixée à 0 %.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Sans objet.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE est de 8 %.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social qui ne poursuivent pas déjà un objectif environnemental s'élève à 55 %.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

1 % des actifs du fonds consistaient en des liquidités qui, par définition, ne présentent aucune garantie environnementale ou sociale minimale.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Deux filtres principaux sont utilisés, à savoir un filtre d'exclusion et un filtre de sélection.

- **Filtre de sélection** : entre 80 % et 100 % des actifs nets du Compartiment seront exposés à des actions cotées d'entreprises dont les stratégies climatiques sont conformes aux objectifs de l'Accord de Paris (c.-à-d. des trajectoires de réduction de carbone alignées ou en cours d'alignement).

- **Un filtre d'exclusion** : toute entreprise présentant des risques en matière de développement durable. Les risques identifiés regroupent les pratiques et performances extrafinancières susceptibles de remettre en cause la compétitivité des entreprises. Une entreprise est donc exclue si :

- a. elle est impliquée dans des activités identifiées dans la **politique d'exclusion ISR** de Sycomore AM pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés ; ou
- b. elle a obtenu une **notation SPICE** inférieure à 3/5 ; ou
- c. elle est touchée par une **controverse de niveau 3/3**.

En outre, le Compartiment s'engage à appliquer l'élément contraignant suivant :

- Au moins 50 % des actifs nets du Compartiment sont consacrés à des investissements durables (dont au moins 10 % des actifs nets à des investissements ayant un objectif environnemental) ;
- Une empreinte carbone inférieure de 30 % à celle de son indice de référence.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Il n'y a pas d'indice de référence.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

Il n'y a pas d'indice de référence.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Il n'y a pas d'indice de référence.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Il n'y a pas d'indice de référence.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Le fonds a sous-performé l'indice du marché au sens large.

